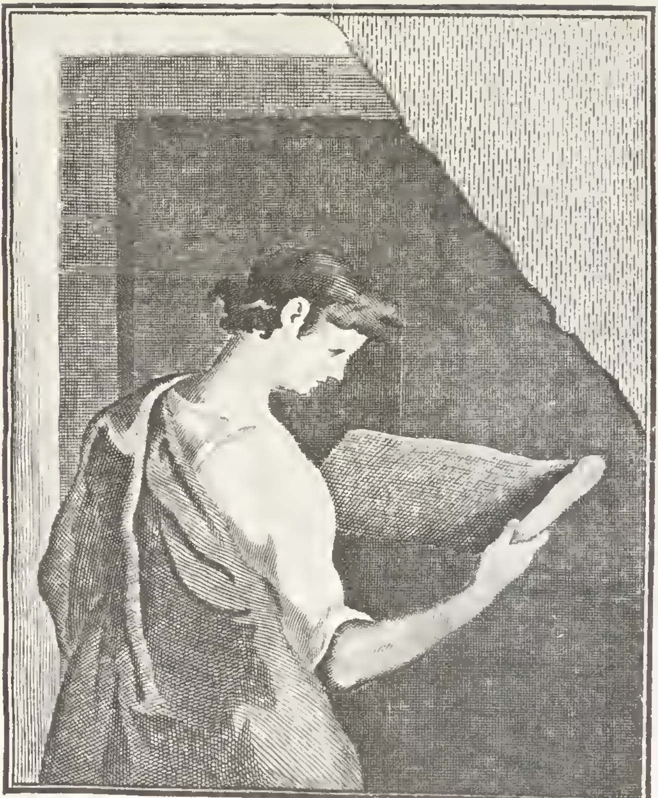

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Octobre 1726.

Coll. Bibl. Soc. Jes. Cat. inscr.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Sérénissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Octobre 1726.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
& se vendent à Lyon,
Chez les FRERES BRUYSET, Libraires, ruë Merciere, au Soleil.

M. DCCXXVI.
Avec Approbation & Privilege.

CES MEMOIRES ONT COMMENCÉ au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc; & brochez, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723	12. v.
——	1724.	12. v.
——	1725.	12. v.
——	1726.	10. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Octobre 1726.

ARTICLE LXXXVIII.

J. POLENI AD REVERENDISSIMUM Abbatem D. Guidonem Grandium Serenissimi Magni Etruriæ Ducis Theologum & Mathematicum, atque in Pisano Gymnasio Matheseos Professorem eximium Epistolæ duæ, in quarum alterâ proponuntur nonnulla de telluris formâ; in alterâ verò quædam de causâ motûs musculorum; priori autem accedit observatio defectûs lunæ, habita Patavii anno 1724. *C'est-à-dire, deux Lettres de Mon-*

ſieur le Marquis Poleni...... l'une, ſur la forme de la terre, où il eſt parlé d'une Eclipſe de Lune obſervée à Padouë l'an 1724. *L'autre, ſur le principe du mouvement des Muſcles. In 4°. pagg.* 30.

MOnſieur le Marquis *Poleni* a porté ſi loin l'amour des Lettres, que par un goût qui a peu d'exemples, il a préféré à l'éclat de ſa haute naiſſance, & aux délices d'une vie commode, le pénible ſoin de ſervir le Public dans l'avancement des Sciences, & même l'emploi de Profeſſeur des Mathématiques à Padouë. Son zéle pour la Litterature joint à une modeſtie rare, & à une inclination naturelle d'obliger, le rend le patron de quiconque veut en être connu. La loi qu'il s'eſt faite de donner, tous les ans, au Public quelque trait de ſes exercices Litteraires, a produit cette année deux *Lettres* très-curieuſes, adreſſées au R. P. Abbé D. Gui *Grandi* célébre Géométre, & Mathématicien dans l'Univerſité de Piſe.

Dans la premiere, le Marquis *Po-*

léni prend occasion d'une Eclipse de Lune qu'il avoit observée le 31. Octobre 1724. à Padouë, de raisonner sur la figure de la Terre. Au sentiment de *Childré* [*Britannia Baconica*] la Terre est une Ellipse allongée vers les pôles, parce que, dit-il, toute la neige qui s'y est amassée en Hyver ne s'y fond pas en Eté. Monsieur *Poléni* lui oppose le passage de *Polybe*, qui dit nettement que les Palus Méotides se remplissant continuellement de limon, doivent un jour se combler & se dessécher. On ne voit pas néanmoins que depuis deux mille ans la Prophétie de *Polybe* se soit encore vérifiée; & comme nous ignorons les loix de la nature dans ces sortes d'amas & de dégorgemens d'eaux, on ne peut tirer que peu d'utilité de ce passage.

Il y a, ce semble, plus de fondement à croire que la Terre est comprimée vers les pôles, puisque les pendules Isocrones sont plus courts sous la Zône Torride que sous les Zônes temperées, & à penser que la Terre est pressée autour de l'Equateur, puisque les mesures dont on s'est servi pour décrire la ligne Mé-

ridienne de France ſuppoſent l'axe de la Terre plus grand que le diamétre de l'Equateur. Après tout, ces expériences ne ſont pas encore convaincantes. Car d'un côté les pendules variant en tout climat, ſuivant la variation du milieu, il ſe peut faire que les chaleurs de la Zône Torride ſuffiſent pour y cauſer du changement : d'autre part, les petites différences qui ſe trouvent dans les degrez d'un même Méridien, meſurez par diverſes perſonnes, peuvent s'imputer au différent uſage des inſtrumens qu'on a employez, ou même à ce que ces inſtrumens n'étoient pas parfaitement conformes. Il paroît donc que ceux qui tiennent la Terre ſphérique ſe rangent prudemment à un parti mitoyen entre ces contrarietez des Sçavans modernes.

Pour les accorder, Monſieur Poléni, en décrivant une double Eclipſe conformément aux deux opinions de l'axe terreſtre plus grand ou moindre que le diamétre Equinoxial, a calculé la longueur d'un degré d'un parallèle. Sa latitude de 48. degrez dans l'hypothèſe de l'axe plus grand, a don-

né 37769 toises de Paris ; & dans la supposition de l'axe plus petit, 38546 ; c'est-à-dire, 777 de différence : ce qui fait environ 5″ de tems. D'où il s'ensuit qu'en mesurant l'intervalle de deux endroits de latitude égale, soit d'un degré, soit de plusieurs degrez, les Eclipses des Satellites de Jupiter peuvent montrer lequel des deux sentimens est le véritable.

Cette Lettre finit par deux réfléxions ; l'une, que quand on fait tourner la Terre sur son axe, on n'est plus en liberté de lui donner une figure arbitraire. En effet, le mouvement de la Zône Torride est tel qu'il suppose un plus grand effort à s'éloigner de l'axe, & par conséquent les eaux sous la Zône Torride ne pourroient être en équilibre avec les Mers des Zônes temperées, sans s'élever & se gonfler, de façon qu'elles inonderoient la région de la ligne, si la Terre de ce côté-là, n'avoit pas plus d'élevation que sous les pôles.

La seconde réfléxion est qu'il pourroit toutefois se faire dans les parties d'un globe mû autour de son axe, une telle combinaison des mouvemens

composans, que les composez tendissent tous vers le centre du globe. D'où l'on pourroit conclurre que la Terre ne laisseroit pas d'être sphérique bien qu'elle tournât sur son axe. Il proteste après tout, que sur cette matiere il ne veut affirmer ni nier rien.

L'autre *Lettre* de Monsieur *Poléni* roule sur un morceau de Méchanique de la Théorie de Monsieur *Bernoulli*, touchant la figure & le mouvement des muscles. Monsieur *Poléni* a en ceci l'avantage de donner, pour ainsi dire, du corps à des subtilitez fort abstraites, & de rendre sensible aux yeux ce que le calcul moderne a de plus délié. Voici son expérience.

Il prit des lames égales de métal, d'abord 16, & dans la suite 32. Il les joignit toutes ensemble bout-à-bout, de maniere qu'elles formoient une espéce de chaîne longue de 6 pieds de Paris, 8. pouces 2 lignes. Il perça chaque lame par le milieu à égale distance des extrémitez où elles s'unissoient. Il assujettit le milieu de la chaîne en A sur le plan horizontal d'une table ronde, comme on voit dans la figure

1, & il joignit les deux extrémitez en B. au moyen d'une ficelle, qui, en paſſant par la poulie C, ſoutenoit le poids Z de 16 livres. La longueur de la chaîne ainſi doublée & tenduë par le poids Z, étoit de 3 pieds, 4 pouces, une ligne. Il la diviſa en 200000 parties égales ſur une échelle de métal. Les ouvertures des lames A F, *a f*, ſont marquées par les points *e*, *e*: les points A, *a*, & F, *f* marquent les jointures. Au travers des ouvertures, il paſſa des fils de ſoye *e n* P, *e n* P, qui embraſſoient les poulies *n n*, & ſoutenoient des poids égaux P P. Les poulies étoient mobiles & diſpoſées autour des bords de la table A *n* C, ainſi qu'on le voit. La direction des fils *e n*, *e n* étoit perpendiculaire à chaque lame A F, *a f*. Par ce moyen la chaîne demeura ouverte ſuivant la courbe que préſente la figure 1. & mit ſous les yeux une peinture très-naturelle de la forme & du jeu des muſcles.

En effet, les deux portions ſupérieure & inférieure A F *a f* B de cette chaîne répréſente deux fibres de muſcle. Les poids P P qui tiennent la chaîne dans la tenſion qu'on voit

fig. 1.

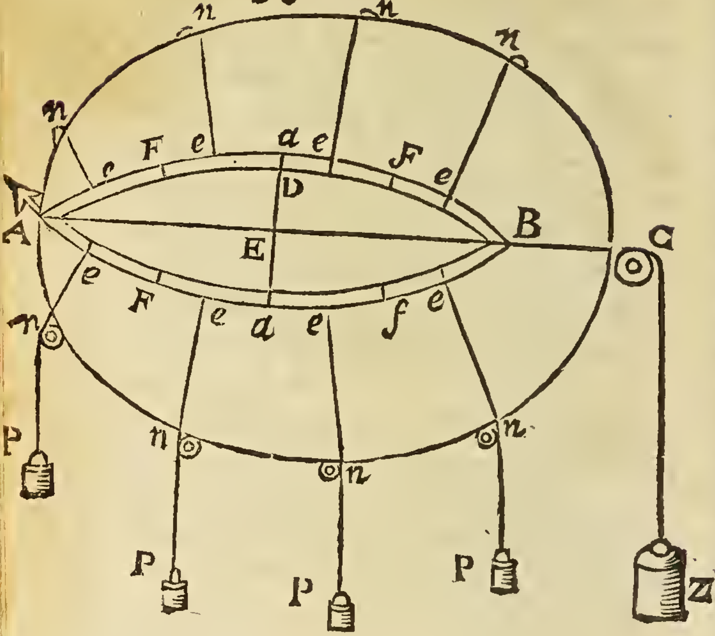

fig 2

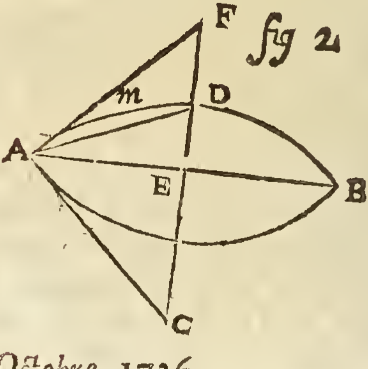

équivalent à la force du fluide qui fait dilater une fibre, en faisant sur elle un effort égal en tout sens & perpendiculaire à la courbe que la fibre est obligée de former. Le contrepoids *Z* qui résiste à une plus grande dilatation de la chaîne, peint au naturel la résistance de la fibre musculaire à se dilater. Ainsi pour changer ce muscle artificiel en un muscle réel, il ne faut que concevoir un nombre de lames plus grand que tout autre déterminé, en conservant toutefois la longueur de la chaîne en question; & sous-diviser les poids P, P, en nombre égal aux lames qu'on supposera, pourvû qu'on garde la somme des poids dont on s'est servi. L'unique différence qu'il y auroit alors, c'est qu'un muscle se dilate par un fluide qui agit en dedans, & non pas qui le tire par dehors, comme les poids font la chaîne. Mais l'effet étant évidemment le même, cette difference n'est rien.

Reste à déterminer l'espéce de courbe, dans laquelle le muscle se dispose en se mouvant, & le rapport qui se trouve entre la force du fluide &

la réſiſtance du muſcle à ſa dilatation. On remarquera d'abord qu'à l'exception des angles A, B, placez aux deux extrémitez du muſcle, tous les autres qui ſont formez par la rencontre mutuelle des lames, ſont exactement égaux par l'expérience. N'y ayant donc point d'autre courbe qui ſuppoſe équiangles les poligones équilateres inſcrits que le cercle, il ſuit de cette expérience que les dilatations des fibres ſont circulaires.

En ſecond lieu, [*fig.* 2] on a dans l'arc A *m* D le ſinus droit A E & le ſinus verſe E D donnez. Donc, en faiſant comme A E eſt à E D, ainſi le ſinus total a un quatriéme terme qu'on cherche, on trouve la tangente de l'angle D A E, dont le complément eſt A D E ou D A C, ſuppoſé le point C centre du cercle. Donc, on connoîtra l'angle D C A ou B A F formé par la corde B A & la tangente A F. De plus, ſoit fait ſinus de l'angle D C A au ſinus de l'angle A D C, ainſi A D, on aura pour quatriéme terme A C rayon du cercle A m D B. Donc, en cherchant exactement ſur l'échelle des parties égales qui a ſervi à divi-

ser la longueur de la chaîne redoublée, la raison des lignes AB, *a a* [*figure* 1] ou de A B & de A D corde de la moitié de l'arc [*fig*. 2.] on aura la valeur de l'angle D A E qui répésente la demie dilatation musculaire, & l'on connoîtra le rayon du cercle, suivant lequel la fibre s'arrondit. Le rapport de la force du fluide avec la résistance du muscle se trouvera déterminé par le rapport de la somme des poids P, P, avec le contrepoids Z. Enfin la contraction du muscle sera déterminée par le rapport de la corde AB à l'arc ADB, [*fig*. 1.] puisque la longueur de l'arc A D B est supposée de 200000 parties égales.

Cette expérience s'est faite à Padouë, en présence de Monsieur *Morgagni*, célébre Professeur d'Anatomie, & avec l'applaudissement des Gens de Lettres. On voit que Monsieur *Poléni* a pris une route différente, mais abregée, pour unir la Théorie à la Pratique, puisqu'il réduit l'une & l'autre à une expérience si naturelle & si simple, que les Curieux peuvent aisément la mettre en œuvre pour s'assûrer de la vérité.

Octobre 1726.

ARTICLE LXXXIX.

HISTOIRE DES PIRATES Anglois, depuis leur établissement dans l'Isle de la Providence, jusqu'à présent, contenant toutes leurs avantures, Pirateries, Meurtres, Cruautez & Excès. Avec la vie de deux femmes Pirates, Marie Read & Anne Bonny; & un Extrait des Loix & des Ordonnances, concernant la Piraterie, traduite de l'Anglois du Capitaine Charles Johnson. Seconde édition corrigée. A Paris, chez Etienne Ganeau, ruë Saint Jacques, aux Armes de Dombes, près la ruë du Plâtre. Et Guillaume Cavelier fils, ruë Saint Jacques, au Lys d'Or 1726. avec Approbation & Privilege du Roi.

QUoique cet Ouvrage ne soit qu'une espéce d'Histoire des Larrons, il ne laisse pas d'avoir, & son agrément & son utilité: son agrément dans la nouveauté des Exploits qu'on y rapporte, & qui tout criminels qu'ils sont, occupent agréablement

le Lecteur, par des traits d'une bravoure la glus déterminée, & qu'on ne pourroit trop loüer, si elle étoit mieux employée : son utilité, en ce qu'on y fait connoître au Public l'importance dont il est d'arrêter le mal, avant qu'il devienne incurable ; & qu'on y fait sentir par le récit même de ce qu'ont exécuté quelques Pirates avec de simples Barques & des Chaloupes ; ce qu'ils seroient capables d'entreprendre, s'ils venoient à se multiplier & à se réünir sous un même Chef.

C'est le dessein principal que s'est proposé le Capitaine Charles *Johnson*, en donnant ce Livre au Public. Aussi est-ce sur quoi roule principalement sa Préface, où par un exemple tiré de l'Antiquité, & ensuite par un autre moins éloigné de nos tems, il tâche de montrer à quels dangers on s'expose, en négligeant d'exterminer ses sortes de Voleurs, avant qu'ils soient devenus trop puissans.

L'Exemple de l'Antiquité est tiré de la Guerre des Pirates. Ils s'étoient rendus redoutables à tel point, dans le tems même le plus florissant de la Ré-

publique Romaine, qu'on fut obligé d'employer contre eux le Grand Pompée; c'eſt-à-dire, le plus fameux & le plus habile Général qu'euſſent alors les Romains.

Ces Pirates ſortis de la Cilicie, Contrée de l'Aſie Mineure, ſituée ſur la Mer Méditerranée, commencerent leurs courſes avec deux ou trois Vaiſſeaux, ſe contentant de croiſer du côté de la Gréce; mais les deſordres des Guerres Civiles que cauſerent les factions de Marius & de Sylla, donnant trop d'occupation aux Romains dans le dedans de la République, pour qu'ils puſſent faire attention à ce qui ſe paſſoit au dehors, les Corſaires ſçurent en tirer avantage pour s'accroître & ſe fortifier; à quoi ils travaillerent ſi efficacement, que ces deux ou trois Vaiſſeaux, avec leſquels ils avoient commencé leurs courſes, ſe trouverent au bout de trente ans, multipliez juſqu'à une Flote de plus de mille voiles, tant Vaiſſeaux de Guerre, que Galeres à Rames & Frégates légeres: Vaiſſeaux au reſte montez par des hommes les plus déterminez, & gouvernez par des Pi-

lotes & des Matelots d'une expérience consommée. On jugera par la richesse & la magnificence des ornemens, s'il pouvoit leur rien manquer du côté du nécessaire. Les voiles étoient de pourpre, la poupe dorée, & les rames couvertes de lames d'argent; de sorte qu'ils étoient autant enviez pour leurs richesses, que craints pour leurs forces.

Leurs entreprises ne se bornoient pas à des Courses sur Mer, ils exerçoient encore leurs brigandages sur terre, où ils faisoient des descentes; & ils saccagerent de la sorte plus de 400. Villes. Ils en étoient venus à ce point d'insolence, que quand en s'informant du nom & de la Patrie de leurs Prisonniers, il s'en trouvoit quelqu'un qui se disoit Romain; ils se prosternoient devant lui, & le traitoient en apparence avec grand respect. Ensuite, mettant une échelle au bord du Vaisseau, ils lui disoient avec courtoisie qu'il lui étoit libre de sortir & de s'aller promener, & le jettoient alors dans la Mer, en faisant de grands éclats de rire.

Le mal eût continué & même aug-

menté, ſi la diſette exceſſive des vivres qui manquerent à Rome, & qui fut cauſée par la priſe des Vaiſſeaux de Corſe & de Sicile, chargez de grains, que ces Pirates enleverent, n'eût enfin reveillé l'attention du Senat. Ce n'eſt pas qu'ils n'euſſent fait déja des coups aſſez hardis, & même inſultans, comme de ravager des Maiſons de Plaiſance des Grands de Rome le long du Tibre, & d'enlever preſque aux Portes de Rome deux Prêteurs qui en partoient, revêtus de la Robe de Pourpre, & entoûrez de leurs Licteurs, pour aller à leurs gouvernemens. On avoit diſſimulé la choſe, en ſe contentant de plaindre ceux qui en avoient ſouffert; mais quand le pain vint à manquer, le Peuple cria, & il fallut au plûtôt y pourvoir. Le Senat donna donc ſes ordres, & Pompée fut nommé Général de cette expédition avec 500. Vaiſſeaux qu'on lui donna, & qu'il partagea en quatorze Eſcadres. Heureuſement pour lui & pour les Romains, les Corſaires ne furent pas avertis des préparatifs qu'on faiſoit contre eux, de ſorte que s'étant trou-

vez diſperſez, Pompée en eut meilleur marché. Il y a apparence que s'ils avoient eu le tems de ſe raſſembler & de ſe préparer à recevoir la Flote Romaine, une Flote de 500. Vaiſſeaux n'auroit pas tenu contre une Flote de mille, montée par des gens bien plus experts aux Combats de Mer, que ne le pouvoient être les Romains.

L'autre exemple plus moderne, eſt celui du fameux Barberouſſe, qui ayant commencé à pirater avec un ſeul petit Vaiſſeau, ſe vit en peu d'années maître d'une puiſſante Flote, gagna des richeſſes immenſes, ſe fit enfin Roi d'Alger, & s'affermit ſi bien ſur le Trône, qu'il le laiſſa à ſon frere après ſa mort.

De ces exemples, l'Auteur paſſe aux Pirates qui infeſtent aujourd'hui les Mers des Indes, & ſur tout des Indes Occidentales, où ils ſont en plus grand nombre, qu'en aucune partie du monde, ce qu'il attribuë à trois raiſons.

La premiere, eſt la quantité de petites Iſles inhabitées, qui ſont dans l'Amérique, & où les Corſaires trou-

vent des ports & des retraites fort commodes pour radouber leurs Vaiſſeaux, avec abondance de vivres, comme d'Oiſeaux, de Tortuës, d'Huitres & d'autres Poiſſons de Mer.

La ſeconde, eſt le grand commerce qui s'y fait par les François, les Eſpagnols, les Hollandois, & principalement les Anglois, de ſorte que l'occaſion d'y faire des priſes n'y manque jamais.

La troiſiéme, eſt la facilité d'échaper aux Vaiſſeaux de Guerre qui les pourſuivent, vû la quantité de paſſages étroits, de retraites & de ports qui ſont parmi ces Iſles ſolitaires, & qui les mettent à couvert de toute inſulte.

L'Auteur impute à l'avarice des Gouverneurs Eſpagnols de l'Amerique, l'origine & le progrès de ces Pirates. Ces Gouverneurs donnent des commiſſions à un grand nombre de Vaiſſeaux de Guerre de leur Nation, avec ordre de ſaiſir tous les Vaiſſeaux qu'on trouve ſur leurs Côtes juſqu'à la hauteur de cinq lieuës, & cela ſous prétexte d'empêcher tout commerce de contrebande. S'il arrive que les

Commandans des Vaiſſeaux Eſpagnols excedent leur commiſſion, & qu'ils volent & pillent à leur gré, & qu'on en porte les plaintes en Eſpagne, après un long-tems & bien des frais, on reconnoît qu'on a tout perdu, même en gagnant ſon procès, parce qu'il ſe trouve que le Capitaine qui a fait la priſe, & qui ſeul en doit répondre, eſt un miſerable qui n'a pas le ſou.

Les Anglois irritez des pertes fréquentes qu'ils ſouffroient, & du peu de juſtice qu'on leur rendoit, jugerent à propos d'uſer de repreſailles, & il s'en offrit une occaſion très-favorable en 1716. Les Galions d'Eſpagne avoient fait naufrage deux ans auparavant dans le Golfe de la Floride. Pluſieurs Vaiſſeaux de la Havane travailloient à pêcher l'argent; & ils avoient déja envoyé à la Havane quelques millions de piéces de huit, retirées de la Mer, mais il reſtoit encore à tranſporter 350000. piéces de huit qu'on avoit mis à couvert dans un Magazin, ſous la direction d'un Commiſſaire, & ſous une garde de 60. hommes; lorſque deux Vaiſſeaux

& trois Chaloupes sortis de la Jamaïque & des Barbades, sous la conduite du Capitaine Henri Jennings, firent voile vers le Golphe de la Floride. Le Capitaine ayant mis 300. hommes à terre, chassa la Garde qui prit la fuite, & se saisit du trésor qu'il embarqua pour la Jamaïque. Mais ayant pillé de nouveau sur sa route un Vaisseau Espagnol, portant, outre une très-riche Cargaison, 60000. piéces de huit, les Espagnols qu'il avoit pillez, & qui ne le perdirent point de vûë, en firent leurs plaintes au Gouverneur de la Havane, qui envoya un Vaisseau à celui de la Jamaïque pour reclamer ce qui avoit été pris. Et comme on étoit en pleine paix, & que le Capitaine Jennings, aussi bien que son monde, jugea bien qu'il ne feroit pas bon pour eux à la Jamaïque, ils resolurent de se faire Pirates, en appliquant à leur profit tout ce qu'ils avoient pris. D'autres se joignirent à eux, & tous ensemble choisirent l'Isle de la Providence, la plus considerable de celles de Bahama, pour en faire le lieu de leur retraite, & de leur établissement.

 On

On ne ſçut pas plûtôt en Angleterre qu'ils s'établiſſoient dans cette Iſle, qui alloit devenir une fourmilliere de Pirates, qu'on reſolut de les en déloger. On mit en mer pour cela une Eſcadre de douze Fregates du cinquiéme & ſixiéme rang, avec deux Vaiſſeaux de Guerre, ſous le commandement du Capitaine Wode Rogers, nommé Gouverneur de l'Iſle de la Providence. On joignit à cela une Proclamation datée du cinquiéme Septembre 1717. par laquelle le Roi accordoit le pardon pour toutes les Pirateries, commiſes avant le cinquiéme Janvier 1718. à tous les Corſaires qui ſe ſoumettroient avant le cinquiéme Septembre 1718.

La Proclamation fut envoyée avant le depart de Wode Rogers, & le Capitaine Jennings, avec plus de 150. de ſes Compagnons, ſe ſoumit au Gouverneur des Barmudes, dont ils prirent leurs Certificats. D'autres ſe ſoumirent encore à l'arrivée de Wode Rogers, à l'Iſle de la Providence, où il fit bâtir un Fort pour la ſûreté de l'Iſle. Il n'y eut que Charles Vane & ſa Troupe qui préfererent les

risques de la Piraterie au salut que leur offroit la Proclamation. Vane se sauva à l'arrivée du Capitaine Wode Rogers, & porta l'insolence jusqu'à tirer sur les Vaisseaux de Guerre lorsqu'il partit. De cette troupe & de quelques-uns des anciens Pirates qui reprirent leur premier métier, il s'en forma de nouveaux, qui ont longtems infesté les Mers de l'Amerique, mais qui ne les incommodent plus tant, par le soin qu'on a pris d'en purger ces Mers.

Après ces considérations générales, sur lesquelles roule la Préface de l'Auteur, il vient au détail des expéditions des Pirates Anglois de l'Amérique, ce qu'il exécute en 19. Chapitres, dont chacun est employé aux courses & aux entreprises d'un Pirate particulier, ou pour mieux dire, de sa troupe; car il arrive quelquefois que la même troupe change de Capitaine, ou qu'elle se separe en deux, dont les Courses se trouvent renfermées dans le même Chapitre. A ces 19. il en a joint un vingtiéme, où sont contenuës les Loix & les Ordonnances qui sont présentement en force con-

tre les Pirates. Notre dessein n'est pas d'entrer en détail sur les Exploits peu dignes de mémoire, qui font le sujet de ce Livre. Nous nous contenterons d'en tirer un précis qui donne à connoître la nature du mal, sans le faire plus dangereux qu'il n'est pour les suites.

Que le nombre des Pirates ait été, ces dernieres années, très-grand dans l'Amérique, c'est de quoi la lecture du present Ouvrage ne permet pas de douter. On ne sçauroit non plus s'empêcher de souscrire à ce que dit l'Auteur, sur la principale source de cette fourmilliere de Voleurs, qu'il regarde comme une suite du métier des Armateurs durant la Guerre. Il en est des Corsaires, à cet égard, comme des Voleurs de grands chemins. La reforme qui se fait d'une grande partie des Troupes, après que la Guerre est finie, reduit ordinairement un grand nombre de Soldats, qui n'ont jamais appris d'autre métier que celui de piller, à la triste nécessité de faire durant la Paix, sous le nom de Voleurs, & contre leurs Compatriotes, ce qu'ils faisoient durant la Guer-

re, & ſous le nom de Soldats, contre les Ennemis de la Patrie. Il en eſt de même des Corſaires.

La permiſſion qu'on donne de faire des Courſes contre l'Ennemi pendant la Guerre, accoutume à un métier, dont on ſe dégoûte d'autant moins, qu'il flate le libertinage de ceux qui le font, & qui ordinairement n'en ſçavent point d'autre; de ſorte que quand la paix & les défenſes du Prince ne permettent plus de le faire en qualité d'Armateurs, avoüez & autoriſez, l'habitude & la cupidité le font faire aux mêmes gens ſans commiſſion, & ſous le tître de Pirates. S'ils courent en cette qualité un riſque, dont l'aveu & la commiſſion du Prince les mettoit à couvert, tandis qu'ils étoient Armateurs, auſſi trouvent-ils d'ailleurs leur condition améliorée, en ce que la qualité d'Armateurs ne leur donnoit droit que contre les ennemis de l'Etat, au lieu que celle de Pirates, qui ne fait nulle diſtinction d'amis ou d'ennemis, les met en liberté de piller par tout où ils peuvent, & de faire, comme le rapporte formellement, de quel-

ques-uns, l'Auteur de cet Ouvrage, une déclaration de guerre générale à tout l'Univers.

A l'habitude & au charme d'une vie libertine, & indépendante se joint le grand attrait de pouvoir s'enrichir par un coup de main, ce qui est plus aisé dans les Mers de l'Amérique, où les Vaisseaux sont presque toûjours richement chargez, que tout autre part. Il est bien vrai que ces gens là qui, comme dit leur Historien, dépensent aussi facilement qu'ils gagnent, ne sont pas faits pour s'enrichir; mais c'est cette même prodigalité avec laquelle ils dissipent ce qu'ils ont pris, qui les met dans la nécessité de continuer leurs Pirateries, pour acquerir de nouveau de quoi dissiper. Car s'ils avoient assez de raison pour se contenter d'un gain considérable, & le mettre à profit? Que reste-t'il à souhaiter à des gens de cette sorte, quand ils ont pris un Vaisseau aussi riche que celui que le Capitaine Roberts & sa Troupe prirent sur les Côtes du Bresil, & où ils trouverent quarante mille piéces d'or, & une croix de diamants, destinée pour le Roi de

Portugal, ſans compter les autres bijoux & des marchandiſes d'une très-grande valeur, ou pour dire quelque choſe de plus, un Vaiſſeau, tel que celui dont il eſt parlé dans le Chapitre V. & qui fut pris par le Capitaine Taylor & ſa Troupe, à l'Iſle de Maſcaregne, où il étoit à l'ancre & hors de défenſe par le mauvais état, où l'avoit mis une tempête qu'il venoit d'eſſuyer; de ſorte que ſans tirer un coup de piſtolet, ils ſe trouverent maîtres d'une priſe ſi riche, que les ſeuls diamants étoient eſtimez entre trois à quatre millions de Riſdales, c'eſt-à-dire, environ douze millions de livres, qu'ils eurent à partager entre ſix-vingt, ou cent-cinquante Voleurs qu'ils étoient. On ſçait bien que des priſes de cette importance ne ſe rencontrent pas tous les jours; mais quel appas pour le métier qu'un pareil ſuccès! En faut-il davantage pour couvrir la Mer, d'une foule de Pirates, dont il n'y en a pas un ſeul qui ne ſe promette une rencontre auſſi heureuſe?

On ne ſera pas ſurpris après cela, qu'une partie de l'Equipage des Vaiſ-

ſeaux qu'ils prenoient, fût toûjours diſpoſée à ſe joindre à eux, quand ils avoient beſoin de monde; & l'on s'étonnera encore moins de cette fourmilliere de Voleurs, qui ſe trouve à l'Amerique, ſi l'on fait attention à la multitude de fainéans & de ſcelerats qu'on y envoye d'Angleterre, comme ſi l'on avoit peur qu'on en manquât au nouveau monde. On croit faire merveille de tranſporter aux Plantages pour y travailler, des Voleurs condamnez en Angleterre, d'où on en envoye des Vaiſſeaux pleins, tel qu'étoit celui dont il eſt parlé dans le Chapitre VII. Des gens condamnez pour avoir fait le métier de Voleur ſur terre, ſont fort diſpoſez à le recommencer ſur mer, où les profits ſont bien plus conſiderables, & où le danger du côté de la Juſtice, eſt beaucoup plus éloigné, & plus facile à éviter. Ajoutons à cela que la plûpart de ces miſerables ſont gens ſans principes & ſans conſcience, & que quand ils auroient reçû quelque éducation, ce qui convient à très-peu d'entr'eux, il faut qu'ils changent de note en ſe faiſant Pirates, puiſque, comme le

remarque leur Historien au commencement du cinquiéme Chapitre, *la moindre réfléxion qu'ils pourroient faire sur l'honneur & la justice, est regardée comme une offense digne de mort.* Si l'on veut connoître à quel point ils portent leur insolence, & jusqu'où ils poussent le mépris de toute autorité, soit humaine, soit divine, on n'a qu'à jetter les yeux sur ce qui est rapporté dans le Chapitre XI. du discours qu'ils tinrent à un Capitaine de Vaisseau, en le renvoyant après l'avoir pillé, & avoir jetté dans la Mer, tout ce dont ils ne jugerent pas à propos de s'embarasser. *Nous nous macquons du Roi, dirent-ils, de son Parlement & de son pardon, que nous ne voulons pas, nous ne craignons pas la potence, & si nous sommes vaincus ou surpris, nous mettrons le feu aux poudres, & irons gayement & en bonne compagnie en Enfer.* Leur marché est si bien fait sur ce pied-là, & pour cette vie & pour l'autre, du moins quant à la plûpart d'entre eux, qu'un de ces honnêtes gens qui fut pris avec ses camarades par un Vaisseau de Guerre, où l'on les enchaîna deux à deux

pour les transporter, voyant que celui avec qui il étoit attaché prioit Dieu, & lisoit dans son livre, il lui demanda ce qu'il prétendoit par ses prieres ? Le Ciel, répondit l'autre. *Le Ciel ? S'écria le premier, insensé que vous êtes, avez vous jamais oüi dire qu'un Pirate soit entré au Ciel ? Pour moi*, ajouta-t'il, *je veux être dans l'Enfer, on y est bien plus agréablement, & dès que j'y arriverai je saluerai Roberts de 13. coups.* Ce *Roberts* étoit leur Capitaine, qui fut tué dans le combat, & aux exploits duquel l'Auteur a employé l'onziéme Chapitre de son Livre, où ce trait est rapporté. C'étoit apparemment pour s'apprivoiser d'avance avec l'Enfer, que le Capitaine *Teach*, ou autrement *Black-beard*, c'est-à-dire, Barbe-noire, fit un jour à ses camarades la proposition étrange, dont il est parlé dans le Chapitre de ses faits. *Allons*, dit-il, étant un peu pris de vin, *faisons un Enfer de nous-mêmes, & voyons qui pourra y resister le plus long-tems.* Surquoi étant descendu à fonds de cale avec deux ou trois autres de même espece que lui, & ayant fermé toutes

les écoutilles, ou ouvertures du tillac, il mit le feu à plusieurs pots de soufre & de matieres combustibles, & tint bon jusqu'à ce que les autres prêts à être suffoquez, se fussent rendus & eussent demandé quartier.

On juge assez de quoi sont capables des gens de cette trempe, qui ont foulé aux pieds la crainte de tout ce qu'il y a de plus terrible & de plus redoutable. Dès qu'ils voyent un Vaisseau, à moins que ce ne soit un Vaisseau de Guerre, quelque fort qu'il paroisse d'ailleurs, ils l'attaquent sans déliberer; car pour les Vaisseaux de Guerre, ils les évitent autant qu'ils peuvent, non seulement parce que la supériorité est trop grande à leur égard, mais bien plus, parceque hors la poudre & des boulets il n'y a rien à gagner, & que les Corsaires ne se battent que pour piller. Leur maniere de faire la Guerre, est d'arborer d'abord le pavillon noir, pour marquer qu'il n'y a point de quartier à esperer, si on se défend, & d'aller brusquement à l'abordage, avec le sabre, le pistolet, & quelquefois des grenades de verre à la main. L'aspect

ſeul de ces Démons incarnez, & l'air affreux dont ils ſe préſentent, avec des juremens & des blaſphemes horribles, ſeroit capable de jetter l'épouvante dans l'ame des plus intrepides. Qui n'auroit tremblé de tout ſon corps à la vûë de l'équipage, dans lequel l'Auteur repréſente *Black beard*? Sa barbe qui étoit noire, lui couvroit toute la poitrine, & montoit juſqu'aux yeux. Les jours de combat, il portoit une ſorte d'écharpe qu'il paſſoit ſur ſes épaules, avec trois paires de piſtolets dans des foureaux, en forme de bandoulieres. Il s'attachoit deux méches allumées ſous le chapeau, qui lui pendoient de chaque côté du viſage. Cet équipage joint à ſes yeux, dont le regard étoit naturellement farouche & cruel, le rendoit ſi affreux, dit l'Auteur, qu'on ne ſçauroit ſe former l'idée d'une furie des Enfers plus terrible qu'étoit ſa figure.

Il ne faut pas croire que ces gens-là attendiſſent qu'ils fuſſent en grand nombre pour faire des entrepriſes. *Edoüard Low* ſe jette dans une Chaloupe, avec douze de ſes camarades,

& le lendemain il se rend maître d'un petit Vaisseau. Voilà lui & sa Troupe en pied : il fabrique un pavillon noir ; & soutenu de ces douze compagnons, *il declare la Guerre au monde entier. Vorley* autre Chef de Pirates s'embarque dans une Chaloupe ouverte, avec neuf de ses Camarades, sans autres armes que six vieux mousquets, & les munitions de guerre à l'avenant. Dans peu il se trouve maître d'une grosse Chaloupe avec six piéces de Canon, & sa Troupe renforcée jusqu'à vingt-cinq hommes ; & voilà le pavillon noir arboré, avec une tête de mort au milieu, entourée de plusieurs ornemens de cette nature. *Sprigs* commença avec cinq ou six ; & *Jean Evans*, avec trois ou quatre. En quelque petit nombre qu'ils fussent, rarement trouvoient-ils de la resistance dans ceux qu'ils attaquoient. La vûë seule du pavillon noir que chacun historioit à sa maniere, ou de têtes de morts, ou d'autres symboles effrayans, jettoit la terreur dans l'ame de ceux qu'ils attaquoient. Mais même en se rendant sans combat, on n'étoit pas toû-

jours à couvert de leurs cruautez. C'eſt un point ſur lequel je n'entrerai ici dans aucun détail, parce qu'il faudroit pour cela tranſcrire une partie du Livre, où on en trouve de certains traits qui font horreur. Cependant à quelque excès qu'ils ſe ſoient portez dans leur barbarie, ces miſerables, dignes des plus cruels ſupplices, en ſont quittes chez les Anglois pour être pendus; ce qui eſt la deſtinée commune & ordinaire de ceux qui n'ont point peri dans l'exercice du métier, ſi on en excepte un nombre de ceux, qui après avoir couru les Mers des Indes Orientales, ſe ſont ſauvez à l'Iſle de Madagaſcar, où vivans dans l'indépendance les uns des autres, & de toute puiſſance humaine, ils ſe ſont établis de petites Souverainetez à leur maniere, mais telles qu'on ne les leur enviera point, Le détail, que donne ſur cela l'Auteur dans le premier Chapitre, eſt tout-à-fait curieux.

Il n'y a perſonne, qui ſur tout, ce que l'on vient de rapporter de ces Pirates, ne juge que l'engeance en eſt très-pernicieuſe, & qu'on ne ſçau-

roit trop faire pour l'extirper entierement. C'eſt à quoi il paroît que les Anglois ſe ſont employez ſerieuſement ces dernieres années ; auſſi le nombre en eſt-il déja bien diminüé par la juſtice qu'on a faite de la plûpart de ceux qui n'ont point péri par les armes. Mais ce qu'on a peine à comprendre, eſt l'impunité dont on laiſſe joüir des Gouverneurs, qui ſont d'intelligence avec eux, qui partagent le butin, qui autoriſent & conſacrent, pour ainſi dire, le pillage par les Arrêts qu'ils rendent en faveur des Pirates, & qui leur donnent avis des méſures qu'on prend pour ſe ſaiſir d'eux. On trouvera des traits de cette nature dans le troiſiéme Chapitre, où il eſt parlé de *Black-beard* & de ſa Troupe ; & ſi l'on croit un Gouverneur aſſez puni d'une colluſion ſi criminelle, en lui enlevant ſoixante caiſſes de Sucre & vingt à ſon Secretaire, que tous deux avoient reçu de *Black-beard*, pour prix d'une intelligence prouvée par une lettre du Secretaire, qu'on trouva parmi les papiers de ce Pirate après ſa mort, ce ne ſera pas aſſûrément la crainte du châ-

timent, qui empêchera les premiers Officiers de ces Contrées, de donner de la protection & de l'appui à ces ennemis du Genre humain.

Cependant quelque pernicieuse que soit, cette engeance pour l'Amérique, dont elle trouble le Commerce; on a lieu de croire que si les suites en sont à craindre, c'est beaucoup plus pour les particuliers, que pour l'Etat, contre lequel il n'y a pas d'apparence qu'ils puissent jamais entreprendre une Guerre Piratique, pareille à celle que termina Pompée, & dont il est parlé au long dans la Préface. Les Pirates Anglois de l'Amérique, ont dans leur caractere dequoi rassûrer contre une pareille crainte. 1°. Parce que l'intérêt commun qu'ils ont de piller, n'a point d'autre mobile que l'intérêt particulier de chaque Pirate, qui n'a en vûë que de se faire sa main, sans s'embarasser de ce que deviendra le reste de la Troupe; de sorte que quand on a fait quelque prise considérable, le Chef ou quelqu'un des plus scelerats, ne songe qu'à se défaire d'une partie de la Troupe, afin de se trouver en moindre nom-

bre pour faire le partage. C'eſt de-quoi on trouvera des exemples aſſez marquez dans le troiſiéme Chapitre, & dans l'onziéme, & dans beaucoup d'autres, où l'on voit des traits d'infidélité & de trahiſon, dont ils uſent les uns envers les autres, ſe trompant & ſe pillant, toutes les fois que l'occaſion s'en préſente. 2°. Par l'incompatibilité qui ſe remarque entre les Chefs de chaque Troupe. Le hazard les aſſembla une fois au nombre de trois Chefs; mais l'intelligence dura peu, & il fallut ſe ſeparer. Comme ils ne viſent point à combattre contre des Flotes entieres, & qu'ils ſe bornent à attaquer un Vaiſſeau en particulier, ils ne veulent point plus de monde, qu'il ne leur en faut pour cela; parce que moins ils ſont, & plus la part de chacun eſt forte. 3°. Par le peu de ſubordination qu'il y a entre eux: car quoiqu'ils ayent leurs Loix, dont on trouvera un modéle dans le Chapitre XVII. Elles ſont également pour tout le monde, & le Capitaine qui n'a pas une part plus conſidérable que les autres, n'eſt pas plus grand Seigneur qu'eux, & n'a guères rien à

leur demander, que le ſervice réglé, & ce qui regarde les occaſions de combat. La ſeule prérogative qu'il ait par deſſus les autres, c'eſt qu'en matiere de chaſſe, de combat, ou de retraite, le pouvoir du Capitaine eſt abſolu, comme le remarque l'Auteur dans le Chapitre VI. Mais encore faut-il qu'il uſe ſobrement de ce pouvoir; car ſes déciſions, quoique Souveraines, ſont ſujettes à diſcuſſion. On obéït d'abord, mais après avoir obéï, on examine ce qui a été ordonné; on fait le procès au Capitaine, & ſi le parti qu'il a fait prendre, & auquel on s'eſt ſoumis par proviſion, n'eſt pas approuvé de ſa Troupe, il eſt caſſé aux gages, comme il arriva à *Charles Vane*, qui pour avoir empêché qu'on ne combatît dans une occaſion, où il croyoit la partie trop forte, quoique le plus grand nombre de ſes gens fût d'avis de combattre, il ſe vit deſtitué à titre de poltronnerie. 4°. Enfin, parce que ces Pirates n'ont point de retraite fixe & commune, où ils puiſſent ſe réunir, & concerter enſemble. Si on leur eût donné le tems de s'établir, & de ſe

fortifier dans l'Isle de la Providence, ou qu'on les laissât un jour s'habituer dans quelque autre, & en faire leur rendez-vous général, il ne seroit pas impossible qu'ils ne prissent des mésures ensemble, & qu'il ne se trouvât parmi eux quelque homme de tête, qui imposât aux autres, & se fit donner le commandement de tout le Corps, dont la puissance à la longue pourroit devenir redoutable; mais tant qu'on aura la précaution de les dénicher, comme on a fait à l'Isle de la Providence, dès qu'ils voudront s'établir quelque part, leurs entreprises ne pourront jamais intéresser le Corps de l'Etat, quoique les Particuliers soient exposez à en souffrir beaucoup; & cette considération suffit pour animer le zéle de ceux qui sont en place, & que le devoir de leur charge oblige à procurer la sûreté publique. Nous n'avons point dans cet Extrait fait mention particuliere des deux femmes Pirates, dont il est parlé dans le titre même du Livre, parce que comme elles ne l'ont point été en Chef, & qu'elles se sont trouvées confonduës dans le commun des Pi-

rates ſubalternes, on a dit d'elles tout ce que leurs avantures avoient de ſingulier, en diſant qu'elles étoient des femmes, & qu'elles ont été condamnées à mort, en qualité de Pirates. Mais quoique condamnées, elles ne furent point exécutées, parce que l'une mourut avant le tems de l'exécution, que ſa groſſeſſe fit differer, auſſi bien que celle de l'autre, toutes deux s'étant trouvées dans le même cas; mais à l'égard de la derniere, on remit encore ſon exécution de tems à autre, même après ſon accouchement. Après cela, l'Auteur declare qu'il ne ſçait point ce qu'elle devint depuis, & que tout ce qu'il en peut dire, c'eſt qu'elle n'a point été exécutée. Pour le reſte de l'Hiſtoire de la vie de l'une & de l'autre, cela n'a rien d'aſſez intéreſſant pour mériter qu'on s'y arrête ici.

A parler de cette Hiſtoire en général, elle paroît bien écrite, & s'il y a quelque choſe à y deſirer, c'eſt un peu moins d'uniformité dans les faits. Mais auſſi faut-il moins s'en prendre à l'Auteur, qu'aux Heros qui font le ſujet de ſon Livre, & qui ſe reſſem-

blant tous aſſez dans leurs exploits, n'ont pû donner lieu à une grande varieté dans le recit qu'en a entrepris l'Auteur, qui ſe montre d'ailleurs fort zélé pour leur deſtruction; mais s'il en veut beaucoup aux Pirates de l'Amerique, il paroît n'être guéres mieux intentionné pour une autre eſpéce qu'il regarde comme tels en Europe; ce qui lui fait dire au ſujet de certains Corſaires Anglois, qui après avoir long-tems exercé le métier, s'étoient retirez chez les Eſpagnols à Porto Bello, pour y joüir du fruit de leurs vols & de leurs rapines, que ſi ces Pirates avoient eû connoiſſance de ce qui s'eſt paſſé dans ce même tems-là en Angleterre, de la part des Directeurs de la Compagnie du Sud, ils ſe feroient ſans doute écriez, *que quelques brigandages qu'ils ayent pû commettre, il ſe trouvoit encore de plus grands Voleurs qu'eux dans le monde*. C'eſt de quoi nous nous raportons à lui, ſans nous rendre garants de ſes ſentimens à cet égard.

Article XC.

SUITE DU TRAITE' de l'Eglise, de M. l'Abbé Tournely.

Du Chef de l'Eglise.

NOus pouvons appliquer au Pontife Romain, Chef viſible & Miniſteriel de l'Egliſe, ce que l'Eſprit Prophetique avoit annoncé de Jeſus-Chriſt, qui en eſt le Chef Souverain & inviſible; qu'il ſeroit au monde pour y ſervir de but à la contradiction. Des idées un peu plus diſtinctes qu'on ne les a quelquefois à cet égard, couperoient racine à bien des préventions & à bien de faux principes. Elles empêcheroient de confondre dans la perſonne du Pape, l'homme avec le Paſteur, & le Paſteur qui a rang de Prince ſelon l'ordre Civil, avec le Miniſtre & le Vicaire de Jeſus-Chriſt. Faute de ſeparer ces differens rapports, il arrive tous les jours, que de l'uſage peu meſuré, ou de l'exercice abuſif du pouvoir, on conclut hautement contre le pouvoir même: & que pour des

foibleſſes ou des entrepriſes qui ont été de purs effets de l'humanité, on en vient à éluder ou à mépriſer ſans ſcrupule une autorité toute divine, comme ſi elle-même n'avoit rien que d'humain. Ce n'eſt pourtant-là ni l'unique ni la plus grande ſource du mal. Les Papes quels qu'ils ſoient par leurs diſpoſitions perſonnelles, ſont les premiers Juges de la doctrine par leur caractere. Or il eſt vrai de dire, que s'il a fallu qu'il y eut dans l'Egliſe des écarts & des diviſions ſur la Doctrine; c'étoit une conſéquence néceſſaire, qu'il y eut des ennemis de la Papauté. La partie réprimée & frappée d'anathême par la puiſſance Pontificale ne pouvoit manquer de s'élever contre elle, & de faire effort pour s'y ſouſtraire. Auſſi eſt-il aiſé de remarquer que la condamnation d'un mauvais dogme, ou le premier indice d'une condamnation prochaine, a été ſouvent le ſignal de la révolte contre le Souverain Pontife, & comme la date de tout ce qu'il y a eu de grands éclats en cette matiere.

Monſieur l'Abbé Tournely diviſe en cinq Articles la Queſtion *du Chef*

de l'Eglise. Il se propose d'examiner, 1°. Si Saint Pierre a reçu de Jesus-Christ la primauté au-dessus des autres Apôtres; 2°. Si les Papes en qualité de ses Successeurs ont pareillement la primauté au-dessus des autres Evêques, & s'ils l'ont de droit divin; 3°. S'ils ont l'infaillibilité & la supériorité de Jugement dans les causes de Foi & de mœurs; 4°. S'ils ont quelque autorité directe ou indirecte sur le temporel des Princes; 5°. Ce qu'ils peuvent, & ce que peut avec eux l'Eglise Universelle, par rapport aux faits appellez Dogmatiques. Tous ces Articles ont déjà usé bien des plumes. Quant au premier & au second, il y a long-tems que la Faculté de Paris s'est récriée contre la calomnie de *De Dominis*, qui s'offroit à montrer; que des principes de cette Ecole suivoit régulierement tout ce qu'il avançoit de plus ruineux à la primauté du Siége de Rome. Elle répondit à ses offres en déclarant hérétiques & schismatiques les Propositions sur lesquelles il recherchoit à entrer avec elle en societé de sentimens. M. T. nous l'a fait voir dans les occasions

les plus delicates, ſuivre là-deſſus le grand torrent de l'antiquité, & ſoutenir ſans varier avec la primauté d'honneur, une primauté de Juriſdiction émanée de J. C. même. Peu importe ce qu'ait été l'ancienne Rome dans l'ordre politique : la prééminence du Pontife Romain en eſt indépendante. C'eſt l'ordre de ſucceſſion ſur la Chaire de Pierre qui confie aux Papes toute l'autorité que Pierre a euë, comme Chef des Apôtres & par le même droit qu'il l'a euë : Pierre y *vit* ; il y *parle* ; il y *enſeigne* ; il y *juge* ; il y *préſide* ; voilà les expreſſions ordinaires des Peres & des Conciles. Les Papes ne doivent ce qu'ils ſont ni aux Canons de Nicée ni à ceux de Calcédoine, ni aux Reſcrits Impériaux. Les Conciles & les Empereurs ont ſeulement reconnu & réveré dans leurs perſonnes l'exécution de la divine promeſſe ; ils ont veillé à les maintenir dans le rang, où la ſeule qualité de Succeſſeurs & d'Héritiers de Pierre les avoit élevez.

Ce n'eſt pas vraiſemblablement l'honneur de Saint Paul, qui a le plus touché les Théologiens, Auteurs &

partiſans de l'Hypothèſe des deux Chefs. La primauté ne ſouffre ni partage, ni égalité de puiſſance. Quelque comparable que S. Paul fut à S. Pierre, ſoit dans les fonctions, ſoit dans les prérogatives de l'Apoſtolat, il n'a pû joüir ſolidairement avec lui d'un avantage, qui étoit l'effet d'une promeſſe adreſſée ſpécialement à S. Pierre. Paul, *chargé*, comme il le dit, *du ſoin de toutes les Egliſes*, n'a pû prendre part à la *Souveraineté* du Miniſtere, qui ſoumettoit à Pierre les *agneaux* avec les *brebis*, les Egliſes avec leurs Paſteurs. Ce nouveau Dogme fut condamné par Innocent X. l'an 1647.

Tout Catholique doit confeſſer la primauté du Pontife Romain; mais ce terme, expliqué & dévelopé ſelon la méthode Théologique, ne laiſſe pas en tout Païs ni en toute Ecole la même idée de pouvoir & de Juriſdiction. Monſieur Tournely expoſe là-deſſus trois ſentimens; celui qu'il appelle des *Ultramontains*; celui du Docteur Edmond Richer; & celui qu'il embraſſe lui même comme mitoyen entre les deux autres, & déga-

gé des extremitez où ils tombent. Le ſentiment de Richer pechoit originairement par deux endroits ; l'un, qu'il ne reconnoiſſoit d'autorité dans l'Egliſe, que celle qui avoit été donnée immédiatement au Corps même de l'Egliſe, de qui ſeul S. Pierre & ſes Collégues dans l'Apoſtolat, les Papes & les Evêques l'ont reçuë : l'autre que le Pape n'eſt Chef de l'Egliſe que par *accident* ; qu'il ne l'eſt même *qu'en figure* & comme ſon Miniſtre ; de ſorte qu'elle peut rompre & faire divorce avec lui ſans ceſſer pour cela d'être de la vraye Egliſe. C'étoit, à ce qu'on peut croire, ſur la garantie de Richer que de Dominis ſe vantoit d'avoir la Sorbonne entiere dans ſes intérêts. Un Ecrivain de nos jours en a mis du moins la moitié dans les intérêts de Richer même (1). Il a répréſenté la Faculté de Paris comme une nouvelle Rebecca, qui depuis plus d'un ſiécle portoit deux peuples dans ſon ſein ; un peuple défenſeur de la ſaine Doctrine, mais décrié ſous le nom de *Richeriſtes* ; & un peuple Ultramontain devenu malheureuſement le par-

(1) *Mem. ſur les Lib. Gall.*

ti dominant par l'injuste guerre suscitée à M. Arnauld & à ses amis. L'Auteur de la derniere Edition des Oeuvres de Gerson étoit apparemment très-éloigné de prendre le nom de *Richeriste* pour une injure ; lui, qui dès la premiere page, qualifie le Docteur Richer d'*homme illustre dont jamais on ne doit parler qu'avec éloge.* Monsieur Tournely n'est pas en cela de son avis. Pour ce qui est de cet exact milieu où il s'attache, il soutient comme autant de véritez, que l'esprit de schisme, & la jalousie de la concurrence peuvent seuls contester au Pape, le droit qu'il a de veiller sur toutes les Eglises ; celui d'y tenir la main à l'exécution des Canons ; celui d'en dispenser, lorsque la dispense va au bien des Fidéles ; celui de prononcer sur les controverses de Religion ; de répondre aux consultations des Evêques, de resoudre leurs doutes, de connoître & juger des causes majeures, de convoquer, présider & confirmer les Conciles ; de proposer à toute l'Eglise la régle de la Foi & des mœurs, d'avoir pour lui la provision de l'autorité, quant au pouvoir d'exi-

ger une soumission sincere & intérieure à ses Décrets, dès que l'Eglise ne reclame point : mais il a peine à souffrir qu'on porte plus loin la primauté de Jurisdiction. Le voilà en effet bien proche de la ligne limitrophe qui le separe des *Ultramontains* sur le grand point de l'Infaillibilité du Pape; quoique dans ce qu'il avance de plus fort, il ne fasse guères que transcrire une celebre lettre des Evêques d'Afrique au Pape Théodore I. dressée de concert & signée par trois conciles des Provinces de la Numidie, de la Bizacene & de la Mauritanie, vers l'année 648. Or on sçait la delicatesse des Africains qui mésuroient scrupuleusement tous leurs termes, & ne furent jamais soupçonnez de flatterie envers le Pontife de Rome.

Monsieur Tournely, qui connoît sur l'expérience de bien d'autres, qu'on prête plus à rire aux étrangers, qu'on ne les ébranle par des déclamations vagues contre l'Infaillibilité du Pape, prend le parti de proposer alternativement les raisons qui l'appuyent ou qui la combattent; toujours fidéle néanmoins à suivre son

premier but, & toujours ſoumis à la déclaration du Clergé de France de l'année 1682; que *le jugement du Souverain Pontiſe n'eſt point irréformable avant le conſentement de l'Egliſe.* Rien de plus méthodique que les obſervations préliminaires, ou en écartant ce qui n'eſt propre qu'à embroüiller la queſtion, il fixe le cas de l'Infaillibilité conteſtée à un jugement doctrinal, porté librement & après un mûr examen par le Souverain Pontife, comme Perſonne publique, Paſteur & Pere des Chrétiens; jugement avoüé de ceux qu'il conſulte, & adreſſé à toute l'Egliſe comme un Dogme de Foi, ou comme une régle de conduite, que l'on ne puiſſe contredire ſans ſe rendre coupable d'héréſie & de contumace. Il ne ſçauroit approuver le tempérament de quelques Théologiens, qui déterminez à ne pas reconnoître le Pape Infaillible, & embarraſſez cependant de ce qu'on leur oppoſe, diſtinguent entre le Pontife Romain, & le Siége de l'Egliſe Romaine: déclarent l'un ſujet à erreur, & admettrent dans l'autre le privilége de l'Infaillibilité. Il mon-

tre que ces Meſſieurs, ſans en excepter Monſieur de Launoy, groſſiſſent, malgré qu'ils en ayent, les troupes des Ultramontains : puiſque le Pape étant ſuppoſé ne prononcer qu'avec *examen & conſeil*, ſuit manifeſtement alors la Foi de ſon Egliſe, qui s'énonce & décide par ſon organe. Autrement il ne s'énonceroit & ne décideroit lui-même que comme Docteur particulier, expoſé, de l'aveu de toutes les Ecoles, aux illuſions, aux mépriſes, & aux autres foibleſſes de la condition humaine. Le Pape & le Saint Siége où l'Egliſe Romaine ne diférent donc point l'un de l'autre, ſelon Monſieur Tournely, pour ce qui concerne l'infaillibilité active de jugement & de doctrine, qu'une partie des Ecoles Catholiques leur attribuë ; & c'eſt ce qui lui paroît extrêmement épineux par rapport au ſentiment qu'il défend. Obligé de diſſiper du même ſoufle une nuée de témoignages, les uns citez par Bellarmin pour l'Infaillibilité du Pape, les autres par Monſieur de Launoy pour l'infaillibilité de la Chaire Apoſtolique, il ne diſſimule pas que ces té-

moignages ainſi réünis forment un préjugé d'un très-grand poids ; & qu'il eſt difficile à quiconque les étudie & les penétre de ne pas reconnoître, ſoit dans le Pape, ſoit dans ſon Egliſe, une autorité certaine & infaillible propre du premier Siége. Mais la difficulté devient bien plus grande, lorſque déja occupé à ſe démêler de tant de Textes, on ſe trouve dans la néceſſité de les concilier avec la déclaration du Clergé : Loi reſpectable & préciſe, continuë Monſieur Tournely, *dont il ne nous eſt pas permis de nous éloigner.* Car ſi le jugement du Pontife Romain, porté de l'avis & ſuivant la doctrine de ſon Egliſe eſt certain & infaillible, il doit être reconnu pour *irréformable* par le ſeul conſentement de l'Egliſe de Rome ; or l'aſſemblée de 1682. a déclaré qu'*il n'étoit pas irréformable avant le conſentement de l'Egliſe* ; ce qu'on doit entendre d'un conſentement plus étendu que celui d'une Egliſe particuliere ; cette Aſſemblée n'attache donc pas davantage la certitude & l'Infaillibilité de jugement au Siége même de Rome, qu'au Ponti-

fe qui y préſide : ou il faudroit dire qu'en ſe déclarant contre l'Infaillibilité du Pape, elle l'auroit conſidéré dans une autre ſituation, que celle où il eſt cenſé prononcer *ex Cathedrá*, ſelon la plus commune opinion des Ultramontains.

Ce que Monſieur Tournely découvre de plus favorable pour lui dans l'Ecriture, ce ſont les paſſages qui lui font voir l'Infaillibilité, ou promiſe, ou accordée, tantôt au Collége des Apôtres, tantôt à la Communauté entiere de l'Egliſe : privilege ſuperflu, à ce qu'il en conclut, ſi Saint Pierre l'a reçuë ſéparément ; preuve bien fondée que l'aſſiſtance directe & immédiate dans un jugement dogmatique, tombe ſur l'Egliſe Univerſelle ou ſur le Corps des Paſteurs, & non pas ſur la ſeule perſonne du Pontife Romain. Il eſt vrai que cet argument n'eſt pas à l'épreuve de la rétorſion ; & que par une ſimple ſubſtitution de Textes on pourroit préſumer de répondre ; que l'Egliſe Univerſelle joüit ſuffiſamment du privilége de l'Infaillibilité en conſéquence de l'infaillibilité de ſon Chef.

Il eſt pourtant peu à craindre qu'on le faſſe en France, après tant de rétractations exigées & tant de cenſures publiées dans la Faculté de Paris, touchant de pareilles propoſitions. La deſtinèe des Maîtres Sarraſin, Quadrigarii Meunier, Combont, & plus récemment de Jacques Vernant a de quoi réprimer les plus hardis.

M. Tournely abandonne l'argument ſi rebattu, tiré de la répréhenſion que Saint Paul fit à Saint Pierre, au ſujet de la feinte œconomique, dont il uſoit envers les Gentils. Cette feinte, diſent Tertullien & Saint Jerôme, n'ayant été qu'un écart de conduite & non point un acte d'autorité, il peut en reſulter, que les Apôtres n'étoient pas impeccables; il faut d'autres preuves pour perſuader que les Papes ne ſont pas infaillibles.

Les Adverſaires de l'Infaillibilité en produiſent, & ce ſont les Conciles Généraux qui les leur fourniſſent en plus grand nombre. Ils en ont pour aſſûrer la néceſſité de ces Aſſemblées, & par conſéquent l'inſuffiſance d'une déciſion émanée uniquement du Siége Apoſtolique : ils en ont pour faire

foi, que les jugemens doctrinaux des Souverains Pontifes, y ont été sujets à la révision des Evêques; ils en ont sur tout pour montrer que le consentement de ces mêmes Evêques y a été constamment requis & déclaré nécessaire, avant que le jugement du Saint Siége y fût censé revêtu de sa plus grande force. A l'égard de la nécessité de celebrer des Conciles, le terme de nécessité ne doit point préjudicier ici à ce que Monsieur Tournely en a dit plus haut, en parlant de l'autorité de l'Eglise dispersée: il le faut modifier selon les occasions qui ont donné lieu aux Textes alleguez. Bellarmin ne les ignoroit pas, & se flattoit d'y répondre en deux mots. C'est que les Apôtres, chacun en particulier, étoient sûrs de prononcer infailliblement en matiere de doctrine; & qu'ils ne laisserent pas de juger nécessaire la voye du Concile, pour terminer les contestations de l'Eglise naissante. Ils convoquerent des Conciles pour l'exemple, répond Monsieur Tournely. C'étoit un modéle du procedé qu'on devoit tenir après eux dans les jugemens Eccle-

ſiaſtiques. Mais leur intention ne fait rien à la penſée de Bellarmin; dès qu'on lui avoüera qu'ils ont eû de bonnes raiſons de s'aſſembler en Concile, en des circonſtances où un ſeul d'entr'eux pouvoit porter une déciſion certaine & irréformable; cela lui ſuffit; la parité lui paroît complette.

Ce Cardinal n'étoit pas plus d'humeur à reconnoître dans les Conciles une vraye & légitime réviſion des decrets du Pontife Romain. M. Tournely en apporte quelques exemples, & s'arrête entr'autres à la fameuſe lettre du Pape S. Leon. Il y remarque trois choſes qu'il croit incompatibles avec la notion qu'on doit avoir d'un Juge infaillible : 1°. L'éxamen qui en fut fait au Concile de Calcedoine, en la confrontant avec l'Ecriture & la Tradition; 2°. L'approbation commune donnée indifféremment par les Peres du Concile, à l'Ecrit de S. Cyrille, auſſi bien qu'à celui de S. Leon; 3°. La liberté qu'on laiſſa aux Evêques d'Illyrie & de Paleſtine de revenir à une nouvelle diſcuſſion de la lettre du Pape. Ces remarques ont leur poids; & le Parti contraire ne

les peut éluder, qu'en y oppoſant de ſon côté trois autres obſervations: 1°. Qu'on appelle trop legérement *examen* ce que les Conciles mêmes ont plus d'une fois pratiqué à l'égard des Conciles antérieurs, quand ils ont voulu en remettre le jugement ſous leurs yeux ; & verifier pour leur édification la conformité de ce jugement avec la parole de Dieu ; 2°. Qu'on n'appelle pas à meilleur tître *approbation commune*, ce qui porte en pluſieurs endroits des ſignes réels de ſubordination ; 3°. Qu'on ne traite pas plus raiſonnablement de *nouvelle diſcuſſion*; les Conférences accordées par les Peres de Calcédoine, aux Evêques qui avoient des doutes ; qu'ils les leur accordoient ſimplement pour les inſtruire, *ut qui dubitant doceantur* ; ainſi qu'on en uſe pour les difficultez qui naiſſent ſur l'Ecriture même ; où l'on eſt certain que le Saint Eſprit a parlé. M. Tournely ne laiſſe pas ceux qu'il combat renfermez dans ces barricades ; il les y preſſe avec vigueur ; puis paſſant aux preuves du conſentement requis, il s'applique à définir & à réduire

ſous une idée nette ce qu'on doit entendre par ce *conſentement de l'Egliſe*, qu'exige le Clergé de France ; & qu'il déclare néceſſaire pour imprimer au jugement du S. Siége le caractere d'un jugement *irréformable.* On voit par les Actes de l'Aſſemblée de 1682, qu'il ne tint pas à Monſieur de Choyſeul du Pleſſis-Pralin, Evêque de Tournai, que le Clergé n'exigeât un conſentement de l'Egliſe *Univerſelle.* Il reçut après ſon diſcours le compliment d'avoir parlé *avec autant de doctrine que d'éloquence* ; mais les Prelats ſur cette clauſe ne furent pas de ſon opinion & n'en pouvoient être. Le Droit du Chef de l'Egliſe eſt d'en répréſenter le Corps, par tout où il prononce dans le partage de l'Epiſcopat ; n'eût-il pour lui que le plus petit nombre des Evêques. Le cas eſt chimérique, & l'on ne doit pas craindre que la Providence le permette jamais ; alors même, dit M. Tournely, la portion la plus nombreuſe devroit ceder à la portion la plus ſaine. Elle auroit de ſon côté la multitude ; mais le Pape du ſien auroit l'autorité.

Les faits Hiſtoriques viennent auſſi en leur ordre contre les Défenſeurs de l'Infaillibilité du Pape. M. Tournely n'en choiſit que deux, dont ſes adverſaires paroiſſent au moins ne ſe pas mettre fort en peine ; parce que, pour le fond, la cauſe du Pape s'y trouve inconteſtablement unie avec celle de la verité. Il s'agit de l'oppoſition de pluſieurs grandes Egliſes au Decret du Pape Victor ſur la Pâque, & à celui du Pape Etienne ſur la réïtération du Baptême. On ne peut diſconvenir que l'erreur où étoient actuellement les Contrediſans, ne ſoit un préjugé ſenſible contre les principes qu'ils pouvoient facilement ſe former, même avec un cœur droit, pour autoriſer leur réſiſtance ; n'étant point du tout extraordinaire juſques dans l'Hiſtoire des Saints, que l'irrégularité d'une premiere démarche ſoit ſoutenuë par une autre auſſi peu réguliere. C'eſt la ſituation fâcheuſe où pouvoient être les Aſiatiques & les Africains par rapport à l'autorité du Pape, diſent en général ceux qui voudroient bien couper court au détail des citations. L'habile Profeſſeur

les y raméne, & profite, autant qu'il peut des ouvertures qu'Eusebe, Saint Irenée, & Saint Augustin lui font naître pour montrer dans cette double affaire la necessité d'un Tribunal, maître de confirmer ou de réformer les décisions des deux Papes.

Un autre motif qui l'éloigne du sentiment des Ultramontains, c'est qu'ils ont contre eux les plus illustres Eglises & les plus fameuses Universitez du monde Chrétien. Voilà le démenti donné en bonne forme à ceux qui ont prétendu affoiblir l'acceptation universelle de quelques-unes des dernieres Bulles, sur ce que hors de France, on fait gloire par tout d'un dévoûment absolu à l'Infaillibilité du Pape. Monsieur Tournely, à la vérité, remonte plus haut que le Siécle présent. Il met dans son parti les anciennes Eglises d'Asie & d'Afrique en conséquence des deux faits du Pape Victor & du Pape Etienne; & de celui du Prêtre Apiarius, par rapport à l'Afrique. Il y joint l'Eglise Grecque, sur la déclaration qu'en donna Bessarion au Concile de Florence, & sur

celle d'un certain Nechitès Archevêque de Nicomedie ; l'Eglise d'Allemagne, sur ce qu'en l'année 1245. l'Empereur Frideric II. appella au futur Concile, de la sentence du Pape ; l'Eglise des Païs-Bas, sur ce qu'en l'année 1497. il y eut un pareil appel au nom de l'Archiduc Philippe, & à la requisition de tous les Ordres des Provinces. L'Eglise Gallicane lui fournit plus d'exemples, à commencer aux Conciles de Constance & de Bâle ; & il finit là, pour ce qui regarde les Eglises.

A l'égard des Universitez, il s'étend fort au long sur celle de Paris depuis le Regne de Philippe le Bel ; il y aggrége plusieurs autres Universitez ; Louvain, Cologne, Erfort, Cracovie, & jusqu'à celles de Pavies, de Sienne, & de Bologne au delà des Monts. Il s'en rapporte quant aux piéces à Monsieur de Launoy ; mais ce Docteur parloit pour lui-même ; & il ne faut pas oublier qu'en rejettant l'Infaillibilité du Pape, il tenoit toûjours ferme pour l'Infaillibilité du Siége Apostolique ; différence que Monsieur Tournely n'a pas crû devoir adopter.

On trouvera fort nouveau qu'un Théologien persuadé que le Pape peut errer, ait le courage d'en demeurer, comme feu Monsieur Pirot, à la pure possibilité. L'Argument de fait n'est pas d'ordinaire l'Argument le moins brillant dans une These comme celle ci ; & les moindres Soutenans sont riches en exemples. Monsieur Tournely plus clairvoyant & plus exact ne les juge bons qu'à faire parade d'érudition, mais d'une érudition fausse & incapable d'aller au but. Il les parcourt tous sous trois differens tîtres ; *des Papes qu'on prétend avoir erré* ; *des Papes qu'on prétend être tombez en contradiction* ; *des Papes qu'on prétend avoir eux-mêmes reconnu leur erreur.* Les faits citez sont au nombre de trente-quatre ou trente cinq, parmi lesquels il n'en voit pas un qui ne soit hors du cas de l'infaillibilité, suivant les conditions exposées au commencement de la Dissertation. C'est assûrément un bel éloge pour la Chaire de Pierre que depuis dix-sept Siécles, l'autorité de juger & d'enseigner toute la terre s'y soit maintenuë sans altération, ni cor-

ruption, dans un péril continuel de s'altérer & de ſe corrompre ; le don même de l'Infaillibilité pourroit paroître moins glorieux & moins étonnant que la perpetuité de ce prodige.

De-là, Monſieur Tournely remplit la promeſſe qu'il a donnée de rapporter auſſi les raiſons qui appuyent le ſentiment de l'Infaillibilité du Pape. Elles ne ſont pas toutes à mépriſer ; & il en ſent la force ; mais on ne l'accuſera pas d'avoir cedé aucune partie du terrain ſans le bien diſputer. Il a dix longues pages d'explication ſur le ſeul paſſage de S. Luc (1) ; *Simon j'ai prié pour vous, afin que votre foi ne vienne point à manquer.* Les autres Textes du Nouveau Teſtament ; ceux du IVe, du VIe, du VIIe, & du VIIIe. Concile eſſuyent pareillement tous les traits d'une rigoureuſe Critique. La réponſe qui lui eſt la plus familiere, c'eſt que l'on prend pour infaillibilité ce qui n'eſt communément que le droit de Primauté, rélevé en termes pompeux & emphatiques. Comme il ſe rencontre néan-

(1) *L.* 22. 32.

moins quelquefois dans les Conciles des expreſſions ſi précises, & qui déſignent ſi clairement un caractere infaillible, qu'on ne peut les faire changer de nature : il convient alors que pluſieurs Conciles ont réellement attribué l'Infaillibilité au Pape ; mais ce n'eſt, dit-il, que dans le tems même qu'ils embraſſoient ſes déciſions ; & qu'en vertu du conſentement qu'ils y donnoient, ils les rendoient irréformables. Ainſi toute acclamation faite en plein Concile & citée comme favorable à l'Infaillibilité du Pape, ne prouve rien. C'eſt le Concile uni de ſentiment avec le Pape qui applaudit à ſa propre infaillibilité. Il en eſt de même des témoignages des Saints Peres. Pour le peu que le Pape ne paroiſſe pas ſeul de ſon avis, on trouvera toujours parmi les Evêques aſſez d'indices de ſoumiſſion ou de conformité de doctrine, pour ſuppléer par là à ce qui lui manque perſonnellement. Avec ces deux principes de ſolution, il eſt aiſé de concevoir quelle foule de preuves Monſieur Tournely enleve aux Ultramontains. Leurs ſcrupules ne lui coûtent pas moins à

calmer, que leurs raiſons à réfuter. Ils ne voyent point comment accorder deux choſes, l'état de doute & d'incertitude où jette naturellement une déciſion ſujette à correction, & l'acquieſcement *intérieur* que tout Fidéle eſt obligé d'avoir, même dans les principes de France, pour un jugement dogmatique, émané du Saint Siége. Si le Pape peut errer, diſent-ils, que fera le Fidéle timide ou prévenu, & qui lui doit néanmoins obéïſſance? Acquieſcera-t'il intérieurement à un décret, qu'il revoque ſincérement en doute? Sa conſcience ne lui permet pas. S'érigera-t'il en juge de la Chaire de Pierre? Les Loix Eccléſiaſtiques lui en font un crime. Leurs perplexitez redoublent quand ils conſidérent la ſituation de l'Egliſe : c'eſt la plus ſage des Societez; & en lui ôtant l'infaillibilité du Siége de Rome, on lui ôte ce qui ne manque à aucune Societé un peu réglée, qui eſt un Tribunal toujours préſent, toujours en état de terminer les Controverſes & de pacifier les Eſprits par un jugement certain. On leur répond que le Pape a pour lui la

provision, tant que l'Eglise ne réclame pas. Cela est bon, continuent-ils en matiere temporelle, où la déférence extérieure supplée au reste; mais vous demandez ici que l'esprit plie, & tienne pour vrai un jugement capable de nous proposer l'erreur sous le voile de la verité. Eh! que sçavons-nous ce qui se passe dans l'étenduë de l'Eglise? Vous attachez la certitude de notre soumission à un fait, dont la pleine connoissance dépend souvent de plusieurs années. Et cependant on nous intime la décision Pontificale; l'obligation de nous déterminer ne souffre point de retardement: quel parti prendre? Est-il possible d'adhérer aujourd'hui de cœur à ce qu'il n'est pas sûr que nous ne soyons obligez de condamner demain? Monsieur Tournely fait face à ces difficultez avec la justesse qu'on lui connoît. Nous ne prétendons pas supprimer ses réponses; nous cedons seulement à la nécessité de renvoyer les Lecteurs au livre même; ils ne peuvent qu'y gagner.

Dans l'objection de la Superiorité du Pape sur le Concile, on voit plus

que jamais avec quelle reſerve on doit employer les Textes des Auteurs, dont on veut appuyer ſon ſentiment. Perſonne n'eut plus de part que Gerſon aux grands mouvemens qu'il y eut de ſon tems, pour déclarer l'autorité du Pape ſujette & ſubordonnée à celle de l'Egliſe. Le même Gerſon dans ſon Traité de la Vie Spirituelle n'en a pas moins écrit; que » le Pape avoit le Domaine de Supé» riorité ſur toute l'Egliſe avec la » plenitude de puiſſance dans les cho» ſes qui concernent le Gouverne» ment de l'Egliſe proprement dit ". Qui ne croiroit ce témoignage déciſif pour la ſupériorité du Pape ſur le Concile, ſi Gerſon n'en avoit luimême donné l'explication. La diſtinction de l'Ecole en ſens *collectif* & ſens *diſtributif* en fait tout le myſtére. Le Pape, ſelon Gerſon, a la ſuperiorité ſur chaque Egliſe en particulier: il la perd dès que ces Egliſes ſe réüniſſent en Corps. Il a la plenitude de puiſſance Ecclésiaſtique, *ſubjectivè, ordinativè, regulativè, & ſuppletivè ſuper ſingulos de Eccleſiâ*, dit le Texte Latin du Sermon ſur Saint Antoine;

mais l'Eglise assemblée s'en saisit & l'exerce sur le Pape *ordinativè*, *regulativè & suppletivè*. Nous citons ces mots, peu usitez ailleurs que sur les bancs, parce qu'ils font sentir au juste l'étenduë & les limitations du pouvoir Pontifical, suivant le plan que s'en sont formé les Ecoles qui tiennent pour la superiorité du Concile.

Ce plan, si l'on en croyoit Cajetan, n'auroit pour base que l'imagination de Gerson même. *Nova fictio*, dit-il, *nova imaginatio Joannis Gerson.* Monsieur Tournely le trouve fondé sur autant de preuves que l'Antiquité lui en a fourni contre l'infaillibilité du Pape. C'est un défaut de sagacité à Cajetan & à ses Consors, de ne les y pas voir comme lui; & un défaut de subtilité de prendre indifféremment ces deux termes, *Universalem Ecclesiam*, par tout où ils les rencontrent, pour le *corps*, aussi bien que pour *le détail* des Eglises. Ils ne se prévalent d'aucun Texte que Monsieur Tournely ne rende inutile à la faveur de cette distinction. Il refute au long ce qu'on lui oppose comme décidé par le Concile de Florence ou

par le Concile Ve de Latran. Sur le premier ; il profite de l'aveu de Bellarmin, que ce ne fut pas une *definition expreſſe :* & ſur le ſecond, que l'on ne peut nier *avoir défini* la choſe *expreſſément :* il profite encore d'un autre aveu du même Auteur, que ce Concile n'eſt pas reconnu généralement pour Œcumenique. A ces raiſons il en ajoûte d'autres qui lui ſont particulieres.

L'Univerſité de Paris alloit autrefois bien vite en ces matieres, lorſqu'au rapport du Cardinal de Lorraine, elle tenoit pour Hérétiques tous ceux qui ne croyoient pas avec elle le Concile ſupérieur au Pape; après les déciſions des Conciles de Conſtance & de Bâle. Ce n'étoit pas certainement de ces Hérétiques, avec qui elle crût devoir rompre tout lien de Communion. Bellarmin qui n'étoit guéres moins perſuadé du contraire, ſe contente de dire que la queſtion eſt demeurée indéciſe parmi les Catholiques. Cela ne pourroit être ſi le Concile de Conſtance avoit prononcé ſur ce point plus *expreſſément* & plus *œcumeniquement*, que

 les

les Conciles de Florence & de Latran ne l'ont fait : & si ses Decrets n'étoient pas interpretez aussi diversement qu'ils le sont en diverses Eglises. Le Clergé de France en 1682. les a pris dans le sens qui donne le plus d'extension à l'autorité des Conciles ; mais *il n'avoit point intention de rien décerner*, disent les Prélats convoquez en 1693. dans leur lettre à Innocent XII. & ce fut sur cette assûrance donnée en termes formels dans l'Assemblée même de 1682. que l'Archevêque de Cambrai, Jacques Theodore de Brias, se rangea au sentiment commun.

Il y avoit beaucoup moins à balancer pour M. T. en ce qui concerne les prétendus droits du Sacerdoce sur le Temporel des Princes. Si Gregoire VII. est le premier des Papes qui ait étendu jusques-là sa jurisdiction, ce n'est pas le premier entre les Puissances Ecclésiastiques qui ait osé l'entreprendre : la Puissance Ecclésiastique n'est pas même la premiere qui en ait conçu le projet : nous l'avons observé dans ces Mémoires (1) au sujet de

(1) *Dec.* 1725.

l'Histoire d'Espagne. Ce fut au IV. Concile de Tolède l'an 634. que Sisenand, pour autoriser son usurpation sur le Roi Suinthila, fils du Grand Recarede, porta le premier les Evêques à juger du Droit & à prononcer sur le Gouvernement des Princes. On y proceda avec zéle pour la sûreté du Prince Regnant : mais on y cassa les Actes du Prince détrôné; on le déclara indigne de la Couronne; on y enveloppa sous les mêmes Censures ses Enfans & ses Proches pour leur conduite tyrannique. Les instances & les soumissions de trois fils rebelles ne firent pas voir en France une moins triste scéne à l'égard de Loüis le Debonnaire. Monsieur Tournely n'avoüe cependant d'attentat commis au Concile de Compiegne que celui d'avoir mis l'Empereur en pénitence; & il rejette tout l'odieux de la déposition sur le seul Lothaire. Dans ces commencemens, il est certain que les Evêques agirent bien plus par foiblesse, que par principes, bien plus par leur trop de facilité pour s'accommoder à un tems de révolution, que par le droit d'une autorité

présumée juridique. Ils accrurent le mal, en voulant le justifier; ils chercherent dans leur caractere & dans les prééminences de l'Etat Ecclésiastique des titres légitimes de la possession où ils se trouvoient; & de-là, les maximes qui n'étoient pas nouvelles sous le Pontificat de Grégoire VII. mais qu'il fit valoir avec plus d'éclat que personne contre l'Empereur Henri IV. dans la querelle des Investitures.

Monsieur Tournely établit deux Théses; l'une, qu'en matieres civiles & temporelles, Jesus-Christ n'a laissé aucune puissance à son Eglise; l'autre, qu'en ces mêmes matieres l'autorité de l'Eglise ne peut rien sur les Princes, ni sur leurs Sujets, soit directement; soit indirectement. Il nous suffira d'en extraire plusieurs grands exemples qu'on tâche en vain d'opposer à ce sentiment, & où il seroit fâcheux d'avoir à combattre jusqu'aux Saints Peres & aux Conciles Généraux.

Il est hors d'œuvre d'alleguer Saint Ambroise, qui n'imposa point d'autre peine à l'Empereur Théodose, que

de lui interdire l'entrée de l'Eglise & la participation des choses Saintes ; peine purement spirituelle. Théodoret ajoûte qu'il l'obligea de porter la Loi des trente jours d'intervalle, entre l'Arrêt prononcé & l'exécution de l'Arrêt, dans le cas de mort ou de confiscation de biens. Mais M. Tournely juge cette Loi plus ancienne de huit ans ; & d'ailleurs ce n'auroit été-là qu'un conseil ou un ordre de précaution : un avis paternel qui ne préjudicioit en rien à la Puissance Impériale.

Quelques-uns accusent Grégoire II. d'avoir excommunié Leon l'Isaurien, & dispensé ses Sujets d'Italie de l'obligation du Tribut. C'est un conte tourné à la Grecque, & qui n'a originairement que des Grecs pour Auteurs. Paul Diacre, Anastase, Platine, disent au contraire, que ce fut lui qui empêcha l'Italie de changer de Maître. Ses propres Lettres à Léon, témoignent son respect & sa soumission.

Douze anciens Ecrivains font intervenir l'autorité du Pape Zacharie dans la déposition du Roi Childeric

III. Monsieur Tournely les réduit au seul Eginhart, que les autres ont copié. Il se défie d'Eginhart même, très-mal servi en mémoires, & qui avoüe bonnement que ses connoissances & celles de ses Contemporains, ne remontoient pas beaucoup au-delà du tems où ils vivoient. Mais ce qui justifie le plus Zacharie, c'est que ni lui, ni plusieurs de ses Successeurs, qui ont épuisé toutes les raisons les plus fortes pour intéresser les Princes Carlovingiens à la défense du Saint Siége, n'ont jamais parlé de cet important service; reserve étonnante! Ce n'est pas que Zacharie n'ait eu part à la révolution arrivée alors en France. Il fut consulté, & l'on agit en conformité de sa réponse; s'il fit bien ou mal, ce n'est pas la question; une décision de cas de conscience passera toûjours pour fort différente d'un acte de puissance absoluë.

La translation de l'Empire d'Occident aux François sous Léon III. n'est point l'ouvrage de ce Pape; Charlemagne en avoit tout le réel, & ne le devoit, après Dieu, qu'à son épée. Léon, de concert avec les Romains,

y ajoûta le Tître d'Empereur : c'étoit le reconnoître ſolemnellement pour ce qu'il étoit, ſans faire tort aux Empereurs de Conſtantinople d'un ſeul pouce de terre.

Monſieur Tournely paſſe hautement condamnation ſur tous les Pontifes poſtérieurs à Grégoire VII. & ſur les Conciles particuliers qui ſont entrez dans leurs vûës. Le IVe Concile de Latran tenu pour Général, & qui étoit composé de 673 Evêques, l'embarraſſeroit davantage, ſi le Canon qu'on en cite, n'étoit demeuré inconnu pendant plus de trois cent ans. On y déclare tout Seigneur, Fauteur d'Hérétiques, privé de ſes Terres, ſans en excepter les Souverains : ce qu'il juge n'avoir été qu'un ſimple projet, qui ne fut point ratifié. Le tranſport du Comté de Toulouſe enlevé à Raymond VI. du nom, & donné à Simon de Monfort, n'eſt pas une preuve que le Decret ait été en vigueur dans le Concile même. Il ne s'y fit rien que ſous l'autorité de Philippe Auguſte, dont Raimond étoit Vaſſal. *Simon devint Comte de Toulouſe*, dit Rigord, *par les ſoins du Pape Inno-*

cent (1), *& par la conceſſion du Roi Philippe.* C'eſt une faute à corriger dans Moreri & dans ceux qu'il a ſuivis d'avoir mis crûment, que *le Concile lui don'na l'inveſtiture de ce Comté.* Pierre des Vaux-de-Cernay rapporte ce fait au Roi; *Rex inveſtivit Comitem.*

Le premier Concile de Lion regardé pareillement comme général, mais non pas ſi conſtamment, ſouffre plus de difficulté. Frideric II. y fut dépoſé de l'Empire, ſinon par les ſuffrages du Concile, ce que Monſieur Tournely combat de toutes ſes forces, du moins avec des indices très-plauſibles d'un conſentement unanime; ce qu'il conteſte auſſi, mais en abandonnant le témoignage précis de Matthieu Paris, qu'il ſuit dans tout le reſte. Bien des gens n'en croiront guéres plus Matthieu Paris ſur un point que ſur un autre. Ainſi Monſieur Tournely en revient aux raiſons qui combattent l'œcumenicité de ce Concile, qu'Innocent IV. qui y préſidoit, appelloit, avec reſtriction, *Concilium generale multorum.* Il ajoûte qu'en accordant qu'il fut œcumenique, la matiere n'y

(1) *Inn. III.*

a point été discutée *conciliairement*; que le Pape y procéda par voye de fait; & y fit de sa Bulle une affaire personnelle entre lui & l'Empereur. Il ajoûte encore que les Peres du Concile ont pû attribuer au Pape un droit particulier sur Frideric, qu'ils ne lui auroient pas attribué sur les autres Princes; parce que c'étoit alors un sentiment assez commun de tenir l'Empire d'Occident pour un Fief du S. Siége: outre que Frideric par un engagement libre, contracté avec Gregoire IX. s'étoit lui même condamné à la déposition s'il n'accomplissoit les articles de l'accord.

Le Concile de Constance tout exact qu'il ait été à marquer les limites des différentes Puissances, paroit aussi avoir excedé sur le point du temporel, en faveur de l'autorité Ecclésiastique. Il applique à des peines de privation d'Office, d'emprisonnement, de déposition, la clause hardie, *etiam Imperialis & regalis dignitatis*; ce qui est extrêmement dur pour des coupables d'un si haut rang. Monsieur Tournely veut qu'on explique ces Decrets avec les mitigations que l'Ecole appelle

sensu accommodo; en sorte que le Concile, de son autorité propre, n'ait soumis les Princes & les Seigneurs qu'aux peines purement spirituelles; & que pour les temporelles, il les ait seulement déclarez sujets à celles de ces peines, dont ils étoient eux-mêmes convenus avec le Concile; si ce n'est que ce fussent des Princes & des Seigneurs feudataires de l'Eglise. Rien n'oblige cependant à y comprendre l'Empereur & les autres Grands Souverains. Dira-t'on que le Concile menaçoit de prison ses Protecteurs même? Ce sont leurs Officiers qu'il indiquoit.

On allégue en France, contre la publication du Concile de Trente, le préjudice que portent à l'indépendance de nos Rois, quelques-uns de ses Réglemens. Cette opposition, selon Monsieur Tournely, n'est point contraire à l'esprit du Concile, qui, sagement appliqué à pacifier les anciens troubles, n'a point cherché à en susciter de nouveaux par l'affoiblissement des maximes établies dans chaque Etat. En ces matieres, où l'éducation, la jurisprudence, la pratique

n'eſt pas la même par tout, les Peres ont décidé, à la pluralité des ſuffrages, chacun ſelon leurs principes: laiſſant à la liberté des Egliſes Nationales, & à celle des Souverains, d'accepter ou de n'accepter pas ce qu'ils avoient crû pouvoir ſtatuer de plus utile pour le bien gènéral de la Chrétienté.

C'eſt un Article à lire & à étudier profondément, pour quiconque veut aujourd'hui parler *de Droit & de Fait*, que l'Article *des Faits Dogmatiques.* Monſieur Tournely y trouve encore dequoi inſtruire, occuper, attacher même & captiver ſes Lecteurs, après les Grands hommes que l'on ſçait avoir répandu ſur ce ſujet toutes les richeſſes d'un génie rare, & toutes les beautez de la Langue, dans laquelle ils ont écrit. Obligez de finir, nous le ferons dans les mêmes termes que le ſçavant Auteur, en déclarant, que s'il nous étoit échapé quelque choſe de moins juſte, & de moins méſuré; *pro non dicto, ac revocato habemus.*

ARTICLE XCI.

EXPLICATION DU TAUrobole & du Criobole, Par le P. H. J.

LE Taurobole & le Criobole, sont termes inconnus à toute l'Antiquité Grecque & Latine, Ecclésiastique & Profane ; à l'exception d'un seul Auteur. On ne les trouve que sur des pierres qu'on déterre. Ce fut vers l'an 1515. que la premiere fut trouvée par Mazochius, sur un grand marbre, où elle est fort grossierement gravée, à ce qu'il dit, fol. xlvij. *ruditer exsculpta.* Le Taurobole & le Criobole y sont nommez. La plus recente est celle qu'on a découverte près de Lion, au mois de Decembre de l'an 1704. Elle ne fait mention que du Taurobole. On peut la voir bien dessinée dans le second tome des Mémoires de Litterature de l'Academie des Inscriptions, page 475. Gruter, Reinesius, & semblables Collecteurs d'Inscriptions, en rapportent beaucoup d'autres. Je n'entreprens

pas de les expliquer toutes : mais de faire une courte Dissertation sur la derniere ; dont les principes puissent servir à développer l'obscurité des autres. Peut-être apprendra-t'on du moins, par ce que j'en dirai, le mépris qu'il faut faire de ces prétendus anciens monumens.

Taurobolium & *Criobolium*, ne sont pas des mots d'origine purement Grecque, comme Turnebe l'a crû, qui en apporte une assez pauvre étymologie, au Livre XXVII. de ses *Adversaria*, Chapitre XXI. page 968. Je ne sçache personne néanmoins, qui en ait donné une meilleure. Ce sont mots qu'on nomme hybrides, ou de deux Langues. Ils sont moitié Grecs, moitié Hebreux. Il y en a même deux étymologies : l'une est ou Juive, ou Payenne ; l'autre est Chrétienne. *ταῦρος* avec l'Hebreu ב-עילרין : c'est *Taurus in holocausto.* Κριὸς, avec le même Hebreu, c'est *Aries in holocausto.* Et le premier inventeur de ces deux mots, avoit sans doute en vûë ces paroles de Daniel, Chapitre III. verset 40. *Sicut*

in holocausto arietum & taurorum. C'est la premiere origine de ces mots.

Julius Firmicus, qui est le seul ancien, ou prétendu ancien écrivain, qui en parle, & qui dédie son Ouvrage aux Empereurs, enfans de Constantin, (Auteur inconnu depuis ce tems-là qu'il a écrit, s'il dit vrai; c'est-à-dire, inconnu depuis près de quatorze cens ans, jusqu'au dix-septiéme siécle:) écrit *Taurobolium*, au Chapitre XXVIII. C'est qu'il sçavoit l'origine que j'en rapporte, & qui est susceptible de cette prononciation, prenant le nom de *taurus* du Latin. Il y joint le *Criobolium*, qui ne peut venir que du Grec *κριός*.

Quelques inscriptions dans Gruter, ont aussi *Tauropolium*. Saumaise dans ses Notes sur Lampridius, page 180. a tort de dire, que c'est une faute. Ce mot est hybride, comme le premier. Mais au lieu de ב-עולה: on y met פעל *operari.* On le prononce *pol:* parce que dans ces sortes de compositions arbitraires, on ne prend ordinairement que les racines; & on y met les points ou voyelles, selon le besoin qu'on en a. Or *tauro*, ou *arie-*

te operari, eſt le même que *ſacrificare :* comme ſon Synonyme, *facere*, dans ce vers de Virgile, *Cum faciam vitulâ pro frugibus :* & dans cet autre du prémier Livre des Georgiques : *latis operatus in herbis.*

L'étymologie Chrétienne du Taurobole & du Criobole, ne differe de l'autre, que par l'Hebreu. Au lieu de ב-ערלה : on met ici בעל - ירח : qui ſignifie *Vir Deus*, ou *Homo Deus.* Alors *Taurobolio*, eſt pour *Tauro qui Homo Deus : Criobolio*, pour *Ariete qui homo Deus ;* c'eſt-à-dire, l'homme-Dieu, à la place des anciennes victimes du Judaïſme.

Les deux Inſcriptions, dont j'ai parlé au commencement, ont été fabriquées, ſelon l'étymologie que j'appelle Chrétienne ; & le Sacrifice qui y eſt rapporté, n'eſt autre que le Sacrifice, que le Sauveur fit ſur la Croix, & qu'il renouvelle tous les jours ſur nos Autels. Je commence par celle dont la découverte eſt plus recente ; parce que ce Sacrifice de Jeſus-Chriſt, y eſt plus amplement décrit : l'autre s'occupe davantage à repreſenter ſes titres & ſes offices. Celle-ci, toute

ſeule ſera aſſez longue pour un Journal.

L'Inſcription comme elle eſt ſur le marbre.

TAVROBOLIO MATRIS D. M. I. D.
QVOD FACTVM EST EX IMPERIO
MATRIS D' DEVM:
PRO SALVTE IMPERATORIS CAES.
T. AELII
HADRIANI ANTONINI AVG. PII P. P.
LIBERORVMQVE EIVS.
ET STATVS COLONIAE LVGVDVN
L. AEMILIVS CARPVS IIIISI VIR
AVG. ITEM
DENDROPHORVS.

Ici il y a une tête de taureau :

VIRES EXCEPIT ET A VATICANO
TRANSTVLIT ARA' ET BVCRANIVM
SVO INPENDIO CONSACRAVIT
SACERDOTE
Q. SAMMIO SECVNDO AB XVVIRIS
OCCABO ET CORONA EXORNATO
CVI SANCTISSIMVS ORDO LVGVDVNENS'
PERPETUITATEM SACERDOTI
DECREVIT.

Octob. 1726.

APP' ANNIO ATILIO BRADVA. T.
CLOD. VIBIO VARO COS
L. D. D. D.

Le sens de cette Inscription énigmatique.

Le Sacrifice de l'Homme-Dieu, à l'honneur de la Sagesse & de la Puissance infinie de Dieu, du Createur des grandes ames, du Grand Dieu connu dans la Judée : Sacrifice fait par l'ordre de ce grand Dieu des Dieux : Pour la conservation de l'Empereur Cesar Tite Ælius Hadrien Antonin le Pieux, Pere de la Patrie : pour celle de sa famille, & pour celle de l'Etat de la Colonie de Lion : Jesus-Christ Roi des Juifs, & qui a porté sa Croix : Qui a essuyé tous les coups que lui a portez de toutes ses forces le Juif irrité : & a fait transporter ailleurs l'Autel du Vatican. Il a consacré le Calvaire à ses dépens. Le Prêtre étoit ce Jesus-Christ lui-même : les Juifs lui ont donné pour ornemens Sacerdotaux, la Croix & la Couronne d'épines. Le très-religieux Corps des Lionnois a statué qu'il seroit leur Grand Prêtre à perpetuité.

C'est sous le Consulat d'Appius Annius Atilius Bradua, & Titus Clodius Vibius Varus : que les Lionnois lui ont dédié ce Marbre, par ordre des Magistrats.

Analyse de l'Inscription.

TAUROBOLIO MATRIS M.I.D. *Matris Deûm.* Le Payen y liroit ensuite *Magnæ Idææ Deæ* : le Chrétien, *Magnæ Judææ Deæ* : & croiroit assez raisonnablement, que ce premier verset du Pseaume LXXV. y est exprimé. *Notus in Judæâ Deus : in Israël magnum nomen ejus.* Cette Mere des Dieux, n'étant ici que la Sagesse, la Bonté, & la Toute-Puissance de Dieu, qui donne des Rois & autres Souverains aux hommes pour les gouverner : & qui pour cela est souvent appellé dans l'Ecriture, *Deus deorum.* Et ne dit elle pas de ces Dieux de la terre, dont le Grand Dieu est le Createur & le Pere : *Ego dixi, dii estis : & filii excelsi omnes : & Deus magnus super omnes deos ?* Au lieu que dans le Paganisme, sur les Médailles des Empereurs & des Imperatrices,

MATER DEUM & MATER MAGNA, n'eſt autre que la Nature, qui forme les grandes ames, les Rois & les Reines, que les mêmes Médailles appellent ſouvent des Dieux. Car c'eſt pour cela qu'elle y eſt dépeinte, traînée par un char de lions, ou aſſiſe ſur un lion, ſymbole de la generoſité des grandes ames.

QUOD FACTUM EST EX IMPERIO MATRIS D' DEUM. *Matris Deæ Deûm.* C'eſt par l'ordre de ſon Pere, que le Sauveur a offert ſon Sacrifice ſur la Croix. Il le dit bien expreſſément en Saint Jean, Chapitre XIV, 31. *Sed ut cognoſcat mundus, quia diligo Patrem, & ſicut* MANDATUM *dedit mihi Pater, ſic facio : ſurgite, eamus hinc.*

PRO SALUTE IMPERATORIS, & le reſte. C'eſt le Sacrifice de la Croix, qui ſe renouvelle tous les jours ſur nos Autels, que les Chrétiens offrent pour la conſervation de leurs Souverains, fuſſent-ils Idolâtres. Ainſi le Prophête Baruch, au Chapitre I, 2. ordonna aux Juifs : reſtez à Jeruſalem d'offrir des Sacrifices devant l'Autel du Seigneur, PRO VITA, *Nabuchodonoſor Regis Babylonis, & pro*

vitâ Baltaſſar filii ejus, ut ſint dies eorum ſicut dies cæli ſuper terram.

LIBERORUMQUE EIVS. Le fauſſaires ne ſçavoit pas, que l'Empereur Antonin, n'avoit alors qu'une fille mariée à Marc-Aurele, & qu'il mourut trois mois après la date, qu'il met ſur ce marbre-ci.

ET STATVS COLONIAE. Il ſemble qu'il parle de l'Etat, c'eſt-à-dire, de la Province entiere du Lionnois, dont la Colonie de Lion, eſt la Capitale. Peut-être n'eſt-ce qu'une faute, pour ET STATU : pour l'affermiſſement & le bon état de la Colonie.

L. AEMILIVS CARPVS. Dans ces ſortes d'énigmes, on déſigne Jeſus-Chriſt par circonlocution, mettant une définition pour la choſe définie; enſorte que cette définition repreſente ſon caractere de Juge, qu'il fera paroître au Jugement dernier, en prononçant Sentence contre les Juifs, qui l'ont fait mourir. Ces ſortes de définitions, ne peuvent convenir qu'au Sauveur, que ſon Pere a établi, comme dit Saint Pierre, Juge des vivans & des morts. Les Fauſſaires employoient à cela les noms des

Romains, choiſiſſant ceux qui étant dérivez de l'Hebreu, pourroient compoſer ces ſortes de définitions. Le prénom n'étant marqué que par une lettre, peut n'être compté pour rien. *Æmilius Carpus,* dérive de l'Hebreu, ה הם-אלה-חרף : ſignifie, *Qui conteret maledicens improperantes ſibi:* Celui qui écraſera en les maudiſſant, ceux qui lui ont dit cent injures; comme dit Saint Matthieu, Chapitre XXVII, 44. *improperabant ei.* C'eſt donc Jeſus-Chriſt : car il leur dira, *Diſcedite à me maledicti* : Et comme il nous en avertit lui-même au Chapitre XXI. 44. *Super quem ceciderit lapis iſte, conteret eum. Carpus*, eſt dérivé de חרף *probris afficere* : le ח y eſt prononcé durement, comme dans le nom de Cham.

IIIIIIVIR AVG. On l'explique ordinairement *Sexvir Auguſtalis*, & on ne s'accorde pas ſur ce qu'il ſignifie. Ici *Sexvir Aug.* eſt mis énigmatiquement pour *Judæus*, ou *Judæorum Rex.* Car *Sexvir* marque le Juif, qui doit travailler ſix jours, & ſe repoſer le ſeptiéme, ſuivant la Loi du Leviti-

que, Chapitre XXIII, 5. *Sex diebus facietis opus.*

ITEM DENDROPHORUS. Il a porté l'arbre, oüi, l'arbre de la Croix, dont l'Eglise chante, *Arbor decora & fulgida.* Tout autre Dendrophore est chimerique. C'est Jesus-Christ seul: *Bajulans sibi crucem:* Joan. XIX. 17.

La tête de taureau, qui partage ensuite ici l'Inscription, y est pour le mot même de TAURI, qui doit être joint avec ce qui suit: TAVRI VIRES EXCEPIT: comme on lit tout au long dans Gruter, page XXX, 8. VIRIS TAVRI. Cela veut dire, que le Sauveur a reçû tous les coups que l'effort du Juif en colere a pû lui porter. *Taurus* pour cela est ici dérivé de חרור-תער: qui signifie, l'Errant en colere: le ה y est pris pour une lettre fort douce, comme dans le nom d'Eve. Or cet Errant n'est autre que le Juif; du nombre de ceux, de qui David a dit, *semper hi errant corde.* Ou bien sans recourir à l'Hebreu, *Taurus* est ici le Juif, du nombre de ceux, dont le même Prophête a dit au verset 13. du Pseaume XXI. qui renferme plusieurs circonstances de la Passion du

Sauveur, TAURI *pingues obſederunt me.*

ET A VATICANO TRANSTVLIT ARA'. Il a fait tranſporter ailleurs l'Autel des Sacrifices profanes du Vatican, en y plaçant le ſien. A preſent on y dit la Meſſe. Il a ainſi triomphé du Juif & du Romain.

ET BVCRANIVM SVO INPENDIO CONSACRAVIT. *Bucranium*, n'eſt point ici une tête de bœuf : qu'en feroit-on ? Κράνιον ſignifie un crâne à la verité, & une tête chauve; en Latin, *calva*, ou *calvaria*. Mais βȣ eſt une ſyllabe, laquelle de ſoi ne ſignifie rien : elle augmente ſeulement les mots auſquels on l'attache. Ainſi Βȣκράνιον, n'eſt autre choſe qu'un grand crâne : le Mont du Calvaire, qui en a le nom, parce qu'il en avoit la figure. Le Sauveur a ſans doute conſacré ce lieu, *à ſes frais, impendio ſuo* : parce qu'il lui en a coûté tout ſon Sang, qui y a été répandu.

SACERDOTE. Qui étoit le Prêtre dans cette conſecration ? Lui-même encore, ſous des noms ſemblables.

Q. SAMMIO SECVNDO. C'eſt Jeſus-Chriſt : *Qui Judæos deridebit ligantes*

ſe : C'eſt la définition pour le défini: Celui qui ſe rira des Juifs, qui l'ont lié : *Et ligaverunt eum*, Joan. XVIII. 12. Au jugement dernier, *Qui habitat in cœlis irridebit eos.* SAMMIO, eſt un nom inconnu à tous les Auteurs: il ne ſe trouve que ſur quelques ſemblables Inſcriptions fauſſes: il eſt forgé de l'Hebreu, ש-הם-יה : qui ſignifie, *Qui occidentes Chriſtum*, c'eſt-à-dire, *Qui Judæos* : car dans ces énigmes יה eſt toûjours mis pour Jeſus-Chriſt, parce qu'il eſt Dieu. *Secundo*, eſt dérivé de שחק-ענד. Ainſi *Sammio ſecundo*, eſt mis pour *Qui Judæos deridebit ligantes ſe.* C'eſt Jeſus-Chriſt.

AB XVVIRIS. Ce Corps des Quinze ſont les Juifs, que les Allegoriſtes diſent être déſignez par le nombre de Dix, à cauſe du Decalogue, qui leur a été donné : & par celui de Cinq, à cauſe du Pentateuque.

OCCABO. C'eſt un mot qui ne ſe trouve dans aucun Auteur, ni Grec, ni Latin. Ce qui donne juſte ſujet de croire, qu'il eſt de creation aſſez moderne. Les ramaſſeurs mêmes d'Inſcriptions antiques, ne l'y ont jamais vûë. Heſychius, ou le Solitai-

re, dont on ne ſçait, ni l'âge, ni la qualité, ni la profeſſion, met ce mot dans ſon Lexicon. *Ὄκκαβος*, dit-il, *τὰ περὶ τὸν βραχίονα ψέλλια.* Et Didyme, le Scholiaſte d'Homere, ſe ſert du même mot en expliquant *κρόκον*, qui eſt dans le 272. vers du dernier Livre de l'Iliade, *ἐπὶ δὲ κρίκον ἕσπερι βάλλον.* par *τῷ δὲ ὄκκαβῳ ἕσπερι βάλλον.* Ce qui eſt ce qu'on appelle, *obſcurum per obſcurius.* Tous deux me paroiſſent être deux pauvres Grammairiens du quinziéme ſiécle: & je le croirai, juſqu'à ce que l'on me produiſe quelque Auteur qui les ait citez auparavant. Ils ſont ſans conſequence. Et quoi qu'il en ſoit, OCCABO, eſt ici certainement un mot forgé de l'Hebreu, חק-קבה: pour ſignifier *Legis maledictum*, qui eſt la Croix chez les Juifs; ſuivant cette parole de Moyſe, Deut. XXI, 23. rapportée par Saint Paul, aux Galates, Chapitre V. 13. *Chriſtus nos redemit de maledicto legis, factus pro nobis maledictum: quia ſcriptum eſt: maledictus omnis qui pendet in ligno.* Ainſi *Occabus*, eſt ici la Croix, comme j'ai dit; à laquelle les Juifs ont attaché le Sauveur, pour le faire re-

 garder

garder comme maudit par la Loi; חק-קברין : *Lege maledictum.* Si le Solitaire, ou l'Hesychius, a appellé les bras de la Croix, les brasselets du Sauveur, ὄκκαβος, τὰ περὶ τὸν βραχίονα ψέλλια; c'est un bouffon impie, quoique d'intelligence avec le fabricateur de cette Inscription.

ET CORONA. Pour la Couronne, il est visible, que c'est la Couronne d'épines, que le Sauveur portoit encore sur la Croix.

LVGVDVNENS', & peu auparavant COLONIAE LVGVDVN', est une affectation du faussaire, qui a crû par-là persuader les Lecteurs de son antiquité. Il a pris ce mot de deux Médailles, dont l'une a LVGVDVNI, l'autre a LVGVDVNVS. Mais il ne sçavoit pas que sur ces deux Médailles, ce sont autant de lettres initiales, qui n'ont aucun rapport à Lion. Je les ai expliquées ailleurs.

APP' ANNIO, & le reste. Ce Consulat tombe, selon les Fastes Consulaires, l'an 160. depuis la Naissance de Jesus-Christ. Je n'ose pas dire ici, que toutes les Inscriptions, qui ont des Consulats pour date, sont du

quinziéme ſiécle. La preuve me meneroit trop loin. Il me ſuffit ici d'aſſurer, que tous ces marbres Tauroboliques ne ſont pas plus anciens, quoiqu'ils diſent. Leur ſort, & celui d'une infinité d'autres marbres, c'eſt qu'aucun d'eux ne ſe trouve où il devroit être, où il devroit avoir été mis d'abord, ni en quelque place d'honneur. Ils ont tous été enterrez, dès qu'ils ont été finis : & je ne trouve pas que l'on en ait déterré un ſeul avant l'an 1500. Ce Conſulat eſt ici marqué exprès, pour perſuader aux Ecrivains de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, que Lion étoit tout Chrétien l'an 160. environ dix-huit ans avant l'Hiſtoire des Martyrs de Lion, que le P. Labbe met l'an 177. Ce fauſſaire fait ces Conſuls de meilleure maiſon, que ſon conſort, qui a fabriqué l'Inſcription, que Gruter rapporte à la page LXXX, 1. Il ente l'un dans la famille Atilia, l'autre dans la famille Clodia. Il ne ſçait pas que cette derniere famille étoit du Peuple ; témoin le fameux P. Clodius Tribun du Peuple, du tems de Céſar : & qu'elle ne ſe trouve ennoblie, que long-tems

après Antonin, dans la personne de *Clodius Septimius Albinus Cæsar Augustus.* Il me semble enfin, que dater alors un Acte fait à Lion, par les Consuls de Rome, c'est comme si on le datoit aujourd'hui par les Echevins de Paris.

L. D. D. D. *Lugdunenses Dedicavere Decreto Decurionum.*

Sur la face droite du marbre, est gravée une tête de Belier, figure du Sacrifice de Jesus-Christ, du moins comme Saint Augustin l'enseigne, dans le quatriéme des Sermons, ajoutez par le P. Sirmond: *Aries inventus est in vepribus, quando pater Abraham filio jussus est parcere; nec tamen sine oblato Sacrificio inde discedere. Et Isaac Christus erat, & aries Christus erat.* Il dit la même chose au troisiéme Livre contre Maximin, Chapitre 26. & dans son Commentaire sur le 31. Pseaume.

Sur la gauche on lit ces mots:

CVIVS MESONYCTIVM
FACTVM EST V. ID. DEC.

C'est-à-dire, Dont la mort, qui

eſt la Nuit la plus profonde, a été cauſée par la malice des Juifs, que le nombre de Cinq, & le nombre de Dix, qui ſe trouvent encore marquez ici, déſignent toûjours, comme j'ai déja dit.

Le fauſſaire a voulu faire croire, qu'il a été obligé de parler ainſi énigmatiquement, écrivant au tems du Paganiſme encore dominant; de peur que les Payens découvrant ſon marbre, ne le briſaſſent, s'il eût parlé clairement. Qu'il a eu pour cela l'adreſſe d'y inſerer des termes inconnus, qui reſſentiſſent néanmoins le Paganiſme en apparence. Que les Chrétiens, qui ſçauroient un peu d'Hebreu, en découvriroient le myſtere aux autres: Que ceux qui n'en ſçauroient pas, ne laiſſeroient pas de reſpecter ce qu'ils n'entendroient pas.

ARTICLE XCII.

LETTRE D'UN SÇAVANT d'A.........aux Auteurs des Mémoires de Trevoux, pour reclamer un Passage important de Saint Cyprien prêt à être enlevé par de célébres Editeurs

MM*.*.

Le fameux passage, ***Primatus Petro datur ut Ecclesia una monstretur, &c. qui Cathedram Petri, super quam fundata est Ecclesia, deserit, in Ecclesia se esse confidit?*** qui se lit au Livre de l'Unité de l'Eglise de Saint *Cyprien* de l'Edition de *Pamelius*, *&c.* est si glorieux au Saint Siége & si avantageux à la Religion, que tout Catholique zélé doit souhaiter qu'il soit autentique, & faire même tous ses efforts pour le conserver, si la vérité ne s'y trouve point offensée. Et comme par la miséricorde de Dieu j'ai quelque zéle pour la Religion, j'ai appris avec peine par deux personnes

qui tiennent des premiers rangs dans la République des Lettres ; que dans l'Edition du Saint *Cyprien* de Monſieur *Baluze* ; qui s'imprime ſous la direction des *Benedictins*, ce paſſage avoit été retranché. Les Editions de *Rigault*, de *Lombert* & de *Felle* Evêque d'Oxford, où ce vieux paſſage avoit été ſupprimé, ne m'embaraſſeroient pas extrêmement. Monſieur *Rigault*, outre qu'il eſt peu exact dans tout ce qu'il traite, & qu'il eſt par tout favorable aux Calviniſtes contre l'Egliſe Romaine, n'a jamais examiné le fait dont il s'agit, que très-ſuperficiellement. Monſieur *Lombert* n'eſt qu'un copiſte de *Rigault*, comme il l'avoüe lui-même. Pour Monſieur *Felle*, on ne devoit pas s'attendre à autre choſe : il y a long-tems que le paſſage importune les Proteſtans. Mais je ne puis diſſimuler l'embarras que me cauſe cette nouvelle Edition. Je crains bien qu'elle n'entraîne les Catholiques, & que le paſſage ne ſoit enfin ravi à l'Egliſe.

Dans ces circonſtances, j'oſe vous prier de prendre la bonne cauſe en main, & de défendre l'autenticité de

ce paſſage, lorſque vous parlerez dans vos ſçavans & judicieux *Mémoires* de cette nouvelle Edition. Votre ſuffrage ſera d'un grand poids, & les argumens que votre profonde érudition pourra vous fournir, feront immanquablement impreſſion ſur les Gens de Lettres.

Agréés que je vous communique quelques réfléxions que j'ai faites ſur ce ſujet, avec quelques autoritez dont on pourroit ſe ſervir avantageuſement pour conſerver ce monument à l'Egliſe.

On ne peut rejetter un paſſage comme ſuppoſé, ſi ce n'eſt par quelques-unes de ces raiſons; ou parce que la différence du ſtile en découvre la ſuppoſition, ou parce qu'il paroît couſu à l'endroit où il ſe voit, ne s'accordant pas avec ce qui précede & ce qui ſuit, & avec le but de l'Ouvrage; ou parce que des Auteurs Contemporains ont remarqué la fraude; ou enfin parce que pluſieurs Manuſcrits autentiques ne le contiennent pas. J'examine le paſſage en queſtion ſuivant ces principes.

1°. D'abord, il eſt évident qu'on

ne ſçauroit alléguer la différence du ſtile. On auroit beau la chercher; on n'en apperçoit pas la moindre trace. Il ſeroit même ridicule de tenter cette voye, comme il ſeroit aiſé de le montrer, s'il étoit néceſſaire. Auſſi je ne ſçache pas qu'on ait jamais employé ce moyen.

2°. On ne peut pas dire qu'il paroiſſe couſu à l'endroit où il ſe voit. Il eſt vrai que *Rigault*, & après lui, *Lombert* & *Felle* inſiſtent beaucoup ſur cet article pour prouver ſa ſuppoſition. Le but de Saint *Cyprien*, diſent-ils, eſt de prouver l'unité de l'Egliſe: or la Primauté de Saint Pierre eſt incompatible avec cette unité. D'ailleurs le S. Martyr aſſûre que les Apôtres étoient tous égaux: comment donc Saint Pierre auroit-il eu la Primauté ſur tous? Mais ces raiſonnemens ſont foibles; & nos Théologiens y ont cent fois répondu. Un ſeul paſſage de Saint *Jerôme* pris de ſon premier Livre contre *Jovinien*, ſuffit pour diſſiper tous ces nuages; j'en tranſcrirai ici les paroles, parce qu'il eſt déciſif. *Dicis*, dit le Saint Docteur en parlant à l'Héréſiarque,

ſuper Petrum fundatur Eccleſia, licet in alio loco ſuper omnes Apoſtolos fiat, & cuncti claves Regni cœlorum accipiant & ex æquo ſuper illos Eccleſiæ fortitudo ſolidetur, tamen propterea inter duodecim unus eligitur ut capite conſtituto Schiſmatis tolleretur occaſio. Voilà conſtamment la Primauté donnée à Saint Pierre pour procurer que l'Egliſe ſoit Une, & pour éloigner les Schiſmes. Voilà une certaine égalité entre les Apôtres, jointe avec la Primauté de Saint Pierre. Voilà en un mot la même penſée, exprimée même avec plus de force, que dans le paſſage attribué à Saint Cyprien. On trouve à peu près la même choſe dans Saint *Optat*, au Livre 2°. contre Parmenien. Là-deſſus, je demande à ces Meſſieurs, ſi Saint Cyprien n'a pas pû dire, ce que de l'aveu de tout le monde, Saint *Jerôme* a dit. Eh! pourquoi ne l'auroit-il pas pû? & s'il l'a pû, quelle force reſte à l'objection? Je m'étendrois davantage, ſi je croyois que la difficulté le méritât.

3°. C'eſt un fait inconteſtable qu'il ne ſe trouve aucun Ancien qui

ait jamais avancé que le paſſage dont il s'agit, ait été ajoûté à l'Ouvrage de Saint Cyprien par quelque main étrangere, au lieu qu'il eſt facile de faire voir par l'autorité de *Bede* de *Pelage* II, &c. qu'il eſt autentique, comme je le dirai dans un moment.

4°. Reſte à examiner ſi, par le moyen des Manuſcrits, on peut prouver la ſuppoſition. Il eſt vrai qu'il y a des Manuſcrits où il ne ſe trouve pas; mais il eſt vrai auſſi qu'il y en a d'autres & en grand nombre où il ſe trouve. L'Editeur Anglican en cite dix, qui ſe conſervent dans diverſes Bibliothéques de France, d'Angleterre, d'Italie & d'Allemagne: dans la note ſur le 3. chap. de la diſt. 93. on fait mention de neuf ou dix autres: & il eſt ſans contredit qu'il y en a encore d'autres dans les diverſes parties du monde Chrétien. Ainſi toute la difficulté ſe réduit à diſcerner les Manuſcrits auſquels on doit ajoûter foi comme autentiques, d'avec ceux qu'on doit rejetter comme ſuppoſez.

Je croirois bien qu'à comparer ſeulement Manuſcrits à Manuſcrits, la choſe ſeroit douteuſe. Mais je ſou-

tiens que, si on a égard aux argumens qu'on a d'ailleurs, il est indubitable qu'on doit préférer ceux qui portent le passage & rejetter comme inutiles ceux où il ne se trouve pas.

Je prends ces argumens du consentement universel de tous les Siécles, qui s'accordent tous à attribuer le passage à Saint Cyprien.

Au 14e Siécle de l'Eglise, personne ne doutoit qu'il ne fût véritablement du Saint Evêque de Carthage. *Pierre d'Ailly*, la Faculté de Théologie de Paris, le citent sous son nom contre Monçon ou *Monteson*: *Propter quod dicit Cyprianus, qui Cathedram Petri, super quam fundata est Ecclesia, deserit, in Ecclesiâ se esse non confidat.*

On n'en doutoit pas au 12e Siécle de l'Eglise, comme il paroit avec évidence par la dist. 93. chap. 3. où on lit les mêmes paroles que je viens de rapporter. On n'en doutoit pas dans l'onziéme Siécle. Saint Yves Evêque de Chartres qui vivoit pour lors, cite le même passage mot pour mot p. 5. cap. 361.

On n'en doutoit pas dans le huitiéme & septiéme Siécle. *Béde* le témoigne

ſuffiſamment, lorſque dans une Homelie pour la veille de la Fête de S. *Pierre* & de Saint *Paul*, il en tranſcrit ces paroles : *Hoc erant utique Apoſtoli quod fuit Petrus, ſed Primatus Petro datur ut unitas Eccleſiæ commendetur.* A parler franchement, ces autoritez ſont d'un grand poids. Un conſentement ſi marqué, & ſi univerſel eſt déciſif. Si le paſſage étoit ſuppoſé, comment ſe peut-il faire que la Faculté de Théologie de Paris, que *Pierre d'Ailly*, que *Gratien*, qu'*Yves* de Chartres, que *Béde*, les plus ſçavans hommes de leurs tems, les plus verſez dans la lecture des Peres, n'ayent pas eu le moindre ſoupçon de la falſification réelle ? Ou tous les Manuſcrits qu'ils avoient vûs préſentoient le paſſage, ou ils en avoient vû qui ne le préſentoient pas : on ne ſçauroit donner de réponſe, dont je ne tire avantage. Si l'on dit, que tous les Manuſcrits qu'ils avoient vûs, conſervoient effectivement le paſſage, l'aveu ne ſçauroit être plus favorable à la cauſe que je ſoutiens. Si au contraire on ſe retranche à dire qu'ils en avoient vû où il ne ſe trouvoit pas,

Il faudra avoüer, malgré qu'on en ait, qu'ils les ont méprisez, & qu'ils n'ont pas crû devoir y faire attention; ce qui est une forte preuve de la falsification de ces mêmes Manuscrits.

On ne doutoit pas non plus dans le sixiéme Siécle que ce passage aujourd'hui contesté n'appartînt au texte. Le Pape *Pelage* II. Prédécesseur de S. *Grégoire le Grand*, qui vivoit en ce tems-là en fournit une preuve sans replique : non seulement il cite ce passage, comme étant incontestablement de Saint Cyprien ; mais encore il s'en sert pour prouver contre les Shismatiques, qui refusoient de reconnoître le cinquiéme Concile, que quiconque n'étoit pas uni de Communion avec le Saint Siége, ne pouvoit prétendre aucunement d'appartenir à l'Eglise. Il parle ainsi dans sa sixiéme Lettre, qui est la seconde aux Evêques d'Istrie : *sed & B. Cyprianus egregius Martyr in libro, quem de unitatis nomine titulavit, inter alia sic dicit. Exordium ab unitate proficiscitur, & Primatus Petro datur, ut una Christi Ecclesia & Cathedra Monstretur ..... &* post pauca : *hanc Ecclesiæ unitatem qui non tenet, tenere*

se fidem credit? Qui Cathedram Petri, super quam fundata est Ecclesia, deserit, in Ecclesiâ se esse confidit?

Selon toutes les apparences Saint *Jerôme* avoit lû ce passage. Que l'on compare ce qu'il a écrit dans son premier Livre contre *Jovinien* & dans sa premiere Lettre au Pape *Damase*, avec le passage de Saint Cyprien tel qu'il se lit dans l'Edition de *Pamelius*, on verra qu'il parle d'après ce Texte.

S. Cyprien assûre d'abord que l'Eglise a été bâtie sur Saint Pierre, & que les Clefs lui ont été données. Puis il ajoûte, que, quoique les Apôtres eussent reçû une puissance semblable, la Primauté avoit cependant été donnée à Saint Pierre pour marquer l'unité de l'Eglise & pour la maintenir. Saint *Jerôme* dit précisément la même chose au *liv. I.* contre *Jov.* comme il est aisé de le voir par les paroles que j'ai cité plus haut. Après cela S. *Cyprien* déclare que l'Eglise a été bâtie sur la Chaire de Saint Pierre, & que celui qui se sépare de sa Communion ne doit point prétendre d'être de l'Eglise; que l'Eglise est l'Arche de Noé, hors laquelle il n'y a point de salut

à eſpérer ; que ceux qui n'en ſont pas les membres, ſont des profanes ; que ceux qui amaſſent ailleurs, diſſipent ; que l'Egliſe eſt la Tunique de Jeſus-Chriſt ſans couture, qui ne doit pas être diviſée. Or Saint *Jerôme* dans ſa Lettre au Pape Damaſe imite manifeſtement toutes ces penſées & toutes ces expreſſions : ce qui prouve que ce Saint Docteur avoit pour lors devant les yeux ; ou au moins dans l'eſprit, le paſſage en queſtion. Pour convaincre les plus incredules de la vérité de ce que j'avance, il ſuffit de mettre en paralléle leurs paroles.

Paroles de Saint Cyprien.

Qui Cathedram Petri, ſuper quam fundata eſt Eccleſia, deſerit, in Eccleſiâ ſe eſſe confidit ? ..... Nec perveniet ad Chriſti præmia qui relinquit Eccleſiam Chriſti : alienus eſt : profanus eſt. Si potuerit evadere quiſquis qui extra Arcam Noë fuit, & qui extra Eccleſiam foris fuerit, evadit. Monet Dominus, qui non mecum colligit diſpergit .... Qui alibi præter Eccleſiam colligit, ſpargit .... hoc unitatis Sa-

cramentum ostenditur quando in Evangelio tunica D. N. J. C. non dividitur omnino nec scinditur, de superiori parte non consutilis, sed per totum textilis fuerat, dixerunt ad invicem non scindamus illam, &c. *Unitatem illa portabat,* &c.

Paroles de Saint Jerôme.

Qoniam vetusto Oriens inter se populorum furore collisus indiscissam Domini tunicam & de super textam, minutatim per frusta discerpit .... Cathedra Petri Communione consocior, super illam Petram, Ecclesiam ædificatam scio. Quicumque extra hanc domum agnum comederit, profanus est Si quis in Arca Noe non fuerit, peribit regnante diluvio .... Quicumque tecum non colligit, spargit: hoc est, qui Christi non est, Antichristi est.

Il me seroit encore facile de montrer que S. Optat de Miléve fait allusion au même passage de Saint Cyprien.

Après tout, quoique ma conjecture soit très-bien fondée & aussi forte qu'elle puisse être, je n'en ai pas be-

ſoin. Je trouve tant de force dans l'argument que fournit la Lettre de *Pelage* II. que lui ſeul ſuffiroit pour convaincre les nouveaux Editeurs de témérité. *Rigault*, *Lombert* & *Felle* avoient bien ſenti l'impoſſibilité de ſe débarraſſer de ce monument. Auſſi ont-ils tous jugé à propos de n'en faire aucune mention : ce qui, aſſûrément ne fait pas trop d'honneur à leur bonne foi. On ne ſçauroit ſur tout le pardonner à l'Evêque Anglican, lui qui fait une ſi longue note ſur ce paſſage, dans laquelle il fait ſemblant de rapporter tout ce qu'on peut dire pour ou contre. C'eſt le juſte reproche que lui fait le ſçavant Dom *Mabillon* dans ſa Préface de la *Liturgie Gallicane*.

Que répondront à cet argument les Editeurs de Paris ? Produiront-ils quelque Manuſcrit plus ancien ? Le Pere *Mabillon* à l'endroit que je viens de citer, & le Pere *Alexandre* diſſ. 12. ſur le 13. & 14, Siécle n. 12. ne croyent pas que cela ſoit poſſible. Le plus ancien qu'ils produiſent, & ſur lequel ils ſe fondent preſque uniquement, eſt celui de Monſieur *Seguier*,

présentement à Monsieur l'Evêque de Mets. Or Monsieur *Baluze* lui-même ne lui donne que mille ans d'antiquité: ainsi il est postérieur à la Lettre du Pape *Pelage* de près d'un Siécle & demi. Bien plus, quand le Manuscrit de Monsieur *Seguier* seroit aussi ancien que la Lettre de *Pelage*, ce qui n'est pas, il seroit toujours postérieur à celui dont ce sçavant Pontife s'est servi.

Poussons la chose aussi loin qu'elle peut aller. Supposons que le Manuscrit que cite Monsieur Baluze soit aussi ancien que celui dont se servit *Pelage*; je dis encore que selon les régles de la bonne critique, il faudroit ajoûter foi à celui-ci plûtôt qu'à celui-là. Voici quelques raisons dont je me sers pour le prouver.

1°. Il est certain que le Pape *Pelage* étoit entiérement convaincu que le passage qu'il citoit, comme de S. *Cyprien*, étoit véritablement de lui. La chose est indubitable: & Monsieur *Baluze* en est autrefois convenu avec le Reverend Pere *Le Quien*, comme je l'ai appris de ce sçavant Dominicain : il est pareillement certain que

ce Pontife étoit très-ſçavant & très-éclairé. Il n'eſt donc pas croyable qu'il ſe ſoit trompé ſi lourdement dans une choſe de cette nature, & il eſt plus raiſonnable d'accuſer de falſification le Manuſcrit qu'on oppoſe : la préſomption eſt pour le ſçavant Pape.

2°. Il n'eſt pas permis de douter que la Lettre de *Pelage* où le paſſage de S. Cyprien eſt cité, n'ait été communiqué à pluſieurs perſonnes. Dès les premiers Siécles de l'Egliſe, les Papes n'écrivoient jamais aucune Lettre importante ſans la participation de leur Clergé : & cet uſage a été toûjours inviolablement obſervé. Or cette Lettre de *Pelage* eſt de la derniere conſéquence. Elle étoit écrite aux Evêques d'Iſtrie Schiſmatiques opiniâtres, pour éclaircir leurs doutes, pour vaincre leur opiniâtreté & pour les ramener à l'Egliſe : elle étoit écrite à des gens déterminez à la critiquer, à en relever juſqu'aux moindres inadvertances; ainſi elle devoit être bien concertée : autrement j'oſe dire que ce Pontife ſi ſage ſe ſeroit écarté des premieres régles de la prudence; ce qui aſſûrément n'eſt pas à préſumer.

Cela posé, est-il vraisemblable que tant de gens qui formoient le Clergé le plus éclairé de toute l'Eglise, se soient tous trompez ? Quoi ! aucun n'aura découvert la fourberie ? Aucun n'en aura même eû le moindre soupçon ?

3°. Ou le Manuscrit de Saint *Cyprien* qu'on avoit devant les yeux en écrivant aux Evêques d'Istrie, étoit conforme aux autres Manuscrits, ou il ne l'étoit pas. S'il l'étoit, la question est décidée ; & il n'y a aucun lieu de douter que le passage dont on dispute, ne soit autentique : & s'il n'étoit pas conforme aux autres, comment a-t'on osé s'en servir contre des Schismatiques ? Comment se peut-il faire qu'on n'ait pas remarqué cette falsification ? Quoi ! l'Eglise de *Rome* n'avoit elle qu'un seul Manuscrit de S. Cyprien ? Ces Sçavans de Rome, S. *Grégoire* le Grand, & tant d'autres qui étoient auprès de *Pelage*, & qui l'aidoient de leurs conseils, n'en avoient-ils vû nulle part ?

4°. Ou le Manuscrit qui fournissoit le passage étoit autentique, ou il ne l'étoit pas. S'il étoit autentique,

j'ai tout ce que je demande. S'il ne l'étoit pas, à quel Manuſcrit pourra-t'on ſe fier ? Un Manuſcrit d'un des principaux Ouvrages Ecléſiaſtiques, qui eſt reconnu pour autentique, & cité comme tel dès le ſixiéme Siécle par la principale Egliſe du monde, qui conſervoit avec un ſoin & une vigilance extrême les Traditions des Peres, mérite certainement plus de créance, que tout autre qu'on puiſſe citer.

5°. Ou l'Egliſe de Rome n'a eû connoiſſance du paſſage dont il s'agit qu'au tems du Pape Pelage II. ou elle l'a connu auparavant. Dire qu'elle n'en a eû connoiſſance qu'en ce tems-là, c'eſt une pure imagination qui n'a pas le moindre fondement, laquelle par conſéquent ne peut être alleguée par aucun Critique de bon ſens : d'ailleurs le Pape *Pelage* & ceux qui ont contribué à la Lettre qui porte ſon nom, étoient convaincus que le paſſage étoit véritablement de Saint Cyprien, ainſi que je l'ai déja remarqué. Or cela n'auroit pû être, ſi l'Egliſe Romaine n'avoit eu connoiſſance du paſſage qu'en ce tems-là : car

lui étant aussi favorable & aussi avantageux qu'il l'est, il ne lui étoit pas permis de l'ignorer; & ç'auroit été une marque évidente de sa supposition, si la connoissance qu'elle en avoit étoit toute récente. Il faut donc avoüer que la connoissance que le S. Siége a eu de ce passage, est anterieure au tems de Pelage II. & qu'elle est aussi ancienne que la connoissance que ce même Siége a eû du Livre de l'Unité de l'Eglise de S. *Cyprien.* Et par une suite nécessaire il faut avoüer que dans tous les tems, l'Eglise Romaine a crû que le passage n'avoit point été interpolé : ce qui est une preuve sensible qu'il est légitime.

6°. Si le passage de Saint Cyprien dont Pelage II. se servoit contre les Evêques d'*Istrie*, pour les convaincre de Schisme, étoit supposé, ces Evêques ne l'auroient-ils pas relevé? N'en auroient-ils pas reproché au Pape la supposition? N'auroient-ils pas pris de-là occasion de lui insulter, eux qui ne gardoient aucun ménagement envers le Saint Siége dans les repliques qu'ils envoyoient à Rome; qui méprisoient ouvertement son autorité?

eux qu'on accusoit de corrompre les passages des Peres pour se couvrir de leur autorité, &pour se maintenir ainsi dans leur séparation? Car *Pelage* s'en plaint dans les Lettres qu'il leur écrivit. Or il est certain que ces Schismatiques ne se sont point récriez contre l'autenticité du passage. Il faut donc convenir qu'il n'a point été inséré après coup, par une main étrangere dans le Livre de Saint *Cyprien.*

Tout ceci me semble démontrer avec évidence, & que le Manuscrit dont s'est servi *Pelage* II. est plus digne de foi que tout autre qu'on puisse jamais alléguer, & que le Passage *Primatus* &c. est de Saint Cyprien. Que de corrections, que d'additions n'a-t'on pas fait & ne fait-on pas tous les jours dans les Editions de divers Auteurs qui ont paru & qui paroissent continuellement, sans y être aussi bien fondé. Si malgré tout ce que j'ai dit, on vouloit s'opiniâtrer à regarder ce passage comme faux, quel est le passage si avéré dont on ne puisse ébranler l'autenticité?

Je finis mes réfléxions en faisant voir que le passage est très-conforme

à la Doctrine de Saint *Cyprien*, & qu'il convient très-bien au but du Livre où il se voit : ceci servira de confirmation aux preuves que j'ai alleguées jusqu'à présent.

D'abord il est évident que ce passage est très conforme à la Doctrine de Saint Cyprien. Le passage se réduit à ces trois propositions; la premiere, que la Primauté a été donnée à Saint Pierre, *Primatus Petro datur*; la seconde, que Jesus-Christ a établi une Chaire pour le bien de l'unité de l'Eglise, *ut unitatem manifestaret unam Cathedram instituit*; la troisiéme, que celui qui abandonne la Chaire de S. Pierre sur laquelle l'Eglise a été bâtie, ne peut point prétendre d'être de l'Eglise, *Qui Cathedram Petri, super quam ædificata est Ecclesia, deserit, in Ecclesiâ se esse confidit?* Or Saint Cyprien enseigne tout cela ailleurs. Je trouve la premiere proposition dans sa Lettre à *Quintus*. Voici ses propres paroles : *nam nec Petrus quem primum Dominus elegit, & super quem ædificavit Ecclesiam suam, cum secum Paulus de Circuncisione disceptaret, post modum vindicavit sibi aliquid inso-*

lenter aut arroganter assumpsit, ut diceret SE PRIMATUM TENERE, &c. N'est-ce pas encore ce qu'il a voulu signifier en d'autres termes, lorsqu'il a dit en plusieurs endroits, que Jesus-Christ avoit bâti son Eglise sur le seul *Pierre*, *super unum Petrum*, pour marquer que l'Eglise seroit Une, & qu'il seroit le principe & le lien de cette unité : *unde unitatis originem instituit & ostendit (super Petrum origine unitatis & ratione fundata) & unitatis ejusdem originem ab uno incipientem suâ autheritate disposuit.* Lettre 70. & 73. Liv. de l'Unité. Je trouve la seconde dans sa Lettre 40 : *Cathedra una*, dit-il, *super Petrum voce Domini fundata.* Il dit la même chose au Livre de l'exhortation au Martyre, chap. 11. Je trouve la troisiéme dans sa Lettre 55, où il enseigne que le Siége de Rome est l'Eglise principale & la Chaire de Pierre, d'où l'Unité Sacerdotale prend sa source & son origine : *Navigare audent*, dit-il, *ad Petri Cathedram & Ecclesiam principalem unde unitas Sacerdotalis exorta est.* Je la trouve dans l'Epître 45, où il dit du même Siége, qu'il est la racine de l'Eglise

Catholique, *Ecclesiæ Catholicæ radicem*, où chacun doit se tenir attaché. En effet, comment est-ce que le Saint Siége de *Rome* est la racine de l'Eglise Catholique, la source & l'origine de l'Unité, sinon parce que c'est la pierre fondamentale sur laquelle l'Eglise Catholique a été construite?

En second lieu, le passage est très-conforme au but de Saint Cyprien. L'unique but du Saint Docteur est de prouver l'Unité de l'Eglise, ainsi que le tître du livre le marque assez. Or de l'aveu de tous les Théologiens Orthodoxes, rien ne prouve mieux l'Unité de l'Eglise, que l'Unité d'un Chef & d'un Pasteur qui soit préposé sur tout le Corps pour éloigner ou éteindre les Schismes, *ut Capite constituto Schismatis tollatur occasio*, ainsi que s'exprime Saint Jerôme. Il est même si essentiel à l'Eglise d'avoir un Chef, qui, ayant autorité sur tous ses membres, soit le lien & le centre de l'Unité; qu'il n'est pas possible autrement qu'elle se maintienne dans l'Unité. C'est encore Saint Jerôme qui me fournit cette réflexion dans le Dialogue qu'il a composé contre les *Lu-*

ciseriens; Si non sit, dit-il, *in Ecclesiâ eminens quædam Potestas, tot futura sunt Schismata quot Sacerdotes.*

De plus, si l'Eglise est bâtie sur Saint Pierre pour être Une, elle doit être aussi bâtie sur la Chaire de Pierre. Car étant éternelle & essentiellement Une, elle doit avoir un fondement éternel & un centre de l'Unité toujours subsistant : ce qui ne seroit pas, si Pierre n'avoit pas eû de Successeur pour tenir sa place.

Enfin étant essentiellement Une, & étant Une, parce qu'elle est bâtie sur un seul fondement, qui est la Chaire de Saint Pierre, il s'ensuit que quiconque abandonne cette Chaire, sort de l'Eglise.

Par conséquent le passage dont il est question, qui ne dit autre chose que cela, ni plus ni moins, est très-conforme au but de Saint Cyprien. J'en suis si convaincu que j'ai de la peine à concevoir qu'il se soit trouvé quelqu'un qui l'ait révoqué en doute. Pour qu'on juge mieux de cette conformité, je mettrai ici le passage du Saint Martyr. *Hoc eo fit, fratres dilectissimi*, (id est hæreses & Schis-

mata inde nascuntur) : *quod ad veritatis originem non reditur, nec Caput quæritur, nec Magistri Cœlestis doctrina servatur. Quæ si quis consideret & examinet, tractatu longo atque argumento, opus non est. Probatio est ad fidem facilis compendio veritatis. Loquitur Dominus ad Petrum : & ego dico tibi, inquit, quia tu es Petrus & super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, &c. Et iterum ei post resurrectionem suam dicit ; Pasce oves meas. Super illum unum ædificat Ecclesiam suam, & illi pascendas mandat oves suas. Et quamvis Apostolis omnibus post Resurrectionem suam parem potestatem tribuat & dicat. Sicut misit me Pater, & ego mitto vos : accipite Spiritum Sanctum, si cui remiseritis peccata remittentur ei, &c. tamen ut unitatem manifestaret unam Cathedram constituit, & unitatis ejusdem originem ab uno incipientem suâ authoritate disposuit. Hoc erant utique cæteri Apostoli quod fuit Petrus pari consortio præditi honoris & potestatis ; sed exordium ab unitate proficiscitur : Primatus Petro datur ut una Christi Ecclesia & una Cathedra monstretur....... Hanc Ec-*

clesiæ unitatem qui non tenet, tenere se fidem credit? Qui Ecclesiæ renititur & resistit, qui Cathedram Petri, super quam fundata est Ecclesia, deserit, in Ecclesiâ se esse confidit? ...... Quam unitatem firmiter tenere & vindicare debemus maximè Episcopi, qui in Ecclesiâ præsidemus, ut Episcopatum quoque unum atque indivisum probemus... Ecclesia quoque una est quæ in multitudinem latiùs incremento fœcunditatis extenditur: quomodo solis multi radii, sed lumen unum: & rami arboris multi, sed robur unum tenaci radice fundatum: & cum de fonte uno rivi plurimi defluunt, numerositas licet diffusa videatur exundantis copiæ largitate, unitas tamen servatur in origine. Avelle radicem solis à corpore, divisionem lucis non capit: ab arbore frange ramum, fructus germinare non poterit, à fonte præcide rivum, præcisus arescet. Sic & Ecclesia, &c. Qui ne voit pas que ce Discours est très-suivi & très-sensé, allant droit au but de l'Ouvrage.

Si je voulois me servir de l'autorité des Sçavans de ces derniers tems, combien n'en pourrois-je pas alle-

guer ? Malgré les nouvelles Editions de *Rigault*, de *Lombert*, de *Felle*, les Critiques les plus judicieux, ceux même qu'on ne peut pas accuser d'être trop favorables au Pape, ont persisté à soûtenir l'autorité du passage. Je ne dois pas omettre la celebre Assemblée du Clergé de France, de 1682. Voici comment elle s'exprime dans une lettre écrite aux Archevêques & Evêques du Royaume : *Fidenter cum B. Cypriano pronuntiamus, Charissimi Collegæ, Christum, ut unitatem manifestaret, unam Cathedram constituisse ; eumque qui Cathedram Petri, super quam fundata est Ecclesia, deserit, in Ecclesiâ non esse.* Le sçavant Pere *Mabillon* dans l'endroit que j'ai cité, s'éleve avec zéle contre la témérité de l'Editeur Anglican : & tout le monde sçait l'autorité de ce Grand-homme en ce genre de Litterature. Le Pere *Alexandre* parle encore d'une maniere plus forte contre le même Editeur. C'est dans sa 12e Diss. sur le 13e & 14e siecle, n. 14. Personne n'ignore avec combien d'éclat & de force Monsieur l'Abbé *du Plessis d'Argentré*, aujourd'hui Evê-

que de Tulle, a soûtenu l'autenticité de ce passage. J'eus l'honneur de consulter il n'y a pas long-tems le R. Pere *Hardoüin*, pour qui j'ai une estime singuliere à cause de son érudition profonde ; il m'a mandé qu'il le croyoit véritable.

Je ne vous dis point ceci MM.... pour vous instruire ; j'ai trop de respect pour votre éminent sçavoir : c'est uniquement pour vous décharger mon cœur. Ce seroit pour moi un grand sujet de consolation, si je sçavois que vous entrez dans mes vûës. Donnez-vous la peine, je vous prie, de me mander ce que vous pensez là-dessus. Je suis avec toute l'estime possible...... P. S.

Quoique les réflexions que j'ai l'honneur de vous communiquer soient assez mal digerées, il seroit peut-être avantageux à l'Eglise, que vous les inserassiez dans vos sçavans Mémoires de Trevoux, Peut-être qu'elles arrêteroient ceux qui préparent la nouvelle Edition de S. Cyprien : peut-être aussi qu'elles exciteroient le zéle de quelque personne d'autorité, qui pourroit empêcher le mal. En ce cas

il seroit à propos de les y inserer le plûtôt qu'il sera possible. Mais je vous prie de ne me point nommer.

ARTICLE XCIII.

REPONSE AUX DEUX Lettres d'un Professeur de l'Université de Paris sur le Commentaire de Pline. Par le P. H. J.

J'Avois négligé la premiere *Lettre* comme une Critique hazardée par un inconnu. Ses amis, à ce qu'il dit dans sa seconde brochure, lui ont representé, que son écrit apparemment portoit à faux, ne sçachant pas bien les principes sur lesquels j'établis plusieurs faits, dont il ne convient pas : *Qu'ils aiment mieux croire que j'ai par devers moi des principes particuliers qui me paroissent plus certains que tout ce que nous avons dans les livres.* Il eût bien fait de suivre leur avis & de s'en tenir à sa premiere Lettre. Je n'y avois trouvé qu'un seul endroit, où il eût bien relevé une de mes fautes. C'est dans ce qui regarde le nombre des Tribuns du Peuple. Je

ne ſçai comment cela m'eſt échapé. Je n'ai pourtant pas daigné, quand je m'en ſuis apperçû, la corriger ſur la page même, ou y faire faire un Carton. Je me ſuis contenté d'en avertir dans l'*Errata*. Ce Profeſſeur a pû & il a dû l'y voir. Mais il a eû la circonſpection de le diſſimuler.

L'Anonyme commence ſa ſeconde Lettre par dire ; qu'*il va faire enſorte de découvrir ſur quels principes je raiſonne*, quel eſt le *ſyſtême* que je ſuis & que *je tiens caché* ; & cela en rapprochant un petit nombre d'endroits de mon Commentaire ſur Pline, qu'il entreprend de critiquer. Je ne rapporterai pour ce coup-ci, de cette ſeconde *Lettre* que la premiere & la derniere Remarque. En bon Harangueur il a apparemment placé au commencement & à la fin, les endroits, par où il a crû pouvoir mieux éblouïr le Lecteur. La maniere inſultante, dont il les propoſe, en eſt une preuve. Je rapporterai ſes propres paroles.

» J'ai cru entrevoir, dit-il, que » ce grand homme ſi verſé dans la » connoiſſance de l'antiquité, habille

„ ſouvent les Anciens à la Moderne ; „ & que dans pluſieurs points où il „ s'écarte de l'opinion commune des „ Sçavans & des livres, il n'a d'au- „ tre fondement que les uſages pré- „ ſens, qu'il tranſporte ſans aucune „ preuve aux ſiécles paſſez. Ainſi il a „ trouvé dans Pline les fourrures que „ portent aujourd'hui les Préſidens à „ mortier. C'eſt dans un endroit du „ XXXIII. Livre, page 630. du ſe- „ cond Tome, que l'Auteur parlant „ du fils d'un Chevalier Romain, dit „ qu'il étoit *Paternâ gente Pellitus* ; „ c'eſt-à-dire, que du côté de ſon pere „ il tiroit ſon origine de Sardaigne, „ de la nation appellée *Pelliti* : na- „ tion qui eſt nommée dans Tite- „ Live, Livre XXIII. n. 40. & dé- „ ſignée dans Ciceron, au Diſcours „ *de Provinciis Conſ.* n. 15. Cette ex- „ plication très-naturelle & très-vrai- „ ſemblable eſt du docte Gronove. „ Mais le Pere Hardoüin dédaignant „ de chercher dans les livres Anciens „ dequoi expliquer un nom aſſez peu „ connu, trouve ſous ſa main de quoi „ ſe tirer d'affaire. Voici ſes propres „ paroles : *Ex avita procerum judi-*

» *cumque gente prognatum indicat,*
» *quorum insigne vestes essent pellitæ,*
» *uti nunc Præsidum Curiæ insula Pon-*
» *tico est munita vellere.* Voilà, Mon-
» sieur, comme vous voyez, un rai-
» sonnement net & clair du P. Har-
» doüin. Il s'explique sans détour &
» sans obscurité, &c ».

Le Professeur fait sentir qu'il fait grand cas de cette observation : il est allé la chercher bien loin, & la met à la tête des autres. La clef qu'il croit avoir découverte n'est pas une clef de Science ; ce n'est pas du moins le fondement de mes opinions ; quoique ce soit une régle générale de Critique, pour sçavoir si le sens qu'on donne à un Auteur choque la raison & l'usage reçu dans tous les tems en Europe, ou non. C'est un principe si communément reçû, si usité, que le Professeur lui-même s'en sert dans cet écrit, mais hors de propos, comme nous le verrons plus bas. Voyons d'abord, si sa Critique ici est juste.

Premiérement il cite faux. Il nous donne pour le Texte même de Tite-Live, une conjecture de Gronovius, qui pourtant a été assez reservé, aussi

bien que Monsieur Doujat, qui, après lui, a imprimé cet Auteur, pour ne la pas donner pour le Texte même comme le Professeur : ils n'ont osé l'y inserer. Jamais ni Tite-Live, ni Pline n'ont connu ces *Pellitos* en Sardaigne. Tous les livres imprimez & Manuscrits de Tite-Live, & les Géographes qui l'ont cité, comme Ortelius, ont *Pellidos* & non *Pellitos.* Pour prouver que Pline a entendu par son *pellitum* un nom de peuple de la Sardaigne, à quoi en est-on reduit, quand on ne le peut faire qu'en falsifiant Tite-Live, ou nous donnant pour son Texte une conjecture, que Gronovius lui-même n'appuye d'aucun bon manuscrit en particulier, (car il est fort suspect pour ceux qu'il cite en bloc :) & qui est condamnée par tous les manuscrits que nous avons ici, & par toutes les Editions Anciennes & Modernes ? Et Pline auroit-il cité un peuple de Sardaigne, dont il n'auroit pas parlé dans sa Géographie, où il en rapporte plusieurs autres dans la même Isle ? C'est au troisiéme Livre, Sect. XIII.

Je dis plus : car je soutiens, que

ſur des régles de Critique très-ſûres, que je ne ſuis pas obligé de dire au Profeſſeur : je puis aſſûrer ſans témérité, qu'on ne ſçauroit produire un ſeul Manuſcrit de Tite-Live, où il y ait autrement que *Sardos Pellidos:* ſi ce n'eſt peut-être quelque Manuſcrit ſemblable à celui, dans lequel Gronovius avoüe, qu'il eſt difficile de dire s'il y a un *d* ou un *t*, parcequ'une main étrangere l'a corrigé, dit-il; c'eſt-à-dire, qu'un fauſſaire y a graté le *d* pour tâcher d'y faire voir un *t*. Quand Gronovius dit, *Optimi, Pellitos* ; il veut peut-être dire ſeulement, que les bons Manuſcrits doivent avoir *Pellitos* ; alors il ſe trompe. S'il veut dire, que les bons Manuſcrits ont ainſi en effet, ſans nous les indiquer, il nous trompe. Il vaut mieux l'entendre au premier ſens.

En ſecond lieu, le Profeſſeur fait ici un ou deux raiſonnemens défectueux; je veux dire, des raiſonnemens, où l'on ſous-entend une des prémiſſes néceſſaires pour bien conclure, qu'on ſuppoſe certaine ou évidente & qui ne l'eſt pas. Ciceron, dit-il, dans ſon Diſcours *de Provinciis Conſ.* n. 15.

parle de *Mastrucati latrunculi in Sardiniâ*. Donc il indique les *Pellitos Sardos* de Tite-Live. Ce raisonnement suppose une premisse assurément très-incertaine ; sçavoir, que dans la Sardaigne il n'y a point eû de *Mastrucati latrunculi*, que les *Pelliti*. Où en est la preuve ? Autre raisonnement défectueux. Ciceron parle de *Mastrucatì latrunculi* en Sardaigne, comme de petits voleurs, qu'un Lieutenant, selon lui, défit de son tems avec un Bataillon de Troupes Auxiliaires : donc il indique les *Pellidos Sardos*, chez qui le Seigneur de cette Isle, cent soixante ans auparavant, selon Tite-Live, alla lever de nouvelles Troupes d'Infanterie, *ad juventutem armandam* pour renforcer son armée. Ce Professeur l'est-il en Logique ? Mes raisonnemens, selon lui, sont tout autres que les siens, ils sont nets & clairs, sans détour & sans obscurité.

En troisiéme lieu, ce Professeur manque un peu de sincérité, quand il dit, Que je dédaigne de chercher dans les Livres anciens, dequoi expliquer un terme assez peu connu.

Car pour le prouver, que fait-il ? Il ſupprime de la meilleure foi du monde le vers de Claudien que j'ai rapporté dans ma premiere Note, & dont j'ai voulu appuyer mon explication, quoique le bon ſens, fût-il ſeul, l'autoriſe ſuffiſamment, comme on le verra bien-tôt. Le vers de Claudien porte:

Crinigeri ſedêre Patres, pellita Getarum Curia.

Ne voilà-t'il pas un aſſez bon & aſſez ancien Auteur ? Ne ſont-ce pas là des Conſeillers & des Préſidens avec leurs fourrures dans Claudien, comme dans Pline ? Enſuite dans les Notes plus amples, où je renvoye là même, & qui ſe trouvent à la fin de chaque Livre, j'ai encore cité l'Auteur de la vie de Saint Lupicin, & ce vers de Venantius Fortunatus, où il parle de la fourrure de nos anciens Rois deſcendus de Clovis.

Pelligeri veniens Clodovechi gente potenti.

Ne voilà-t'il pas *gens pellita*, dans un aſſez ancien Auteur ? Eſt-ce là *dédaigner de chercher dans les Livres anciens dequoi expliquer ce terme* mê-

me, dont il eſt ici queſtion? Pourquoi m'oblige-t'il à lui reprocher une allégation fauſſe, qu'il ne prouve qu'en derobant à ſon Lecteur la connoiſſance de ce qui pourroit le convaincre de faux? N'eſt-ce pas-là impoſer au Public?

En quatriéme lieu, il tronque le Texte de Pline, à deſſein de parer une objection qu'il ſent qu'on lui peut faire : ſçavoir, ſi ce Pompée Paulin étoit de famille Romaine, & d'une branche qui s'étoit habituée à Arles. Comment peut-il être Sardiot d'origine du côté Paternel, plûtôt que Gaulois & Provençal? Pour détourner cette objection, il retranche le mot d'Habitant d'Arles, *Arelatenſis* : attendu qu'il n'eſt pas poſſible, qu'un Citoyen Romain ſoit du côté paternel, originaire de Provence & de Sardaigne, tout enſemble. Eſt-ce ainſi qu'il explique les Auteurs à ſes Diſciples.

Ce ne ſont pas-là des minuties qui ſoient pardonnables à un Auteur qui ſe cache & qui s'érige en Ariſtarque. Venons néanmoins enfin à ce qui eſt plus eſſentiel. C'eſt que le ſens qu'il donne à ce Paſſage de Pline, qu'il dé-

fend ici, & qu'il me fait un crime capital de n'avoir pas ſuivi, eſt abſurde & choque le ſens commun; au lieu que le ſens que j'y donne eſt fort inſtructif, beau, ſenſé, conforme à la Lettre & au but que l'Auteur s'y propoſe, comme la comparaiſon des deux explications va le faire voir.

Le deſſein de Pline eſt de faire admirer la modeſtie des anciens dans leurs meubles; & leurs ſévérité à punir la profuſion & le luxe, particuliérement dans la vaiſſelle d'argent. nous ſçavons, dit-il, que Pompée Paulin, qui étoit fils d'un Chevalier Romain, de la Ville d'Arles, & qui avec cela comptoit dans ſa famille du côté Paternel de ces Magiſtrats diſtinguez par leur fourrure, fut envoyé ſur la frontiere ſe battre contre les Peuples les plus feroces; pour avoir eu au camp (car il avoit pris le parti de l'épée, comme ſon pere) douze livres peſant en vaiſſelle d'argent. *At Hercules Pompeium Paulinum Arelatenſis Equitis filium, paternâque gente pellitum, quod duodecim pondo argenti habuiſſet apud exercitum, ferociſſimis gentibus expoſitum ſcimus.* Il eſt

manifeste, que Pline veut dire, que la faute de ce Pompée, étoit en quelque façon pardonnable, étant de si bonne maison, descendant comme les autres Pompées & ceux de la famille *Pomponia*, de Numa Pompilius: & de plus, la branche qui s'étoit établie à Arles, ayant eu (comme nous parlerions aujourd'hui) des Présidens à Mortier, de qui il descendoit par son pere.

Selon le professeur, il faut dire, qu'on ne pardonnera point à ce Pompée Paulin, quoiqu'il fût fils d'un Chevalier Romain, des deux plus illustres & plus anciennes familles Romaines, Pompée par son pere, & Paulin par sa mere; & outre cela, descendant du côté paternel de certains gueux bandits de Sardaigne. Est-ce-là une explication qu'un Lecteur dans son bon sens puisse trouver naturelle & vraisemblable? Parce que Gronovius a avancé une très-foible & fausse conjecture, qu'il n'a osé soutenir, jusqu'à l'insérer dans le Texte de Tite-Live; n'osant nommer en particulier d'autres Manuscrits sur lesquels il la fonde, que celui de Vossius, dont il

eſt obligé d'avoüer, qu'il n'a pas fort bonne opinion ; dois-je me repentir de l'avoir négligée, puiſque, fût-elle auſſi vraye qu'elle eſt fauſſe, elle ne ſert de rien à l'intelligence de Pline. Je ne dis rien ici de nouveau, rien qui ne ſoit dans mon Commentaire depuis quarante ans, rien que le Profeſſeur n'ait dû lire.

Mais faudra-t'il que je tranſcrive ou traduiſe ce que j'ai déja imprimé en Latin, ſoit dans mon Commentaire ſur Pline, ſoit dans mes autres Livres ſur les Médailles, pour le dire en François au Profeſſeur de l'Univerſité de Paris ? Car il ne m'objećte preſque rien, que mes Ecrits, qui ſont publics, ne juſtifient comme cet endroit-ci. Faut-il que je les copie encore pour ſatisfaire deux ou trois *Le Clerc* reſſuſcitez en Hollande, ou ailleurs, qui ſe font ou ſe feront un plaiſir de tranſcrire ſa paperaſſe, ſans en connoître le foible ? Je remplirois vingt Journeaux & j'ennuyrois.

Je veux bien, par complaiſance, examiner encore ici la derniere des remarques du Cenſeur ; on peut voir par-là que je n'évite pas de réfuter ce

qu'il croit avoir de plus fort, & qu'il a placé pour cela à la tête & à la queuë de ſon Ecrit.

Il blâme l'explication que j'ai donnée de deux Médailles, l'une de Gallien, l'autre de ſa femme Salonine : dont l'Inſcription eſt, IVNONI. CONS. AVG. Dans l'une, *Conſervatrici Auguſti* : dans l'autre, *Conſervatrici Auguſtæ*. J'ai obſervé à l'occaſion de Cerfs, dont il eſt parlé dans le Texte de Pline, que ce n'eſt pas d'aujourd'hui que l'on employe l'idée du bois qu'il porte, pour exprimer le deshonneur qui réjaillit ſur le front d'un mari de la mauvaiſe conduite de ſa femme. C'eſt à la page 458 du premier Tome, & à la page 481 du ſecond. J'ai cité pour cela Martial, dans une Epigramme qu'on n'entendoit pas auparavant ; & Artemidore. Suivant cette idée, j'ai dit que Junon eſt la Divinité, mais Poëtique, que le Paganiſme regardoit comme la conſervatrice de la fidélité conjugale dans l'Epouſe. Homere a pris Junon au ſens que je dis dans ſon Iliade, & elle roule en partie ſur cette idée. Qu'on diſe, ſi l'on peut, quelle autre

chose y signifie Junon, que la Fidélité conjugale indignée de se voir lésée par l'infidélité d'Héléne, & le crime de Paris. Homere est le pere de la vraye Mythologie des Dieux ; mais d'une Mythologie raisonnée & allegorique, & non purement chimerique, comme celle des mauvais Poëtes, chez qui les fables ne sont que des contes de Fées sans allegorie.

Le Professeur, après avoir un peu boufonné en François sur ce que mon Latin exprime plus modestement, aime mieux dire, que le Cerf est réprésenté sur ces deux Médailles, comme le symbole de la longue vie, que l'on souhaite à Gallien & à Salonine. Quel rapport y a-t'il de Junon avec un Cerf, si le Cerf est le symbole de la longue vie? Junon passe-t'elle pour la Divinité qui donne la longue vie? Du moins sur la Médaille du Prince, on mettroit une Divinité masculine; Jupiter, ou le Soleil, plus capables, selon les idées Payennes, de donner une longue vie, que Junon. Il n'y a donc pas de sens commun dans cette explication. Ignore-t'on que les Médailles sont comme les Dévises; que

tout ce qui s'y trouve doit faire une unité d'objet, & que le ſymbole doit répondre à la légende, comme dans une Déviſe le corps répond à l'ame pour ne faire qu'un tout.

Il y a plus, le Profeſſeur qui entend ſans doute parfaitement le Latin dans les Livres, s'explique peu heureuſement ſur les Médailles & les Inſcriptions, quoique ce ne ſoient pas lettres initiales. Jamais CONSERVATORI ou CONSERVATRICI, ne ſe met ſur les Médailles, ni dans les Inſcriptions, que pour un bien-fait déja reçû de la Divinité qu'on y nomme. *Apollini Conſervatori Aug. Jovi Conſervatori Aug. Libero P. Conſervatori Aug. Marti Conſervatori Aug. Soli Conſervatori Aug. Dianæ Conſervatrici Auguſti*, & autres ſemblables. La longue vie eſt-elle un bien-fait que Gallien eût déja reçû : lui qui eſt mort, dit-on, à cinquante ans ? Les Divinitez répréſentées ſur les Médailles, non plus que les Dieux que la Poëſie fait agir dans Homere, ne ſont pas des Divinitez qu'on invoque pour en obtenir des graces, quoiqu'on les en remercie, quand elles les ont accordées

de leur propre mouvement. Le ſens eſt, A telle ou telle Divinité *qui a conſervé* l'Empereur ou l'Imperatrice. Mais l'explication qu'on nous ſuggere, choque autant la Latinité que le bon ſens, ainſi que la précédente.

Ce ſeroit, dit-on, une inſolence puniſſable, de frapper une Médaille avec ce ſymbole, bien loin de faire honneur aux Princes. Je dis bien plus: dans les Princeſſes Chrétiennes la fidélité conjugale eſt une vertu ſi commune, qu'on ne leur feroit pas grand honneur de les en loüer ſur une Médaille. Dans le Paganiſme il n'en étoit pas ainſi. Elles n'étoient pas toutes des Suſannes. Pline s'en plaint dès ſon tems, dans ſon 29. Livre, ſect. VIII. pag. 497. *Adulteria etiam in Principum domibus:* & il en rapporte les exemples. Il ne faut pas juger de ces tems-là par nos mœurs. Salonine n'eſt pas la ſeule à qui l'on ait fait cet honneur, ou qu'on ait dit mériter cette diſtinction. La légende, PVDICITIA AVG. qu'on lit ſur les Médailles d'autres Imperatrices, en peut ſervir de preuve.

Mais c'eſt le ſymbole, dit-il, qui

choque, puiſqu'il marque le contraire de ſa vertu qu'on préconiſe. Le Profeſſeur devroit-il ignorer, qu'en ce cas-là, le Cerf ne peut être qu'une victime qu'on ſacrifie à Junon? Alors l'unité eſt parfaite; c'eſt-à-dire, l'accord de la légende avec le ſymbole: IVNONI CONS. AVG. *Cervus.* Les Payens ſacrifioient à certaines Divinitez les animaux qu'elles haïſſoient. Ceux qui ont tant ſoit peu de cette mince érudition ont vû cela dans tous les Poëtes, comme dans Virgile, au ſecond Livre des Georgiques.

Non aliam ob cauſam Baccho caper
Cæditur omnibus aris.

Et puis encore:

Et ductus cornu ſtabit ſacer hircus ad aram.

Et Ovide, ce me ſemble, dans ſes Faſtes, en rend la raiſon:

Rode Caper vites: tamen hinc cum ſtabis ad aras,
In tua quod ſpargi cornua poſſit, erit.

Parce que le Bouc ronge la vigne, on

on l'immole à Bacchus. D'autres Auteurs, entre autres Muret, ſi je ne me trompe, croyent qu'on immoloit le Porc à Cerès, parce qu'il gâte les bleds. Ainſi ces Médailles diſent, que l'on ſacrifia à Junon l'animal dont elle hait la figure, dont elle a le bois en horreur, à cauſe de ſa ſignification ſymbolique. Et quand on le prend pour victime offerte à la Divinité, qui le hait; qui en peut être ſcandaliſé, que des eſprits railleurs, des demi-Sçavans peu verſez dans la connoiſſance des différens ſacrifices du Paganiſme, & dans la ſcience des Inſcriptions!

En voilà aſſez pour un Prélude. Le Profeſſeur finit ſa derniere Lettre, par crier *à l'aide*, qu'il n'en peut plus: & par inviter ſes amis à lui fournir leur *contingent*. Qu'on écrive: ſi les remarques qu'on fera ſont bonnes; elles perfectionneront mon Ouvrage: ſi elles ne valent pas mieux que ce que l'on a dit jusqu'ici, les vrais Sçavans les mépriſeront; elles tomberont.

ARTICLE XCIV.

Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter, pendant le mois de Novembre 1726.

Premier Satellite.

Le 1. Novembre Immersion à	7^h	54′	matin.
Le 3 à	2	22	matin
Le 4 à	8	51	soir
Le 6 à	3	20	soir
Le 8 à	9	49	soir
Le 10 à	4	18	matin
Le 11 à	10	46	soir
Le 13 à	5	14	soir
Le 15 à	11	43	matin
Le 17 à	6	12	matin
Le 19 à	0	41	matin
Le 20 à	7	9	soir
Le 22 à	1	38	soir
Le 24 à	8	8	matin
Le 26 à	2	37	matin
Le 27 à	9	6	soir
Le 29 à	3	34	soir

Second Satellite.

Le 1 Immersion à	7h	34′	matin
Le 4 à	8	52	soir
Le 8 à	10	11	matin
Le 11 à	11	29	soir
Le 15 à	0	46	à midi
Le 19 à	2	16	matin
Le 22 à	3	22	soir
Le 26 à	4	40	matin
Le 29 à	5	57	soir

Troisiéme Satellite.

Le 6.	Immersion à	1h	16′	Soir
	Emersion à	3	28	
Le 13.	Immersion à	5	17	Soir
	Emersion à	7	39	
Le 20.	Immersion à	9	16	Soir
	Emersion à	11	37	
Le 28.	Immersion à	2	34	matin
	Emersion à	3	44	

ARTICLE CXV.

NOUVELLES LITTERAIRES

D'ITALIE, DE ROME.

PONTIFICALIS *Ritus pro Parvulorum & Adultorum Baptismi ac Confirmationis Sacramento conferendo juxtà Rituale Romanum Pauli V. jussu editum & romanum Pontificale Clementis VIII. & Urbani VIII. Auctoritate recognitum. Romæ* 1726.

ON continuë d'imprimer ici les Anciens Discours publics de Notre Saint Pere le Pape BENOÎT XIII. sur la Sainte Ecriture. CONTINVAZIONE *della parte Terza delle* LEZIONI SCITTVRALI *Soura II. Sagro libro dell' Esodo composte e Recitate nella S. Metropolitana Chiesa di Benevento dall' Eminentissimo e Reverendissimo Signore* FR. VINCENZO MARIA *dell' Ordine dé Predicatori, Vescovo Portuense della S. R. E. Card.* ORSINI *Arcivescovo ora* BENEDETTO XIII. *Sommo Pontefice studio dell* P. F. *Giacomo* BONI *Professore di Teologia e Lettore di sagræ*

Scrittura dell' Ordine Stesso. A Rome de l'Imprimerie de Barnabo 1726, & se vend chez Giannini Libraire de Sa Sainteté, grand *in fol.*

Le Reverend Pere Honoré de Sainte Marie, Religieux Carme déchaussé Auteur de la *justification des Lettres en forme de Bref* de Notre Très-Saint Pere le Pape Benoît XIII. *adressées à tous les Professeurs de l'Ordre de Saint Dominique.* 1725. *in* 4°. à *Bruxelles* nous fournit dans l'Epître Dédicatoire de cet Ouvrage ce dénombrement des Œuvres de Sa Sainteté dans tous les genres de Litterature :

» Ouvrages composez par le Fre- «
re Vincent Marie des Ursins ».

» I. *Libellus Epigrammatum in* «
genere sacro ».

» *Concentus Dominicano-Bono-* «
niensis Ecclesiæ inalbum SS. Ludovi- «
ci Bertrandi, & Rosæ de Sa. Maria, «
Ordinis Prædicatorum : Venetiis, «
1674. *in* 12 ».

» II. *La perdita Commune : Ora-* «
tione funebre dell' Esequie del Cardi- «
nali Antonio Barberino Protettore «
dell' Ordine de Predicatori, da lui «

» *recitata in breschia*; *Venetiis* 1674.
» *in* douze » :

» Livres donnez au Public par le
» Cardinal des Ursins ».

» I. *Acta Synodi Diocesanæ Ecclesiæ Sypontinæ* (MANFREDONIA) » *Ptolomæi Galli Cardinalis Macera*» *tæ* 1674. *in* 4° ».

» II. *Synodicon Sanctæ Beneventa*» *nensis Ecclesiæ continens Concilia no*» *vemdecim ; summorum Pontificum* » *sex, Archiepiscoporum tredecim col*» *lecta summariis, notis adaucta, cla*» *ro distinctoque indice. In folio Bene*» *venti* 1695. *Opus Carolo II Regi Ca*» *tholico nuncupatum* ».

» Le même Ouvrage contient les
» Dissertations suivantes ».

Disquisitio Theologica, historica, an Imperator, Reges, aliique Principes Sæculares Conciliis praeesse, & Laïci in illis interesse valeant.

Dissertatio de Sancti Bartholomæi Reliquiis Benevento vindicatis.

III. XXIII. *Synodi Diocesanæ Beneventanæ in* 4°.

IV. *Concilia Provincialia*, 1693, & 1698. *in* 4°. 1701.

V. *Methodus Sanctæ visitationis Lo-*

calis Realis & Personalis. Beneventi, 1698. *in* 12.

V I. *Memoriale Rituum majoris Hebdomadæ ad usum Ecclesiæ Beneventanæ.* 1706. *in* 8°.

VII. *Littera Apologetica de veste Regulari ab Episcopis ex quovis Ordine assumptis semper servanda, contra Josephum ciantes.*

VIII. *Lezzioni Scritturali sopra il sacro libro dell' Xodo recitatæ nelle S. Chieza di Benevento* 1709. *in* 4°.

IX. *Il tempo della Quaresima & d'ella Pasqua Spiegato con dodici prediche*, ibid. 1709. *in* 4°.

Messieurs Vittori, dignes Héritiers & Petits-Fils du célebre P. VICTORIUS Florentin, ont dans leur Bibliothéque, outre plusieurs Manuscrits Grecs & Latins, quatre Volumes *in folio* de *Lettres* Latines, & dix ou douze de *Lettres* Italiennes, qu'il a écrites aux Sçavans & aux Grands hommes de son tems, ou qu'il a reçûës d'eux. Ils se préparent à faire imprimer les *Lettres Latines*; elles sont en ordre, & l'on acheve les *Notes* Historiques ou d'Erudition dont elles doivent être accompagnées. Dans

deux de ces *Lettres*, dont l'une eſt adreſſée à Pierre *Vittori*, & l'autre à Jacques *Vittori ſon fils*, *Joannes Caſalius* écrit de Roſtochio IV. ID. MAII MDLXXVII qu'il vient de faire imprimer un Recueïl des *Lettres Latines de Pierre Vittori aux Allemands*, & qu'il leur en envoye un exemplaire. Cet exemplaire n'eſt peut-être jamais arrivé; du moins il ne ſe trouve point dans leur nombreuſe Bibliothéque. Ils voudroient ſçavoir s'il ſe trouve dans quelque Cabinet de gens de Lettres ou ailleurs.

DE NAPLES.

M. FR. RAPOLLA vient de faire préſent au Public de ſon *Juriſconſulte*. DE JURISCONSULTO *ſive de ratione diſcendi interpretandique Juris Civilis libri duo*. Il eſt dédié à S. E. M. le Cardinal d'althann. *In* 8°. pagg. 241. chez Moſca.

PANEGYRICI *Sacri*; Ouvrage Italien du P. Franc. Ant. *Baracco* D. L. C. D. I. Volume *in* 8°. chez Mutius.

ESERCIZII *di Divozione in Onore della Santiſſima Trinità. in* 12. pagg.

407. par le Pere Franc. Pepe D. L. C. D. I.

D'AVIGNON.

QUELQUES perſonnes ſe donnent à Rome beaucoup de mouvement pour y faire flétrir la Cenſure de la Faculté de Théologie de Doüai de 1722. comme ſi elle combattoit le Thomiſme. Elle juſtifie au contraire avec beaucoup de préciſion & de ſolidité l'ancien & véritable Thomiſme; mais celui qu'elle rejette & qu'on voudroit qui fût autoriſé par une ſouveraine condamnation de cet excellent jugement doctrinal; c'eſt le prétendu Thomiſme qui veut aujourd'hui ſe confondre dans le Janſeniſme en réduiſant la Prédeſtination phyſique à la délectation victorieuſe des Hérétiques de ce tems.

D'ALLEMAGNE,

D'AUSBOURG.

L'HISTOIRE de la derniere Guerre d'Eſpagne en Italien, ornée de 56. planches.

DE LEIPSICK.

On donne pour modéle d'un Dictionnaire Universel des Sçavans la deuxiéme & nouvelle Edition du *Dictionnaire abregé des Sçavans* par M. J. Bourchard Menke. Chez Gleditsch.

Joannis *Friderici Schannat Corpus Traditionum Fuldensium sive Donationum in Ecclesiam Fuldensem collatarum ab anno* 744. *ad finem sæculi XIII.* Cet Ouvrage publié en 1607. par Jean *Pistorius*, porte en cette Edition de *Maurice Georges Weidman* le nom de M. *Schannat* qui l'a considérablement corrigé & augmenté, & qui en a voulu faire une espéce d'Avant-Coureur de l'Histoire *complette de l'Abbaye de Fulde*, qu'il prépare *in folio*.

Le Philosophe Pythagoricien Xyste ou Sixte, ou Sexte, redevient encore, tout Payen qu'il étoit, le Pape & Martyr S. Sixte dans la nouvelle Edition de ses *Sentences* & M. *Urbanus Godof Siberus* brave le reproche que fit S. Jerôme à Rufin, premier Auteur de cette imposture. *Illam autem temeri-*

tatem imo insaniam ejus quis dignè possit explicare sermone, quod librum Xysti Pythagoræi, hominis absque Christo, atque Ethnici, immutato nomine Sixti Martyris & Romanæ Ecclesiæ Episcopi prænotavit: in quo juxtà dogma Pythagoricorum qui hominem exæquant Deo & de ejus dicunt esse substantiâ multa de perfectione dicuntur. Ut qui volumen Philosophi nesciunt, sub nomine Martyris bibant de aureo Calice Babylonis. Denique in ipso volumine nulla Prophetarum, nulla Patriarcharum, nulla Apostolorum, nulla Christi fit mentio ut Episcopum & Martyrem sine Christi fide fuisse contendat: VNDE ET VOS PLVRIMA CONTRA ECCLESIAM VSVRPATIS TESTIMONIA. Weidman débite cet *in* 4°. *S. Sixti II. Philosophi Pontificis Rom: & Martyris Enchiridion, ut Christianum sæculi III. monumentum edit illustrat vindicat Urbanus Godof Siberus.*

DE FRANCFORT SUR L'ODER.

M. GOELICK Professeur en Médecine a mis au jour trois *Dissertations*; dans lesquelles il expose, il réfute la

doctrine des Médecins sur l'Existence, la nature, les propriétez, les effets des esprits animaux, & combat leur existence. *Spiritus animalis ex foro Medico relegatus, sive disquisitionum Physiologicopathologicarum Trias*, &c.

DE HAMBOURG.

JOANNIS Christophori Wolfii *Curæ Philologicæ & criticæ in quatuor SS. Evangelia & Actus Apostolorum, in 4°.*

DE BERLIN.

L'OUVRAGE de M. PETIT *sur les Maladies des Os* traduit en Allemand; & une seconde Traduction Allemande de l'*Histoire des Juifs* de M. Prideaux se débitent, l'un chez Haude, & l'autre chez Rudiger.

UN Sçavant de ce Païs a formé le projet de publier un Journal Allemand de tout ce qui se passe d'intéressant par rapport à la Litterature dans l'Electorat de Brandebourg & dans les Provinces voisines.

D'ANGLETERRE,

DE LONDRES.

L'Histoire *Politique du Diable, Political Histori of the Devil* eſt ſa juſtification ſur bien des faits qu'on lui impute à tort.

Le Docteur Jean *Harris* Auteur du *Lexicon Tethnicum* a laiſſé un Commentaire *Grammatical, Hiſtorique, Chronologique ſur l'Ancien & le Nouveau Teſtament* que l'on propoſe par ſouſcriptions. Il eſt écrit en Anglois.

L'essay ſur le 12e Chapitre de *Daniel* pour prouver que la premiere des trois Périodes dont il eſt parlé en ce *Chapitre* eſt expirée en 1715.

On débite le Livre de Monſieur de Woodwart, où il prouve l'*Exiſtence de Dieu par la Phyſique.* L'Auteur en fait ainſi connoître le but dans une Lettre particuliere : « Je ſerai bien « aiſe d'apprendre que le Livre que je « vous ai envoyé, eſt à votre goût : il « eſt deſtiné au ſervice de la vérité & « de la vertu ; deux choſes que je ſçai « que vous aimez ».

Octobre 1726.

On a traduit de François en Anglois le *Traité du Beau* de M. de Crousas. Il est imprimé avec des Notes, chez les Knapton.

The *fundation of Morality in Theory and practise considered* est une Critique de deux Ouvrages, dont l'un recherche l'*origine de nos idées*, du Beau & de la Vertu, *An Enquiry in tho the original of Our-sideas of Beauty and Virtue*: l'autre qui est de *Samuel Clark* pose les fondemens des devoirs des hommes. M. Jean Clark qui attaque ici ces fondemens avoit déja écrit contre ceux que Wolaston avoit proposez dans son ébauche sur la Religion naturelle imprimée depuis peu à Londres, traduite en François *in* 4°. M. Jean Clark est Maître de l'Ecole publique de Grammaire à Hull.

Metempsycosis *sive Tenamen de Transmigratione in defensionem Pythagoræ* a soutenu trois Editions en Anglois, & une en François.

L'introduction *à l'Astronomie & à la Geographie* qui se débite chez l'Auteur, M. Georges *Gordon* est excellente pour les Commençans.

Panergon *juris Canonici An-*

glicani, par le Docteur J. *Ailiffe.*

M. J. Henley a donné une *Méthode abregée* pour parvenir à la connoiſſance des Langues : un *Traité des Langues Orientales & Septentrionales*, dont les Grammaires ne ſe trouvent point dans le *Complete linguiſt.* Une *Diſſertation ſur le Saxon*, & une *Grammaire Saxone.*

On lit une *Diſſertation* de M. le D. *Midleton* : de *Medicorum apud veteres Romanos conditione*, *in* 4°.

Le Livre de M. *Cheyne* eſt plus correct, plus ample en Latin qu'en Anglois : *Georgii Cheynæ* M. D. *Tractatus de infirmorum ſanitate tuendâ, vitâque producendâ.* On a joint à cette Traduction un *Traité* en même Langue qui n'avoit pas encore été imprimé, *de Naturâ fibræ ejuſque laxæ ſive reſolutæ Morbis.*

On a retouché les Tableaux que M. *Friend* avoit faits des Médecins Anciens & Modernes. *Obſervations on D. Friend Hiſtory of Phyſik* : c'eſt l'Ouvrage d'un ſçavant Médecin d'Edimbourg.

Un *Commentaire* du Chevalier J. *Floyer* ſur 42. Hiſtoires tirées des Li-

vres d'*Hippocrate* ſur les *Epidemiques: A comment on forti ſur Hiſtories, &c. chez J. Iſted.*

Le vingt-deuxiéme Tome de *Moder Hiſtory* a paru ; c'eſt la Deſcription de la Tartarie Aſiatique & de la Turquie. On donne chaque mois un pareil Volume de cet Etat de toutes les Nations.

Les Lettres *ſur les Anglois, ſur les François & ſur les Voyages* par M. Muratt, ont été traduites en Anglois.

On a publié ici depuis peu les *Voyages* de deux Sçavans: ceux de M. *Breval* en France, en Italie & en Allemagne ; & ceux que M. *Gordon* a faits au Nord de l'Angleterre, & en Ecoſſe pour y découvrir des Antiquitez. L'un & l'autre *in folio.*

M. Stvkeley annonce ſon *Hiſtoire des Anciens* Celtes, principalement de ceux qui habiterent la Grande Bretagne. Le premier des 4. Volumes *in fol.* ornez de 300. planches, traitera de l'*origine* des *Celtes*, de leur *tranſmigration* de l'Aſie dans les parties Occidentales de l'Europe, de leur *établiſſement dans la Grande Bretagne*, de leurs *meſures*, de leur

langage. Dans le 2ᵉ Volume on verra ce qui regarde leur *Religion*, leurs *Divinitez*, leurs *Prêtres*, leurs *Cérémonies*, leurs *Temples*; le 4ᵉ contiendra une deſcription du grand *Temple* qu'ils avoient bâti à Abary dans le Comté de Vilt. Dans le 4ᵉ Volume, on parlera de ce célébre Amas de pierres monſtrueuſes pour leur grandeur, qu'on appelle *Stone-Henge.*

Les Ouvrages propoſez par ſouſcription, ſont 1°:

Un Recuëil des *Oeuvres Poſthumes d'Edoüard* Comte de Clarendon : c'eſt-à-dire; 1°. un *Diſcours* où il ſe juſtifie du crime de haute trahiſon contre l'accuſation intentée par la Chambre des Communes : 2°. *Réflexions Chrétiennes & Morales* en forme d'eſſais ſur les principaux devoirs du Chrétien : 3°. un *Diſcours* ſur le ſacrilége ; 4°. un *Diſcours* ſur le reſpect dû à l'Antiquité ; 5°. un *Diſcours* contre l'abus de multiplier les ſujets de Controverſe ; 6°. un *Dialogue* ſur le manque de reſpect dû à la Vieilleſſe ; 7°. un *Dialogue* ſur l'Education ; 8°. *Méditations & Réflexions* ſur les Pſeaumes de David.

Octobre 1726.

NATALIS *Comitis de Ludis Agreſticis.*

UN CORPS de *Théologie* en cinq parties, tiré des Sermons Anglois & autres.

ANTIQUITATUM. *Aſiaticarum Reliquiæ* par M. Edmond Chishull en 3. parties : dont la premiere contiendra, outre une nouvelle Edition de l'Inſcription de *Sigée*, un bon nombre d'Inſcriptions plus anciennes que l'Ere Chrétienne : les deux autres parties ſont composées d'environ 300. Inſcriptions Grecques.

ŒUVRES *Poſthumes de M. Jean Ward* Mathématicien diſtingué. Ces Œuvres ſont, 1°. une *Trigonometrie* plane & ſphérique démontrée clairement, & appliquée à la plûpart des branches pratiques de la Mathématique : 2°. une nouvelle *Méthode de la Navigation* par les calculs & par les Cartes, qui eſt eſtimée par des gens habiles.

DE HOLLANDE *& des Païs-Bas,*

D'AMSTERDAM.

Histoire du *Concile de Constance* de M. Lenfant : nouvelle Edition pour rendre inutile la précédente par une augmentation de près de cent feüilles.

Vita *Jacobi Arminii, per Gasparem* Brandt, *in* 8°. chez M. Schagen. Le même Auteur vient de donner, mais en Flamand, la Vie de *Grotius in* 8°.

Annales *Typographici ab Anno* 1536. *ad Annum* 1557. *Continuati cum Appendice*, Tome 3e divisé en 2. parties. Chez Pierre Humbert. Il a réïmprimé le premier Tome, augmenté de la moitié qui y manquoit, & d'une Table des Matieres pour tous les Volumes *in* 4°.

Feithii *Antiquitatum Homericarum libri* IV. *in* 12. chez Sal. Schouten.

Raptus *Extraticus in Montem Parnassum*, &c. *Autore Henrico Cohousen Hildesio-Saxone*. Cette Satyre du *Tabac*, dans laquelle il entre de la Médecine, de la Physique, de la Morale, se publie chez *Barents*.

Octobre 1726.

LE MENTOR *Moderne*, nouvelle Edition revûë, (le peut-elle être assez) & augmentée d'une Table des Matieres. 2. Volumes *in* 12.

ŒUVRES du fameux *Jacob Cats* Conseiller Pensionnaire de Hollande. 2. Volumes *in folio.*

DE LA HAYE.

LETTRES de feu le Conseiller Pensionnaire J. de Witt aux Ministres des Etats Généraux des Provinces-Unies, Résidens en diverses Cours de l'Europe, depuis l'an 1652. jusqu'en 1669. avec les Réponses; & le Journal de l'*Ambassade de M. de Beverninck* envoyé en Angleterre du tems de Cromwel. 7. Volumes, grand *in* 4°. chez H. Scheurleer.

MÉMOIRES *pour servir à l'Histoire du* 18e *Siécle, contenant les Négociations, Traitez, Résolutions, & autres Monumens authentiques, concernans les affaires d'Etat; liez par une narration Historique, depuis la Paix de Risvvick, jusqu'à celle d'Utrecht*, par M. D. *Lamberti in* 4°. chez Scheurleer.

Octobre 1726.

DE ROTTERDAM.

Nouveau Voyage des Indes Orientales *in* 12. chez J. Hofhout.

Théologie *Physique* ou *démonstration de l'Existence de Dieu* & de ses attributs, *tirée* des Œuvres de la Création, *accompagnée* d'un grand nombre de remarques & d'observations curieuses, par G. *Derham*, traduite de l'Anglois *in* 8°. chez J. D. *Beman.*

DE LEYDE.

Botanicon *Parisiense.* Ce *Dénombrement général* par ordre Alphabetique, *des plantes qui se trouvent aux environs de Paris*, est le fruit d'une infinité de recherches & d'une longue application de M. *Sebastien Vaillant* de l'Académie Royale des Sciences & Démonstrateur des plantes du Jardin Royal de Paris. Il a décrit ces plantes d'une maniere claire & distincte : il a marqué sur chacune, l'Auteur qui en a le mieux parlé ; de tous les noms par lesquels chacune a été désignée : il ne lui a laissé que ceux qui lui con-

viennent uniquement : plus de trois cens ont été deſſinées de la main de Claude *Aubriet*; Peintre du Cabinet du Roi. Jean *Wandelaar* les a gravées avec un ſuccès égal. La deſcription verbale eſt accompagnée d'une critique & de remarques ſur la ſtructure & la génération des Plantes. M. Boerhaave ami particulier de feu M. Sebaſtien *Vaillant*, ayant mis l'Ouvrage en état d'être imprimé, J. H. Verbeek & B. Lakeman l'impriment en François & en Latin. Il contiendra cent cinquante feüilles. Il y aura une Préface & une explication de toutes les planches par M. Boerhaave, & une Lettre de M. Sherard à ce Profeſſeur; trente trois planches en demi-feüilles & une grande Carte Topographique, qui répréſentera les lieux où croiſſent les planches décrites en ce Livre, Le prix ſera pour les Souſcripteurs de 14. florins pour le petit papier, & de 18. pour le grand; & pour ceux qui n'auront pas ſouſcrit, de 18 & de 23. florins.

DE GRONINGUE.

M. de Crouzas vient de donner en même tems deux Traitez Latins, l'un, De *mente humanâ ſubſtantiâ à corpore diſtinctâ & immortali in* 12. L'autre, *in* 8°. De *Phyſicæ utilitate.*

DE FRANCE, DE PARIS.

Apologie de M. l'*Abbé d'Olivet, de l'Académie Françoiſe, en forme de Commentaire ſur deux articles des Mémoires de Trevoux.* A Paris, chez Piſſot 1726. brochure *in* 12. pp. 44. réimprimée à *Nancy*, dans le premier Volume *de la Bibliothéque des Livres nouveaux*, depuis la page 42. juſqu'à la page 84. ou commencent les Nouvelles Litteraires. Cet écrit porte à faux le tître d'*Apologie de M. l'Abbé d'Olivet* contre *les Mémoires de Trevoux.* C'eſt une replique à deux Apologies envers M. l'Abbé d'Olivet contenuës dans les Mémoires de Trevoux; l'une, en faveur du P. l'Eſcalopier, l'autre, pour la mémoire de feu M. Huet, anciennement Evêque d'Avranches.

Octobre 1726.

Les Réponses à cette prétenduë Apologie sont sous presse, & tout à fait satisfaisantes.

DICTIONNAIRE *Neologique à l'usage des beaux esprits du Siécle, avec l'Eloge Historique de Pantalon-Phœbus.* Autre brochure *in* 12. pages 143. 1726. L'Auteur se donne, dans la *Préface* du livret, deux caracteres, dont l'un a été le principe du premier de ces deux opuscules; l'autre, le principe du second. « Je suis, dit-il, extrêmement sensible & vindicatif, & je ne digére pas aisément la plus petite censure » : de-là le *Dictionnaire* satyrique : « j'aime fort à être loüé », ajoûte-t'il, & de-là sans doute son *Eloge du Pantalon-Phœbus.*

REMONTRANCE à *Monseigneur l'Evêque d'Auxerre, au sujet de son Ordonnance & Instruction Pastorale, portant condamnation de plusieurs Propositions*, &c. A Paris, chez Pierre Simon avec approbation & permission du Roi; *in* 4°. pages 62. On voit encore sur le même sujet un *Mémoire instructif in* 4°. pages 53. L'une & l'autre piéce est dans le caractere que son titre exige. La Remontrance justifie

avec autant de dignité que de force; le Mémoire instruit & convainc avec érudition & précision.

Le nouveau Recuëil. des Dissertations du P. E. Souciet D. L. C. D. J. est imprimé : il se vend chez Rollin.

Melanges de *Litterature tirez des Lettres Manuscrites de M. Chapelain de l'Académie Françoise*, *in* 12. L'Editeur, garant de la fidélité à extraire, se fera sans doute connoître au Public.

On imprime le Polybe de Monsieur le Chevalier Follart.

DE CAEN.

Decretum *Universitatis Cadomensis de Rescindendâ Appellatione*, &c. Decret de l'*Université de Caen pour la révocation de l'Appel de la Constitution* Unigenitus, & l'*Acceptation de la même Constitution*, fait le Jeudi 4e Juillet 1726 *in* 4°. en deux colonnes : l'une; pour le texte Latin l'autre, pour la traduction Françoise, pages 20. chez A. Cavelier. L'Assemblée *Générale* de l'Université établit d'abord dans cet Acte l'Autorité du Pape & de ses décisions l'Infaillibilité de

l'Eglise dispersée, & l'Irréformabilité de ses jugemens. Elle démontre ensuite le fait de l'Acceptation de la Constitution *Unigenitus*, purement & simplement dans tous les Royaumes Catholiques; & que cette Bulle y est regardée comme un jugement dogmatique de l'Eglise Universelle: Puis, elle détruit tous les prétextes alléguez dans l'Acte de l'Appel interjetté *sous le nom* de cette même Université par deux seulement des quatre Facultez qui la composent, le 19. Novembre 1718. Enfin Elle déclare qu'elle reçoit avec tout le respect & la soumission possible, la Constitution *Unigenitus*, comme un jugement dogmatique de l'Eglise Universelle, & que par son présent Decret elle improuve, casse, & veut que l'on tienne pour nul & non avenu le susdit Appel, &c. Elle ordonne que tout ce qui se trouve dans les Régistres de contraire à la Constitution *Unigenitus* soit biffé. Elle condamne le Livre des Réflexions Morales & les 101. Propositions qui en ont été extraites, de la maniere & avec les mêmes Notes & Censures ou qualifications que le Saint Siége les a

condamnées. Cette Université célebre a l'honneur d'avoir pour Chancelier l'Evêque du Diocése aujourd'hui Son Altesse Monseigneur l'Abbé de Lorraine.

DE DOUAI.

Apologie *pour feu Monseigneur François de Salignac la Motte Fenelon Archevêque de Cambrai, contre le Théologien de l'Ordre de S. Dominique, Auteur du Libelle intitulé*, le Thomisme Triomphant, *adressée aux Supérieurs du même Ordre* 1726 *in* 4°. pages 10. L'Auteur du *Thomisme Triomphant* voulant établir que les Molinistes enveloppent le *Thomisme* dans les Condamnations du *Jansenisme*, donne pour exemple, feu M. l'Archevêque de Cambrai: & il soutient que ce Prélat a dit en termes exprès; que le *systéme de la Grace efficace des Thomistes est celui que l'Eglise a voulu condamner uniquement dans Jansenius.* Cet Accusateur cite l'Ouvrage où il prétend que Monseigneur de Fenelon a avancé ce sentiment. C'est, dit-il, dans la *premiere Letre au Pere*

Quesnel : il marque l'*Edition*; c'est la *premiere* ; il cotte la page, c'est la 33e. Puisqu'il est à la page ; il lui coûtera peu de rapporter les paroles mêmes ; il les rapporte ainsi : "Ne disoit-il pas, „ il y a quelques années dans sa pre-„ miere *Lettre au Pere Quesnel*, 1re. „ Edition, page 33 : *Oüi, il faut que ce* „ *soit uniquement ce systême* DE LA „ GRACE EFFICACE DES THOMISTES „ *que l'Eglise a voulu condamner dans* „ *Jansenius, ou bien cette Eglise n'a* „ *voulu condamner rien de serieux : si* „ *ce n'est-là précisément ce qu'elle y* „ *condamne, elle agit comme un hom-* „ *me en delire, ou bien elle se joüe &* „ *de la Foi & de sa propre autorité, &* „ *de la croyance de ses Enfans. Cette* „ *Eglise imagine un sens chimerique &* „ *ridicule pour servir de phantôme sur* „ *lequel tombent tous ses Anathêmes.* „ *Il* (M. de Fenelon) poursuit : *les* „ *termes de la Grace Efficace par elle-* „ *même, sont un nom adouci sous le-* „ *quel on enseigne la délectation né-* „ *cessitante* „.

Voilà sans doute feu M. de Cambrai convaincu par ses propres paroles, d'avoir dit, que le *systême de la*

Grace Efficace des Thomiſtes eſt celui que l'Egliſe a voulu uniquement condamner dans Janſenius : Oüi, ſi ces paroles, DE LA GRACE EFFICACE DES THOMISTES ſont de M. de Cambrai, & ſi on ne les lui prête pas : or elles ne ſont pas de lui. C'eſt le Dominicain, qui, en recitant le Texte de ce Prélat, y ajoûte ces mots DE LA GRACE EFFICACE DES THOMISTES. Et c'eſt ſur une falſification ſi hardie que Monſieur *Stievenard* Chanoine de Cambrai crie hautement à la calomnie, & demande réparation aux RR. PP. Dominicains pour la mémoire de ſon illuſtre Bienfacteur. On ne peut pas dire que le *Thomiſte Triomphant* en fourrant ces paroles eſſentielles DE LA GRACE EFFICACE DES THOMISTES n'a pas falſifié, mais ſeulement ſuppléé ; qu'il n'a fait qu'énoncer ce que le ſçavant Archevêque avoit ſous entendu ; & que quand le Prélat a dit, » *il faut que ce ſoit uniquement ce ſyſ* « *tême que l'Egliſe ait voulu condamner* « *dans Janſenius* ». Cette parole, *ce ſyſtême*, ne peut ſignifier-là que le *ſyſtême* DE LA GRACE EFFICACE DES THOMISTES : on le peut dire ; loin qu'il en ſoit

ainsi : *ce système* dont M. l'Archevêque de Cambrai parle, est exposé tout au long dans le même endroit ; c'est celui de Jansenius ; celui des deux délectations ; ce n'est donc pas celui DE LA GRACE EFFICACE DES THOMISTES : voici tout le Texte du grand Archevêque, pag. 32. le système de Jansenius ..... " *Ce systéme* se réduit à
» établir deux délectations prévenantes & indélibérées, dont il est nécessaire que la volonté de l'homme dans l'état présent suive sans cesse celle qui se trouve actuellement la plus forte, parce que cette délectation supérieure la prévient inévitablement, & la (page 33.) détermine invinciblement à un certain Acte : quiconque dit que Jansenius va plus loin que ce système, ne l'a jamais lû, ou parle de mauvaise foi sans pudeur. Qiconque dit que Jansenius n'enseigne pas évidemment tout ce système, ne voit pas les rayons du Soleil en plein midi, ou fait semblant de ne les pas voir pour trahir sa conscience. Voilà le système qui saute aux yeux de tout homme un peu sensé & attentif,

» quand il lit ce Livre : c'eſt ſur quoi il
» ne peut ſe méprendre : il faut que
» ce ſoit uniquement CE SYSTÉME
» *que l'Egliſe ait voulu condamner*
» *dans Janſenius, ou bien elle n'a vou-*
» *luy condamner rien de ſérieux*, &c» .
Quand le *Thomiſte Triomphant* ſeroit du nombre de ceux qui traveſtiſſent leur Grace Efficace prédéterminante en la délectation victorieuſe des Janſeniſtes, il n'auroit pas eu droit d'attribuer à feu M. de Cambrai, d'avoir confondu, comme lui, ces deux ſyſtêmes, & d'avoir dit de la Grace Efficace des Thomiſtes, ce qu'il n'a dit que du ſyſtême de la Grace Efficace de Janſenius. Le Thomiſte au contraire, auroit dû ſe prévaloir de ce que l'Illuſtre & zélé Défenſeur de la Foi a toûjours diſtingué ces deux ſyſtêmes, & s'eſt particuliérement appliqué dans ſon Inſtruction Paſtorale en forme de Dialogues, à montrer l'oppoſition de la Doctrine des Janſeniſtes à celle des Thomiſtes. M. *Stievenard* reproche encore comme une falſification calomnieuſe ces termes du Triomphant. « Il (M. de Fenelon) « pourſuit : *les termes de la Grace Effi-* «

» *cace par elle-même, sont un nom adou-* » *ci, sous lequel on enseigne la délecta-* » *tion nécessitante* ». Ces paroles ne sont de M. de Cambrai, ni quant à cet arrangement, ni quant au sens que le Dominicain leur donne : de la maniere dont il les place il fait entendre, que, selon M. de Fenelon, les Thomistes mêmes, sous les termes radoucis de Grace Efficace par elle-même, cachent une délectation nécessitante, au lieu que c'est au parti Janséniste que M. de Cambrai reproche, depuis le commencement jusqu'à la fin, d'enseigner une délectation nécessitante sous les termes radoucis de Grace Efficace par elle-même. La conclusion de l'Apologiste est, que le Thomiste *Triomphant* n'est plus un témoin digne de foi, qu'il doit se rétracter, & que nul ne doit attribuer à feu M. de Salignac la Motte Fenelon Archevêque de Cambrai, d'avoir dit ou pensé que *ce soit uniquement le systême de la Grace Efficace des Thomistes que l'Eglise ait voulu condamner dans Jansenius.* Proposition, que M. *Stievenard* qualifie une erreur très-grossiére.

F I N.

Octobre 1726.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.

Mois d'Octobre 1726.

ART. LXXXXVIII. JOannis Poleni ad Reverendissimum Abbatem D. Guidonem Grandium Serenissimi Magni Etruriæ Ducis Theologum & Mathematicum, atque in Pisano Gymnasio Mathesis Professorem eximium Epistolæ duæ, &c. *C'est-à-dire, deux Letres de Monsieur le Marquis Poleni . . . . . . &c.* Page 1781

ART. LXXXIX. *Histoire des Pirates Anglois, depuis leur établissement dans l'Isle de la Providence, jusqu'à présent, &c.* p. 1792

ART. XC. *Suite du Traité de l'Eglise, de Monsieur l'Abbé Tournely.* page 1821

ART. XCI. *Explication du Taurobole & du Criobole, par le P. H. J.* page 1859

Art. XCII. *Lettre d'un Sçavant d'A......... aux Auteurs des Mémoires de Trevoux, pour reclamer un Passage important de Saint Cyprien, prêt à être enlevé par de célébres Editeurs.* p. 1877

Art. XCIII. *Réponse aux deux Lettres d'un Professeur de l'Université de Paris, sur le Commentaire de Pline. Par le P. H. J.* p. 1904

Art. XCIV. *Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter, pendant le mois de Novembre* 1726. page 1922

Art. XCV. *Nouvelles Litteraires.*

D'Italie, de Rome. 1924

De Naples. 1928

D'Avignon. 1929

D'Allemagne, d'Ausbourg. ibid.

De Lipsick. 1930

De Francfort sur l'Oder. *ibid.*

De Hambourg. 1932

De Berlin. ibid.

D'Angleterre, de Londres. 1933

De Hollande & des Païs-Bas. 1939

D'Amsterdam. ibid.

De la Haye. 1940

De Rotterdam. 1941

De Leyde. ibid.

De Groningue. 1943
De France, De Paris. ibid.
De Caen. 1945
De Douai. 1947.

Fin de la Table.

OBSERVATIONS SUR l'Eclipse de Soleil du 25. Septembre 1726. Par le Pere Bonin de la Compagnie de Jesus.

SI les fautes sont d'autant plus pardonnables qu'il est plus aisé d'y tomber, il n'en est point surquoi l'on doive passer plus légerement que sur les fautes de calcul. Un moment d'inadvertance jette loin à l'écart ; un chifre, pris pour un autre produit un enchaînement de méprises qui se suivent de conséquences en conséquences. On n'en est pas moins habile pour manquer quelquefois d'attention. Si les supputations d'un Mathématicien se trouvent plus justes que celles d'un autre qui se sert des mêmes Tables, ce n'est pas toûjours que celui-là soit plus sçavant que celui-ci, mais c'est qu'il est moins distrait.

L'Article XIX. des Mémoires de Trevoux au mois de Mars 1726. contient une description de la prochaine Eclipse du Soleil du 25. Septembre ; elle m'a paru bien éloignée en beaucoup de points, du vrai calcul fait

ſur les Tables de Monſieur de la Hire.

Les deux défauts principaux que j'y trouve, ſont la durée de l'Eclipſe par rapport à toute la Terre, & la détermination des lieux que doit parcourir le centre de la pénombre. Cette derniere erreur en entraîne avec elle un bon nombre, ſoit pour le tems, ſoit pour les lieux où l'Eclipſe doit paroître. Je viens au premier chef.

Selon l'Auteur de la Deſcription, la durée de l'Eclipſe par rapport à tout l'Univers doit être de trois heures 38 minutes 37 ſecondes. Je trouve qu'il accourcit l'Eclipſe d'une heure 7 min. 15. ſec. ce qui eſt conſidérable dans un calcul. Il eſt aiſé de démontrer la mépriſe, même par ce qu'avance l'Auteur de la deſcription, qui dit, que l'Eclipſe ſera centrale pendant deux heures 22. min. 27. ſec. Pour abreger les expreſſions, j'appellerai centralité tout le tems que l'Eclipſe doit être centrale ſur la Terre.

Qu'on ſe rappelle ici quelques véritez Aſtronomiques touchant les Eclipſes de Terre. 1°. Que quand la

Lune n'a point de latitude au moment du renouveau dans l'écliptique, la moitié de la durée de l'Eclipſe ſurpaſſe la moitié de la *centralité* préciſément de tout le tems que le demidiamétre de la pénombre parcourt un point. Cela eſt clair, puiſque le commencement de l'écliple eſt le moment auquel la pénombre commence à toucher la ſurface de la Terre, & le commencement de la *centralité* eſt le moment auquel le centre de la pénombre commence à toucher la ſurface de la Terre, & lorſque la Lune eſt dans l'écliptique, ou que le renouveau s'y fait, la pénombre tombe ſur la Terre par une ligne perpendiculaire à ſa ſurface, & par conſéquent elle y tombe par la ligne la plus courte. 2°. Que lorſque la Lune a quelque latitude au moment du renouveau, la moité de la durée de l'Eclipſe ſurpaſſe la moitié de la *centralité* d'un eſpace de tems plus long que n'eſt celui que le demi-diamétre de la pénombre met à parcourir un point; dont la raiſon eſt que la ligne que parcourt alors la pénombre eſt oblique par rapport à la ſurface de la Terre, & par

conſéquent plus longue que la perpendiculaire.

Cela étant ſuppoſé, je dis que l'Auteur de la deſcription devoit mettre la durée de l'Eclipſe plus longue qu'il ne l'a miſe. Selon lui, le *demi-diamétre* de la pénombre ſera, dans cette Eclipſe, de 32. min. 8. ſec. c'eſt ainſi qu'il faut lire, & non *diamétre* comme on a mis par une faute de l'Imprimeur. Or le mouvement horaire de la Lune moins celui du Soleil, ſera alors de 33. min. 36. ſec. donc le demi-diamétre de la pénombre parcourera un point en 57. min. 23. ſec. donc quand même la pénombre tomberoit ſur la ſurface de la Terre par une ligne perpendiculaire à ſa ſurface, ce qui n'arrivera pas cependant dans cet Eclipſe, puiſque la Lune y aura une latitude de 43. min. 38. ſec. la moitié de l'Eclipſe devroit durer 57. min. 23. ſec. pluſque la moitié de la *centralité*. Donc encore toute l'Eclipſe devroit durer le double de 57. min. 23. ſec. c'eſt-à-dire, 1. heure 54. min. 46. ſec. au moins pluſque la *centralité*. Or ſelon l'Auteur de la deſcription, la *centralité* ſera de deux

heures 22. min. 27. ſec Donc la durée de toute l'Eclipſe devroit être au moins de 4. heures 17. min. 13. ſec. quoiqu'elle doive être encore bien plus grande.

La durée de l'Eclipſe étant mal déterminée par rapport à toute la Terre, il s'enſuit que le commencement & la fin le ſont auſſi, ſoit pour le tems, ſoit pour les lieux.

Le ſecond défaut que j'ai crû appercevoir eſt, ſi je ne me trompe, que l'Auteur a ſuppoſé que la Lune dans cette Eclipſe s'éloignoit du nœud le plus près, au lieu qu'elle s'en approche, puiſque l'argument de latitude eſt alors de cinq ſignes 21 dégrez 40. min. C'eſt apparemment la raiſon pourquoi il fait commencer l'Eclipſe à être centrale dans un paralléle beaucoup moins Septentrional qu'elle ne commencera à l'être ; puiſque l'orbite de la Lune en entrant ſur la terre coupe le 76ᵉ dégré 15. min. de lat. Septentrionale, & non le 65ᵉ dég. 35. min. & qu'en ſortant, elle coupe le 19ᵉ dégré de lat. & non le 29ᵉ. ce qui doit apporter un grand dérangement dans ſa deſcription.

Octobre 1726.

Déſcription des endroits où l'Eclipſe ſera centrale, tems vrai au Méridien de Paris.

L'Eclipſe commencera par rapport à l'Univers à 2. heures 52. min. 23. ſec. au 57. dég de lat. Sept. au 246. dég. 29 min. 15. ſec. de longit.

Elle commencera à être centrale à 4. heures 4. min. 26. ſec. au 76ᵉ dégré 15. min. de latit. Sept. au 228. dég. de longit.

H.	M.	Latit. Septent.		Longitude.	
A 4.	14.	68.	0	292.	0.
	24	61.	30.	304.	45.
	34	56.	12.	312.	30
	44.	52.	0.	318.	15.
	54	47.	30.	322.	15.
A 5.	4.	44.	0	325.	15.
	14	40.	45.	328.	45
	24	37.	24.	331.	0.
	34	34.	12.	334.	0.
	44.	31.	6.	337.	30.
	54	28.	0.	342.	15.
A 6.	4.	25.	18.	245.	30.
	14.	22.	30.	353.	30.
	24	10.	24	6.	30.

elle ceſſera d'être centrale à 6. h. 26.

Octobre 1726.

min. 12. ſec. ce qui arrivera au 19e dég. de lat. au 19. dég. 37. min. de longitude.

L'Eclipſe ſera centrale pendant 2. h. 21. min 46. ſec.

L'Eclipſe finira par rapport à toute la Terre à 7. h. 38. min. 15. ſec. dans l'Equateur.

La durée de l'Eclipſe ſera de 4. heures 45. minutes 52. ſecondes. On peut voir dans les meilleures Cartes Géographiques les endroits de la Terre qui correſpondent aux dégrez de latitude & de longitude ci deſſus marquez.

Phaſes de l'Eclipſe de Soleil pour Paris au Méridien de Paris.

Commencement à 4. h. 40. min. du ſoir. Le fort de l'Eclipſe à 5. h. 38. min. alors elle ſera de 6. doigts 40. min. On n'en verra point la fin, le Soleil ſe couchera éclipſé de 4. doigts 55. min. Monſieur Deſplaces prédit cette Eclipſe tout autrement; je ne ſçai de quelles Tables il ſe ſert; il marque le renouveau de la Lune le

25. Septembre à 5. h. 30. min. du soir, au lieu que par les Tables de Monsieur de la Hire, le Reverend Pere Pallu Mathématicien du Collége de Pau la trouve comme moi à 5. h. 8. min. au Méridien de Paris. L'Auteur de la Description dont je parle ici, a trouvé le renouveau comme moi à une minute près; ce qui n'est pas une différence bien considéable, au lieu que le calcul de Monsieur Desplaces va jusqu'à 22. min. de différence.

Phases de l'Eclipse au Méridien de Luçon.

Commencement à 4. h. 30. min. du soir, le fort de l'Eclipse à 5. h. 28. min. Alors le Soleil sera éclipsé de 7. doigts 10. min. On n'y verra point la fin, le Soleil s'y couchant éclipsé de 4. doigts 15. min.

Phases de l'Eclipse au Méridien de Kebec.

Commencement à 10. heures 33. minutes du matin : le fort de l'Eclip-

ſe à 11. heures 48. minutes grandeur 9. doigts 35. minutes, La fin à une heure 3. minutes.

Cette Ellipſe eſt autrement décrite dans l'Article XIX. des Mémoires du mois de Mars. La différence vient de ce que l'Auteur y donnoit à l'orbite de la Lune une inclinaiſon toute au rebours de ce qu'elle doit être, par-là, il approche le chemin de la Lune du parallele de Kebec, il avance le commencement de l'Eclipſe, en retarde la fin, & en augmente la grandeur.

Points principaux du calcul de l'Eclipſe de Soleil de 1726. au Méridien de Paris.

Nouvelle Lune moyenne, 26. Septembre. 5. h. 7. min. 2. ſec. Lieu moyen du Soleil & de la Lune au renouveau moyen 6. ſignes 4. deg. 41. min. 22. ſec. Lieu vrai du Soleil 6. ſign. 2^{d}. 46. min. 8. ſec. Lieu vrai de la Lune réduit à l'écliptique 6. ſign. 9^{d}. 15. min. 26. ſec. diſtance des deux Aſtres 6. degrez 29. minutes 18. ſecondes.

Mouvement Horaire feint de la Lune moins celui du Soleil, 31. min. 44. ſec. tems proſtapheretique ſubſtractif. 12. h. 16. min. 10. ſec. vrai renouveau non-corrigé. 25. Septembre 16 h. 50. min. 51. ſec. *je compte les heures depuis minuit.* Second tems proſtapheretique adjectif. 4. min. 39. ſec. vrai renouveau corrigé, tems moyen. 16. h. 55. min. 31. ſec. Equation du tems adjective 12. min. 32. ſec. vrai renouveau tems vrai au Méridien de Paris 17. h. 8. min. 3. ſec. Lieu du Soleil & de la Lune au moment du vrai renouveau 6. ſign. 2. deg. 14. min. 12. ſec.

Lieu du ☊ Aſcendant corrigé o. ſign. 10. deg. 34. min. 1. ſec. Diſtance de la Lune du nœud Aſcendant 5. ſign. 21. deg. 40. min. 11. ſec. Latitude Boréale de la Lune 43. min. 48. ſec. Arc entre les centres 43. min. 19. Réduction 4. min. 4. ſec. Tems adjectif convenable à la réduction 7. min. 16. ſec. Milieu de l'Eclipſe de Terre à Paris, 25. Septembre 17. h. 15. min. 19. ſec. Diamétre du Soleil, 32. min. 7. ſec. Diamétre corrigé de la Lune, 32. min. 12. ſec. Demi-dia-

métre de la pénombre, 32. min. 10. sec. Parallaxe horizontale de la Lune corrigée, 59. minutes 0″. Somme de la parallaxe & du demi-diamétre de la pénombre appellé côté A. C. 1. degré 31. minutes 10. secondes.

Côté A C. 5470″

Côté C D. 2619″ qui est l'Arc entre les centres.

Somme.....8089 Logar. 390789

Différence 2851 Logar. 345499

Somme des Logarith....736288

Moitié de la somme.....368144

laquelle donne les secondes d'incidence 4802″.

Comme le mouvement vrai horaire de la Lune moins celui du Soleil 33′. 36″ réduit en 2016″ est à une heure réduite en 3600″, ainsi les secondes d'incidence 4802. sont à la moitié de la durée de l'Eclipse 8576″ ou bien 2. heures 22′ 56″.

Côté C. B. qui est la parallaxe horizontale 59′ réduite en secondes . . . . . . .3540″

Arc. C. D...2619″

Somme . . 6159. Logar. 378951

Différence . . 921. Logar. 296425

Somme des Logarithmes..675376

Moitié de la ſomme.....337688 laquelle donne les ſecondes de la demi-centralité 3381″.

Leſquelles réduites en tems ſur le vrai mouvement horaire de la Lune moins celui du Soleil, donnent 1. heure 10. min. 53. ſec. pour la moitié de la durée de la centralité de l'Eclipſe. Déclinaiſon du Soleil 53. minutes 49. ſecondes.

Angle de l'Ecliptique avec le Méridien 113. degrez 28. minutes. Voilà les fondemens ſur leſquels j'ai appuyé la deſcription que j'ai faite de l'Eclipſe de Soleil du 25. Septembre 1726.

Errata du mois de d'Octobre 1726.

PAge 1793. ligne 23. ſes *liſez*, ces. Page 1805. ligne 22. profit ? Que reſte-t'il, *liſez*, profit, que reſte-t'il. Page 1815. ligne 6. que ſoit, cette, *liſez*, que ſoit cette. Page 1840. ligne 20. Pavies, *liſez*, Pavie. Page 1860. ligne 23. ב-עילה *liſez*, ב-עולה. Page 1886. ligue 26. Juifs : reſtez, *liſez*, Juifs reſtez. Page 1872. ligne 4. *βρακίονα*, *liſez*, *βραχίονα*. Ligne 6. *κρόκον* *liſez*, *κρίκον*. Page 1920. ligne 17. *cœditur ommibuſaris*, liſez, *omnibuſaris cœditur*. Page 1927. ligne 9. ciantes, *liſez*, Ciantes. Page 1928. ligne 18. S. E. M. le Cardinal d'Althann, *liſez*, S. E. M. le Cardinal d'Althan. Page 1929. lig. 18. Prédeſtination, *liſez*, Prédétermination. Page 1934. ligne 21. Metempſycoſis *ſive Tenamen*, liſez Metempſychoſis *ſive Tentamen*. Page 1937. ligne 4. le 4e. *liſez*, le 3e. Page 1939. ligne 12. *extraticus*, liſez, *extaticus*.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Novembre 1726.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Sérénissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Novembre 1726.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
& se vendent à Lyon,
Chez les FRERES BRUYSET, Libraires, ruë Merciere, au Soleil.

M. DCCXXVI.
Avec Approbation & Privilege.

CES MEMOIRES ONT COMMENCÉ au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc; & brochez, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723.	12. v.
——	1724.	12. v.
——	1725.	12. v.
——	1726.	11. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Novembre 1726.

ARTICLE XCVI.

HISTOIRE DE LA VILLE de Paris, composée par Dom Michel Felibien, revûë, augmentée & mise au jour par Dom Guy Alexis Lobineau, tous deux Prêtres Religieux Benedictins de la Congrégation de Saint Maur, justifiée par des preuves authentiques, & enrichie de plans, de figures, & d'une Carte Topographique, divisée en cinq Volumes in folio. A Paris, *chez Guillaume Desprez & Jean*

des Essarts, Rüe Saint Jacques, 1725.

MOnsieur Bignon étant Prévôt des Marchands de Paris, fut le premier Promoteur de cet Ouvrage. Comme on lui eut laissé le choix de l'Ecrivain, il jetta les yeux sur D. Felibien, qui s'étoit déja fait quelque réputation par l'Histoire qu'il avoit donnée de l'Abbaye de S. Denis. Car quoique ces Histoires de Monasteres soient peu intéressantes pour le Public, il est difficile que dans la grosseur immense de leurs volumes, un habile homme ne trouve quelques Anecdotes singulieres. Le Pere Felibien étoit d'ailleurs, selon le portrait qu'on nous en donne ici, un Ecrivain parfait; « car il avoit, « dit-on, un esprit éclairé, net & jus- « te, une facilité *merveilleuse* dans le « stile, le goût fin & sûr, la diction « châtiée, de la netteté dans les idées, « & un talent particulier pour l'arran- « gement ». Après avoir bien considéré l'objet & la matiere de l'Ouvrage dont il étoit chargé, il en donna en 1713. un projet, qui fut agréé du feu

Roi. Ce fut un motif pour lui de hâter ſon travail; & pour en voir plûtôt la fin, il ſe borna à deux Volumes *in folio ſeulement.* Quoique ces bornes puiſſent paroître encore bien étenduës par rapport à d'autres Hiſtoires, par exemple, à celle du Pere Daniel, qui a ſçû renfermer en trois Volumes l'Hiſtoire de toute la France, on les trouva cependant aſſez raiſonnables; mais le Pere Felibien ne prévoyoit pas l'étenduë de ſon travail. Il en eſt d'un Auteur qui commence un Ouvrage, comme d'un homme qui entreprend un bâtiment. L'un & l'autre trouve dans l'exécution beaucoup plus de travail, & plus de frais qu'ils ne s'étoient d'abord imaginez. Le Pere Felibien étant mort après avoir pouſſé l'Ouvrage juſqu'en 1661. Le Pere Lobineau, ſi connu par ſon Hiſtoire de Bretagne, & qui a été chargé de mettre la derniere main à celle-ci, s'eſt trouvé, dit-il, dans l'impoſſibilité de ſe contenir dans les bornes que ſon Prédéceſſeur s'étoit preſcrites.

Ainſi l'Ouvrage a crû entre ſes mains de beaucoup plus de la moitié; & au

lieu de deux Volumes, il a fait présent au Public de cinq grands Volumes *in folio*. Il en rapporte les raisons, & nous en parlerons ailleurs. Tandis que le Pere Lobineau travailloit avec une extrême diligence à l'éxécution de ce grand Ouvrage, il apprit qu'un Auteur, qui sembloit prévenir son dessein, menaçoit le Public de trois gros Tomes d'Antiquitez de Paris. C'étoient ces Antiquitez de Sauval : il se crût alors obligé de faire connoître au Public la différence de son Histoire d'avec ces Antiquitez : Ouvrage sans arrangement, sans Estampes, & sans Tables.

En effet, la nouvelle Histoire a paru dans le Public avec beaucoup plus d'éclat. Cinq gros Volumes ne laissent rien à désirer pour l'étenduë. „ Du côté des Libraires on peut dire „ qu'il ne manque rien à la beauté de „ l'impression. Ils n'ont épargné ni „ soins, ni dépense pour rendre le Li- „ vre recommandable. Les planches, „ les caracteres, le papier, la com- „ position, tout offre aux yeux un „ objet agréable. Quant au mérite „ intérieur du Livre, l'Auteur en

» laiſſe le jugement au Public ».

A la tête de l'Ouvrage on trouve une fort belle Diſſertation ſur l'origine de l'Hôtel de Ville de Paris & du Corps Municipal. Ce point important, après avoir été ignoré juſqu'ici, eſt mis dans tout ſon jour. C'eſt, dit-on, l'Ouvrage de M. le Roi ancien Maître & Garde de l'Orfévrerie & Controlleur des Rentes de l'Hôtel de Ville. A cette Diſſertation on en a joint une autre, où l'on entreprend de donner l'explication de quelques pierres antiques, trouvées dans Notre-Dame en 1711. Enſuite, après un diſcours préliminaire, vient l'Hiſtoire de la Ville de Paris, traitée ſelon l'ordre Chronologique, & diviſée en trente Livres. Ces Livres ont cela de particulier, qu'on ne s'eſt attaché, dit-on, qu'à les faire tous de même longueur, & pour cet effet, on ne s'eſt point arrêté à de certaines époques qui auroient produit une inégalité trop viſible. On a joint à l'Hiſtoire un grand nombre de gravûres, qu'on aſſûre être deſſinées avec la derniere préciſion, & tracées d'une propreté qui ſatisfera les plus difficiles.

Après l'Hiſtoire, on trouvera une liſte des Rois de France, des Premiers Préſidens du Parlement, & de la Chambre des Comptes de Paris, des Gouverneurs & Lieutenans de Roi, des Prévôts des Marchands & Echevins de la Ville. Celle des Evêques de Paris ſe trouve dans la Table. On a apporté un ſoin particulier à l'arrangement de cette Table, qu'on a renduë en même tems, Chronologique & Alphabetique; c'eſt-à-dire, qu'au chifre qui marque la page on a joint l'année. Voilà tout ce qui regarde les deux premiers Volumes de cet Ouvrage : car pour les trois autres Volumes, qui contiennent les piéces juſtificatives, on nous renvoye à une Préface qui eſt à la tête ; & dont nous parlerons quand nous aurons rendu compte de ces deux premiers Volumes. Nous commencerons par les deux Diſſertations dont la premiere traite de l'origine de l'Hôtel de Ville ou des Magiſtrats Municipaux de Paris.

Il y a deux cens ans que tous les Auteurs généralement attribuent à Philippe Auguſte l'inſtitution du Prévôt des Marchands & Echevins de

Paris. *Nicoles Gilles* eſt le premier qui a mis au jour cette opinion dans ſes Annales de France en 1492. Selon lui, Philippe Auguſte craigant pour la Ville de Paris pendant ſon expédition de la Terre Sainte, fit venir devant lui ſept perſonnes qu'il nomma *Echevins* après leur avoir *baillé le Gouvernement de ladite Ville*, ajoûtant, *qu'il leur ordonna & commanda faire clore & fermer la Ville de gros murs, poteaux & foſſez, ce qu'ils firent.* *Robert Gaguin* qui publia les dix premiers Livres de ſon *Hiſtoire de France* cinq ans après, change un peu l'opinion de Nicoles Gilles. *Gilles Corroſet* dans ſes *Antiquitez & ſingularitez de Paris*, accommode à ſa maniere l'opinion de ces deux premiers. *Jean du Tillet* Evêque de Meaux, *François Belleforeſt*, *Bernard de Girard du Haillan*, *Réné Chopin*, *Paul Mérula*, *Pierre Bonfons*, *le Pere du Breul*, *Claude Malingre*, & pluſieurs autres, ſuivent la même opinion, quoique avec quelque différence, les uns s'attachent uniquement à celle de Nicoles Gilles; les autres, à celle de Gaguin ou de Corroſet. *André du Chê-*

ne ce *Pere de l'histoire de France*, se laisse lui-même entraîner par le torrent; & le fils *François du Chêne* suit le Pere.

Une opinion si ancienne & appuyée sur le témoignage de tant d'Auteurs, se trouve encore revêtuë de toutes les apparences les plus séduisantes. Avant Philippe Auguste aucun Roi n'avoit marqué tant de zéle pour le rétablissement de l'Ordre dans l'Etat. Ce Prince rétablit les Loix méprisées & presqu'abolies depuis les derniers Capitulaires de la seconde Race. Il entreprit de donner une forme plus réguliere à la Justice, en réglant les devoirs des Baillifs & autres Juges Royaux. On commença à rédiger les Actes Publics & à prendre quelque soin de les conserver. Tout changea de face. Les Seigneurs furent soumis,& le Peuple mis à couvert de leur tyrannie, par l'établissement des *Communes* dans plusieurs Villes du Royaume. C'est sur tout cet établissement des Communes sous Philippe Auguste, qui a trompé tous les Auteurs que nous avons nommez. Ils ont confondu cette institution avec celle de l'Hôtel de Ville de Paris,

ſans faire attention aux différences eſſentielles qui les diſtinguent : car il eſt vrai que l'Hôtel de Ville de Paris renferme en ſubſtance toutes les parties du Gouvernement populaire des Communes. Il en a les Priviléges, & on le trouve même déſigné ſous ce nom dans quelques anciens Arrêts du Parlement; mais le principal objet de ſon adminiſtration eſt tout différent; ſes plus excellens Priviléges ſont d'une autre nature & beaucoup plus anciens; les fonctions de ſes Officiers ont plus d'étenduë; & tout ce qui fait le Capital du Gouvernement des Communes dans les autres Villes, ne doit être regardé que comme l'acceſſoire du caractere primitif & eſſentiel qui conſtituë l'Hôtel de Ville de Paris. Il eſt enfin abſolument faux que Philippe Auguſte ſoit l'Auteur de cet établiſſement: car quelle preuve peut-on en apporter? Où ſont les Lettres Patentes de cette création? Où ſont celles de confirmation? Toutes les autres Communes conſervent encore précieuſement les leurs. Paris ſeul aura-t'il perdu les ſiennes? Aucun Auteur ne les a jamais citées, perſon-

ne ne les a jamais vûës, elles n'exiſtent point, elles n'ont donc jamais exiſté. Car tandis qu'on trouve dans les Archives de l'Hôtel de Ville des piéces plus anciennes & beaucoup moins importantes, pourquoi n'y trouveroit-on pas cette piéce fondamentale ? Quand on voudroit ſuppoſer, contre toutes les apparences, qu'un Tître de cette conſéquence eût pû ſe perdre, il devroit du moins en reſter quelque *vidimus* dans le tréſor des Chartes du Roi! Il ſeroit moralement impoſſible que parmi ce grand nombre d'autres Tîtres poſtérieurs qui ſe gardent dans l'Hôtel de Ville ; il ne s'en trouvât au moins quelqu'un qui rappellât quelque diſpoſition de ce Tître, s'il avoit jamais exiſté. Or il eſt abſolument ignoré; il n'y a pas une ſeule piéce qui en parle, ni même qui le ſuppoſe. Toutes ſuppoſent au contraire l'exiſtence actuelle d'une adminiſtration établie indépendamment de ce Tître ; & les plus anciennes qui précédent de bien loin la date qu'on lui ſuppoſe, montrent une poſſeſſion beaucoup plus ancienne. Que fautil donc penſer de cette foule d'Auteurs

qui ont avancé le contraire ? Dans ces ſortes d'occaſions, tout dépend de l'autorité du premier qui établit ſon opinion, & du fondement ſur lequel il l'appuye. Elle n'acquiert pas le moindre degré de certitude par le grand nombre de Sectateurs qu'elle ſe fait dans la ſuite. Nicoles Gilles, après trois cens ans d'un ſilence univerſel ſur le point dont il s'agit, vient commencer la Tradition. Tous les Auteurs, après lui, adoptent ſon ſentiment, ſans en chercher, ni en examiner les preuves, ou pour mieux dire, ſans aucune preuve; il faut donc compter pour rien l'autorité de Nicoles Gilles & celle de tous ſes Sectateurs.

On peut cependant faire, en faveur de ces Auteurs, une objection qui paroît aſſez forte. Philippe Auguſte prévoyant la longueur & les inconvéniens de l'expédition qu'il vouloit faire en la Terre Sainte, fit, avant que de partir, une eſpéce de Teſtament, où entr'autres diſpoſitions, on lit celle-ci : *præcipimus ut Baillivi noſtri per ſingulos Præpoſitos in Poteſtatibus noſtris ponant quatuor homines prudentes, legitimos & boni teſtimonii, ſine quo-*

rum, vel duorum ex eis ad minus, consilio negotia villæ non tractentur. Excepto quod Parisiis sex homines probos & legitimos constituimus quorum nomina hæc sunt C. A. E. R. G. H. Mais pour détruire cette objection, il n'y a qu'à faire attention que l'établissement dont il est parlé dans ce Testament, n'a rien de commun avec l'Hôtel de Ville de Paris, ni même avec les Communes des autres Villes. La preuve en est claire. Car l'établissement dont parle ce Testament, n'est qu'un établissement passager qui ne devoit durer que pendant le voyage de Philippe Auguste, ou tout au plus, jusqu'à la majorité de Loüis le jeune son fils, en cas que Philippe mourut dans ce voyage. Or cette idée d'établissement passager ne convient nullement ni aux Communes, ni à l'Hôtel de Ville de Paris, qui sont des établissemens fixes & faits à perpétuité dès leur origine. M. le Roi, après avoir fait sentir par quelques autres raisonnemens l'absurdité & la fausseté de cette opinion, prouve, avec assez de vraisemblance, que ces Bourgeois n'étoient que des Conseillers ajoints aux

Magiſtrats ordinaires, & que l'inſpection des Finances étoit leur unique objet. Voici la ſeconde, dans laquelle l'Auteur fait voir quel eſt le caractere eſſentiel de l'Hôtel de Ville de Paris.

Charles VI. voulant punir la Ville de Paris, de la ſédition qu'on appella des *Maillotins*, ſupprima la Prévôté des Marchands & l'Echevinage, la Juriſdiction, la Police & le Greffe. Lorſque les cauſes du reſſentiment de Charles VI. eurent ceſſé, il rétablit les choſes en leur premier état en 1411. c'eſt-à-dire, après 29. ans. Les Magiſtrats nouvellement élûs, trouverent dans les affaires un dérangement extrême; le Greffe pillé, les Archives diſſipées, les Titres enlevez. Pour réparer ces deſordres, Charles fit travailler à la confection d'une Ordonnance générale pour ſervir deſormais de régle dans l'adminiſtration de la Police & de la Juſtice Municipale. Et comme l'Ordonnance devoit être dreſſée uniquement ſur les anciens uſages, conformément au droit primitif de la Ville, le premier ſoin de ceux qui furent chargez de la dreſſer,

fut de rassembler de toutes parts tout ce qu'ils purent de Chartes, papiers, *Vidimus*, Regiſtres, Cahiers, &c. On y joignit le témoignage & le rapport des perſonnes les mieux inſtruites, & des Vieillards qui avoient autrefois exercé quelque Charge dans le Corps Municipal : de tout cela, réſulta une Ordonnance générale qui fixa l'état de l'Hôtel de Ville ; & qui eſt aujourd'hui la piéce la plus ſûre par où on puiſſe connoître ſon caractere eſſentiel & primitif.

En jettant les yeux ſur cette Ordonnance on peut être ſurpris de voir qu'elle ne roule preſque uniquement que ſur la Police générale de la Navigation & du Commerce des Marchandiſes amenées à Paris par les Rivieres. Mais c'eſt que c'eſt-là en effet le point de vûë ſous lequel il faut enviſager l'Hôtel de Ville de Paris, & le caractere primitif de ſon adminiſtration. Le trait le plus marqué eſt ce qu'on y appelle *hanſe* mot Allemand, apporté par les Francs, & qui ſignifie aſſociation. On lit dans l'Ordonnance, que de tems immémorial perſonne n'a eû la faculté d'exercer le Commerce ſur

la Riviere à Paris, & ſur une certaine étenduë hors la Ville, ſans être auparavant *banſé de la Marchandiſe de l'eau*; c'eſt-à-dire, ſans avoir obtenu la permiſſion des Officiers de la Ville, dont l'adminiſtration ſe trouve ſi ſouvent déſignée dans les anciens Titres par le terme de *la Marchandiſe de l'ieaue de Paris*. Les Bourgeois de Paris n'en étoient pas eux-mêmes affranchis. Il falloit, pour obtenir ces *Lettres de banſe* payer un certain droit qui ſe paye encore aujourd'hui, & qui a fait de tout tems partie des revenus communs de la Ville. En conſéquence de cela, on voit dans l'Ordonnance, la Ville exercer comme un Empire abſolu ſur la Riviere de Seine, & les autres qui s'y déchargent. Ses Magiſtrats inſtituent tous les Officiers, & reçoivent leur ſerment. Ils connoiſſent de tous les différends qui naiſſent au ſujet des achats, ventes, livraiſons, exploitages, &c. Ils en fixent le prix; ils réglent les meſures; ils exercent la Police en tout ce qui concerne ce Commerce.

Or il eſt aiſé de juger que puiſque

le Code Municipal de la Ville de Paris n'a preſque pour objet que l'adminiſtration *de la Marchandiſe de l'eau;* puiſque d'ailleurs on voit le premier Officier de la Ville s'appeller *Prevôt des Marchands*, & les autres porter dans leurs Tîtres les *Echevins de la Marchandiſe*; le Procureur, le Greffier, & juſqu'aux Huiſſiers & Sergens porter le nom de *Marchandiſe*; il eſt, dis-je, aiſé de juger que cette adminiſtration de *la Marchandiſe de l'eau*, & le Gouvernement Municipal, doivent être regardez comme une même choſe. C'eſt donc-là le caractere ſingulier qui differencie la Commune de Paris de toutes les autres Communes. Elle a, par conſéquent, une origine différente, comme elle a un caractere différent. Mais comme ce point eſt important dans la queſtion qu'on traite ici, Monſieur le Roi remontant par la Tradition depuis le Régne de Charles VI juſqu'à celui de Saint Loüis, prouve le fait & la prééminence de cette *Marchandiſe* dans l'adminiſtration de la Ville. Après quoi, comme on peut faire une queſtion, ſçavoir, ſi l'adminiſtration

de *la Marchandiſe de l'eau* de Paris conſtituoit tellement l'adminiſtration Populaire de la Ville, qu'elle emportât de ſa nature les fonctions communes de l'Echevinage, il y répond par une preuve ſans replique. C'eſt par le Sceau de la Ville de Paris.

Tout le monde ſçait que la Ville de Paris a une *Nef* pour Armoiries, & que c'eſt l'empreinte de ſon Sceau. On trouve ce Sceau appoſé à des Actes qui ſuppôſent la Juriſdiction Municipale dès l'an 1393. & beaucoup plus anciennement, puiſqu'on le trouve en remontant juſqu'au Régne de Philippe le Hardi en 1281. Or ce Sceau qui répréſente eſſentiellement le Corps de la Ville, & qui ne peut lui convenir que comme Communauté, ayant les droits & les fonctions de l'Echevinage, quel caractere porte-t'il? Il n'y a qu'à lire la legende qui eſt autour de celui qu'on déterra en 1711. avec d'autres Antiquitez dans Notre-Dame, & qui, ſelon tous les Connoiſſeurs, doit être du tems de Saint Loüis, ou même plus ancien. Cette légende eſt telle, *Scel de la Marchandiſe de l'ieaue de Paris.* Donc la

Marchandiſe de l'eau de Paris n'eſt autre choſe que l'Echevinage de Paris ; & puiſque cette *Marchandiſe* eſt le Tître exprimé ſur le Sceau de l'Echevinage, c'eſt auſſi ſans doute le Tître primitif de l'Echevinage même, en ſorte que les fonctions de celui-ci ne ſont qu'acceſſoires à celle-là, qui eſt ainſi le caractere propre de l'Hôtel de Ville.

Il s'enſuit encore de-là, que prouver l'antiquité de ce Sceau de Paris, c'eſt prouver l'antiquité de ſon adminiſtration Municipale. Or c'eſt ce que M. le Roi établit avec beaucoup de force & d'érudition. Il commence par rechercher la raiſon qui a porté la Ville de Paris à choiſir une *Nef* pour déviſe. La plûpart des Auteurs ſe ſont imaginez que cette deviſe tiroit ſon origine de la figure de l'Iſle du Palais : car quand on conſidére dans une Carte cette Iſle qui renfermoit autrefois toute la Ville de Paris, on lui trouve effectivement une figure aſſez ſemblable à celle d'un Navire ; & un Auteur a porté cette idée plus loin en comparant les Tours de Notre-Dame aux mâts de ce grand Navire. D'au-

tres Auteurs trouvent à ce ſymbole une autre origine, & Jean Triſtan de Saint Amand l'attribuë à ce que les Suéves ou Germains adoroient la Déeſſe Iſis ſous la forme d'un Vaiſſeau, ou plûtôt répréſentée dans un Vaiſſeau. Monſieur le Roi, après avoir réfuté ces diverſes opinions, prouve ſolidement que ce ſymbole n'a d'autre origine que le caractere propre & eſſentiel de l'Hôtel de Ville; c'eſt-à-dire, *la Marchandiſe de l'eau.* Cette *Nef* reſſemble plûtôt à une Barque de Marchands qu'à un Vaiſſeau. L'Adminiſtration Populaire de Paris n'étoit autre que la Police du Commerce par eau. A meſure qu'on remonte vers les Siécles reculez, il faut rabattre beaucoup des idées que nous avons des choſes. Paris n'a pas toûjours été ce qu'il eſt; les idées ſur le Commerce, ſur tout ſur celui dont il s'agit, n'ont pas toûjours été les mêmes. On ne l'a pas toûjours regardé comme indigne d'occuper des perſonnes de conſidération; & on trouve que des Queſteurs, des Préteurs, des Sénateurs ne dédaignoient pas d'entrer dans ces Societez.

Il s'agit après cela de démontrer l'antiquité de ce Sceau. S'il eſt pluſ-que vraiſemblable que la figure de ce Sceau tire ſon origine du Commerce que Paris faiſoit par eau, il ne l'eſt pas moins par conſéquent que ſon établiſſement eſt fort ancien, & remonte beaucoup au-delà de l'époque qu'on lui donne communément. Car ſi jamais la Société des Commerçans qui étoit établie à Paris, ou pour mieux dire, la Ville de Paris même, a dû prendre un Sceau pour autoriſer les Actes émanez de ſa Juriſdiction, c'eſt ſur tout lorſque ſon Commerce étoit le plus floriſſant: or plus on s'éloigne des tems préſens, plus le Commerce a dû être conſidérable à proportion de ces tems-là & de la grandeur de Paris. Sa ſituation ſi avantageuſe pour la Navigation, ne l'étoit pas également pour le Commerce par terre. C'étoit un fonds marécageux, environné de bois; les grands chemins, s'il y en avoit, n'étoient point entretenus. Les Rûës même de Paris ſont demeurées pendant pluſieurs Siécles dans un état qui les rendoit impraticables; de ſorte que cette Ville

répondoit parfaitement à l'étymologie que plusieurs Auteurs donnent à son nom, *Lutetia à Luto.* Il falloit donc nécessairement se borner au Commerce par eau ; & de-là vinrent ces Compagnies de gros Commerçans sur le Rhône, la Saône, & d'autres Rivieres qu'on trouve désignées sous le nom de *Navicularii, Lenuncularii, Scaphanii* & *Nautæ* pour les Gaules, sur tout pour Paris. Ce n'étoit point de vils Bateliers, de petits Marchands ; c'étoit tout ce qu'il y avoit de plus considérable dans la Ville & de notables Bourgeois. Ceux-ci entraînoient avec eux la plus grande partie des Habitans, le menu Peuple, les gens de bras : de sorte que la Ville étoit toute composée de gens employez au Commerce. Tout cela supposé, on peut croire, avec beaucoup de vraisemblance, que c'est dès ce tems-là que la Ville de Paris a pris pour devise le Navire, symbole de son grand Commerce ; d'autant plus que c'est dans ces premiers tems que s'introduisit l'usage des dévises symboliques, non seulement pour les Souverains, comme Auguste, dont la dévise étoit

un Sphinx, mais aussi pour les Villes. Car celle de Nîmes, entre autres, avoit un Crocodile lié à un Palmier. Si l'on objecte les Fleurs-de-Lys qu'on voit aujourd'hui dans les Armoiries de Paris, en chef, ou semées sans nombre, il est évident qu'il faut attribuer cette addition à un tems postérieur.

Suit la troisiéme Partie de la Dissertation où l'on refute l'opinion particuliere de l'Auteur du Traité de la Police sur l'origine du Commerce par eau, & de ses Priviléges dans Paris, & où l'on fait voir que ce Commerce & ses Privléges constituoient l'essence du Corps Municipal de cette Ville long-tems avant l'époque où l'on prétend fixer leur établissement; c'est-à-dire, long-tems avant Philippe Auguste. Monsieur le Roi prouve ce point par l'Etat florissant & honorable ou étoient les *Marchands de l'eau* de Paris, dès le Régne de Philippe; puisque ce Prince, après les avoir chargez du soin de fortifier Paris de murailles, leur confia encore l'important dépôt de l'Etalon des mesures. Un Corps de Marchands, en qui le Prince a cette confiance, & avec qui il partage, pour ainsi dire,

les ſoins de la Monarchie, n'eſt certainement pas une ſimple Compagnie de quelques Particuliers ſans autorité, aſſociez pour leur Commerce. On voit dans toutes les autres occaſions les Chefs de cette Compagnie chargez de toutes les fonctions Municipales, & joindre au fait de la Marchandiſe de l'eau, l'exercice ordinaire de l'Echevinage. On prouve d'ailleurs par des piéces autentiques, que ces nouveaux établiſſemens qu'on veut fixer au Régne de Philippe Auguſte, ſubſiſtoient déja dès le Régne précédent ; c'eſt-à-dire, ſous Louis le Gros, & que dès ce tems-là, le Corps des Marchands étoit réellement le même que le Corps Municipal ſous le nom de *Marchands* ou de *Bourgeois*, avec tous ſes Priviléges.

En voilà aſſez pour réfuter tout ce que les Auteurs ont dit juſqu'à préſent ſur l'origine de l'Hôtel de Ville de Paris, puiſqu'on le prouve invinciblement établi dès le Régne de Louis le Gros. Mais quelle eſt donc enfin la véritable époque de ſon établiſſement ? C'eſt ce qu'il n'eſt pas aiſé d'éclaircir : car au-deſſus du Régne

de Loüis le Gros, les tems deviennent si tenebreux, qu'il est difficile d'y découvrir des vestiges de ce que l'on cherche. Dans les deux premieres Races, les François écrivoient peu. Les desordres des Guerres nous ont enlevé une partie de ce qui auroit pû se conserver. C'étoit d'un côté, négligence dans un tems ou régnoit encore ce génie féroce & ennemi des Lettres, que les François avoient apporté de leur ancienne Patrie ; & de l'autre, ignorance grossiere : car rien n'étoit si ordinaire dans ces tems-là que de voir des Souverains & des Evêques même qui ne sçavoient pas signer leur nom. Herbaut Magistrat souverain du Royaume sous Loüis le Begue ou Charles le Chauve, en 874 est obligé de faire une croix pour signature, & le Secretaire ajoûte : *& propter ignorantiam litterarum signum sanctæ Crucis feci*. Si donc on ne trouve point de preuves de l'établissement de l'Hôtel de Ville de Paris dans des tems si obscurs, on n'est point en droit de conclurre contre le systême de Monsieur le Roi. On peut même dire que prouver l'existence de l'Hôtel de Vil-

le jusqu'à ces tems-là, comme fait M. le Roi, c'est la prouver pour toute la durée de ces tems-là même, puisqu'il n'est pas vraisemblable que dans des tems si confus, & au milieu des desordres de l'Etat; on ait songé à faire un pareil établissement. Si ce raisonnement n'est pas convaincant par lui-même, il le devient par les preuves que l'Auteur trouve au-delà du tems des deux premieres Races de nos Rois. Car passant par-dessus ces Siécles de desordres & de troubles, & remontant jusqu'aux Romains, il trouve l'Hôtel de Ville de Paris établi sous Tibere. Cette preuve est tirée d'un des Monumens qui furent trouvez en 1711. dans les fondemens du Chœur de l'Eglise de Notre-Dame. Ces Monumens sont des pierres chargées d'Inscriptions & de bas-reliefs; il paroit qu'elles ont originairement servi d'Autel; mais quel qu'ait été leur usage, on y lit ces mots qui ne laissent aucun lieu de douter de la solidité du systême de Monsieur le Roi. TIB. CAESARE. AUG. IOVI OPTVM. MAXSUMO::::::M NAUTAE. PARISIACI PUBLICE

POSIERUNT. L'Auteur de la Dissertation découvre dans ces *Nautes* de Paris les *Marchands de l'eau*, c'est-à-dire, l'Hôtel de Ville, & il le prouve si efficacement, qu'il est difficile de ne pas se rendre aux preuves qu'il en apporte, & qui sont fondées sur une érudition très-recherchée. Nous nous ferions un plaisir de le suivre dans des Recherches si curieuses & si intéressantes pour la Capitale de ce Royaume, si les bornes d'un Extrait nous permettoient de nous étendre davantage: mais nous nous contenterons, pour finir celui que nous donnons de cette Dissertation, de rapporter en abregé la conclusion de l'Auteur.

Cesar s'étant rendu maître de Paris, dépoüilla cette Ville de son ancienne liberté. Mais les Romains l'ayant trouvée propre à la Navigation, par la jonction des Fleuves d'Yonne; de Marne & d'Oise, en firent un entrepôt pour transporter leurs munitions & ouvrir un Commerce entre les Provinces voisines. Ils établirent donc à Paris, sous le nom de *Nautes*, une Compagnie de Négocians par eau, à laquelle ils accorde-

rent de grands Privilèges pour l'utilité publique qui en revenoit. Les Parisiens entrant avec ardeur dans ces vûës, s'unirent par une Confédération, pourvûrent à des biens fonds inaliénables, se choisirent des Chefs ou des Patrons, & formerent ainsi un Corps de Commerce qui doit faire envisager Paris dans ces tems-là comme une petite Ville toute composée de Négocians. Presque aussi-tôt, le Commerce devint à Paris très-florissant, comme on peut juger par le Monument que le Corps des *Nautes* consacra à Jupiter sous Tibere. Paris, cependant, étant toûjours Tributaire des Romains, n'avoit que des Magistrats Subalternes, choisis par les Citoyens mêmes, selon l'ancienne forme pour administrer les affaires sous l'autorité du Magistrat de la Province. Ce choix ne pouvoit tomber que sur les *Nautes* qui étoient les plus notables Citoyens, & la Ville étoit ainsi administrée par eux sous le Titre de *Défenseurs*. Les divers changemens qui se firent dans l'Administration générale des Gaules & des Provinces, n'altérerent point les établissemens particuliers qui étoient

ſi utiles. Les François conſerverent tous ceux qu'ils trouverent dans les Gaules. Le Tître de *Défenſeurs de Cité* fut aboli; mais leur Adminiſtration ſubſiſta, & les *Nautes* la conſerverent non plus comme Défenſeurs, mais parce que les Défenſeurs avoient toûjours été choiſis parmi eux; de ſorte que cette Adminiſtration leur devint propre en qualité de *Nautes*. Le Corps des Négocians fut ainſi regardé comme le Corps même de la Ville. Ses biens-fonds & ſes Privilèges furent regardez comme ceux de la Ville. Au Tître éteint de *Défenſeur de Cité* on ſubſtitua celui de Bourgeois : leur Siége changea auſſi de nom & fut nommé *le Parloir aux Bourgeois : Locutorium Civium*. Et au lieu de *Nautæ Pariſiaci*, on dit *Mercatores aquæ Pariſiis*; Marchands de l'eau de Paris. L'ancienne *Confédération* fut appellée *Hanſe*. Tous les troubles du Royaume étant appaiſez, après avoir duré près de deux cens ans; les premiers Rois de la troiſiéme Race, voulant rétablir l'ordre populaire, donnerent à diverſes Villes le droit de Commune; mais à l'égard

de Paris, ils ne firent que confirmer les anciennes Coûtumes du Droit Municipal, toûjours ſubſiſtant ſous le Tître de *Marchands de l'eau:* & ce n'eſt que dans les tems poſtérieurs, que les Chefs du Corps Municipal ont pris le Tître de *Prévôt des Marchands* & d'*Echevins.*

Telle eſt la Diſſertation de Monſieur le Roi ſur l'origine de l'Hôtel de Ville de Paris. Cette Piéce eſt ſans contredit un des plus beaux morceaux de la nouvelle Hiſtoire de Paris. L'Auteur auroit pû reſſerrer davantage ſes preuves & ſes raiſonnemens; mais nous croyons que les Lecteurs l'excuſeront facilement en faveur de la ſolidité & de la nouveauté de ſon ſyſtême. On pourroit cependant ſoupçonner qu'il a trouvé dans le Pere Meneſtrier les premieres idées de ce ſyſtême, non point par rapport à la Ville de Paris, mais par rapport à l'explication qu'il donne aux *Nautes* & aux conſéquences qui ſuivent naturellement de cette explication : mais quoique ce ſoupçon ne dût diminuer en rien la gloire de ce Sçavant Auteur, nous aimons mieux croire

qu'il n'a puiſé toutes ſes découvertes que dans ſes propres lumieres.

Cette premiere Diſſertation eſt ſuivie d'une ſeconde ; dont le Pere Lobineau eſt l'Auteur. Elle roule ſur la ſignification des Inſcriptions & des Bas-reliefs de ces pierres Antiques trouvées dans les fondemens du Chœur de Notre-Dame. Le Pere Lobineau fait ſur ces Monumens pluſieurs obſervations ; il réfute en grande Partie les explications qu'en ont données Meſſieurs de Mautour & Baudelot, & rapporte à cette occaſion beaucoup de traits d'érudition. Mais comme ces ſortes de Diſſertations ne peuvent bien s'entendre à moins que le Lecteur n'ait toutes les figures ſous les yeux, nous n'entreprendrons point d'extraire celle-ci ; d'autant plus qu'il ne nous reſte que trop de matiere, quoique nous n'ayons point encore entamé le Corps de l'Hiſtoire. Auſſi ſommes nous obligez de remettre la ſuite de cet Ouvrage à un ſecond Extrait, & nous allons terminer celui-ci en rapportant en abregé un diſcours préliminaire & Hiſtorique ſur l'origine & les

accroiſſemens de la Ville de Paris, qui précede encore l'Hiſtoire même.

Paris, dit-on, n'étoit dans ſon origine qu'une ſimple Bourgade composée de quelques maiſons éparſes & renfermées dans l'Iſle de la Seine qui a pris depuis le nom d'*Iſle du Palais* ou de *Cité*. C'eſt ce qui ſe lit dans les Commentaires de Ceſar. L'Empereur Julien & Zozime l'appellent *πολίχνιον*, qui ſignifie une très-petite Ville, & Ammian Marcellin qui écrivoit vers l'an 375 de Jeſus-Chriſt, ne l'appelle que le *Château* ou la *Forteresse des Pariſiens*, parceque ſa ſituation rendoit en effet cette Place une des plus fortes des Gaules. Les édifices n'étoient que de bois & de terre, couverts de paille & ſans cheminées. Les environs étoient tous occupez par des marais, des bois & des collines, dont pluſieurs portoient, ſelon Julien, d'excellent vin. Le même Empereur aſſûre auſſi que les Pariſiens avoient trouvé l'art d'élever des Figuiers dans des Jardins délicieux qu'ils cultivoient aux environs de leur Ville. On entroit dans l'Iſle par deux Ponts de bois, aujourd'hui le *Petit-*

Pont & le *Pont au Change*, à l'extrémité deſquels on croit communément que Ceſar fît bâtir deux Forts, ſituez où ſont aujourd'hui le *Petit Châtelet* & le *Grand Chatelet*. L'eſtime que Céſar & d'autres Empereurs Romains témoignerent pour la Ville de *Lutece*, donna lieu à ſes premiers accroiſſemens. C'eſt la remarque d'Adrien de Valois, qui dit, avec beaucoup de vraiſemblance, qu'il auroit été impoſſible à ces Princes de tenir leur Cour, qui étoit toûjours très-nombreuſe, dans une Iſle d'une ſi petite étenduë, & d'ailleurs fort peuplée, ſi Paris n'avoit eû dès-lors quelques Fauxbourgs hors de ſon Iſle. Ces Fauxbourgs s'accrurent conſidérablement ſous les Rois de la premiere Race, ſur tout après que cette Ville eut été déclarée Capitale de l'Empire François, vers l'an 508. Les deux Abbayes de Saint Vincent, aujourd'hui *Saint Germain-des-Prez* & *Saint Germain l'Auxerrois*; celle de *Sainte Genevieve* & de *Saint Laurent* devinrent autant de Bourgades formées de pluſieurs maiſons conſtruites aux environs; Bourgades ſéparées d'abord

les unes des autres, & de la Ville, & insensiblement rapprochées & réünies avec la Ville même. A l'égard des dedans de Paris, ils étoient aussi ornez dès-lors de plusieurs Edifices considérables, tels que sont la Cathedrale & le Palais, ancienne demeure des Comtes de Paris jusqu'à Philippe le Bel. Il y avoit aussi un Palais pour l'Evêque, & une Place publique pour les Marchez. Il y a aussi beaucoup d'apparence que la plûpart des Eglises de la Cité subsistoient dès-lors, si elles n'existoient pas long-tems auparavant. Le mauvais goût dans lequel elles sont bâties, prouve assez bien leur extrême Antiquité.

Paris demeura en cet état jusqu'à Hugues Capet. Sous son Régne & celui de ses premiers Successeurs, Paris s'accrut d'une nouvelle Ville au Septentrion, ceinte de murailles, & fortifiée de Tours & de Bastions. Ce fait est prouvé par de bons Titres, quoique les Historiens n'en parlent pas. Mais Philippe Auguste, plus passionné qu'aucun de ses Prédécesseurs pour la gloire de sa Capitale, dont il avoit fait paver les rûës & les Pla-

ces dès l'an 1184. forma le dessein de lui donner une nouvelle enceinte beaucoup plus étenduë. Ce travail fut achevé en 1211. Cette cloture à-peu-près de figure ronde commençoit du côté du Nord au-dessous de Saint Germain l'Auxerrois, & aboutissoit à l'endroit où est à présent le Pont-Marie. De l'autre côté, la muraille commençoit à l'endroit où l'on voit aujourd'hui le Pont de la Tournelle, & continuant derriere Sainte Geneviéve & les Jacobins de la rûë Saint Jacques, venoit finir au bord de la Riviere où est le Collége des quatre Nations. Cette enceinte renfermoit beaucoup de places vuides, des prez & des vignes qui ne furent occupées par des maisons que longtems après. Il fallut alors multiplier les Paroisses, & pour cela bâtir de nouvelles Eglises. Cependant la Ville s'accrut encore tellement dans la suite, qu'il fallut enfin songer à lui donner des bornes sous Henri II. & à réprimer la passion de bâtir. Cette passion n'a eû, sans doute, d'autre cause que l'amour des François pour leurs Rois. Le soin que ces Princes ont eû

d'entretenir une bonne Police dans Paris, & d'y faire fleurir le Commerce & les beaux Arts; & enfin la facilité d'y trouver toutes sortes de materiaux propres à bâtir. " On peut ajoû-
» ter à cela toutes les commoditez de
» la vie qui se trouvent en cette Ville,
» plus qu'en aucun autre du monde; de
» sorte même qu'il est vrai en un sens,
» de dire, que la Halle de Paris est le
» le meilleur Port qui soit en Europe,
» puisqu'il n'y en a point où il y ait
» une aussi grande affluence de pro-
» visions & de Marchandises ». Comme on ne laissa pas après la mort de Henri II. de continuer de bâtir, on fut encore obligé sous Loüis XIII. d'en faire de nouvelles défenses; ce qui n'a pas empêché la Ville de parvenir enfin sous Loüis XIV. à cette grandeur immense où nous la voyons aujourd'hui. En 1544. le Cardinal de Lorraine parlant de Paris, disoit qu'on s'imaginoit plûtôt voir *un monde qu'une Ville.* De quelle expression faudroit-il donc se servir aujourd'hui pour exprimer la grandeur de cette Capitale?

ARTICLE XCVII.

L'HISTOIRE DE LA VILLE de Paris, composée par Dom Michel Felibien, revûë, augmentée & mise au jour par Dom Gui Alexis Lobineau, tous deux Prêtres Religieux Benedictins, de la Congrégation de Saint Maur. A Paris, *chez Guillaume Desprez, & Jean des Essarts, Rûë Saint Jacques* 1725.

APrès avoir donné l'Extrait des *Dissertations* qui sont à la tête de cette *Histoire*, nous allons rendre compte de l'*Histoire* même. Elle remplit les deux premies Volumes. Quelque important que soit le Tître de l'Ouvrage & quelque curieuse que paroisse la matiere, il ne faut pas s'attendre à y trouver une Histoire qui attache ou qui charme l'esprit du Lecteur, par un enchaînement de faits intéressans. Ce n'est qu'une suite d'événemens assez peu considérables pour la plûpart, souvent trop ressemblans, & qui n'ont entre eux d'autre liaison que l'ordre Chronologique:

c'eſt un aſſemblage de faits connus d'ailleurs, ou d'Anecdotes peu curieuſes. La fondation d'une Egliſe ou d'une Chapelle, la conſtruction d'un Pont ou d'une Fontaine, une querelle de l'Univerſité avec les Jacobins, une Réforme établie dans un Monaſtere, une tranſlation de Reliques & beaucoup d'autres faits ſemblables, voilà la principale matiere que cette Hiſtoire préſente : matiere fort ingrate pour l'Auteur & peu intéreſſante pour le Lecteur. Il eſt vrai qu'on a tâché de donner à cet Ouvrage quelque agrément en y mêlant pluſieurs traits de l'Hiſtoire de France. Mais ces ornemens empruntez n'y paroiſſent pas en leur place ; & d'ailleurs comme ils ſont étrangers au Corps de l'Ouvrage, on a été obligé de les reſſerrer, de les tronquer, & de les dépoüiller par-là de l'agrément qu'ils ont dans une Hiſtoire complette & plus ciconſtanciée. Un ſtile élégant, noble, & vif auroit encore pû relever la ſechereſſe de la matiere ; mais peu d'Auteurs ont aſſez d'élevation & d'abondance pour ſoutenir cette beauté de ſtile dans un Ouvrage de ſi longue

haleine. Combien comptons-nous en François d'Hiſtoires *in folio* bien écrites? Il paroit même que les Auteurs de celle-ci négligeant ſagement les vains ornemens, ne ſe ſont attachez qu'à écrire d'un ſtile ſimple & aiſé; car après tout, ſi ce ſtile eſt beaucoup moins agréable pour les Lecteurs, il faut avouër qu'il eſt beaucoup plus commode pour des Auteurs ſurchargez de travail.

Mais pour ſe faire une idée plus préciſe de la nature de cet Ouvrage, il faut remarquer que ſous le nom d'une ſeule Hiſtoire, on y en trouve trois, l'Hiſtoire Civile de Paris, l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, & l'Hiſtoire de France. Par exemple, la mort des fils de Clodomir, les fureurs de Fredegonde, la dépoſition de Loüis le Débonnaire, tout ce qui regarde les Croiſades, les différends de quelques-uns de nos Rois avec les Papes, l'extinction de l'Ordre des Templiers, & mille autres traits ſemblables, qui groſſiſſent conſidérablement cet Ouvrage, n'appartiennent pas proprement à l'Hiſtoire de la Ville de Paris, dont les Bourgeois & les Magiſtrats

n'ont pas eu plus de part à ces évenemens que ceux de Reims ou de Soissons. Tous ces recits sont uniquement du ressort de l'Histoire de France, & ne peuvent tout au plus entrer dans l'Histoire de la Ville de Paris que pour servir d'époques ou de liaisons, ce qu'ils ne font pas toûjours. On peut ensuite appeller l'Histoire Ecclésiastique de Paris, tous les articles où l'on rapporte les divers Conciles tenus dans cette Ville, la vie & le nom des Evêques, les Fondations & les Dédicaces d'Eglises, les Erections de Chapitres & de Collegiales, les Translations de Reliques, les démêlez des Evêques avec les Moines de Saint Denis, la Condamnation des Jacobins sur le sujet de l'Immaculée Conception, les diverses Réformes de l'Abbaye de Saint Germain des-Prez, & un nombre infini d'articles semblables, dont les Tîtres seuls ennuyeroient les Lecteurs, & qui font la moitié de l'Ouvrage. Enfin on trouve l'Histoire Civile de Paris dans les articles qui traitent de ses accroissemens, des Edifices qui l'embellissent, des Magistrats qui gouvernent, des

divers Tribunaux que nos Rois y ont établis, des maladies contagieuses qui s'y sont fait quelquefois sentir; des querelles sans nombre de l'Université avec les Mandians, les Jacobins, les Benedictins, & les Bourgeois, des divers Corps de Métiers, & beaucoup d'autres Anecdotes de cette espéce. Voilà comme on voit trois Histoires bien distinctes. Mais ces trois Histoires, on les a mêlées confusément ensemble pour n'en faire qu'une sous le nom d'Histoire de la Ville de Paris. Ce mélange répand sans doute une grande varieté dans l'Ouvrage, & ceux qui aiment la varieté y trouveront de quoi se satisfaire; on n'a pour s'en convaincre, qu'à jetter les yeux au hazard sur la Table des Sommaires des Chapitres, ou des Articles; car on y lit, par exemple tout de suite au Livre IV. Art. 71. *Ardeur des Abbez pour leurs Priviléges.* 72. *Concile de Tours.* 73. *Rüe neuve N. D.* 74. *Bons hommes de Vincennes.* 75. *Saint Lazare.* Au Livre IX. Art. 27. *Des Abbez de Saint Germain sous Saint Loüis.* 28. *Boucheries de Saint Germain-des-Prez.* 29. *Accord entre Philippe le*

Hardi & le Chapitre de Saint Merri. 30. *La Fontaine Saint Innocent.* 31. *Crieurs de vin.* 32. *Mort de Saint Thomas d'Aquin.* 33. *Réjoüissances aux Nôces de Philippe III.* 34. *Mort de son fils aîné.* 35. *Déreglement des Ecoliers de l'Université.* 36. *Leur querelle avec l'Abbaye de Saint Germain,* &c. Voilà véritablement une matiere bien variée. Mais ceux qui aiment l'ordre, la liaison & la netteté, se plaindront peut-être de ce mélange confus de faits différens qui n'ont ensemble aucun rapport, & qui font de cet Ouvrage, non pas une Histoire dont elle ne suit pas assez les régles, mais tout au plus, ce qu'on appelle des Mémoires. Ce mélange a encore un inconvénient; c'est qu'il exclut nécessairement ces transitions si nécessaires dans une Histoire pour lier les faits & la narration. Car par quelle transition pourroit-on faire passer les Lecteurs de la *Fontaine Saint Innocent* aux *Crieurs de vin,* & des Crieurs de vin à la *mort de Saint Thomas d'Aquin.* Aussi les Auteurs ne paroissent-ils pas s'être beaucoup attachez à cette formalité. La date des

années, des mois & des jours sert de transition générale pour toute l'Histoire. On lit, par exemple, au Livre XXII. « la même année que se proposa la translation des Religieux de » Saint Magloire, le Roi pensoit sérieusement au Mariage de Marguerite de France sa Sœur avec Henri » Prince de Navarre ». Pareillement au Livre XXV. on lit tout de suite: « » la même année 1612. Les Officiers » qui ont leurs Provisions de la Ville » & non du Roi furent déclarez » exempts . . . . au commencement du Régne de Loüis XIII. » qu'on peut appeller un tems de *fécondité Monastique*, les Princesses de » Longueville & d'Estouteville demanderent à l'Abbesse de Montmartre des Religieuses pour fonder le » Prieuré de Notre-Dame de Grace à » la Ville-l'Evêque . . . . . . Le même » jour que commença l'établissement » des Religieuses de la Ville-l'Evêque, » arriva à Paris le Sieur de Rasilly » qui amenoit un Pere Capucin & » six Topinambours . . . . La » Reine Régente formoit alors le dessein de bâtir un magnifique Palais.

» C'eſt ce qu'on appelle maintenant
» le Palais d'Orleans ou le Luxem-
» bourg .... Le deſſein de con-
» duire les eaux de Rongis à la Ville
» avoit été formé l'année précéden-
» te, &c ». Telles ſont les liaiſons
& les tranſitions qu'on employe dans cette Hiſtoire.

Pour ce qui eſt de l'exactitude des Auteurs, on ne ſçauroit aſſez l'admirer. Car rien n'eſt échapé à leurs recherches. Il n'eſt point dans Paris de Chapelle ou d'Oratoire, de Confrairie, de Rûë, de Marché, de Halle, de Porte, de Pont, de Place, de Métier juſqu'aux Crieuſes de vieux chapeaux, dont il ne ſoit fait une ample & honorable mention. Les Auteurs ont, ſans doute, regardé ce détail comme une partie eſſentielle de leur Ouvrage, & il faut leur ſçavoir gré de leur travail; mais ils auroient peut-être fait plus de plaiſir aux Lecteurs de leur épargner des récits ſi peu intéreſſans. On peut, ſur cela, comparer l'Hiſtoire de la Ville de Paris, à la Ville de Paris même. Rien n'eſt certainement plus beau que cette grande Ville, & tous les Etrangers

qui la voyent pour la premiere fois, en ſont frappez d'étonnement. Quel eſt l'objet de leur admiration? C'eſt uniquement cet aſſemblage prodigieux, & pour ainſi dire, ce total de Maiſons, d'Hôtels, de Palais, d'Egliſes, & de Places publiques lorſqu'on les enviſage du même coup d'œil. Mais ſi après qu'on a fait voir à un Etranger le Louvre, le Luxembourg, le Palais Royal, les Invalides, & quelques autres objets ſemblables, qui ſont par eux-mêmes dignes d'admiration, on le conduiſoit dans toutes les Rûës de Paris pour lui faire examiner en détail toutes les Boutiques, toutes les Chapelles, tous les Couvents, tous les Colléges, tous les Marchez, &c. & qu'on l'obligeât outre cela à lire dans chaque endroit tous les Contracts de Fondation, les Lettres Patentes des Rois, le détail des Revenus, des Priviléges, des Statuts, &c. bientôt ce pauvre Etranger accablé d'ennui ſe repentiroit de la curioſité qu'il auroit euë de voir la Ville de Paris. Il y a, dit-on, dans Paris près de mille Rûës, plus de vingt mille Maiſons, près de cent Communautez

tant d'hommes que de filles, près de 50. Paroiſſes, 25. Hôpitaux, 44. Colléges, 52. Boucheries, &c. Cet aſſemblage eſt ſans doute digne de l'admiration & de la curioſité des hommes; mais chacun des objets qui le composent n'a rien en ſoi de ſingulier ni qui mérite une attention particuliere.

Il faut raiſonner de la même maniere ſur l'Hiſtoire de la Ville de Paris. L'Hiſtoire de l'origine de cette grande Ville, de ſes accroiſſemens, des événemens particuliers qui s'y ſont paſſez, des Monumens publics dont on l'a décorée, de ſon Gouvernement Municipal, de ſes divers Tribunaux & de quelques autres points ſemblables, ne peut être que très-curieuſe & très-intéreſſante. Mais ſi elle deſcend dans un détail exact des plus petites minuties, & qu'elle entretienne les Lecteurs, de Confrairies, de Halles, d'Egouts, de Corps de Métiers, &c. elle courra riſque d'ennuyer. On ſçait bien qu'il y a toûjours quelques Particuliers à qui quelqu'un de ces détails fait plaiſir; mais un Auteur entend mal ſes intérêts,

quand pour faire plaisir à quelques Particuliers, il s'expose à déplaire au Public.

Comme il nous est absolument impossible de donner un Extrait suivi de cette grande Histoire, nous nous contenterons d'en rapporter ici quelques traits. Au Livre 3. le Ség e de Paris par les Normans en 885. est un des meilleurs morceaux de l'Ouvrage & des mieux écrits. Mais comme il n'apprend que ce qu'on trouve ailleurs dans les Histoires de France, nous ne le rapporterons point ici. Ce qui est dit des *hommes de Corps* ou des *Serfs*, mérite plus d'attention. « On étoit » alors (an. 1109.) dans l'usage que » les Clercs & les Moines citez en » Justice pour affirmer quelque cho- » se par serment, missent en leur pla- » ce quelques-uns de leurs *Serfs*, par- » ce que les Ecclésiastiques n'esti- » moient pas qu'il leur fût permis de » faire eux-mêmes aucun serment. » Cette Coûtume, quoique reçûë, » commença à déplaire à beaucoup » de gens qui étant d'une condition » libre avoient peine à se voir tous » les jours aux prises avec des person-

» nes de condition ſervile ; car, après
» le ſerment, il falloit ſouvent en ve-
» nir au Duel pour décider le diffé-
» rend. Ces Serfs des Egliſes tombe-
» rent peu à peu dans un tel mépris,
» qu'on ne les diſtinguoit preſque
» plus des véritables eſclaves. Plu-
» ſieurs refuſoient d'admettre leur té-
» moignage, & encore plus de faire le
» Duel avec eux : ce qui autoriſoit les
» Uſurpateurs des biens Eccléſiaſti-
» ques, & cauſoit un préjudice nota-
» ble aux Egliſes ». Pour remédier à ce déſordre le Roi (Loüis VI.) par une Ordonnance expreſſe déclara, que les Serfs de certaines Egliſes auroient toute liberté de témoigner & de ſe battre en Juſtice, & que quiconque les appelleroit parjures le prouveroit par le Duel, ou perdroit ſa Cauſe.

On fait, à cette occaſion, quelques obſervations ſur la condition de ces *Serfs*, autrement appellez *hommes & femmes de Corps*, ou *de Poeſte : de Corpore & poteſtatis*. Ils étoient preſ que eſclaves. « Les Egliſes les échan
» geoient à leur volonté, les en
» voyoient à la guerre à leur place, &
» enfin exigeoient d'eux quantité d

„ ſervices & de corvées qui tenoient „ de l'ancien eſclavage. Il falloit qu'ils „ leur payaſſent la Taille, ſinon ils „ étoient mis en priſon. Ceux d'une „ Egliſe ne pouvoient ſe marier avec „ ceux d'une autre ſans la permiſſion „ de leur Seigneur, & ne l'obtenoient „ qu'à la charge que leurs enfans ſe „ partageroient entre les deux Egliſes „ & en ſeroient *hommes de Corps.* Si „ un homme libre épouſoit quelque „ *fille de Corps*, il devenoit *homme de* „ *Corps* de l'Egliſe de ſa femme; & „ qu'il euſſent des enfans, ou non, „ il ne leur étoit pas permis de teſter „ ſans le conſentement de leurs Sei- „ gneurs, & encore à grand peine l'ob- „ tenoient-ils. Jamais un Seigneur ne „ donnoit la liberté à ces gens-là, ni „ ne leur faiſoit la moindre grace, „ ſans la leur faire bien acheter, & „ les exemples de ceux qui l'ont fait „ par motif de charité, ſont bien ra- „ res „. (Cette obſervation fait beaucoup d'honneur aux Moines de ce tems-là) .... " Ces hommes & „ femmes de Corps ſe ſont affranchis „ peu à peu, à prix d'argent „.

Au Livre V. on lit qu'autrefois,

» auſſi-tôt que l'Evêque de Paris étoit
» mort, nos Rois s'emparoient de tous
» ſes meubles, & cette pratique a
» duré juſqu'à ce que Loüis VII. ſe
» préparant à ſon voyage de la Terre
» Sainte, abandonna cette redevan-
» ce pour quelque ſomme d'argent
» dont l'Evêque de Paris lui fit pré-
» ſent. Depuis l'an 1168. le lit de l'E-
» vêque avec ſes dépendances appar-
» tient, après ſa mort, aux Pauvres
» de l'Hôtel-Dieu. Ce fut l'Evêque
» *Maurice*, Pere des Pauvres, qui,
» le premier en ce tems-là, du con-
» ſentement de ſon Chapitre, le don-
» na à cette Maiſon, & le Chapitre
» ſuivit ſon exemple, en donnant de
» même après la mort des Chanoines
» leur lit de plume, leur traverſin &
» leurs draps. Mais en 1413. que les
» Chanoines étoient encore Adminiſ-
» trateurs temporels de l'Hôtel-Dieu,
» & dont les lits commençoient à n'ê-
» tre plus de ſimple toile comme au-
» paravant, ils ordonnerent que leurs
» Exécuteurs teſtamentaires en don-
» nant cent ſols ſomme alors *très*-con-
» ſidérable, ſeroient quittes, s'ils vou-
» loient, de cette charité. La reſtric-

» tion a duré jusqu'en 1592. Alors » les Directeurs Séculiers s'en plaignirent au Parlement, & prétendirent que le lit, les rideaux, la courtepointe, & les autres accompagnemens des lits des Chanoines, soit » qu'ils fussent de soye, d'argent ou » d'or ou de telle autre étoffe que ce » fut, devoit leur appartenir. La Cour » accorda leur demande & la confirma » en 1650. & 1651. & condamna en » 1654. les Créanciers de l'Archevêque de Gondy à leur délivrer son lit » & tout ce qui en dépendoit ».

Les querelles de l'Université reviennent si souvent dans cette Histoire, que nous ne pouvons nous dispenser d'en rapporter en abregé du moins quelqu'une. En voici une des plus fameuses. Pendant le Carême de 1253. quelques Ecoliers de l'Université ayant été arrêtez de nuit, & fort maltraitez par le Guet, le Corps de l'Université poursuivit vivement la réparation de cette injure. Elle fit cesser ses Leçons, & voyant qu'on ne songeoit point à la satisfaire, elle s'engagea, par serment, à continuer ses poursuites. Quelques Docteurs Ré-

guliers refuſerent de faire le ſerment. Ce démêlé ranima d'anciennes conteſtations que l'Univerſité avoit avec les Dominiquains, & aboutit enfin à un Decret, par lequel ceux-ci furent abſolument retranchez du Corps de l'Univerſité. Le Pape entreprit de faire leur accommodement, & nomma des Commiſſaires. Mais l'Univerſité perſiſta dans ſon refus. « Les Bedeaux » eurent la hardieſſe d'aller juſques » dans l'Ecole des Jacobins lire un » nouveau Decret contre eux. Les Fre- » res qui ſe trouverent aſſemblez en » grand nombre, ſe jetterent ſur eux, » leur arracherent le papier, & les » chaſſerent, après les avoir fort mal- » traitez. Le Recteur s'y préſenta lui- » même enſuite ſoutenu de trois Maî- » tres ès Arts; il fut auſſi mal reçû que » les Bedeaux, & contraint de ſortir » honteuſement ». Les Religieux firent plus; car ils porterent au Juge délégué, par l'autorité du Pape, une liſte ſuppoſée de quarante ſuppôts de l'Univerſité qui étoient d'avis de les admettre, ſurquoi le Juge donna auſſi-tôt des Lettres en leur faveur. » Mais ceux dont les noms ſe trou-

» verent dans cet Ecrit, se récrierent
» contre une fausseté si temeraire »,
& le Juge donna des Lettres contraires. La querelle dura ainsi long-tems, s'échauffant toûjours de plus en plus par l'animosité des Partis. Ce n'étoient qu'invectives, que libelles, & que déclamations des uns contre les autres. Les Papes & les Evêques s'efforçoient inutilement d'adoucir les esprits. Enfin, Alexandre IV. ayant entrepris *cette grande affaire*, après avoir entendu les Procureurs des Parties, ordonna à l'Université de recevoir les Dominiquains nommément le Frere *Bonhomme* & le Frere *Helie*, avec menace des censures, en cas de refus. Cette procédure attira aux Freres Prêcheurs, de la part de l'Université, une Requête sanglante, où entr'autres moyens, elle soutenoit qu'on ne pouvoit la forcer à recevoir personne dans son Corps malgré elle : que la Societé des Dominiquains lui avoit toûjours été préjudiciable : « qu'il ne
» convenoit point d'unir ensemble
» des Professions incompatibles : que
» cela étoit condamné dans l'Ecritu-
» re, qui défendoit d'atteler au même

» joug *le Bœuf & l'Asne* » ajoûtant à tous ces raiſonnemens beaucoup de traits ſatyriques & injurieux que nous croyons ne devoir pas rapporter ici, & que les Auteurs de cette Hiſtoire auroient pû épargner aux Peres Jacobins. Ces Peres ſe vangerent par un Mémoire qu'ils préſenterent au Roi contre Guillaume de *S. Amour*, le plus déclaré de leurs ennemis, qu'ils accuſerent de pluſieurs erreurs conſidérables. L'Archevêque de Tours, Prédicateur du Roi, ſe chargea, pour faire plaiſir aux Jacobins, de déclamer en Chaire contre *S. Amour* en préſence du Roi & de toute la Cour; & l'accuſa entr'autres choſes d'avoir dit que tout Mendiant valide, quoique Prédicateur, qui demandoit l'aumône, péchoit mortellement. Le Docteur attaqué, monta en Chaire à ſon tour, & ſomma tous ſes Auditeurs de dire s'ils lui avoient jamais entendu ſoutenir rien de ſemblable. Tous répondirent que non, & que c'étoit une calomnie.

Un Concile tenu à Paris dans ce tems-là, nomma des Arbitres pour terminer le différend, & la querelle

parut en effet assoupie. Mais le Pape cassa cet accord qui s'étoit fait sans sa participation, & les choses s'aigrirent de plus en plus. Guillaume de Saint Amour composa un Livre contre ses Adversaires, où il répandit sans ménagement tout le fiel de sa colere. Il en vouloit sur tout aux Mandians, & déclamoit de la maniere la plus atroce contre les Jacobins. Le Livre fut déferé à Rome & condamné. Les Docteurs de l'Université défererent aussi, comme par represailles un autre Livre du Général des Cordeliers, qui fut pareillement condamné; mais ce qui chagrinoit les Docteurs, c'étoit que le Pape persistoit toûjours à leur ordonner de recevoir les Religieux Mendians. La dissension dura encore deux ans, au bout desquels l'Université enfin consentit à recevoir les Freres Prêcheurs, mais à des conditions qu'ils eurent peine à digerer. Dans une Congrégation générale de tous les Maîtres, il fut ordonné « que les Freres Prê- « cheurs seroient placez au dernier « lieu après tous les autres, même « plus jeunes qu'eux, tant Séculiers «

» que Réguliers : que dans les disputes publiques ils n'argumenteroient qu'après tous les autres : qu'aux Sermons, Processions, & autres Cérémonies de l'Université, même devant le Roi, ils n'auroient que le dernier lieu, & que le dernier rang seroit de même occupé par leurs Bacheliers présentez après ceux des Séculiers & des autres Ordres Religieux, même des Freres Mineurs, des Carmes & des Augustins ».

Ceux qui sont curieux de sçavoir les Statuts, les Reglemens & la Police de ce qu'on appelle au Palais *la Bazoche*, en trouveront un ample détail dans le Livre X. Quelque burlesque que soit cette espece de Jurisdiction, les Auteurs n'ont pas cru indigne de leur Histoire d'en rapporter l'origine & les Coûtumes. On trouve au Livre XVI une Anecdote assez plaisante d'un Prédicateur Cordelier. » Pendant que les Prélats étoient animez de l'esprit de réforme, un Cordelier nommé Frere *Richard* vint prêcher au Peuple de Paris....... Après quelques jours de Prédication, on vit allumer dans Paris plus

» de cent feux où les hommes jette-
» rent les dez, les cartes, les billes
» & billards, les boules & les autres
» instrumens de jeu; & les femmes y
» jetterent les vains ajustemens de leur
» tête qu'elles appelloient *bourreaux*
» & *truffes*; & les piéces de cuir ou
» de baleine dont elles se servoient à
» leur chaperon. Elles abandonne-
» rent leurs *cornes* qu'on appelloit
» *honnins* en Flandre, rétrancherent
» leurs *queuës*, & renoncerent à la
» superfluité des ornemens. Le Pré-
» dicateur vint aussi à bout de faire
» brûler plusieurs *Madagoires, Man-*
» *dragores* ou *Mains de Gloire*, » objets d'une superstition ridicule. Aprés un si heureux succès, Frere *Richard* devoit prêcher son dernier Sermon à Montmartre un Dimanche. Dès la veille, un nombre prodigieux d'hommes & de femmes sortit de la Ville, & passa la nuit dans la campagne pour mieux s'assûrer une place au Sermon. Mais la scéne changea tout à coup. Au lieu d'aller prêcher à Montmartre, Frere Richard alla se joindre aux bons François qui suivoient Charles VII. Lorsque ce Prince détrôné par les An-

glois, ſoutenoit avec beaucoup de peine la guerre dans les Provinces. Il n'en fallut pas davantage pour faire oublier aux Pariſiens, alors rebelles, tous les Sermons de Frere Richard. On reprit les *bourreaux* & les *truffes*, les longues queuës, les cornes & tout l'attirail du luxe; & on ſubſtitua la Croix de Bourgogne aux Médailles empreintes du Nom de Jeſus.

Comme les Auteurs de cet Ouvrage n'omettent aucun des établiſſemens faits à Paris, toutes les Communautez y trouvent leur place, quelque délicate que ſoit la matiere : car toutes les réfléxions ſur ce ſujet, ſi elles ne ſont abſolument avantageuſes, ſont ſujettes à être mal interpretées. Si on louë une Communauté, il faut loüer toutes les autres, ou l'on s'en fait autant d'ennemis. Si on louë les unes plus que les autres, on remarque l'affectation, & on l'attribuë à partialité. Citer, par exemple, beaucoup d'hommes illuſtres d'une Communauté, comme il arrive quelquefois dans cette Hiſtoire, & en citer peu ou point du tout des autres, c'eſt donner lieu à des comparaiſons toûjours

odieuſes & capables de ſemer la *Zizanie entre les Freres*. Mais quoiqu'il en ſoit des autres Communautez, on ne pourra pas du moins trouver mauvais que les Auteurs de cette Hiſtoire ayent profité de l'occaſion pour faire eux-mêmes l'éloge de leur Abbaye de *Saint Germain-des-Prez*. On ne peut pas conteſter à un Auteur le droit de parler dans ſon Ouvrage de lui & des ſiens, comme il le juge à propos. D'ailleurs les Auteurs loüent leur Abbaye avec tant de modeſtie qu'on ne doit pas leur en faire un crime. Car s'ils diſent qu'elle proſpére depuis long-tems " en régularité, en ſçien- " ce, en *bâtimens*, *en domaines*, en " un mot en *toutes ſortes* d'avantages " ſpirituels & temporels " : s'ils aſſûrent qu'on y a " purifié le Sanctuai- " re par une vie *ſerieuſe*, pénitente & " remplie d'exercices de piété :(& par " une ſoumiſſion parfaite aux déci- " ſions de l'Egliſe). Que c'eſt le cen- " tre de ceux que les Supérieurs jugent " les plus capables des grands Ouvra- " ges entrepris pour l'utilité de l'E- " gliſe & de l'Etat " ; & qu'outre pluſieurs qu'ils citent nommément, il y

en a " un *grand nombre* d'autres em-
» ployez à la revision des Ouvrages
» des Saints Peres, & qui travaillent
» avec succès ». S'ils nous apprennent enfin que " la Congrégation de
» Saint Maur se trouve aujourd'hui
» en état autant qu'aucun autre Corps
» Régulier du Royaume, de fournir
» des sujets *distinguez en tout genre*
» *d'érudition*, & que généralement
» toutes les Puissances Ecclésiastiques
» & Séculieres applaudissent au suc-
» cès des Etudes qui s'y font », ils ont soin de nous avertir que c'est *sans flatterie & sans ostentation* qu'ils en parlent de la sorte.

Voilà tout ce que nous dirons de ces deux Volumes d'Histoire. Il reste encore trois Volumes de preuves ou de piéces justificatives, dont nous parlerons dans un autre Extrait.

ARTICLE XCVIII.

SUITE A L'HISTOIRE DE la Ville de Paris, composée par D. Michel Felibien, revûe, augmentée & mise au jour par Dom Gui Alexis Lobineau, tous deux Prêtres, Religieux Benedictins, de la Congrégation de Saint Maur. A Paris, *chez Guillaume Desprez & Jean des Essars, Rûe Saint Jacques* 1725.

COmme on a peut-être appréhendé que le Public ne trouvât mauvais qu'aprés deux grands Volumes *in folio* de l'Histoire de la Ville de Paris, on lui donnât encore trois Volumes de même grandeur pour servir de preuves aux deux premiers, l'Editeur de cet Ouvrage prévient dans une Préface les plaintes qu'on pourroit faire sur ce sujet. Il prétend que le travail de l'Histoire est devenu plus difficile & plus gênant qu'il n'étoit autrefois. Les Anciens Historiens, dit-il, uniquement attachez au stile & à la narration, n'étoient point assujettis à nommer leurs Garents. « Leur au-

» autorité ſeule accréditoit les faits
» qu'ils avançoient ; & marchant no-
» blement dans une carriere où rien
» ne leur faiſoit obſtacle , ils ſui-
» voient en liberté le feu de leur ima-
» gination , ſans être arrêtez par les
» difficultez que le ſcrupule & l'in-
» crédulité leur pouvoient oppoſer.
» Il n'en eſt plus de même. Le Siécle,
» où nous vivons, ou plus éclairé que
» les autres, ou plus difficile à con-
» tenter, ne ſe repoſe plus ſur la bon-
» ne foi des Hiſtoriens , & ne leur
» paſſe aucun fait, à moins d'en voir
» en même tems la preuve, ſoit dans
» une citation exacte des Auteurs dé-
» ja connus, ſoit dans la lecture des
» Actes & des piéces qu'on appelle
» juſtificatives » ; & c'eſt en conſé-
quence de ces principes que les Au-
teurs de cet Ouvrage ont cru qu'il fal-
loit que « le Corps de l'Hiſtoire de
» la Ville de Paris contenu dans les
» deux premiers Volumes, fût accom-
» pagné de tous les ſoutiens qui peu-
» vent autoriſer les faits qu'on y rap-
» porte. » En effet, on ne pourra pas
nier que deux Volumes *in folio*, ſou-
tenus ſur trois autres gros Volumes,

ne soient bien étayez. Mais que faut-il penser des principes que l'Auteur établit? Si les Anciens ont été plus crédules & moins scrupuleux que nous, sur la vérité des faits rapportez par leurs Historiens; si ces Historiens s'abandonnant au feu de leur imagination, ne se sont attachez qu'au stile, à la diction, à l'arrangement & à la narration, sûrs que leur autorité seule suffisoit pour garentir les faits qu'ils avançoient, nous voilà réduits à douter de la vérité de toutes leurs Histoires, & à regarder, comme des productions de leur imagination, tout ce qu'ils rapportent de plus extraordinaire. Or ce principe nous conduiroit bien loin. Il faudroit mettre Thucydide, Xenophon, Tite-Live & Tacite au nombre des Romans ou des Métamorphoses d'Ovide. Mais dans quel Siécle a-t'on jamais crû un Auteur sur sa seule autorité; & dans quelle source *le Pere Lobineau* a-t'il puisé une idée si nouvelle? Il est vrai que Tite-Live & Tacite n'ont point pour *soutiens* trois Volumes de piéces justificatives, & qu'on ne leur voit pas même citer en marge leurs Garents?

Mais s'ensuit-il qu'on les ait crus sur leur seule autorité ? Non sans doute. Si on les a crus autrefois, c'est qu'ils écrivoient d'après d'autres Histoires averées & publiées avant eux, ou sur des Mémoires connus du Public, ou enfin sur des faits arrivez dans leur tems, & dont ils ne pouvoient point altérer la vérité. La créance que leur Siécle a donnée à ces Historiens, a autorisé celle des Siécles postérieurs, & s'est ainsi perpétuée jusqu'à nous, de sorte que, si l'on en excepte quelques particularitez qu'on abandonne à la critique des Sçavans, on doit les regarder comme des Monumens authentiques, quoiqu'ils n'ayent point de piéces justificatives, & qu'ils ne citent pas même leurs Garents. Nous avoüerons, avec le Pere *Lobineau*, qu'il y a eu dans les premiers Siécles de la Monarchie Françoise quelques Auteurs qui ont écrit avec la licence dont il parle, comme le Moine de Saint Denis, *Eginard*, le Moine d'Angoulême, *Robert Gaguin* ; mais il faut aussi qu'il avoüe que ces Auteurs n'ont jamais eû beaucoup d'autorité de leur tems, & qu'ils n'en ont aujourd'hui

que fort peu chez les bons Critiques: ce n'eſt point parce qu'ils ne citent point en marge & qu'ils ne produiſent point de piéces juſtificatives; car les Auteurs qui ont le plus d'autorité ne l'ont pas fait plus qu'eux: mais c'eſt que de tout tems on a ſçû diſtinguer à des marques ſûres un Hiſtorien fidéle d'avec un Auteur fabuleux. Nous ne croyons donc pas que notre Siécle ſoit plus délicat que les Siécles précédens ſur la vérité de l'Hiſtoire, ni qu'il porte le ſcrupule & l'incrédulité juſqu'à refuſer de croire un fait, à moins qu'on ne lui produiſe tout au long les Contrats & les Actes Publics, les Lettres Patentes & les autres Monumens de cette eſpéce. Si cela étoit ainſi, que faudroit-il penſer de l'Hiſtoire des *Révolutions d'Angleterre* du P. *d'Orléans*, de l'Hiſtoire de *Flandres* du Pere *Strada*, de *Grotius* & de *Bentivoglio*, de l'Hiſtoire d'*Eſpagne* du Pere *Mariana*, de l'Hiſtoire de *France* du Pere *Daniel*? Aucun de ces célébres Auteurs n'a produit de piéces juſtificatives, & on ne laiſſe pas de les croire. Il eſt vrai que la plûpart des Hiſtoriens doivent avoir ſoin de citer

en marge les Auteurs ou les Mémoires, d'après lesquels ils composent leur Histoire. Cette exactitude rassûre le Lecteur & autorise la narration.

Nous conviendrons volontiers sur ce point avec le Pere *Lobineau*; mais nous ne croyons pas que les piéces justificatives soient toûjours aussi nécessaires qu'il l'assûre. Si un Roi a fondé une Abbaye, si un Particulier a fondé une Paroisse, une Chapelle, un Collége, faut-il que l'Historien pour être crû, produise tout au long les Contrats de fondation, les Lettres Patentes, les Arrêts du Parlement, & tous les Titres des Archives; & ne suffit-il pas qu'il avertisse dans une Préface qu'il a consulté avec attention les anciens Registres, qu'il dise, ou ceux qui pourront en avoir besoin, les pourront trouver, & qu'il les cite en marge? Car enfin, quand on imprime c'est pour le Public. Or on ne croit pas que le Public se mette beaucoup en peine de lire la plûpart des Actes qui composent ces trois grands Volumes, tels que sont des ventes de terres ou de maisons, des donations faites aux Eglises & aux

Moines, des Statuts de Colléges, des Priviléges accordez, & mille autres piéces ſemblables. Chacune de ces piéces eſt, ſans doute, précieuſe & intéreſſante pour quelque Particulier, mais elles ſont toutes fort indifférentes pour le Public.

Il ne faut cependant pas croire que nous veüillions condamner abſolument toutes les piéces juſtificatives. Il en eſt de curieuſes, d'utiles & même de néceſſaires. On en trouve quelques-unes de cette eſpéce dans ces trois Volumes. Mais le Public voudroit qu'on s'en tint à celles-là, & qu'on en fît un Recuëil avec goût, avec choix & diſcernement, & qu'on ne l'obligeât pas, pour avoir une centaine de bonnes piéces, d'en acheter cinq cens inutiles. En un mot, il faut que des piéces juſtificatives ſoient néceſſaires pour prouver un fait, ou qu'elles apprennent quelques particularitez curieuſes, ou qu'elles puiſſent faire quelque plaiſir au Lecteur par le ſtile ou par quelqu'autre endroit. Toutes celles qui n'ont point quelqu'une de ces qualitez, ne ſont autre choſe que du papier.

Novembre 1726.

Dans le reſte de la Préface on rend compte de l'ordre qu'on a ſuivi dans l'arrangement des piéces qui compoſent les trois Volumes. La Préface eſt ſuivie d'une Table générale de toutes les piéces ; & comme dans ces piéces qui ſont les unes Latines, les autres Françoiſes, il ſe rencontre beaucoup de mots dont on n'entend pas bien aujourd'hui la ſignification, on donne un gloſſaire qui explique les mots Latins & un autre pour l'explication des mots François. Le premier a dequoi étonner ceux qui ne ſçavent que la belle Latinité ; car on y trouve *butum, cognum, cheminum, copina, cuva, cofrus, debatum, garderoba, poti, marmitones*, pour ſignifier *bout, coin, chemin, chopine, cuve, cofre, débat, garderobe, pots, marmitons.*

Tous ces préliminaires ſont ſuivis d'une ſçavante *Diſſertation* de Monſieur *Moreau de Mautour* de l'Académie Royale des Inſcriptions, ſur *Iſis* & ſur *Cybéle* au ſujet du nom de la Ville de *Paris.* Il y prouve avec beaucoup d'érudition que le culte d'*Iſis* a été inconnu aux anciens Gaulois & que c'eſt à tort que quelques Auteurs

ont crû trouver l'étymologie du nom de la Ville de *Paris* dans celui d'*Isis*, comme si *Paris* étoit dérivé de παρὰ & ἴσις. Il fait voir au contraire que *Cybéle* étoit honorée dans les Gaules, & qu'une tête de bronze déterrée auprès de Saint *Eustache* ne peut appartenir qu'à cette Déesse.

Pour ce qui est des piéces contenuës dans ces trois Volumes, on conçoit assez qu'elles ne sont point susceptibles d'Extrait : & nous y renvoyons ceux qui se plaisent à lire des vieilles Chartes, des Contrats de Donation, des Bulles des Papes, des Déclarations des Rois, des Procès Verbaux, des Lettres Patentes & d'autres Curiositez de cette espéce.

ARTICLE XCIX.

ACHÆMENIDARUM IMPERIUM, ſive Regum Ponti, Boſphori, & Bithyniæ hiſtoria, &c. Per J. Foy-Vaillant Tom. 2. &c. *L'Hiſtoire des Rois du Pont, du Boſphore & de Bithynie; par M. Vaillant, Tome 2. &c.*

ARtabazés n'eſt pas le premier, qui ait été Roi du *Pont*. Longtems avant lui, ſelon *Florus* & pluſieurs autres Hiſtoriens, *Artheas* avoit Régné en ce Païs-là. Mais ce Royaume avoit été conquis par les Perſes, & étoit devenu une Province de leur Empire.

Monſieur *Vaillant* prétend donc ne donner au Public que le Régne des *Achæmenides*; c'eſt-à-dire, des Princes ſortis des Rois Perſes par *Achæmenes*, pere de *Cambiſés*, qui ſe ſont ſuccédez les uns aux autres l'eſpace de 426. ans.

I. ROI.

Le *Pont* fut érigé de nouveau en Royaume en faveur d'*Artabazès* par

Darius, fils d'*Hyſtaſpe*, ou par *Xerxès*.

Darius, avant que de monter ſur le Trône, avoit été marié à Amyſe, fille de Gobrius, dont il avoit eu trois fils. Artabazès étoit l'aîné. Après la mort d'Amyſe, il monta ſur le Trône, & il épouſa Atoſſa, fille de Cyrus, dont il eut Xerxès, & trois autres Princes ſes cadets. Darius étant dans un âge fort avancé, voulut prévenir les troubles, qui pourroient naître après ſa mort, s'il ne nommoit pas ſon Succeſſeur. Il ordonna qu'on examinât auquel de ſes deux fils appartenoit la Couronne, à Artabazès l'aîné du premier lit, ou à Xerxès, l'aîné du ſecond lit.

Les Perſes demanderent qu'on s'en rapportât à la déciſion d'Artaban, frere de Darius. L'affaire fut examinée en préſence des deux Princes; on fit valoir les prétentions de l'un & de l'autre, & Artaban décida en faveur de Xerxès. Artabazès fut le premier à ſe ſoumettre à ce jugement & à venir rendre ſes hommages à ſon frere, comme à ſon Maître & à ſon Roi. Darius charmé du procédé d'Artabazès, lui donna le *Pont* avec le Tître de Roi.

Plutarque prétend que ce ne fut qu'après la mort de Darius que ce jugement fut porté, & que ce fut Xerxès, qui érigea le *Pont* en Royaume, en faveur de ſon frere, pour les mêmes raiſons, qui, ſelon d'autres, avoient déterminé Darius à récompenſer de la ſorte le procédé d'Artabazès.

De quelque maniere que la choſe ſe ſoit paſſée, tous les Hiſtoriens conviennent que les deux freres vécurent toûjours dans une intelligence parfaite, & qu'ils s'aimerent l'un l'autre tendrement. Lors même qu'Artabazès alla prendre poſſeſſion de ſon Royaume, on le combla de préſens, & on lui donna des meubles précieux; entre leſquels étoit, dit Appien, le ſuperbe lit & le Trône de Darius, que Pompée enleva avec le reſte des tréſors des Rois du *Pont*, lorſqu'il eut vaincu Mithridates VI, & qui firent un des grands ornemens de ſon triomphe.

L'Hiſtoire ne nous dit pas un mot de ſon Régne. Tout ce que l'on en ſçait, c'eſt que Xerxès ayant déclaré la Guerre aux Grecs, Artabazè, qui étoit ſur cette Flotte ſi fameuſe dans

l'Antiquité, fut tué dans le combat donné près de Salamine, & qu'il s'y comporta en Héros.

II. & III. ROIS.

Si l'on en croit Monsieur Vaillant, le fils & le petit-fils d'Artabazès furent ses Successeurs, & régnerent l'un après l'autre l'espace de soixante & quelques années. Pour nous, nous aimons mieux avoüer que l'on n'a nulle connoissance de ces deux Régnes, que de nous arrêter à de simples conjectures, qui n'ont rien de solide.

En effet, que dire d'un Prince, dont on ne sçait ni le nom, ni la naissance; c'est-à-dire, s'il étoit fils d'Artabazès, ou s'il ne l'étoit pas. Il en est à peu près de même du prétendu petit-fils d'Artabazès, sinon qu'on a sçû qu'il s'appelloit Rhodobates. Car Diogène Laërce en parlant de Mithridates le fait toûjours fils de Rhodobates.

Mais avant que d'en venir au détail du Régne de Mithridates, nous ferons ici une remarque qui nous paroît mériter l'attention de ceux qui étudient les Médailles par rapport à l'Histoire. C'est que les premieres an-

nées de la fondation du Royaume du Pont ſous les Achæmenides, ſont l'époque de ce Tître pompeux de Roi des Rois, que prirent les Rois Perſes. Car ſelon Xenophon, lorſque Mithridates régnoit en *Lycaonie* & en *Cappadoce*, qui eſt le nom ancien du *Pont*, Artimas gouvernoit la Lydie; Artacamus, la Phrygie; Syenneſis, la Cilicie; tous avec le Tître de Roi, mais relevans de l'Empire des Perſes. Il n'eſt donc pas étonnant que les Rois Perſes affectaſſent alors de s'appeller Rois des Rois.

IV. ROI.

Revenons à Mithridates. Après la mort de Darius Nothus Roi des Perſes, la Guerre s'alluma entre Artaxerxès Mnemon, & Cyrus ſon frere cadet. Cyrus Prince ambitieux & jaloux de la grandeur de ſon frere, qui avoit ſuccédé à Darius leur pere, leva des Troupes en Ionie, dont Darius lui avoit confié le Commandement, & engagea Mithridates à prendre ſon parti. Ils marcherent l'un & l'autre contre Artaxerxès. On en vint aux mains, & Cyrus fut tué dans le combat.

Mithridates voyant Cyrus mort, eut recours à Tissaphernès, Général des Troupes d'Artaxerxès, qui le justifia si bien dans l'esprit d'Artaxerxès, qu'il en obtint le pardon de sa révolte.

Retourné dans ses Etats, Mithridates s'adonna uniquement à l'étude de la Philosophie de Platon, dont il avoit été autrefois Disciple. Il établit pour cela, une Académie, au milieu de laquelle il fit placer une statuë de ce Philosophe, qui vivoit encore. La statuë étoit de la main de Silanionice, fameux Statuaire d'Athènes, dont Pline fait tant d'éloges.

Le Régne de Mithridates fut de trente six ans, dit Monsieur Vaillant.

V. ROI.

Ariobarzanès son fils, lui succéda, & Régna vingt-six ans tranquille & paisible dans ses Etats, au rapport d'Athenée. Si d'autres Auteurs en ont parlé, c'est à l'occasion des Guerres que les Rois de Perse eurent à soutenir contre les Lacédémoniens & contre les Grecs de l'Asie, qui s'étoient révoltez. Rien ne regarde en particu-

lier l'Histoire des Rois du Pont. Ainsi nous ne nous y arrêtons point. Tout ce que nous en concluons, c'est, ou que les Historiens de ces tems-là ne sont point venus jusqu'à nous, ou que ces Princes n'ont pas fait grande figure dans le monde.

VI. ROI.

Le Régne de Mithridates II. est tout différent de celui de ses Prédécesseurs. Il étoit monté sur le Trône après la mort de son pere Ariobarzanès. Quelque tems après son élevation, Alexandre le Grand passa en Asie, & la subjugua. Presque tous les Rois qui relevoient de l'Empire des Perses, se soumirent d'eux-mêmes au Vainqueur. Non seulement Mithridates fut un des premiers qui fit cette démarche; mais il accompagna encore ce Conquérant dans tous ses exploits. Attaché à la Cour d'Alexandre, il lia une étroite amitié avec Démétrius, fils d'Antigonus un des Généraux de ce Prince. Comme Démétrius & Mithridates étoient de même âge & d'un caractere assez semblable, ils étoient inséparables, & n'avoient rien de caché l'un pour l'autre. Le

pere à l'exemple du fils, goûta Mithridates, & s'attacha fortement à lui.

Mithridates de ſon côté leur étoit ſi dévoüé, que lorſqu'Alexandre fut mort, il ſe déclara pour Antigonus. Ce Général ambitieux n'avoit eu aucune part dans le partage qu'Alexandre avoit fait de ſes Conquêtes. Il ſouffroit, ſur tout avec impatience, qu'Eumenès qui Commandoit les Argyraſpides, lui eût été préféré, & devint Roi d'une des Cappadoces, & de la Paphlagonie. Il prit donc les armes, attaqua Eumenès, le combattit en tant de rencontres que les Argyraſpides fatiguez d'une ſi longue Guerre trahirent Eumenès, ſe ſaiſirent de lui, & le livrerent à Antigonus, qui le fit mourir.

Par la mort d'Eumenès, & par celle de Python qui arriva preſque en même tems, Antigonus ſe trouva maître & Roi de l'Aſie. Mithridates, en fidéle ami, avoit payé de ſa perſonne dans tous les combats, & n'avoit pas peu contribué aux victoires qu'Antigonus avoit remportées. L'union n'en fut que plus grande de part & d'autre, & augmentoit de jour en jour;

lorſque tout à coup elle fut entiérement rompuë, & dégénéra en une inimitié implacable.

Dans un profond ſommeil, Antigonus s'imagina qu'il étoit allé dans une vaſte campagne, qu'il l'avoit fait ſemer d'or, que ſur le champ l'or avoit pouſſé de telle ſorte qu'il étoit tems de faire la moiſſon; qu'enſuite étant ſorti, & revenu au même endroit, il avoit trouvé qu'on avoit tout enlevé, & que la campagne étoit nuë. Ce ſonge fit une telle impreſſion ſur Antigonus, que la crainte d'être dépoüillé de ſes Etats le ſaiſit.

Ce jour-là même, quelqu'un par hazard, ayant dit que Mithridates s'en étoit enfui, Antigonus, tout éloigné qu'il étoit, entendit ce diſcours, & ſur l'heure fit tomber ſon ſonge & ſon ſoupçon ſur Mithridates. Il fait appeller Démétrius; il exige de lui, par ſerment, qu'il ne dira à qui que ce ſoit le ſecret qu'il va lui confier: il lui fait part de ſon ſonge, de ſon ſoupçon, de ſa crainte, & de la réſolution où il étoit d'ôter la vie à Mithridates.

Démétrius ſort, ſonge à ſauver la vie à ſon ami; & ayant trouvé le

moyen d'être ſeul un moment avec lui, pour ne pas violer ſon ſerment, il écrivit en ſa préſence ſur le plancher : *Fuyez Mithridates.*

Mithridates n'héſita pas un moment à profiter de cet avis; il monte à cheval, & accompagné de ſix Cavaliers ſeulement, fait tant de diligence qu'il arrive à Ciniata, qui étoit une Fortereſſe de ſes Etats, ſituée au milieu de montagnes inacceſſibles, bien munie de tout, & imprenable.

Antigonus fit marcher des Troupes, qui s'emparerent de tout le Pont à Ciniata près, qu'elles noſerent attaquer. Antigonus fut bien-tôt oblide les rappeller, & de ne pas même laiſſer de Garniſon dans le Pont. Seléucus s'empara de Babylone, comme nous l'avons dit dans l'Hiſtoire des Parthes. C'étoit un ennemi bien plus rédoutable que Mithridates, & Antigonus eut beau ramaſſer toutes ſes forces, il ne pût empêcher Seléucus de fonder l'Empire des Seléucides.

Mithridates profita de cette conjoncture, & reprit tous ſes Etats. Démétrius, qui voyoit ſon pere engagé

dans une Guerre auſſi importante, que celle qu'il avoit à ſoutenir, lui fit agréer que Mithridates joüit paiſiblement des Etats de ſes Ancêtres, il les reconcilia, & Antigonus conſentit même que le Pont ne ſeroit plus dans la ſuite un Royaume tributaire. Ce qui a duré toûjours depuis ce tems-là, & ce qui fait que Mithridates II. a été regardé comme un ſecond fondateur de ce Royaume.

VII. ROI.

Mithridates III. ſon fils lui ſuccéda. Les Hiſtoriens diſent peu de choſes de ce Prince, quoique Diodore lui donne un Régne de 36. ans. Il paroît néanmoins qu'il étendit beaucoup les limites de ſon Royaume, tant du côté de la Cappadoce, que du côté de la Paphlagonie; Conquêtes, qu'il fit pendant la minorité d'Ariarathès cinquiéme Roi de Cappadoce, & qui furent cauſe dans la ſuite que ces Peuples furent ſi ſouvent en guerre les uns contre les autres.

VIII. ROI.

Comme Mithridates IV, qui montoit ſur le Trône de ſon pere Mithridates III, étoit en bas âge, les commen-

cemens de ſon Régne ſe paſſerent preſque toûjours dans le trouble. Les Galates, ſur tout, qui depuis plus de douze ans, cherchoient à s'établir dans l'Aſie, convaincus qu'ils trouveroient peu de réſiſtance dans les Etats d'un Roi enfant, firent pluſieurs irruptions dans le Pont, le pillerent & le ravagerent.

Ce n'eſt que par conjectures que l'on peut parler du reſte des années de ce Prince. Car Polybe eſt le ſeul Hiſtorien qui en ait marqué deux choſes; ſçavoir, le Siége que Mithridates fit de Sinope, & qu'il fut obligé de lever; & le mariage de ſes deux filles, dont l'aînée épouſa Antiochus le Grand Roi de Syrie, & la cadette, Achée fils d'Andromachus, qui s'étoit emparé des Provinces ſituées au-delà du Mont Taurus, avec le Tître de Roi.

IX. ROI.

Outre ces deux filles, Mithridates eut un fils nommé Pharnacès, qui fut ſon Succeſſeur. Ses premieres vûës, furent de faire la conquête de Sinope, que ſon pere avoit tentée, & où il avoit échoüé. Pour conduire plus ſûrement ſon entrepriſe, il arma par

Terre & par Mer avec tant de diligence & tant de ſecret, que cette Ville ſe trouva inveſtie de tous côtez, lorſqu'elle s'y attendoit le moins, & avant qu'elle eut pû demander du ſecours aux Rhodiens, & autres Peuples ſes Alliez. Le Siége dura peu, les attaques furent ſi vives & pouſſées avec tant de vigueur, que réduite aux dernieres extrémitez, elle ſe vit contrainte de ſe rendre à Pharnacès, ſoumiſe déſormais aux Rois du Pont, elle qui avoit été pendant pluſieurs Siécles une Ville libre & indépendante.

Après cette expédition, Pharnacès mena ſon armée victorieuſe contre Eumenès Roi de Pergame, qui avoit obtenu du Sénat Romain la Haute Phrygie, en récompenſe des ſecours qu'il avoit donnez à la République dans la Guerre qu'elle avoit faite à Antiochus le Grand.

Les deux Rois envoyerent des Ambaſſadeurs à Rome; le Sénat nomma des Députez pour aller ſur les lieux examiner l'affaire & terminer ce différend. Eumenès conſentoit de s'en rapporter à leur déciſion. Pharnacès

au contraire ne voulut rien écoûter, & fit plus que jamais des préparatifs pour attaquer son ennemi. Eumenès eut recours à Ariarathès, Roi de Cappadoce, qui lui donna des Troupes, & qui se ligua avec lui contre Pharnacès.

Une grande partie de l'Asie prit alors parti pour l'un ou pour l'autre. Les Romains firent de nouveaux efforts, & envoyerent de nouveaux Députez pour engager les deux Rois à une Trêve, & s'offrirent à être Médiateurs. Pharnacès n'eut aucun égard pour les Envoyez du Sénat, il continua la Guerre & fit assiéger Teïum Ville forte, peu éloignée du Pont, & dépendante du Roi de Bithynie. Il fit même à cette occasion, une action indigne d'un Prince. Car ce fut par ses ordres que Léocrite, qui en faisoit le Siége, & qui ayant pris par capitulation cette Forteresse, avoit promis la vie à la Garnison, fit massacrer les Soldats, qui en étoient sortis, & que l'on conduisoit au lieu dont on étoit convenu.

A la fin néanmoins Pharnacès, soit qu'il craignît d'être accablé par le

grand nombre d'ennemis qu'il s'étoit attiré, le Roi de Bithynie s'étant joint à Eumenès & à Ariarathès; soit parce que Seléucus Roi de Syrie, qui lui envoyoit des Troupes, & qui étoient prêtes de passer le Mont Taurus, les avoit contremandées, de peur de déplaire aux Romains ses Alliez; Pharnacès, dis-je, entra en négociation avec Eumenès, fit un Traité de Paix à des conditions fort honteuses pour lui, que Polybe rapporte tout au long, & en épousa la Sœur.

On avoit flatté Pharnacès, qu'en vertu de ce mariage, il succéderoit aux Etats d'Eumenès, si Eumenès mouroit avant que ses enfans fussent en âge de Régner; ce qui arriva effectivement. Mais Attalus, qui étoit l'aîné des trois freres d'Eumenès, s'y opposa, monta sur le Trône de son frere, s'y maintint l'espace de vingt-un an, & en mourant, le laissa par son Testament à Attalus Philometor son Neveu, & fils d'Eumenès.

Il paroît que Pharnacès ne survécut que quatre ans tout au plus à Eumenés, puisque Polybe assûre que Eumenès mourut l'an 596 de Rome,

& qu'il dit que Mithridates, fils de Pharnacès régnoit dans le Pont, l'an 600.

Pharnacès eſt le premier des Rois du Pont, dont Monſieur Vaillant ait donné une Médaille. On en peut porter le même jugement que de celles qui ſont dans ſon Volume des Rois des Parthes. Nous remarquerons ſeulement ici que d'onze Rois du Pont, il n'y en a que des trois derniers, dont on ait découvert des Médailles; ſçavoir, une de Pharnacès, une de Mithridates V. & deux de Mithridates VI. C'eſt peu pour une Hiſtoire que l'on intitule *Ad fidem numiſmatum accommodata*.

X. ROI.

Mithridates V. tint une conduite toute oppoſée à celle de ſon pere. Il vécut pendant tout ſon Régne, qui fut de plus de tente ans, en parfaite intelligence avec les Rois ſes voiſins, & ſur tout avec Attalus Roi de Pergame, & avec les Romains. Il donna aux uns & aux autres des preuves d'un ſolide & véritable attachement.

Pruſias Roi de Bithynie, ayant déclaré la Guerre à Attalus, Mithrida-

tes & Ariarathès Roi de Cappadoce firent marcher tant de Troupes à son secours, que Prusias fut contraint de demander, & d'accepter la Paix aux conditions, que les Vainqueurs lui prescrivirent.

Quelque tems après, il rendit le même service aux Romains ; mais comme cela regarde l'Histoire Romaine, & que nous ne voulons point prévenir le détail, que feront de Sçavans Ecrivains de la troisiéme Guerre Punique, nous nous contentons de dire que Mithridates fut le premier des Alliez & des amis des Romains, qui leur envoya une Flotte considérable. Elle leur étoit d'autant plus nécessaire qu'ils étoient foibles sur la Mer en comparaison des Carthaginois.

Par la même raison, nous marquerons seulement en général, que Mithridates se joignit encore aux Romains dans la Guerre que P. Crassus, & après lui, M. Perpenna, & M. Aquilius firent à Aristonicus.

Mais nous ne pouvons passer sous silence une chose qui a un rapport particulier à l'Histoire des Rois du Pont.

Ariſtonicus, fils naturel d'Eumenès, prétendit, après la mort d'Attalus, que c'étoit à lui de monter ſur le Trône de ſon pere, à l'excluſion d'Attalus Philometor fils-aîné légitime d'Eumenès, & que ſon oncle Attalus avoit nommé ſon Succeſſeur par ſon Teſtament. Sur des prétentions auſſi injuſtes que celles-là, Ariſtonicus s'empara effectivement du Trône. Les Romains prirent en main la défenſe d'Attalus Philometor opprimé. Les Rois de Bithynie, de Paphlagonie, de Cappadoce, & ſur tout Mithridates, joignirent leurs Troupes à celles des Romains. D'abord Ariſtonicus eut quelque avantage, & défit Craſſus: mais lorſque l'Armée des Romains eut été fortifiée par les Troupes de Nicomedès, d'Ariarathès, de Pylæmenès, & de Mithridates, Ariſtonicus perdit toutes les batailles qu'il donna: il fut vaincu, pris priſonnier, conduit à Rome au Char d'Aquilius, le jour qu'il triompha, & enſuite étranglé dans la priſon par ordre du Sénat.

Les Romains, par reconnoiſſance, mirent alors Mithridates en poſſeſſion de la Haute Phrygie.

Novembre 1726.

Les Médailles de ce Prince, dit M. Vaillant, ont été frappées à Sinope. Cette Ville le regardoit, & avec raison, comme son Bienfacteur & comme son Réparateur. ΜΙΘΡΑΔΑΤΟΥ ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ. *Benefici.* Il l'avoit embellie; il y avoit réparé tous les Temples & tous les bâtimens qui avoient été détruits. Il en avoit fait une Ville Impériale, & il y faisoit un plus long séjour qu'à Gaziura, qui avoit toûjours été la Capitale du Pont & la demeure des Rois.

XI. ROI.

Mithridates VI. son fils & son Successeur y naquit & y fut élevé. Il n'avoit que douze à treize ans lorsqu'il vint à l'Empire sous la tutelle de sa mere. Peu de tems après sa naissance il parut dans le Ciel l'espace de soixante-dix jours une Cométe si lumineuse, que sa clarté égaloit celle du Soleil, quatre heures après son lever, & quatre heures après son coucher. Ce qui a donné lieu, disent les Historiens, de croire que ç'avoit été un présage de cette puissance immense à laquelle Mithridates devoit arriver. Il devint en effet un des plus grands

Princes qui ayent jamais paru ſur la Terre. Et ſi la fin de ſon Régne eût été auſſi brillante, qu'avoit été le commencement; s'il n'avoit pas même terni ſa gloire par des crimes, dont le recit ſeul fait horreur, l'Antiquité l'auroit mis au rang des Alexandres, & des autres Conquerans de l'univers.

Les premieres années de ſa vie ont quelque choſe qui tient du fabuleux, tant les circonſtances en ſont particulieres & extraordinaires. Convaincu qu'on en vouloit à ſa vie, il fit renfermer ſa mere dans une étroite priſon, où elle finit ſes jours. Ses Amis, ſes Officiers, ſes plus proches parens, tout lui fut ſuſpect. Pour ſe mettre à couvert d'être empoiſonné, il prit toutes ſortes de poiſons dont il arrêtoit l'effet par quelque antidote. L'uſage en fut ſi fréquent, que le poiſon n'agiſſoit plus ſur lui. Mais cette précaution n'auroit point empêché un aſſaſſinat; ainſi il fit mourir ſon frere & ceux dont il avoit conçu quelque leger ſoupçon. Puis, affectant d'avoir de la paſſion pour la chaſſe, il paſſa ſept ans entiers dans les forêts errant

& vagabond, pour ainſi dire, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, ſans jamais ſe fixer à aucun endroit, & ſans vouloir paſſer la nuit ni dans une Ville, ni dans aucune maiſon de la Campagne. Cette vie dure ne laiſſa pas de lui être utile. Il acquit une ſanté robuſte, à l'épreuve des injures de l'air, & propre à ſoutenir les fatigues de la Guerre.

Comme il étoit naturellement brave, intrépide & ambitieux, il forma alors le projet d'étendre les bornes de ſon Royaume. Il commença par attaquer le long des Palus Méotides, les Scythes, Peuple, qui, juſqu'alors, avoit été invincible . qui avoit mis en fuite Philippe de Macédoine, défait un des Généraux d'Alexandre, & donné à Cyrus Roi de Perſe, cette fameuſe bataille où ce Prince perdit la vie, & où ſon Armée de deux cent mille hommes fut taillée en piéces. Mithridates néanmoins eut la gloire de remporter ſur eux tant de victoires, qu'il les ſubjugua, & qu'il les ſoumit à ſon Empire. Cette Conquête fut cauſe que Periſadès Roi du Boſphore lui fit une ceſſion volontaire de ſes Etats.

Il n'en demeura pas-là. Il mene ſon Armée victorieuſe juſqu'au-delà du Mont Caucaſe ; tout plie devant lui, & il ſoumet à ſon Empire tous les Etats qu'il rencontre ſur ſa route juſqu'à la petite Arménie.

Tant de Conquêtes donnerent de l'ombrage aux Romains. Ils prévirent que Mithridates pouvoit avoir d'autres deſſeins. Le Sénat lui envoya des Députez pour obtenir de lui de rendre aux Scythes les Etats qu'il leur avoit enlevez. Il uſa de diſſimulation, & il parut vouloir acquieſcer à ce que les Romains exigeoient de lui ; mais il avoit des vûës bien différentes. Il ſongeoit à conquerir l'Aſie. Pour venir donc à bout de ſon projet, n'étant accompagné que de quelques perſonnes fidéles, il en parcourut les Villes principales, il en examina la force, la ſituation : il vit quels étoient les lieux les plus commodes à des Campemens.

Ses marches furent ſi cachées qu'on ne ſçavoit ce qu'il étoit devenu, & s'il étoit encore vivant. Son abſence même fut aſſez longue pour faire naître la penſée qu'il étoit mort. Enfin,

inſtruit de tout ce qu'il vouloit ſçavoir, il reprend le chemin de ſes Etats, & il y arrive au moment qu'on l'attendoit le moins. A ſon arrivée, il vit que Laodice, qui étoit ſa Sœur & ſa femme, lui avoit été infidéle, & qu'elle lui avoit préparé un breuvage empoiſonné; il la fit mourir, le fils qu'elle avoit eu, & tous ceux, en qui cette Princeſſe avoit eu confiance.

Enſuite, de concert avec Nicomedès Roi de Bithynie, il entre en Paphlagonie, s'en empare, & la partage avec Nicomedès. Les Romains irritez redoublent leurs inſtances. Nicomedès les trompe; mais Mithridates ſe croyant en état de meſurer ſes forces avec celles des Romains, pour marquer le mépris qu'il faiſoit des ordres du Sénat, fait marcher à l'inſtant ſes Troupes du côté de la Galatie, & il la ſoumet. Delà, ſous ombre de conſerver au jeune Ariarathès ſon Neveu la Cappadoce, dont Nicomedès avoit pris poſſeſſion après la mort d'Ariarathès le pere, il quitte la Galatie, chaſſe les Troupes de Nicomedès, remet ſon Neveu ſur ſon Trône; mais quelque-tems après, il le

poignarde, & ſe rend maître de la Cappadoce.

Les Cappadociens furent bien-tôt las de la domination de Mithridates; ils porterent auſſi-bien que Nicomedès leurs plaintes au Sénat, qui donna Ariobarzanès pour Roi aux Cappadociens, & qui promit à Nicomedès de le ſoutenir de toutes ſes forces contre Mithridates.

Ariarathès, fils de Mithridates combat Ariobarzanès, & le chaſſe de la Cappadoce; Mithridates, de ſon côté, attaque Nicomedès, à qui Caſſius Munius & Oppius avoient amené les Legions qu'ils commandoient. On en vint ſouvent aux mains; Mithridates fut toûjours vainqueur, & il obligea Nicomedès de s'enfuir à Pergame, Caſſius à Apamée, Munius Aquilius à Rodode.

Comme dans toutes les Batailles qu'il avoit gagnées, un nombre infini de Soldats avoient été faits priſonniers, Mithridates les fit tous venir devant lui, leur fit mille careſſes, les mit en liberré, & leur fit diſtribuer dequoi s'en retourner chacun dans ſa patrie. Par-tout où ils paſſerent ils firent
 tant

tant d'éloges de Mithridates & de sa clémence, que de tous côtez il lui venoit des Ambassadeurs de Peuples entiers qui se soumettoient à son Empire, que les Villes lui ouvroient leurs portes, & le recevoient avec des acclamations & des cris de joye, l'appellant, dit Ciceron, le Dieu, le Pere, le Conservateur de l'Asie.

Mithridates sçut profiter de ces heureuses conjonctures. Il enléve à Nicomédès ses Etats; il réduit à sa puissance la Phrygie, la Mysie, la Pamphylie, la Paphlagonie. Il s'avance près de Laodicée sur le Lyce ou C. Oppius s'étoit réfugié; il somme les habitans de lui livrer ce Général Romain. On le lui amene, il le reçoit humainement, mais il le mene partout avec lui, faisant marcher par dérision devant son prisonnier des Licteurs selon la coûtume des Romains.

Les Lesbiens se saisirent d'Aquilius, qui étoit à Mitylenes & pour faire leur Cour à Mithridates, le lui abandonnerent. Diodore de Sicile dit que ce brave Romain aima mieux se donner la mort que de se voir Captif. Appien au contraire, assûre que Mi-

thridates lui fit souffrir mille indignitez, & qu'il eut la cruauté de le faire expirer à ses yeux, en lui faisant avaler de l'or fondu.

Tout plioit devant Mithridates, & les Peuples les plus puissans; ou se soumettoient à sa domination, ou faisoient avec lui des Traitez de Paix & d'union. Les Athéniens furent de ce nombre, & furent les premiers à chercher son alliance.

Ce fut alors qu'on lui proposa de penetrer jusques dans l'Italie, & d'attaquer les Romains dans leur propre Empire; Mithridates répondit qu'il remettoit cette conquête, après qu'il seroit maître de toute l'Asie. Car il s'étoit toûjours flatté qu'il étoit destiné à avoir le même sort qu'Alexandre, & il crut, sur tout, en avoir un présage certain, parce que le jour qu'il mit le pied dans la Phrygie, le hazard voulut qu'il coucha dans le même endroit, où autrefois Alexandre avoit passé la nuit.

Mais la fortune commença à ne lui être plus aussi favorable qu'elle l'avoit été jusqu'alors. Le Sénat le déclara ennemi de la République. Les

Conſuls firent le partage des Provinces. L'Aſie tomba dans le partage de Cornelius Sylla, qui eut orde de marcher contre Mithridates. Pour prévenir les Romains, Mithridates écrivit à tous les Magiſtrats & à tous les Satrapes des Villes & des Provinces qui s'étoient ſoumiſes à lui, & leur ordonna de faire égorger le jour qu'il leur marquoit, tout ce qu'il y avoit de Romains répandus dans les lieux de leur Gouvernement, ſans épargner ni femmes, ni enfans. Ses ordres ne furent que trop exactement exécutez, & le même jour, ſelon les Hiſtoriens, des milliers de Romains furent cruellement aſſaſſinez de tous côtez.

Il voulut, outre cela, s'emparer de Rhodes, Place qui étoit de la derniere conſéquence aux Romains. L. Caſſius Proconſul de l'Aſie, y étoit. Il l'aſſiégea donc par Mer & par Terre; il y échoüa & il en leva le Siége.

Sylla partit de Rome, & arriva en Gréce le jour même qu'il mit à la voile. La fortune ſembla ſe déclarer pour lui; & annoncer à Mithridates ſa décadence. En effet, le jour du départ de Sylla, Mithridates étoit à Perga-

me. Les Habitans lui avoient préparé un ſpectacle. La victoire, une Couronne à la main, deſcendoit du haut du Théatre & devoit Couronner Mithridates. Au moment qu'elle étoit à portée de le faire, la Couronne ſe détacha, tomba ſur le Théatre, & du Théatre par terre avec tant de bruit, que tout le monde, & Mithridates lui-même en fut ſaiſi de frayeur.

Nous laiſſons aux ſçavans Ecrivains de l'Hiſtoire Romaine, à décrire ce qui ſe paſſa entre les Romains & Mithridates dans cette fameuſe Guerre, qui ne ſe termina que par la mort de Mithridates, & par l'extinction de la Monarchie du Pont. Sylla la commença, cette Guerre: Murena & quelque tems après Cotta & Lucullus la continuerent, & le Grand Pompée la termina. La gloire de Mithridates fut d'avoir pû l'eſpace de près de trente ans reſiſter à ces Vainqueurs de l'Univers, & d'avoir fait en pluſieurs rencontres pancher la victoire de ſon côté.

Heureux s'il en étoit demeuré au Traité de Paix qu'il avoit conclu avec Sylla. Mais étant de retour dans ſes Etats, il ne pût ſe réſoudre à paſſer

ſes jours dans l'inaction. Chagrin de voir que pluſieurs Peuples, qui d'eux-mêmes s'étoient ſoumis à lui dans le tems de ſa proſpérité, s'étoient retirez de ſa domination au premier échec qu'il avoit eu, il ne ſongea qu'à s'en vanger.

Ceux de Colchos dans leur rébellion demandoient que Mithridates leur donna pour Roi, ſon fils. Sous de ſimples ſoupçons que ſon fils par des intrigues ſecrettes étoit l'auteur de cette révolte, il le fit mourir inhumainement. Il arme enſuite par Mer & par Terre pour aller contre les Peuples du Boſphore. Les préparatifs étoient ſi conſidérables que les Romains en eurent de l'ombrage. Murena lui déclara la Guerre, & ravagea une partie du Pont. Mais les hoſtilitez finirent par un ordre exprès du Sénat. Ainſi Mithridates marcha du côté du Boſphore, réduiſit tout le païs, & y établit Roi un de ſes enfans naturels, nommé Macharès. Il engage Tigranes ſon gendre d'entrer dans la Cappadoce, & de-là dans l'Armenie, & de s'en emparer; ce qu'il fit avec une rapidité & un ſuccès in-

croyable. Il fait une Ligue avec Q. Sertorius, qui avoit pris en Eſpagne les armes contre la République. Il s'avance dans la Paphlagonie, il prend la Bithynie que Nicomedès, qui venoit de mourir ſans enfans, avoit laiſſée au Peuple Romain par ſon Teſtament.

Toutes ces démarches éotient des infractions trop ouvertes de la Paix faite par Sylla. Ainſi le Sénat déclare de nouveau la Guerre à Mithridates. Il envoye Cotta en Bithynie, & Lucullus en Aſie. Pour nous borner uniquement à ce qui regarde Mithridates, nous dirons que Lucullus, de victoire en victoire, pourſuivit Mithridates juſques dans les plus belles Provinces du Pont. Ce Prince étoit à deux doigts de ſa perte. Il ne doutoit plus qu'il ne dût être bien-tôt dépoüillé de ſes Etats. Sa Ville Capitale n'avoit point encore été aſſiégée. Il y avoit laiſſé ſes Sœurs & preſque toutes ſes Concubines. Dans la crainte qu'il eut qu'elles ne tombaſſent entre les mains de Lucullus, il y envoya un Eunuque avec ordre de leur ôter à toutes la vie. Les unes s'étrangle-

rent, les autres s'empoisonnerent. Nyssa fut la seule qui échapa à la fureur de son frere. Elle étoit à Cabiris. Lucullus prit cette Ville. Il reçut Nyssa avec bonté & lui donna la vie.

Mithridates, après avoir souvent couru risque d'être pris, se sauva & se réfugia auprès de Tigranes Roi d'Armenie son gendre. Lucullus, après avoir soumis le Pont, tourna ses armes contre l'Armenie ; & sur le refus que Tigranes fit de lui livrer Mithridates, il le déclara ennemi du Peuple Romain ; l'attaque, le combat, le défait, lui enleve ses principales Villes, entr'autres Tigranocertes, où étoient tous ses Trésors.

Tigranes n'avoit ni le courage ni l'expérience qui étoit nécessaire pour résister aux Romains. Il laissa donc à Mithridates le Commandement de son Armée ; qui, en brave Capitaine, arrêta les progrès qu'ils auroient fait immanquablement. Il leur livra plusieurs batailles, dans lesquelles il fut deux fois blessé. Cependant il étoit sur le panchant d'une ruïne totale ; lorsque les Troupes de Lucullus, soit parce qu'elles étoient fatiguées d'une

ſi longue Guerre, ſoit parce qu'elles étoient ſi chargées de dépoüilles, qu'elles ne reſpiroient que d'en joüir en repos, refuſerent de marcher davantage, & ſe mutinerent. Lucullus ne pouvoit plus les y obliger ; ſon tems de Commandement étoit expiré, & le Sénat avoit nommé à ſa place le Grand Pompée.

Avant que Pompée fut arrivé en Aſie, Mithridates qui n'avoit plus rien à craindre de Lucullus, entre dans la Cappadoce, la ravage, & delà paſſe dans le Pont, dont il reprend une grande partie.

Quoiqu'il eût déja deux fois éprouvé la ſupériorité des armes des Romains, il s'obſtina à ne les vouloir jamais avoir pour amis. Pompée eut beau lui propoſer de faire avec lui un Traité de Paix, il en refuſa toutes les conditions, de ſorte que Pompée ne ſongea plus qu'à lui faire la Guerre.

Nous ne ſuivons point ce Général Romain dans ſes expéditions. Ce ſont autant de points de l'Hiſtoire Romaine, qui méritent d'être mis dans tout leur jour; ce qui ne convient point à un

Extrait. Nous dirons ſeulement que Mithridates ayant perdu une bataille qui décida de ſon ſort, il ne fit plus qu'errer de païs en païs, & chercher un azile. Il eut de la peine à en trouver. Macharès même ſon fils & Roi du Boſphore, s'excuſa de le recevoir dans ſes Etats; ce qui irrita tellement le pere, qu'il pourſuivit ſon fils juſques dans la Cherſonêſe du Pont, où il s'étoit retiré, & qui, craignant de tomber entre les mains de Mithridates, ſe donna la mort.

Mithridates apprit que Stratonice une de ſes Concubines avoit livré à Pompée la Fortereſſe de Symphorium, à condition que ſi ſon fils Xipharès étoit pris, il le lui rendroit. Comme Mithridates avoit avec lui Xipharès, il le fit égorger aux yeux de Stratonice, qui étoit à l'autre bord du détroit. Il ne voulut pas même qu'on enterrât le corps de ſon fils.

Dans la triſte ſituation où il ſe trouvoit, il envoya à Pompée, qui étoit alors en Syrie, des Ambaſſadeurs pour le prier de lui laiſſer du moins les Etats qu'il avoit eû de ſes Ancêtres. Le Général Romain exigea que

Mithridates vînt lui-même lui en faire la demande. La condition lui parut trop dure & trop humiliante. Il aima mieux vivre en Roi dépoüillé, que de faire une pareille démarche.

Ses malheurs ne firent qu'augmenter. Castor un de ses principaux Généraux se révolta, & livra aux Romains & tout le Païs dont il étoit Gouverneur, & cinq des enfans de Mithridates ; sçavoir, Artaphernès, Darius, Xerxès, Oxathrès, & Eupatra, la plus jeune de ses filles. Alors livré au desespoir il forme le dessein d'aller chez les Gaulois, avec qui il avoit toûjours eû correspondance, de se mettre à leur tête, de passer les Alpes, & de porter la Guerre en Italie. Pharnacès son fils, tâche de l'en dissuader ; l'Armée entre dans les sentimens du fils ; les Soldats, & entr'autres les Soldats Romains qui s'étoient jettez du côté de Mithridates, proclament Pharnacès leur Roi, & le Couronnent, les cris reboublent ; Mithridates du haut du lieu où il étoit, implore la clémence de son fils ; le fils demeure inexorable.

Mithridates voyant qu'il lui falloit

mourir, ou être livré à Pompée, fait venir ses femmes & ses filles, leur fait à toutes avaler du poison, & s'empoisonne lui-même. Toutes moururent à ses yeux; mais comme le poison n'agissoit point sur lui, il se poignarda.

Ainsi mourut Mithridates VI. Grand Prince, s'il n'avoit point terni sa gloire par ses cruautez, sur tout, par la mort de sa mere, de son frere, de trois de ses fils, de trois de ses filles, & de ses sœurs.

Son corps fut embaumé & envoyé à Pompée, qui ordonna qu'on le portât à Sinope, pour y être inhumé avec son pere. Ensuite le Général Romain donna à Pharnacès le Royaume du Bosphore, qui étoit vacant par la mort de Macharès fils naturel de Mithridates, & il réduisit le Pont en Province Romaine, après avoir été quatre cens vingt-six ans un Royaume florissant.

L'année suivante, Pompée retourna à Rome, & il y reçut les honneurs du triomphe, qui lui étoient si légitimement dûs. Jamais triomphe ne fut plus éclatant que celui-là, tant par la multitude des trésors immenses

que Mithridates avoit amassez, que par le nombre de Princes & de Princesses qui étoient attachez au Char du Vainqueur, & à qui Pompée donna la vie, & qu'il renvoya chacun dans leur Païs. Ce que la plûpart des Vainqueurs ne faisoient pas. Car après que les Captifs avoient orné leur triomphe, la coûtume étoit de les faire mourir, sur tout ceux qui étoient d'un rang distingué.

Nous ne croyons pas que le Public attende de nous un Extrait de l'Histoire des Rois du Bosphore, & de ceux de Bithynie tel qu'est celui que nous avons fait des Rois Parthes, & des Rois du Pont. On n'a qu'à lire ce qu'en a dit Monsieur Vaillant, & l'on verra qu'il n'a donné que de simples listes de ces Rois-là, qu'on trouve par tout, ou tout au plus quelques matériaux informes qui seront de quelque utilité à ceux qui entreprendront un jour d'en faire une Histoire suivie & complette. Apparemment que c'étoit-là la vûë de M. Vaillant; & que c'est la mort qui l'a empêché d'exécuter son dessein.

Ce que l'on a mis à la fin de ces

Histoires, mérite encore moins nôtre attention que certains détails, qui se trouvent sous certains Régnes; car ce n'est qu'une repetition un peu étenduë des Médailles que l'Auteur a si bien décrites dans son Livre intitulé, *Numismata Imperatorum a populis Romanæ ditionis Græcè loquentibus, ex omni modulo percussa.*

Les nombreux *Errata* qu'on a ajoûtez, font connoître le dégoût qu'on a dû avoir en lisant un Livre, qui, quelque bon & quelque parfait qu'il soit en soi, est rempli de tant de fautes, & où il y a une infinité d'omissions. Une pareille négligence est cause que souvent un Lecteur s'en prend mal à propos & injustement à l'Auteur.

ARTICLE C.

NOUVEAUX MEMOIRES des Missions de la Compagnie de Jesus dans le Levant. Tome V. in 12. pp. 291. avec deux Cartes Géographiques. Chez Guillaume Cavelier Rûë Saint Jacques, au Lys d'Or. an. 1725.

CE cinquiéme Tome dont on n'a point encore rendu compte dans ces Mémoires, comprend quatre Lettres des Missionnaires, sans compter celle qui sert de Préface & qui est du P. Fromage Supérieur Général dans les Missions du Levant. Toutes sont adressées au Reverend Pere Fleuriau Jesuite, c'est un tribut dû à son zéle & à ses soins. Le feu Pere *Neret* Jesuite est l'Auteur de la premiere Lettre, où il décrit le détail de son Voyage à Jerusalem & aux Lieux Saints. Ce Missionnaire, dont la piété étoit éclairée & curieuse, rend sa Description fort intéressante par quantité de petites circonstances d'érudition que d'autres Voyageurs paroissent avoir

négligées. Ainſi l'on peut dire que le Voyage de Jeruſalem, tout connu qu'il eſt, devient preſque tout neuſ ſous ſa plume, par la maniere dont il enviſage les choſes. Il s'attache ſur tout, à rapprocher des Auteurs Profanes & de la Tradition, divers Paſſages de l'Ecriture qui ſervent à éclaircir la connoiſſance de tant de Villes & d'Edifices célébres dont les ruïnes même ont péri. Rien ne lui paroît bagatelles, & il rend les bagatelles en quelques façon importantes par les conſéquences qu'il en tire. Tous ces traits d'Hiſtoire joints à une peinture exacte des lieux ſi chers au ſouvenir de tout Chrétien, laiſſent dans l'eſprit du Lecteur une expreſſion vive & profonde de ce que le Miſſionnaire a conſidéré, à ce qu'il paroît, avec autant d'attention que de diſcernement.

La conjecture du Pere Neret ſur le mets de Saint Jean-Baptiſte, à ſçavoir, qu'outre les Sauterelles qui ſont en grande quantité dans ſon Deſert, « il uſoit apparemment de pe- « tites extrémitez de certains arbres « auſquels on donne le nom de *Saute-* « *relles*, & que les Païſans mangent «

assez communément », est un peu hazardée : l'Ecriture n'offre ici de Sauterelles, que celles qui ont été appellées par les Grecs ἀκρίδες, & *Locusta* par les Latins : on n'a jamais connu sous ces noms les petites extrémitez ni des plantes, ni des branches.

Ce que nous avons dit de la Lettre du P. *Neret* se peut dire en général de la quatriéme dont l'Auteur ne s'est point nommé. C'est une simple Relation d'un Voyage de Marseille à Smyrne. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est un morceau sur l'Isle de *Malthe*, & sur le Gouvernement des Illustres Chevaliers qui ont fait de leur petite Isle le rempart de la Religion. Ce qu'on lit sur cet article, fait souhaiter de plus en plus l'Histoire de Monsieur l'Abbé de Vertot qui va bien-tôt paroître. Le reste de la Lettre est un détail ou de Voyage ou de Mission dignes l'un & l'autre d'être lûs.

Les deux autres Lettres sont du Sçavant Missionnaire le Pere *Sicard*. Dans la premiere, il rend compte d'un Voyage qu'il a fait dans la Basse-Thébaïde avec Monsieur l'Abbé *Assemani* Bibliothécaire du Vatican. Leur but

étoit ſur tout, de viſiter les Religieux Coptes des Monaſteres de Saint Antoine & de Saint Paul. « Le Deſert « de Saint Antoine, dit le Pere Sicard, « eſt ſi fameux, qu'il n'y a perſonne « qui n'en ait entendu parler : mais « peu de gens connoiſſent ſa verita- « ble ſituation, ſon étenduë, & le « genre de vie des Solitaires qui l'ha- « bitent aujourd'hui, ou du moins ils « n'en ont qu'une idée confuſe. Com- « me j'ai eû l'avantage d'aller ſur les « lieux & que je me ſuis donné le tems « d'en examiner tout ce qui merite at- « tention, je vais tâcher, Mon Reve- « rend Pere, de vous faire un détail « exact, non ſeulement des noms & « de la conſtruction des Monaſteres, « mais encore des montagnes, des « vallées, des mines de ſel & de talq, « des arbres, des ſimples, des ani- « maux, & généralement de tout ce « qu'il y a de remarquable dans ces « vaſtes Deſerts où regnoit autrefois « une penitence bien differente de « celle que l'on y voit aujourd'hui, & « que le Schiſme a défigurée » ' La Carte qu'il ajoute, auſſi exacte, à ce qu'il paroît, que celle qu'il nous a déja

donnée du cours du Nil, (*Tome II. des Mémoires du Levant*,) montre aux yeux du Lecteur ce que l'habile Voyageur exprime d'ailleurs avec beaucoup de netteté. On ne peut déduire tout cela dans un Extrait. Nous remarquerons ſeulement que les Monts-*Colzim*, *Keliel* & *Askar* répandus dans le Deſert, ſont ſemez d'un grand nombre de grottes creuſées de main d'homme, & preſque impenetrables aux rayons du Soleil. C'eſt dans ces eſpeces de ſepulchres que les premiers Anachoretes s'enterroient, pour ainſi dire, tout vivans pour mourir au monde & mener une vie celeſte. Le Monaſtere de Saint Antoine, habité par des Religieux Schiſmatiques & ignorans, eſt un quarré qui contient 9. ou 10. arpens. Il eſt environné d'un mur fort élevé ſans aucune porte, ſuivant l'uſage des Monaſteres de ces païs, lorſqu'ils ſont expoſez aux brigandages des Arabes. On y entre par une fenêtre au moyen d'une machine. Nous laiſſons au Lecteur le plaiſir de voir dans le Livre même la Deſcription exacte de ce Couvent, de ſes Cours, de ſes Jardins, de ſes Egli-

ſes, des Cellules rangées en ruë, & de ſa Tour forte, où les Religieux ſe retirent en cas d'irruption de la part des Arabes. On verra à peu près les mêmes choſes dans la peinture du Monaſtere de Saint Paul, qui n'eſt ſeparé de l'autre que par une ſeule roche, c'eſt-à-dire, d'une lieuë au plus, en droiture; mais la roche eſt ſi eſcarpée, qu'il n'eſt pas ſurprenant que S. Antoine, au rapport de Saint Jerôme, ait marché deux jours entiers pour arriver de ſa grotte à celle de S. Paul, qui en étoit ſi voiſine. C'eſt qu'il faut côtoyer le mont-*Colzim*, & faire quinze lieuës pour une.

La Mer rouge occupa long-tems la curioſité du Pere Sicard. Il en a dreſſé une Carte. « J'obſervai, dit- « il, le plus ſoigneuſement qu'il me « fut poſſible, la route que les He- « breux dûrent tenir pour aller de « Memphis à la Mer rouge : j'obſer- « vai leur paſſage à travers cette Mer, « & je ſuivis, pour ainſi dire, tous « leurs pas. A mon retour au Caire, « je fis un nouvel examen de tou- « tes mes connoiſſances. J'étudiai les « Textes de l'Ecriture; je lûs les Hiſ- «

„ toriens Eccléſiaſtiques & Profanes „ qui en ont parlé. Je conſultai la „ tradition des gens du Païs qui en „ ſont les mieux inſtruits, & après „ avoir comparé ce que j'ai vû ſur les „ lieux avec tout ce que j'ai appris „ ſur les Livres & de la tradition, je „ me ſuis fait l'idée qui m'a paru la „ plus ſûre de tous les Paſſages des „ Iſraëlites, ſoit par Terre, ſoit par „ la Mer rouge, & j'en ai dreſſé une „ Diſſertation que j'ai l'honneur de „ vous envoyer, & que je ſoumets à „ vos lumieres & à celles des Sçavans „ qui ſont plus capables que moi de „ juger de la verité de mes connoiſ- „ ſances „.

Nous n'avons point la *Diſſertation*. Pour la Carte elle eſt gravée & l'on y voit la route des Hebreux par Terre; leurs quatre Stations, à ſçavoir, Rameſſes, Sochot, Etham, & Phihahiroth, enfin, leur chemin par Mer depuis ce dernier lieu juſqu'à l'autre bord, tel que l'Ecriture le repréſente. L'Auteur obſerve que “ ce Paſſage „ qu'un prodige inoüi rendit autréfois ſi favorable au Peuple de Dieu, „ eſt aujourd'hui très dangereux par

le continuel boüillonnement des "
eaux qui entrent dans le Golfe : & "
que la Mer rouge souffre le flux & "
le reflux, mais peu considérable, "
excepté qu'il croît, soit aux nouvel- "
les ou pleines Lunes, soit aux équi- "
noxes ".

Le Pere Sicard tira encore parti de son Voyage dans la Basse-Thébaïde en herborisant. Il décrit les plantes qu'il trouva ; il entre dans le détail des arbres, & des animaux rares qu'il rencontra sur sa route ; enfin, il explique en Physicien un petit phénoméne de quelques pierres ondées en relief, & fait voir en cette Lettre, comme dans les autres que nous avons de lui, qu'il a sçû joindre aux vertus d'un zélé Missionnaire, les talens d'un homme éclairé & judicieux.

Le plan d'un grand Ouvrage qu'il prépare sur l'Egypte Ancienne & Moderne, est la matiere de sa seconde Lettre. Il envoye ce plan pour être présenté à M. le Comte de Morville toûjours attentif à l'utilité des Sciences & de la Religion. Il suffit de rapporter les principaux points de cet Ouvrage pour faire juger combien

une ſi vaſte entrepriſe d'un homme d'eſprit qui eſt ſur les lieux, peut devenir avantageuſe à la Litterature.

LISTE GÉNÉRALE.

1°. Des différentes Dynaſties & des Souverains qui ont Régné en Egypte.

2°. Des 30. *Nomes* anciens.

3°. Des Provinces ſelon la diviſion des Ptolemées & des Romains.

4°. Des 39. *Cacheſliks* ou gouvernemens ſous les Turcs.

5°. Des 24. Beys.

6°. Des ſept Corps de Milice.

7°. Des anciens Evêchez mentionnez dans les Conciles & ailleurs.

8°. Des dix Evêchez qui reſtent aux Coptes.

9°. Des anciens Monaſteres des Deſerts de la Thébaïde ſupérieure & inférieure de *Sceté* & le long du Nil.

10°. Des Monaſteres d'à preſent, de ceux qui ſont habitez par des Religieux, & de ceux qui ne le ſont pas

11°. Des anciennes Villes dont il reſte des veſtiges.

12°. Des Villes Modernes.

13°. Des Bourgs & Villages ſur

tout le long du Nil & des Canaux.

14°. Des Temples qui reſtent entiers ou à demi-ruïnez.

15°. Des Inſcriptions Grecques, des Latines, des Coptiques, des Arabes.

16°. Des principaux Hieroglyphes, & de l'ancienne Langue des Egyptiens.

17°. Des Canaux du Nil.

18°. Des Embouchûres antiques & modernes.

19°. De ſes Iſles, des Cataractes.

20°. Des Lacs d'Egypte, des *Birkes* ou Etangs paſſagers.

21°. Des Fontaines & des Puits.

22°. Des Montagnes.

23°. Des Grottes Sepulchrales & autres.

24°. Des Piramides.

25°. Des Periſtiles & des Colonnes détachées.

26°. Des Obeliſques.

27°. Des Animaux terreſtres ſinguliers.

28°. Des Oiſeaux curieux.

29°. Des Poiſſons du Nil & des productions ſingulieres de la Mer Rouge.

30°. Des Plantes particulieres.

ESTAMPES.

1°. Carte générale de l'Egypte antique & moderne.

2°. Carte particuliere de la Province de *Behuré* & des bords de la Mer. Plan d'Alexandrie, de la Colonne de Pompée; d'une Eguille de Cléopatre. Desseins de la plante du Coton, du Lin, &c. de l'Autruche, de l'*Ichneumon*, du *Rakam*, du *Cameleon*.

3°. Carte particuliere du *Delta*. Route détaillée du Caire à Rosete par le Nil. Autre route du Caire à Damiéte. Plans du Temple d'Isis à Bhabeit, de l'Eglise de Sainte *Gemiane*, d'un four à poulets, d'un four pour le sel Ammoniac, d'une machine à puiser de l'eau du Nil. Figures des Oiseaux & plantes rares.

4°. Carte particuliere de l'Isthme de Sués. Figures du Chameau, des plantes du Caffé, & du *Hanne*.

5°. Carte Topographique du Caire & de ses environs. Plan du Caire, du puits de Joseph, de l'Eguille d'Heliopolis, du Sphinx, de la grande Pyramide

ramide pour l'extérieur. Coupe de l'intérieur. Plan des ſouterrains; des Momies & des Oiſeaux embaumez. Figures des arbres & plantes. Portrait d'un Egyptien , d'une Egyptienne, d'un Soldat, d'un Juge, &c.

6°. Carte du Deſert de *Sceté.* Plan des Monaſteres. Portrait d'un Religieux Copte. Figure du ſel Pyramidal, de l'Hyéne, du Bœuf ſauvage, de la Gazelle.

7°. Carte de l'Iſle Heracleopolis & de la Province de *Faïoum*, du Lac *Maurus*, & du petit Labyrinthe. Plan du grand Labyrinthe, du petit Portique d'Hermopolis, ou *Achemomain* : de la Colonne de Severe Alexandre à Antinoë, de deux portes entieres de cette Ville : du ſacrifice au Soleil vers *Touna* : des Grottes de Benihaſſan. Portraits du Crocodile, des Oiſeaux rares, &c.

8°. Carte du Deſert de la Thebaïde, avec la route des Iſraëlites ſortans d'Egypte. Vûë des Monaſteres de S. Antoine & de Saint Paul. Portrait du Tigre, du *Quatha*, de l'*Oüaral*, des *Conques*, des *Ourſins*, du Corail blanc.

9°. Carte particuliere de l'étenduë depuis la tête du Canal de Joseph, jusqu'à la tête du Canal *Abouhomar* au-delà de Girgé, Capitale de la Haute Egypte. Vûë du Temple d'Anthée. Vûë du Palais de Memnon à Abydus, du Monastere de Saint Mennas. Figure des Bateaux à Calebasse : des différens Acacias.

10°. Carte de l'étenduë depuis *Girgé* & l'*Abouhomar* jusqu'à Thebes exclusivement. Plan du Temple de Venus, de la Chapelle d'Isis ; copie du Buste de Venus, de quelques Colonnes du Temple, & de quelques portes dans les Avant-cours. Vûë des restes d'un Vestibule d'Apollon à *Quous*. Portrait d'un Arabe armé & à cheval. Figure du *Doum*, du *Herch*.

11°. Vûë de Thebes & des plaines d'alentour. Vûë du Château Royal. Plan des avenuës des portes. Dessein de chaque porte en particulier. Plan d'un grand Salon, d'une de ses Colonnes en particulier : des six Obelisques, principalement des deux petits de Porphire. Des appartemens de Porphire : d'un des Peristiles. Vûë du Palais d'*Oymanduas*. Vûë des deux

Baſtions avec ſes Obeliſques & ſes Sphinx. Plan du Sepulchre & de quelque Salle ou Temple. Plan des deux Coloſſes au couchant. Du Palais de Memnon & de ſa Statuë. Vûë des deux grands Sepulchres Royaux. Plan particulier des deux Chambres Sepulchrales. Plan des ſept autres Tombeaux des Rois, creuſez dans le Roc. De ce qui reſte des cent Ecuries. Des trois Iſles infectées de Crocodiles. Des ruïnes de Madamot.

12°. Cartes depuis Thebes juſqu'aux Cataractes. Plan des Temples de Jupiter & d'Apollon à *Arman*. Du Temple de *Latus* à *Aſphoun*. De celui de Lucine à *Aſſena*. De celui des Dieux à *Arfou* & d'Apollon à *Manſourié*. Des Chapiteaux du vieux tems. Du Monaſtere des Martyrs. De la Carriere de Granit.

ARTICLE CI.

ABREGE' DES VIES DES anciens Philosophes avec un Recuëil de leurs plus belles Maximes. Par M. D. F. A Paris, *chez Jacques Etienne, ruë Saint Jacques à la Vertu 1726. avec approbation & privilége du Roi. Pagg.* 495.

C'Est sous le nom de feu M. de Fenelon, Archevêque de Cambrai, qu'on donne le présent Ouvrage; & s'il est vrai, comme on le dit dans l'*Avertissement*, qu'on ait reçû le Manuscrit des mains du Seigneur qui y est indiqué, & qu'il l'ait remis en assûrant qu'il étoit de Monsieur de Fenelon, on a été suffisamment fondé à le lui attribuer. On prétend que cet Ouvrage est un de ceux que ce Sçavant Prélat a écrit pour l'instruction & l'usage du grand Prince dont l'éducation lui étoit confiée. Un Ouvrage de cette nature étoit en effet tout propre à entrer dans l'œconomie des vûës de feu Monsieur de Fenelon, par rappor à cette illustre éducation;

& on a tout lieu de présumer, que dans le dessein qu'il avoit de ne laisser ignorer au jeune Prince dont il conduisoit les études, rien de ce qu'il convenoit, à un Prince, de sçavoir, il n'aura pas négligé de le mettre au fait sur les principaux événemens, les opinions & les maximes de ces grands Philosophes, qu'on regarde, avec raison, comme tenant un rang considérable parmi les Illustres de l'Antiquité. Nous ajoûterons à cela, que la maniere dont ces Vies sont abregées, semble encore tenir de la méthode de Monsieur de Cambrai, qui, dans les instructions qu'il donnoit au jeune Prince son Eleve, avoit grand soin d'écarter tout détail inutile, & se faisoit un devoir de tirer, pour ainsi dire, au clair, ce qu'il y avoit de plus substantiel dans les matieres dont il l'instruisoit.

Mais que ce Livre soit de feu M. de Fenelon, comme le disent le Tître & l'Avertissement, ou qu'il n'en soit pas, comme d'autres le prétendent, cela ne fait rien par rapport au fond de l'Ouvrage, qui vaudra toûjours son prix s'il est bon, de quelque

main qu'il vienne ; & que le nom le plus illuſtre ne rendroit pas bon s'il étoit mauvais. Ce qu'on peut dire en général à cet égard, eſt que s'il n'eſt point véritablement de feu Monſieur de Fenelon, du moins n'eſt-il pas abſolument indigne de paroître ſous ſon nom. Du reſte, comme cet Ouvrage n'eſt composé que de morceaux abregez, il n'eſt pas poſſible d'en donner ici un Extrait exact, puiſque ce ſeroit donner un Extrait de différens Extraits. Ainſi tout ce que le Lecteur a lieu d'attendre de nous, eſt un exposé ſimple & court de la méthode générale qu'on obſerve dans chacun des morceaux particuliers dont le Livre eſt composé.

Les Philoſophes dont on y a abregé l'Hiſtoire, ſont au nombre de 26. Le premier d'entr'eux & le plus ancien dont on ait connoiſſance, eſt *Thalès*, né la premiere année de la 35e Olympiade ; c'eſt-à-dire, l'an du Monde 3348. & le dernier, ſelon l'ordre des tems, par rapport à ceux qui ſont compris dans ce Livre, eſt *Zenon*, qui mourut dans la 129e Olympiade ; c'eſt-à-dire, vers l'an du Monde

3725. Ce qui fait une ſuite continuée de Philoſophes pendant l'eſpace de 377. On trouve ici en effet une ſucceſſion non interrompuë des 26. Philoſophes, dont ce Livre renferme l'Hiſtoire : de ſorte que durant le cours de 377. ans, il y a toûjours eû un de ces Philoſophes qui figuroit & étoit en réputation.

Le choix de ces 26. Philoſophes eſt fait d'autant plus judicieuſement, qu'il n'y en a preſque point d'entre eux qui n'ait fait ſecte dans la Philoſophie ; ainſi dans l'abregé de leur Hiſtoire, on a proprement l'abregé de l'Hiſtoire de l'ancienne Philoſophie.

La méthode qu'on ſuit dans le détail de ces Vies, eſt de marquer d'abord le tems de leur naiſſance, ou du moins le tems auquel ils floriſſoient, quand on ne peut pas fixer celui de leur naiſſance ; ce qui eſt impoſſible, par rapport à quelques-uns d'entr'eux ; & ce qui eſt d'ailleurs aſſez peu important, puiſque l'Epoque du tems auquel ils ont paru comme Philoſophes, eſt la ſeule intéreſſante pour nous qui n'en aurions jamais entendu parler, s'ils n'avoient été Philoſophes. En marquant

le tems de leur naiſſance ou de leur vogue, on en marque en même-tems le lieu : de ſorte qu'on ſçait non ſeulement en quelle Contrée de la Grece eſt né chacun de ces Philoſophes; mais ſur tout en quelle Contrée il a mis au jour ſa doctrine, & fondé, pour ainſi dire, ſa ſecte. On y rend compte, en particulier des avantures qui leur ont donné occaſion de s'attacher à la Philoſophie ; & parmi ces avantures, il y en a qui ne feroient pas d'honneur à quelques-uns de ces Philoſophes, ſi la ſuite de leur vie n'en avoit effacé la honte. Diogène, par exemple, accuſé d'avoir fait de la fauſſe monnoye avec ſon pere, ne le vit pas plûtôt arrêté, qu'il ſe ſauva à Athènes, & s'attacha à Antiſthène pour embraſſer la Philoſophie : de ſorte qu'il paſſa comme de plein-ſaut, du métier de faux-monnoyeur, à la Profeſſion de Philoſophe. Un autre s'y vit déterminé par une diſgrace de la fortune.

Zénon, Chef de la ſecte des *Stoïciens*, ſe voyant ruïné par la perte d'un Vaiſſeau qui fit naufrage au Port de Pirée, ſe ſauva entre les bras de la

Philoſophie, & s'en trouva ſi bien, qu'il remercia la fortune de lui avoir enlevé tout ſon bien.

On n'oublie pas non plus de faire mention des avantures particulieres de la Vie de chacun de ces Philoſophes, quand ils en ont eû, dont la ſingularité a quelque choſe de remarquable. Et comme entre tous ces grands hommes, il y en a eû de caractere, d'humeur, & de ſentimens tout oppoſez, cela forme une varieté qui amuſe agréablement le Lecteur, à meſure qu'elle l'inſtruit. Qu'y a-t'il de plus oppoſé, par exemple, que le caractere d'Ariſtippe & celui de Diogène, quoique tous deux ayent été de grands hommes chacun en leur genre? Quoique le premier fît ſa cour à Denis le Tyran, & ne négligeât pas ſa fortune, cependant il donna des marques d'un détachement plus grand encore que celui de Diogène; comme quand s'appercevant qu'un Eſclave qu'il avoit avec lui, avoit peine à le ſuivre, à cauſe des ſacs d'argent qu'il lui faiſoit porter, il lui fit jetter cet argent avec autant de facilité que ſi c'eût été des pierres.

C'est un caractere tout-à-fait singulier que celui d'Aristippe en fait de Philosophie ; & il paroit, par les éloges qu'Horace a fait de ses Maximes & de sa Morale en quelques occasions, que cette maniere de philosopher étoit fort de son goût. On trouvera de même dans la plûpart de ces Vies, les maximes particulieres de chaque Philosophe ; & c'est l'endroit par où l'on peut le mieux juger de leur caractere, puisque ce sont proprement les principes sur lesquels ils ont reglé leur conduite, & qu'on peut les regarder comme l'ame de leur doctrine & de leur Philosophie. Enfin, la Lecture de ces Vies peut être d'autant plus agréable, que chacune en particulier est courte pour l'ordinaire, & que d'ailleurs ce qu'on y rapporte des Philosophes qui en sont le sujet, est assez intéressant, pour faire regretter qu'on en ait pas dit davantage.

ARTICLE CII.

HISTOIRE DES JUIFS ET DES Peuples voisins, depuis la decadence des Royaumes d'Israël & de Juda, jusqu'à la mort de Jesus-Christ. Par M. Prideaux Doyen de Norwich : traduite de l'Anglois ; nouvelle Edition revûe, corrigée & augmentée, avec des Cartes & des Figures en Taille-douce, partagée en 7. vol. in 12. A Paris, *chez Guillaume Cavelier ruë Saint Jacques, près la Fontaine Saint Severin. Au Lys d'Or.* 1726.

CE n'est point ici, comme on peut juger par le titre, une Histoire complette du Peuple Juif, puisque l'Auteur ne la commence qu'à la décadence des Royaumes d'Israël & de Juda. Ce n'est pas même l'Histoire des seuls Juifs depuis cette Epoque, puisqu'on y joint celle des Peuples voisins; c'est-à-dire, des Babyloniens, des Médes, des Perses, des Grecs, & d'autres Peuples de l'Asie & de l'Europe. L'Histoire des Juifs

en eſt cependant le principal objet, & tout le reſte n'y vient que comme acceſſoire; mais l'acceſſoire l'emporte quelquefois ſur le principal, par l'étenduë que l'Auteur donne à ſes digreſſions & à ſes éclairciſſemens.

Comme l'accueil favorable que le Public a fait à cet Ouvrage eſt le plus ſûr de tous les éloges, nous nous contenterons ici de dire que cette nouvelle Edition eſt préférable aux autres par beaucoup d'endroits. Les figures y ſont mieux gravées, les Cartes Géographiques plus exactes. On y a adouci pour l'honneur même de l'Auteur quelques expreſſions peu méſurées, qui lui étoient échappées contre les Catholiques & contre la mémoire de Loüis le Grand. Enfin on y a ajoûté des notes & des éclairciſſemens qui corrigent le texte dans quelques endroits où il en avoit beſoin.

On n'exigera pas de nous que nous rendions un compte exact d'un Ouvrage auſſi long & auſſi varié que celui-ci, & dont l'extrait ſeul demanderoit un volume. Ainſi nous nous bornerons à en expoſer le plan en gé-

néral, & à en extraire quelques morceaux particuliers.

Cette Histoire, selon la Chronologie de M. Prideaux commence à l'an 747. avant l'Ere Commune, & finit à la mort de Jesus-Christ. L'Auteur s'y propose pour but d'éclaircir l'Histoire du vieux & du nouveau Testament par celle des Peuples voisins de la Judée. Ce dessein l'oblige à donner dans les diverses occasions que son sujet amene naturellement, la suite Historique des Empires des Médes, des Babyloniens, des Perses & des Parthes; celle des Rois d'Egypte, depuis le tems d'Achaz Roi de Juda, jusqu'à ce qu'Auguste s'empara de cette Monarchie après la défaite d'Antoine & de Cléopatre: celle des Rois de Pergame & des autres Princes de l'Asie Mineure; celle des guerres que la Gréce soutint contre les Perses; celle des Conquêtes d'Alexandre & de ses Successeurs, & enfin des Romains mêmes jusqu'à ce qu'ils se rendirent maîtres de la Judée, & la réduisirent en Province Romaine. La narration est souvent interrompuë par de longues dissertations sur l'accomplisse-

ment des Propheties de l'Ancien Testament, sur les Coutumes des Juifs, leurs Traditions, leurs différentes Sectes, leurs Synagogues & leurs Livres. Ce détail également curieux & sçavant donne, de la Nation des Juifs, une idée plus parfaite qu'on n'en a communément. Nous mettrons sous les yeux du Lecteur quelques-uns des principaux événemens & de ces dissertations, pour lui faire connoître, autant qu'il nous est possible, la nature de tout l'Ouvrage.

Après une Préface assez ample qui roule plus sur la Chronologie que sur le dessein de l'Ouvrage, l'Auteur commence son Histoire, comme nous avons déja dit, au Regne d'*Achas*. Pour mieux faire comprendre la situation de ce Prince, il fixe d'abord l'année où *Arbacès* & *Belesis* formerent des débris de l'Empire d'Assyrie de nouvelles Monarchies, celle des Médes & celle des Babyloniens. Cet événement arriva, dit-il, la VIIe. année de la fondation de Rome, & la IIe. de la VIIIe. Olympiade, 747. ans avant Jesus-Christ; c'est-à-dire, avant le commencement de l'Ere

Vulgaire. Ce fut la ſixiéme année de *Tiglath Pileſer* qu'*Achas* monta ſur le Trône. L'Hiſtorien copie ici tout ce que l'Ecriture nous apprend du régne de ce Prince, & fait remarquer combien l'alliance du Roi d'Aſſyrie fut préjudiciable à *Achas*, ſur tout par la perte que les Juifs firent alors du commerce de l'Océan. C'eſt le ſujet d'une longue digreſſion où l'Auteur remontant à David expoſe fort au long l'origine & les progrès du commerce des Juifs ſur les côtes d'Arabie, de Perſe & des Indes. Cette digreſſion toute curieuſe & toute ſçavante qu'elle eſt, paroît un peu hors d'œuvre dans la ſuite du Texte Hiſtorique, & c'eſt avec quelque ſurpriſe qu'on voit l'Auteur, ſuivant toûjours ſa pointe, continuer la diſſertation juſqu'à l'établiſſement des Comptoirs des Anglois & des Hollandois dans les Indes.

Ezechias ſucceda à l'impie *Achas* & eût pour ſucceſſeur *Manaſſé*, Prince encore plus impie qui plaça des Idoles juſques dans le Sanctuaire, & introduiſit les plus abominables ſuperſtitions. « On vit le ſang inno-

» cent couler à grands flots dans tout
» ſon Royaume. Il traita avec mé-
» pris & avec outrage les Prophêtes
» que Dieu lui envoya pour lui repro-
» cher ſes égaremens. Il en fit même
» mourir pluſieurs, Iſaïe entr'autres,
» qui à ce qu'on croit ſouffrit pour ce
» ſujet le Martyre, ayant été cruelle-
» ment ſcié par le milieu du corps. »
Tant d'iniquitez allumerent enfin la colere de Dieu, & attirerent les plus terribles châtimens. L'an vingt-deuxiéme du régne de Manaſſé, *Eſarrhaddon* Roi d'Aſſyrie, après avoir ajoûté Babylone à ſon Empire, conquit encore la Syrie & la Paleſtine. Il exécuta à la Lettre la prediction qu'Iſaïe avoit prononcée long-tems auparavant contre Samarie, *qu'Ephraïm ſeroit froiſſé de maniere qu'il ne feroït plus une Nation.* Isaïe. 7. 8. En effet *Eſarrhaddon* tranſporta en Babylone & en Aſſyrie tout ce qui étoit reſté de la premiere captivité des dix Tribus qui compoſoient le Royaume d'Iſraël. Ces dix Tribus qui s'étoient ſéparées de la Maiſon de David, furent ainſi entiérement détruites ſans qu'elles ayent pû ſe rétablir. Le Païs de Sa-

marie fut peuplé par des Colonies Etrangeres, tandis que les Israëlites dispersez parmi les Nations, se confondirent avec elles, perdirent leur nom, leur langage, & jusqu'au souvenir de leur origine, sans qu'on en remarque depuis aucune trace dans l'Histoire. " Il y a à la vérité une Secte
„ de Samaritains qui demeurent en-
„ core aujourd'hui à Samarie, à Si-
„ chem & en d'autres Villes voisines,
„ qui ont encore la Loi de Moïse
„ écrite dans un caractere qui leur est
„ particulier, & dans un Dialecte qui
„ ne differe presque point de l'He-
„ breu; mais ces gens-là ne descen-
„ dent point des Israëlites. Ce sont
„ des restes de ces Nations qu'*Esar-*
„ *rhaddon* fit venir en leur place pour
„ habiter & cultiver le Païs. C'est
„ pour cette raison que les Juifs les
„ appellent *Cuthéens*, du nom d'une
„ de ces Nations. Les Juifs ont mê-
„ me tant d'aversion pour eux, qu'ils
„ les regardent comme les plus abo-
„ minables de tous les Hérétiques, &
„ les ont plus en horreur que les
„ Chrétiens mêmes „.

La Conquête du païs d'Israël par

Esarrhaddon fut suivie de celle de la Judée. *Manassé* fut défait & mis aux fers à Babylone. Ce fut-là que ce malheureux Prince rentrant en lui-même & pénétré de repentir, implora la miséricorde de Dieu avec une humilité profonde. Dieu, fléchi par ses prieres, amollit le cœur du Roi de Babylone. *Manassé* fut mis en liberté; & de retour à Jerusalem, il abolit toutes les superstitions & retablit le Culte seul du vrai Dieu : Culte que l'Historien pour faire allusion à sa prétenduë Reforme, ne manque jamais d'appeller la *Réformation.*

Le régne de *Manassé* est encore une Epoque remarquable par les diverses révolutions de l'Egypte, dont *Psammitique* demeura enfin seul Maître, & par les guerres dont la Palestine fut le sujet & le Théâtre entre les Egyptiens & les Assyriens. On voit ensuite paroître sur la Scène le *Nabuchodonosor*, dont il est parlé dans le Livre de Judith ; ce Prince successeur d'Esarrhaddon, après avoir défait en bataille rangée *Dejocès* Roi des Médes, & pris *Ecbatane* Capitale de cet Empire, retourna triomphant à *Ninive*

où il paſſa avec ſon armée ſix-vingt jours dans les feſtins & les réjoüiſſances. Il faut pourtant remarquer qu'on ne ſçait où M. Prideaux a pris ce fait; car on ne trouve dans l'Hiſtoire aucune trace de la défaite de *Dejocès*, & elle aſsûre au contraire que ce Prince laiſſa à *Phraortes* ſon fils un Royaume floriſſant. Ce *Phraortes*, au rapport d'Herodote fut tué dans une bataille par un Roi d'Aſſyrie; ce qui convient mieux à l'*Arphaxad* du Livre de Judith. Ainſi il eſt à préſumer que M. Prideaux a pris ici le Pere pour le fils. Quoiqu'il en ſoit, ce fut après les Conquêtes dont nous venons de parler, que *Nabuchodonoſor* enflé de ſa victoire, donna ordre à *Holopherne* de ſe mettre en Campagne à la tête d'une puiſſante Armée pour châtier ceux de ſes Sujets qui ne l'avoient pas ſuivi dans ſon expédition. Le Général ravagea une grande étenduë de païs, mit le ſiége devant Bethulie, & perit devant cette place, comme il eſt raconté dans le Livre de Judith. Ici l'Auteur examine fort au long ſi le Livre de Judith eſt une Hiſtoire véritable ou feinte; mais comme nous

avons exposé ailleurs notre sentiment sur ce point, nous n'en dirons rien ici.

MANASSÉ, après un régne de 55. ans eût pour successeur *Amon*, qui, imitant le commencement plûtôt que la fin du regne de son pere, se livra à toutes sortes de déreglemens & d'impietez. Il fut égorgé la seconde année de son regne, & le pieux *Josias* lui succéda. Sous le régne de ce Prince, *Cyazarès* fils de *Phraortes* fit la guerre aux Assyriens, les défit dans une grande bataille, & mit le siége devant *Ninive*, mais il fut bien-tôt obligé de l'abandonner pour aller s'opposer à une Armée de *Scythes* sortis des *Palus Méotides*, laquelle après avoir fait le tour du Mont-Caucase s'étoit venuë jetter dans la Médie. Ces Barbares défirent le Roi des Médes & se rendirent maîtres de toute la haute Asie, où ils se maintinrent pendant 28. ans. Ils s'emparerent aussi de *Bethsean* ville de la Tribu de Manassé, & en conserverent la possession pendant tout le tems qu'ils demeurerent en Asie: ce qui fit donner à cette ville le nom de *Scythopolis*.

Novembre 1726.

Tandis que *Josias* s'appliquoit à purger la Judée de tous les restes d'Idolâtrie, *Psammitique* Roi d'Egypte mourut après un régne de 54. ans, & laissa sur le Trône son fils *Necus*, que l'Ecriture appelle *Pharaon-Neco.* Ce Prince entreprit de joindre le Nil avec la Mer Rouge par un canal; six-vingt mille hommes périrent dans cette vaine entreprise. Il envoya aussi d'habiles Mariniers par la Mer Rouge le long des côtes d'Afrique, pour tenter d'en faire le tour; & par un prodige qu'on auroit peine à croire, ce voyage réüssit dans un tems où l'on ne connoissoit pas l'usage de la boussole: de sorte qu'on vit ces habiles Mariniers, la troisiéme année de leur voyage, arriver heureusement en Egypte par le détroit de Gibraltar. L'Auteur raconte ensuite comment la superbe Ninive fut enfin détruite par *Nabopollasar* & *Astyages*, liguez ensemble contre les Assyriens. Cette ville connuë aujourd'hui sous le nom de *Mosul* sur le bord Occidental du Tigre, & qui n'a rien de considérable, fut autrefois une des plus célébres & des plus grandes villes de l'Orient, & au-

tant qu'on en peut juger par le rapport des anciens Historiens, elle étoit trois fois plus grande que Paris, ce qui ne doit pas paroître extraordinaire, si on considére qu'on en voit aujourd'hui à la Chine de beaucoup plus grandes.

La destruction de l'Empire d'Assyrie allarma *Pharaon-Neco* Roi d'Egypte. Ce Prince ayant assemblé une grande Armée, voulut traverser la Judée pour aller s'opposer au progrès des Conquerans. *Josias* lui refusa le passage, & dans une bataille reçût une blessure, dont il mourut quelques jours après. La mort de ce Prince Religieux fut pleurée par ses Sujets, avec d'autant plus de raison que *Joachas* son successeur n'hérita d'aucune de ses vertus & porta sur le Trône l'injustice & l'impieté. Il en fut bien-tôt puni; car *Necho* retournant triomphant de son expédition contre les Babyloniens, le détrôna; & après avoir donné la Couronne à *Joachim*, l'emmena captif en Egypte où il mourut.

Ici l'Auteur prouve que la grande ville de *Cadytis* dont parle Herodote, n'est autre que Jerusalem. On ne peut

pas douter, dit-il, que du tems d'Herodote, cette Ville ne fût ainsi appellée, puisque les Syriens & les Arabes ne la connoissent encore aujourd'hui que sous ce nom, ou sous un nom presque semblable; car ils ne l'appellent que *Alkuds*, qui signifie la même chose que *Cadytis*, sçavoir *la Sainte*. On la trouve nommée dans le vieux Testament *Hakkodesh*. Les Juifs dans leurs Monnoyes l'appellent *Kedushah*, nom que les Syriens dans leur Dialecte changent en *Keduthа*, dont Herodote a fait Κάδυτις. Il est fort vrai-semblable que les Arabes étant la plus ancienne Nation du Monde & fort attachée à ses usages, ont retenu les noms des lieux qui leur avoient été donnez par leurs Ancêtres. Aussi, quand ils vinrent à étendre leur Empire en Orient, ils restituerent à un grand nombre de lieux leurs anciens noms, dont ils avoient été privez pendant plusieurs siécles par les diverses revolutions. *Memphis* reprit son ancien nom de *Mesri* qu'elle a retenu jusqu'ici; la ville de *Tyr* auparavant appellée *Zor* ou *Zur*, d'où le païs voisin avoit pris le nom de *Syrie*, re-

prit son ancien nom de *Sor* qu'elle garde encore aujourd'hui, & la ville de *Palmyre* reprit celui de *Tadmor* qu'elle portoit dès le tems de Salomon. C'est ainsi que les habitans du païs de Galles donnent encore dans leur Langue à toutes les villes d'Angleterre les anciens noms Bretons qu'elles portoient il y a treize-cens ans; & il ne faut pas douter que s'ils en redevenoient les Maîtres, ils ne leur rendîssent tous ces anciens noms dont ils les appellent encore.

Ce fut sous le régne de *Joachim* que Habacuc & Sophonie prophétiserent. La prédiction de Jéremie fut sur tout remarquable; car il prédit distinctement que *Nabuchodonosor*, qui avoit succedé à *Nabopollasar* Roi de Babylone, viendroit attaquer Jerusalem & la Judée, & que toute la Nation subiroit une captivité de soixante-dix ans. Cette prophétie fut accomplie à la Lettre. *Nabuchodonosor* fit emmener captif en Babylone un grand nombre de Juifs, entre lesquels furent *Daniel*, *Ananias*, *Azarias* & *Misaël* dont tout le Monde sçait l'Histoire. *Sedecias* succéda à *Joachim*, &

 ayant

ayant auſſi attiré par ſon impiété la colére de Dieu ſur lui & ſur ſon Peuple, *Nabuchodonoſor* marcha à la tête d'une grande Armée contre Jeruſalem. A ſon arrivée en Syrie ayant appris que les Ammonites s'étoient auſſi révoltez, il fut quelque tems en doute lequel de ces deux Peuples il attaqueroit le premier. Il conſulta ſes Devins qui ayant conſulté leurs fléches le déterminerent à tourner ſes Armes contre la Judée. St. Jerôme nous apprend comment les Idolâtres employoient les fléches dans la divination. On écrivoit ſur les fléches le nom des villes qu'on avoit deſſein d'attaquer : on les mettoit confuſément dans un carquois ; on les en tiroit enſuite au hazard, & la ville dont le nom ſortoit le premier étoit la premiere aſſaillie. Jeruſalem fut priſe après un an de ſiége. *Sedecias* voulut s'enfuïr avec l'élite de ſes gens de guerre. Mais les Chaldéens l'ayant pourſuivi l'atteignirent & l'amenerent au Roi de Babylone qui fit tuer en ſa préſence ſes fils & tous les Grands qui avoient été pris avec lui. Il lui fit enſuite créver les yeux, & l'ayant

chargé de chaînes, il le fit conduire en cet état à Babylone, où ce malheureux Prince finit ſes jours en priſon. Ainſi fut accompli ce qu'*Ezechiel* avoit prédit à ſon ſujet; qu'il ſeroit tranſporté à Babylone, mais qu'il ne verroit pas cette ville, quoiqu'il dût y mourir. Jeruſalem fut auſſi détruite avec ſon Temple, & toute la Judée réduite dans la derniere déſolation.

NABUCHODONOSOR après avoir terminé cette guerre & quelques autres qui la ſuivirent, joüiſſant d'une profonde paix, s'appliqua à la conſtruction de Babylone, & en fit une des plus ſuperbes villes qui ayent été. M. Prideaux en fait une longue deſcription. Les murailles de la ville avoient 87. pieds d'épaiſſeur, 350. de hauteur & 480. ſtades de circuit: de ſorte que ſa circonférence étoit quatre ou cinq fois plus grande que celle de Paris. Ces murailles formoient un quarré parfait; elles étoient bâties de larges briques, cimentées de bitume, entourées d'un vaſte foſſé plein d'eau, révêtu de briques, & ſur lequel il y avoit de chaque côté 25.

Ponts qui aboutiſſoient à autant de portes d'airain pour entrer dans la ville. Toutes les ruës égales & tirées au cordeau, ayant 150. pieds de largeur, avoient une porte à chacune de leurs extrémitez; il y en avoit ainſi cinquante en tout qui ſe coupoient à angles droits & partageoient toute la ville en 676. quarrez environnez de maiſons hautes de trois ou quatre étages, & dont le devant étoit orné de divers embelliſſemens, & le derriere étoit occupé par des Cours & des Jardins. Une branche de l'Euphrate traverſoit cette grande ville du Nord au Midi. Enfin, les environs gras & fertiles fourniſſoient abondamment à la ſubſiſtance du Peuple nombreux qui l'habitoit. Mais il faut pourtant rabattre un peu de cette idée; car on ſçait d'ailleurs qu'une partie conſidérable de l'intérieur de la ville demeura inhabitée, & que *Nabuchodonoſor* ne vécut pas aſſez long-tems pour achever de la bâtir & de la remplir d'habitans. On ſçait auſſi comment ce Prince orguëilleux fut puni de Dieu par cet égarement de raiſon qui le rendit pendant ſept ans ſemblable aux

bêtes. *Evilmerodac* ſon fils, qui lui ſuccéda fit ſortir *Joachim* de priſon & le traita avec beaucoup de diſtinction, mais il n'eût pas le tems de le retablir ſur le Trône, ayant été lui-même égorgé par ſes propres parens, & *Joachim* finit auſſi ſes jours en captivité.

CYRUS paroît enfin : ce ſage & celébre Monarque que des Prophêtes, long-tems avant ſa naiſſance avoient, annoncé & déſigné par ſon propre nom, comme celui qui devoit être le reſtaurateur du Peuple Juif. L'Auteur, après de ſçavantes réfléxions ſur la naiſſance de *Cyrus* & ſur les differens témoignages d'Herodote & de Xenophon, entre dans le détail des Conquêtes de ce Prince. *Nerigliſſar* ſucceſſeur d'*Evilmerodac* ayant déclaré la guerre aux Médes, Cyaxare, leur Roi, appella à ſon ſecours Cyrus Roi de Perſe. Ce Prince déja fameux par deux victoires qu'il avoit remportées ſur *Evilmerodac* & ſur le Roi d'Arménie, mit le comble à ſa gloire par la défaite de *Nerigliſſar* & de l'Armée Aſſyrienne qu'il tailla en piéces. *Creſus* Roi de Lydie allié des Aſſyriens eut le même ſort; il fut pris par *Cyrus* &

condamné à être brûlé vif. « On dresſa donc un bucher, & ce malheureux Prince ayant été mis deſſus, ſur le point de l'exécution rappellant dans ſon eſprit l'entretien qu'il avoit eû autrefois avec Solon, il s'écria par trois fois. *Solon, Solon.* » Ce Solon étoit un ſage Athénien & le plus grand Philoſophe de ſon tems. Etant venu par occaſion à Sardes, *Creſus* par un mouvement d'orgueïl & de vanité lui fit voir tous ſes tréſors & toutes ſes richeſſes. Il s'imaginoit qu'à cette vûë il applaudiroit à ſa felicité, & le prononceroit le plus heureux de tous les hommes. Mais dans l'entretien qu'il eût avec Solon ſur ce ſujet, celui-ci lui declara nettement que perſonne ne pouvant prevoir ce qui pouvoit lui arriver avant ſa mort, il ne pouvoit prononcer un homme heureux tant qu'il étoit vivant, Creſus ne connoiſſant que trop par ſa propre expérience la vérité de ſes paroles, il ne put s'empêcher de reclamer le nom de Solon : ce que *Cyrus* ayant appris, il envoya lui demander ce qu'il entendoit par-

» là. Cette histoire lui ayant été rap-
» portée, elle le pénétra si fort de
» l'incertitude de la félicité humaine,
» & excita en lui une si grande com-
» passion pour ce Prince malheureux,
» qu'il ordonna qu'on le retirât du
» bûcher, justement dans le moment
» qu'on y avoit mis le feu ».

Si Cresus reconnut alors la vérité des paroles de Solon, il reconnut aussi, mais trop tard, la fausseté, ou plûtôt la malignité des Oracles. Il les avoit consultez avant de s'engager dans la guerre, & il en avoit reçû deux réponses; la premiere, *Que Cresus devroit se croire en danger, lorsqu'un Mulet regneroit sur les Médes : la seconde, que lorsqu'il passeroit le fleuve Halys pour faire la guerre aux Médes, il détruiroit un grand Empire.* Il méprisa le premier Oracle qui lui paroissoit impossible, & qui cependant se vérifia dans la personne de Cyrus qu'on y comparoit au Mulet, parce qu'il étoit né de deux différens Peuples, étant Persan par son Pere, & Méde par sa Mere. Le second Oracle encouragea Cresus à faire la guerre aux Médes, & fut la cause de sa perte. Car ce Prince détruisit en effet

un grand Empire, non pas celui des Médes, mais le ſien propre dont Cyrus s'empara.

Après ces divers exploits, Cyrus reſta dans l'Aſie Mineure, dont il ſoumit tous les Peuples depuis la Mer Egée juſqu'à l'Euphrate. Il paſſa de-là dans la Syrie & dans l'Arabie où il fit la même choſe, après quoi il marcha vers la haute Aſie, & après l'avoir reduite toute entiere ſous ſa puiſſance, il retourna en Aſſyrie, & s'avança vers Babylone, la ſeule Ville d'Orient qui lui reſiſtât encore. Après deux ans d'un blocus inutile devant cette grande Ville, que la hauteur de ſes murailles, & la multitude innombrable de ſes habitans faiſoient regarder comme imprenable, Cyrus eût recours au ſtratagême. Il entreprit par un travail incroïable de faire écouler les eaux de l'Euphrate, & d'entrer dans la Ville par le lit même du fleuve deſſeché. Il choiſit pour l'exécution de ſon deſſein une nuit qu'il ſçavoit que les Babyloniens avoient coutume de paſſer dans les feſtins & dans les réjoüiſſances. Ce fut cette nuit fatale où *Balthaſar* étant à table dans la débauche

d'un grand festin vit une main écrire sur la muraille de la Salle ces caractéres terribles ; dont Daniel lui expliqua la signification. A peine Daniel eut-il prononcé de la part de Dieu la Sentence de mort à Balthasar, qu'elle fut exécutée par Cyrus. Les Médes ayant surpris la Ville pénétrerent aussi-tôt jusqu'au Palais où ils tuerent le Roi avec tous ceux qui firent quelque résistance. Ainsi finit l'Empire Babylonien après avoir duré 209. ans.
» Par-là fut anéantie la puissance &
» l'orgueïl de cette ville superbe,
» justement 50. ans après qu'elle eût
» détruit Jerusalem & son Temple.
» Par là furent accomplies en grande
» partie tant de prédictions que les
» Prophêtes Isaïe, Jeremie, Haba-
» cuc, & Daniel avoient prononcées
» contre elle. Ce qu'il y a ici de re-
» marquable, c'est que par rapport au
» siége & à la prise de cette Ville, ces
» Prophêtes avoient prédit particu-
» liérement qu'elle seroit bloquée &
» assiégée par les Médes, les Elami-
» tes, & les Armeniens; que le fleuve
» seroit réduit à sec; que la Ville se-
» roit prise dans un tems de réjoüissan-

» ce & pendant que ses principaux,
» ses sages & ses hommes forts se-
» roient yvres ; qu'ainsi ils dormi-
» roient dans un sommeil perpetuel
» dont ils ne se reveilleroient ja-
» mais ».

L'Auteur raconte ensuite fort au long comment Cyrus rétablit les Juifs à Jerusalem, & comment ceux ci rebâtirent leur Ville & leur Temple. Presque tout le reste du premier volume de cet Ouvrage est employé à ce recit. On y trouve aussi, avec beaucoup de traits curieux de l'Histoire prophane, plusieurs descriptions de tout ce qui regarde le Temple & les cérémonies de l'ancienne Loi ; descriptions qui ne sont, à la vérité, que copiées d'après plusieurs Auteurs ; mais que l'Auteur n'a pas dû omettre dans une Histoire des Juifs. Il les enrichit même quelquefois par ses remarques particulieres.

Mais comme tout ce que nous venons de rapporter ici, nous l'avons fait moins dans le dessein de faire un Extrait suivi & complet, que de donner quelque connoissance de tout l'ouvrage en exposant la maniere dont

l'Auteur a traité le premier volume ; nous renvoyons sur-tout le reste le Lecteur à l'Ouvrage même. Il y trouvera, comme dans le premier volume, beaucoup de traits d'une grande érudition, une Histoire étenduë du fameux *Zoroastre*, de ses opinions, & de la Religion dont il fut le Fondateur. Une longue & sçavante dissertation sur l'accomplissement de la celebre Prophetie des 70. semaines de Daniel, un détail curieux des guerres des Grecs avec les Perses, des remarques sur la Langue Hebraïque, avec beaucoup d'autres dissertations. Ce que le Lecteur n'y trouvera pas c'est de la netteté, de l'ordre & de la suite. Car si cet ouvrage porte le titre d'Histoire, il n'en suit aucune des Régles, du moins de celles qui rendent une lecture agréable, & qui appliquent le Lecteur. Les dissertations, les digressions & les remarques interrompent sans cesse le fil de la narration, & on peut dire que l'Ouvrage ressemble plus à un Commentaire, qu'à une Histoire. Ce défaut étoit difficile à éviter dans une Histoire aussi étenduë & aussi variée que celle-ci. Mais il est absolument

inévitable, lorſque l'Auteur entreprend de mêler les diſſertations aux faits Hiſtoriques; au lieu de raconter ceux-ci de ſuite, & de rejetter celles-là à la fin de l'Ouvrage, ou de les mettre en marge. Quant à la Traduction Françoiſe, elle eſt, dit-on, de deux mains; & on peut, en effet, s'en appercevoir en ce que le ſtile des premiers volumes n'eſt pas tout-à-fait auſſi correct, ni auſſi coulant que celui des derniers.

ARTICLE CIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ITALIE, DE ROME.

Contuccii Contucci S. J. Oratio habita in funere Em. ac Rev. Joan B. Cardinalis Ptolemœi Prid. Kal. Febr. 1726. in Aulâ maximâ Collegii Romani coràm Eminentiſſimis Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalibus Romæ. Ex Typographiâ Hyeronymi Maynardi.

On voit dans ce recit élegant & ſimple de la vie, des mœurs, & de la mort de Son Eminence Monſeigneur

le Cardinal *Ptolemœi*, qu'il étoit issu d'une des plus nobles Maisons de Toscane, de la Branche qui s'étoit établie à Pistoye, & d'un sang déja illustré par dix-huit Saints Canonisez. Après ces commencemens distinguez, qui dès l'enfance annoncent le grand-homme, & sur lesquels le Cardinal Jacques *Rospigliosi* prédît ce que celui-ci seroit dans la suite, & ce qu'il a été; *Ptolemœi* passa de Sienne à Rome, & de l'Etude du Droit dans la Compagnie de Jesus: il compta d'y être plus inaccessible aux honneurs. Comme il fut successivement appliqué à divers emplois, & que son caractere étoit de se perfectionner dans les connoissances propres de chacun; il acquit en tout genre une érudition complette. Dès la fleur de l'âge, il fut fait Procureur Général de son Ordre, & il excella dans la Jurisprudence. Il enseigna la Philosophie; & la Classe du College Romain ne put contenir la foule des Auditeurs. Devenu Controversiste, il parcourut, avec un succès éclatant, le vaste Champ de la Doctrine Ecclésiastique; Ecriture, Peres, Concil es, Faits Dogmatiques & His-

toriques ; tout fut aprofondi, éclairci, enlevé aux Hérétiques. On a ses Traitez des Controverses ; & il y a lieu de croire, que l'intérêt de la Réligion l'emportera sur la modestie de l'Auteur, qui a demandé en mourant, qu'on mît au feu ce travail de vingt années. Il avoit déja expliqué les Saintes Lettres, au sortir des Etudes de Théologie ; & il avoit lû exactement la Bible en toutes les Langues sçavantes. Voulant se consacrer aux Missions, il apprenoit le Langage des Païs qu'il avoit en vûë. Ce fut malgré lui qu'il fut Recteur du College Romain, & Consulteur dans les Congrégations. Quelles précautions ne prit-il pas contre le danger ou il se vit d'être élû Général, sur tout pour n'être pas forcé d'accepter, s'il étoit choisi ? Le Pape Clément XI. a fait conserver les Lettres fortes qu'il écrivit contre lui-même à Sa Sainteté, pour détourner le coup de sa promotion au Cardinalat. Revêtu de la pourpre, il continua de la mériter : elle ne le fit point sortir de l'état ou de la conduite, qui l'avoit rendu digne d'elle. Il sembla n'avoir reçu de

la nouvelle Dignité, que de nouveaux devoirs à ajoûter aux premiers. Assidu aux Congrégations, laborieux dans le Cabinet, il prit toûjours par lui-même une connoissance exacte des affaires. Son pouvoir ne fut qu'utile & bien-faisant. Il prévenoit les demandes : il surpassoit ses promesses : il oublioit ses bien-faits : il ne se tenoit importuné des malheureux, que quand ils en étoient aux remercimens : il refusoit la reconnoissance même. Il ne fut point de ceux qui, prodigues de leurs biens, sont avares de leur crédit : il porta la libéralité jusqu'à demander : il assistoit avec une affection particuliere les Maisons Religieuses ; & il ne se rendit jamais difficile qu'à ses proches : ses premiers Freres en Jesus-Christ ont été ses Héritiers. Avec peu de revenus, faisant beaucoup d'aumônes, il étoit riche, parcequ'il vivoit pauvrement. Comme la Communauté qu'il honora toûjours de sa résidence & de ses exemples, il se contenta d'une table frugale, & il n'y accepta jamais aucun mets extraordinaire. Depuis plus de trente ans il avoit retranché le repas

du soir. Loin de goûter aucun plaisir, il ne se permettoit pas même le plus innocent de tous les secours; la promenade. Il se reservoit le mois d'Octobre; & c'étoit pour l'employer tout entier dans les exercices de la Retraite Spirituelle. Le passage réciproque de l'Etude ou des affaires à la Priere, & de l'Oraison au travail, fut tout son soulagement. Le sommeil le surprit toûjours ou priant, ou travaillant; & il ne prit son repos, qu'appuyé ou sur les Livres, ou sur son Oratoire: son transport même fut une priere & une continuelle récitation des Pseaumes, pendant sa derniere maladie que lui procura sa pieté à visiter à pied les Eglises pour le Jubilé. Voici son Epitaphe.

Joannem-Baptistam Tituli Sancti Stephani
in Monte Cœlio
Presbyterum Cardinalem Societatis Jesu.
Pietate, eruditione, prudentiâ eximium
Collegium Romanum hæres
Suum olim Alumnum,
Mox Doctorem, Præsidem, Decus
Et quoad vixit convictorem,
In eodem hîc cum Sociis tumulo
Volentem composuit anno. &c.

Novembre 1726.

Idea del Pulpito Mitrato, &c. où l'on traite de l'obligation qu'ont les Evêques, & tous les Pasteurs sacrez, de prêcher par eux-mêmes la Parole de Dieu au Peuple commis à leurs soins, & de la maniere de s'en acquitter facilement. L'Auteur de cet *Ouvrage nouveau* est Monsignor Jean-B. Braschi Archevêque de Nisibe, qui le dédie à Notre Saint Pere le Pape Benoît XIII. *in folio.*

D'ANGLETERRE,

DE LONDRES.

The natural History of the Earth, illustrated, in larged, and defended, &c. C'est-à-dire: *l'Histoire naturelle de la Terre, éclaircie, amplifiée, défendue.* L'Auteur de l'*Histoire* est le célebre Docteur M. Wodward Professeur de Physique dans le Collége de Gresham, Membre du Collége des Médecins, & de la Société Royale des Médecins. L'Auteur de ces *Eclaircissemens*, &c. est le Docteur M. Hollowat Membre de la Société Royale; & il les avoit d'abord composez en

Novembre 1726.

Latin : il leur a joint divers Ecrits de M. Wodward, & entre les autres, les *Preuves Physiques de l'Existence de Dieu.*

M. Lewis a répandu une vaste & curieuse Erudition dans son *Origines Hebrææ*, publiée par J. Hooke en 4. Volumes *in* 8°.

M. Chub répond à l'*Apologie* de Barclay, célebre Ecossois, *pour la véritable Théologie Chrétienne, telle qu'on l'enseigne chez les personnes nommées Quackers*, par *l'Examen des principes de M. Barclay touchant les forces naturelles de l'homme depuis sa chûte.* Chez Darby, &c.

M. Watts n'a pas prétendu écrire vainement, lorsqu'il a composé en Anglois un *Discours contre la tentation de se tuer soi-même*, où il n'oublie pas de parler des Liqueurs fortes. Un autre Ecclesiastique nommé J. Donne avoit publié il y a vingt-six ans, sur le même sujet, un Livre artificieux que l'on croit entiérement détruit par celui-ci Chez J. Clark; R. Hett; E. Matthews, & R. Fora.

M. J. Trevor a intitulé *Instructions Morales & Politiques pour la Jeunes-*

se, un Recüeil de quatre Traitez, dont les Auteurs sont le Chevalier Walter Raleigh, Lord Trésorier Burleigh, le Cardinal Sermonetta, & M. Walsingham. Chez M. Minshull.

M. J. Arbuthnot D. a donné une *Table des Mesures, Poids, & Monnoyes* des Juifs, des Grecs & des Romains, où il les réduit aux Mesures, Poids, & Monnoyes des Anglois. Chez J. Clarke.

M. Th. Maddox a puisé dans les Archives mêmes, ce qu'il a écrit dans son *Firma Burgi*, ou Essai Historique, concernant les Citez, Villes, & Bourgs d'Angleterre. Le Livre se débite chez Strahan, Mears, Browne, Wodman.

Walter Moyle. Ses Œuvres qui n'avoient point encore été imprimées, le sont en 2. voll. Chez Darby, &c.

DE HOLLANDE,

D'AMSTERDAM.

Les Westeing Freres, donnent de nouvelle Edition.

1°. Un *Joseph* en 2. Volumes semblables à celui d'Oxford.

2°. *Diodore* de Sicile *in folio.*

3°. Le *Terence* de M. *Bentley*, pareil à ſon *Horace. in* 4°.

4°. L'Ovide de Monſieur Burman. en 3. Volumes *in* 4°.

D'UTRECHT.

M. Drackemborch prépare une nouvelle Edition de *Tite-Live*. Il eſt Profeſſeur en Eloquence, Diſciple de Mr Burman qu'il a beaucoup aidé pour le *Petrone*; Editeur du *Silius Italicus* d'Utrecht, en 1717. *in* 4°. & Auteur de pluſieurs Diſcours Académiques fort eſtimez.

Auteurs Attiques. Nouvelle Edition en Grec & en Latin par M. Duc-ker, avec les Notes de Meſſieurs *Sallier* & *Sevin* de l'Académie des Belles Lettres. M. Ducker eſt l'Auteur d'un Traité, *De Latinitate veterum Juris-Conſultorum*.

Ælien περὶ ποικιλῆς ἱστορίας, avec des Notes *in* 4°. L'Editeur eſt M. Abraham Gronovius fils, & petits-fils des deux Sçavans de ce nom. Il donnera auſſi l'Hiſtoire des Animaux du même Auteur.

DE LEYDE.

On distribuë le Recüeil des Ouvrages d'Anatomie & de Chirurgie de Vesalius, entrepris & dirigé par Messieurs *Boerhave* & *Albinus*, orné de Figures : & le Recüeil des Lettres des Sçavans par M. *Burman* en 4. Volumes *in* 4°.

DE FRANCE,

DE PARIS.

Il paroît une nouvelle Estampe de la Machine de Marly à vûë d'Oiseau, en six grandes feüilles. Elle a été dessinée sur les lieux par Lievin Cruyl, & semble également belle & exacte. On y a gravé avec beaucoup de netteté les Roües, les Balanciers, les Puisards, les Reservoirs, l'Aqueduc, les Pavillons, & les Jardins de Marly, avec tout ce qui les accompagne, suivant le point de vûë. Cette Estampe se vend six livres chez l'Auteur, qui est le Sieur de *Bailleüil*, Ingenieur & Géographe, demeurant à

Paris rûë Saint Severin au Soleil d'or.

M. Paul *Lucas* Antiquaire du Roi, & célebre entre les Curieux par les Voyages qu'il a faits en homme Sçavant, a rapporté du Levant, outre plusieurs curiositez qui peuvent servir à l'Histoire & enrichir la Botanique, un grand nombre de Blocs ou gros morceaux de diverses Pierres Orientales, parmi lesquelles s'est trouvé la véritable Pierre Nephretique, cette Pierre si puissante contre la Gravelle & les maladies semblables : il l'a mise en piéces, afin qu'elle puisse être utile à un plus grand nombre d'Acheteurs ; chaque morceau étant un remede certain, ou un préservatif sûr à quiconque le porte sur soi.

Le premier *Recueil de Leçons de Mathématiques*, dictées au Collége Royal par M. Jean *Privat de Molieres*, Prêtre, Professeur Royal en Philosophie, & de l'Académie Royale des Sciences, se vend chez Thiboust.

M. de Garengeot va faire paroître sa *Splanchnologie*, ou *Anatomie des Visceres*, vol. *in* 12. dans lequel on trouvera trente-trois planches originales, avec des explications curieu-

ſes ſur la Structure des parties dont il traite.

Les Aphoriſmes d'*Hypocrate expliquez conformément au ſens de l'Auteur, à la Pratique Medicinale, & à la Mécanique du Corps humain.* Traduction Françoiſe *ſur la Verſion Latine d'un Auteur Anonyme*, imprimée à Paris en l'année 1723. 1726. à Paris, chez d'Houri 2. vol. *in* 8°. Le Traducteur & Commentateur en Latin, eſt M. Hecquet Auteur & Médecin célebre. Le Traducteur en François du Texte & du Commentaire, eſt M. Duvau, qui depuis près de ſoixante ans exerce la profeſſion de Chirurgie avec beaucoup de réputation.

On verra bien-tôt, ou l'on voit déja, l'Hiſtoire de la Conjuration de Valſtein, par Monſieur le Chevalier de S. Sory.

Les Ordonnances de nos Rois, vol. IIe. cette Edition dont M. de Lauriere prend ſoin, ſe fait à l'Imprimerie du Louvre.

LHiſtoire d'Angleterre de Rapin-Thoyras réimprimée en 8. voll. *in* 4°.

Mémoires pour ſervir à l Hiſtoire des Perſonnes Illuſtres de la Républi-

que des belles Lettres, avec un Catalogue raiſonné de leurs Ouvrages. *In* 12. chez Briaſſon.

Les Satyres de *Salvator Roſa* Peintre Italien, traduites en François avec des Notes.

Obſervations curieuſes ſur toutes les parties de la Phyſique, extraites & récuëllies des meilleurs Mémoires. 2. voll. *in* 12. chez Jombert.

Lettre de *M. l'Abbé* du Thay à *un de ſes Amis, contenant les régles & les maximes pour former d'excellens Prédicateurs. In* 12. Chez Cailleau.

Relation des *Etats de Fez & de Maroc*, écrite *par un Anglois qui a été long-tems Eſclave, & traduite de l'Anglois, publiée par M. Simon* Ockley, *Profeſſeur en Langue Arabe dans l'Univerſité de Cambridge. In* 12. chez Piſſot.

Relation *en forme de Journal du Voyage pour la Rédemption des Captifs aux Royaumes de Maroc & d'Alger*, en 1723. 1724. 1275.

Selecta Carmina Celeberrimorum aliquot Univerſitatis Pariſienſis Profeſſorum. Recuëil de Poëſies de Meſſieurs *Herſant*, *Rollin*, *Couture*,

Grenan, *Coffin*, *Piat*, *Marin*, &c.

Le Bibliothequaire de Nancy qui nous instruit sur ce Recueïl, répond au Public, qu'il n'y aura *guéres* dans ce gros Volume *in* 12. que des Piéces, qui peuvent *au moins* être comparées à celles des Peres *Commire*, *La Ruë*, & autres *Jesuites*, Comme Rapin, Vavasseur, Cossart, Petau, Mambrun, &c. Mais il pronostique qu'elles n'auront pas pour cela autant de cours: & il a la précaution de rejetter cette infortune qu'il prévoit, sur ce que " ces Messieurs n'ont pas trente „ mille bouches toutes prêtes à s'ou„ vrir pour les loüer, & intéressées à „ les faire valoir „. Comme s'il ignoroit que ces prétenduës trente mille bouches ont le don d'en faire ouvrir cent mille, en faveur de quiconque a pour mérite d'être établi leur Emulateur.

Observations importantes sur le Livre intitulé : *Dissertation sur la validité des Ordinations des Anglois*, &c. 1726. *pagg*. 34. L'objet de cet Ecrit précis, sçavant, clair, décisif, & modéré, est de faire voir que l'Auteur de la *Dissertation sur la validité*

 des

des Ordinations Anglicanes, y soutient avec connoissance, les erreurs contre le Sacrifice de la Messe, Anathématisées par le Concile de Trente. Un Ouvrage si court contient cinq parties. La premiere, offre en cinq Articles, & tant en Latin qu'en François, les Décisions du Concile de Trente, pour servir de régle. La seconde, rapporte au long & de mot à mot, dix Propositions tirées de *la Dissertation* du P. le Courayer, lesquelles expriment une Doctrine condamnée dans ces mêmes décisions. La troisiéme partie, est la confrontation des unes avec les autres, des *Propositions* avec les cinq *Définitions*. La quatriéme, est le résultat, où précis de cette Doctrine de la Dissertation du P. le Courayer; & dans la cinquiéme, il est démontré que l'Auteur a connu tout le venin de cette Doctrine contenuë en sa *Dissertation*. Les erreurs de la Dissertation au sujet du Sacrifice de la Messe Anathématisées par le Concile de Trente, sont, que ce Sacrifice n'est point un Sacrifice réel, mais seulement réprésentatif, & commémoratif, au sens des Angli-

cans; de sorte que l'offrir, soit précisément présenter l'Eucharistie à manger; & que c'est là la Doctrine de l'Eglise: Doctrine pourtant qui emporte l'exclusion de la présence réelle. Selon ces *Observations*, l'Auteur de la *Dissertation* ôte au Sacrifice de la Messe sa réalité, son essence, sa substance, & jusqu'à son nom: sa réalité; 1°. en la niant directement, 2°. en réduisant le Sacrifice à une simple répresentation: son essence; en faisant consister l'oblation dans l'administration, ou offre & présentation de l'Eucharistie aux Communians: sa substance, qui est le Corps & le Sang de Jesus-Christ sous les especes; en rendant le Sacrifice de l'Eucharistie indépendant de la présence réelle, & le reconnoissant sans elle: son Nom; en ne l'appellant jamais comme le Concile de Trente l'appelle ordinairement, le *Sacrifice de la Messe*. Que c'est sciemment que l'Auteur de *la Dissertation* enseigne cette Doctrine erronée & Anathématisée. *Les Observations* le démontrent; parce que, 1°. cet Auteur a vû sa Doctrine Anathématisée si manifestement dans le

Concile de Trente, qu'il n'a pû la méconnoître : parce que, 2°. il a vû l'incompatibilité de son assertion du Sacrifice purement représentatif, avec le dogme de la présence réelle, dans les endroits mêmes des Controversistes Catholiques, ausquels il renvoye ses Lecteurs : 3°. parce qu'il a vû l'incompatibilité du dogme de la présence réelle, avec le sentiment Anglican qu'il adopte sur le Sacrifice, les Passages mêmes des Anglicans, ausquels il envoye encore son Lecteur : c'est-à-dire, qu'il a vû en trois manieres l'Héréticité de la Doctrine qu'il enseigne.

On produit un Livre sans approbation, sans privilége, sans aveu; un Breviaire banal, qui n'est encore celui d'aucun Diocèse ; qui change le nom & la conduite des Offices ; qui supprime beaucoup de Fêtes, principalement de celles des Papes ; qui n'employe jamais l'*Ave Maria*, ou la Salutation Angelique ; qui retranche entiérement l'Office de la Vierge; qui, au lieu des expressions *de* & *ex*, lorsqu'elles marquent que le Verbe a pris chair de la Vierge Marie, substitue la

particule *in*, pour signifier seulement que le Verbe a pris chair dans le sein de Marie; qui se vendra chez Lottin, &c.

On voit ici un Journal naissant, façon de Nancy, intitulé : *Bibliothéque des Livres nouveaux, Juillet* 1726. Au dire de la Préface, tous les autres Journeaux sont des fléaux, dont il seroit le plus à souhaiter que l'on purgeât la Rébublique des Luttres. Pour celui-ci, c'est le fléau de ces *fléaux*. Il rappelle les Journaux à la perfection de leurs commencemens, & de leur ébauche. C'est le pur *Sallo*. Et premiérement, au lieu qu'un vice énorme des Journaux d'aujourd'hui, c'est qu'on y trouve des *abregez* des Livres, avec lesquels on peut se passer des Livres mêmes; dans celui-ci, on transcrit en entier & sans l'abreger, une brochûre qui venoit d'être imprimée séparément : & de 84. pages que contient le Corps de ce Journal, on en sacrifie 42. par cette répétition. Une autre imperfection des Journaux, c'est qu'on a eu recours quelquefois à *des équivoques malignes, & à des applications détournées*, enveloppant ainsi par ménagement la

réprimende indiſpenſable, ſous une expreſſion obligeante : de ſorte que l'Aggreſſeur injuſte & acharné, trouve pour lui une correction ſecrette dans une loüange publique. Mais dans le Nancy, tout le Chapitre neuviéme qui eſt le plus travaillé, eſt employé à *aſſommer de coups de barre*, dit la Préface, *un de ceux qui autrement ne ſentent rien.* Encore une diſtinction de ce modéle des Journaux, c'eſt que l'Auteur n'y parlera que des matieres intéreſſantes ; & la marque qu'il en donne, c'eſt qu'il ne parlera point des matieres de Religion. Le Journaliſte propoſe aſſez confuſément une méthode, qu'il preſcrit indifféremment à tous les Auteurs de ces ſortes d'Ouvrages périodiques. Il auroit pû néanmoins appercevoir qu'il y a diverſes manieres d'informer utilement le Public des Ouvrages des Sçavans, ou des faits Litteraires. C'eſt par cette raiſon que les uns font profeſſion de donner des *Journaux*, les autres des *Bibliothéques*, les troiſiémes des *Mémoires*, &c. Cette varieté d'Ouvrages, tous de divers caracteres, demande auſſi des régles diffé-

rentes. Une Relation jour par jour des Livres qui se publient, & des choses les plus mémorables qui se passent dans la République des Lettres, acquitte envers le Public un Auteur de *Journal*, ou celui qui tient, pour parler ainsi, le Livre Journal de la Litterature; sur tout, s'il donne en même tems une Notice Sommaire du but de chaque Ouvrage. On attend par les *Bibliothéques* quelques connoissances plus détaillées : celui qui doit former & ranger une Bibliothéque, s'applique au nombre & au mérite des Editions; aux Tîtres des Ouvrages qui ont paru sur le même sujet; au jugement que les Connoisseurs portent du Livre nouveau. Des *Mémoires* penetrent plus avant; on y doit saisir le Livre par le fonds; discuter la matiere entre l'Auteur & le Lecteur; & par un rapport exact & sincere, préparer le jugement du Public. Le *Journaliste* annonce le Livre, & en publie l'existence pour la commodité des Sçavans. La *Bibliothéque* en fait connoître le prix, la valeur, & le rang entre les autres Livres. L'Auteur des *Mémoires*, non content de

l'Affiche & du Catalogue, examine à fonds & fait son rapport; & peut exercer sa critique; parce que son but & sa fin directe, est le progrès & l'avancement des Sciences & des beaux Arts. L'Auteur du Nancy est plus Journaliste dans les Articles 3. 4. 6. plus Bibliothéquaire dans l'Article 2e. Il donne plus dans le goût de Mémoires dans l'Article premier, en traitant de la Vie du Cardinal d'Amboise.

DE BORDEAUX.

Un Sçavant & illustre Religieux de cette Province, Carme déchaussé, vient de donner un *Recueil de Cas de Conscience, & de Questions qui concernent les matieres du Jubilé. in 12.* Un Livre de ce détail, sur un sujet d'un usage si intéressant, manquoit aux simples Fidéles, & peut instruire des Confesseurs.

DE DOUAI.

Seconde Apologie *pour feu Monseigneur F. de Salignac de la Motte*

Fenelon, Achevêque Duc de Cambrai; contre la Réponse du Théologien de l'Ordre de Saint Dominique, Auteur du Libelle intitulé : Le Thomisme Triomphant : *adressée aux Supérieurs du même Ordre. In* 4°. pagg. 18. L'Auteur du *Thomisme Triomphant*, faisoit dire à M. de Cambrai, que „ *c'est uniquement le systême de la* „ *Grace Efficace des Thomistes, que* „ *l'Eglise a voulu condamner dans* „ *Jansenius* „. L'Apologiste de M. de Cambrai a soutenu que cet Auteur falsifioit le Texte du Sçavant Prélat. Le *Thomiste Triomphant* est convenu de la falsification : il a nié qu'il en soit l'Auteur : il l'a rejettée sur celui qui lui a fourni des Mémoires ; & il a essayé d'excuser l'erreur du Secretaire, & sa propre surprise : il a dit à ce dessein, que les Saints Peres mêmes n'ont pas été exemts de ces *méprises involontaires* ; & qu'à *peine en trouverez-vous un seul, qui n'en ait commis*; secondement, qu'il a pû croire que le Mémoire qu'on lui fournissoit, étoit véritable ; & que M. de Fenelon avoit écrit effectivement : " c'est uniquement le systê-

» me de la Grace Efficace des Tho-
» mistes, que l'Eglise a voulu con-
» damner dans Jansenius » ; parceque l'on a souvent reproché à M. de Cambrai de penser ainsi, sans que ni lui, ni ses Amis ayent pris soin de l'en justifier. Dans cette seconde *Apologie*, Monsieur Stievenard mal satisfait, replique qu'il n'est pas vrai que les Saints Peres ayent tous été faussaires : que dans l'*explication Apologetique* du Pere Quesnel, qui a servi de *Mémoires*, & d'où a été tiré évidemment tout cet endroit du *Thomisme Triomphant* ; le Texte de M. de Cambrai ne se trouve point falsifié, comme il l'est dans le *Thomisme Triomphant* : que l'Auteur du *Thomisme Triomphant* n'a pas dû, sur une citation d'autrui, accuser d'erreur publiquement un Prélat, & un tel Prélat, sans vérifier la citation : que quand M. de Cambrai ou ses Partisans, n'auroient fait nulle réponse aux Jansenistes, qui lui reprochoient de soutenir que le systême de la Grace Efficace des Thomistes est celui que l'Eglise uniquement a voulu condamner dans Jansenius ; ce silence n'auroit dû être pris que pour une

marque du mépris qu'on devoit faire d'une calomnie si manifeste ; mais que M. de Cambrai ni ses Amis, ne se sont point tûs sur ce reproche : & à cette occasion, le Chanoine rapporte les Ouvrages & les endroits, où l'on a crié à l'imposture, lorsqu'il s'est trouvé des Novateurs, qui imputoient aux Catholiques & à M. de Cambrai, de faire tomber sur le systême de la Grace Efficace des Thomistes, la condamnation de Jansenius. Le *Triomphant* usoit encore de la voye de compensation, & prétendoit que feu M. de Cambrai n'avoit été traité par la falsification de son Texte, que comme il avoit lui-même traité le Pere Meyer : car, ajoûte le Reverend Pere Dominicain vengeur du Jesuite; M. de Cambrai dit que le Pere Meyer, Auteur des nouvelles *Dissertations*, a raison de soutenir que „ rien n'est plus nouveau, que le systême des deux delectations opposées, &c „. Or le Pere Meyer „ ne le dit pas „. Monsieur Stievenard répond, que M. de Cambrai ne falsifie point ici aucun Texe du Pere Meyer, comme on a falsifié le sien, puisqu'il

ne rapporte aucunes paroles du Pere Meyer ; en second lieu, que quand M. de Cambrai attribuëroit ici au P. Meyer, de soûtenir ce que ce Jesuite n'a pas soutenu, au moins, la Doctrine qu'il lui attribuëroit à faux, est la bonne Doctrine : au lieu que le *Triomphant* attribuë à faux à M. de Cambrai, une erreur manifeste sur une matiere grave : en troisiéme lieu, que le Pere Meyer a soûtenu ce que M. de Cambrai lui fait soutenir ; & comme le Pere Dominicain qui le nie, allegue en preuve que le Pere Meyer dans ses *Dissertations*, n'attaque uniquement que la Grace des Thomistes, & nullement *la Grace Jansenienne* ; le Défenseur de M. de Cambrai prouve le contraire par les propres paroles du Pere Meyer : & il prouve avec tant d'évidence tout ce qu'il a avancé, que, s'il ne peut faire rendre justice à la mémoire de feu M. de Cambrai par l'Accusateur même, il la lui fait rendre au moins par le Public.

DE TREVOUX.

Réflexions sur les Mémoires de Trevoux, mois de Juillet 1726. Article du Cardinal d'Amboise : brochûre *in 8°. pagg.* 12.

C'est un reproche d'amitié que nous fait le célebre Ecrivain de la Vie du Cardinal d'Amboise, de ce que, tout *connu* qu'il est, il y a *long-tems, pour être ami particulier des Reverends Peres Jesuites*; loin d'avoir *par cette considération loüé l'Ouvrage & l'Auteur, plus même qu'il n'auroit fallu*; celui qui a formé l'Extrait dans nos Mémoires, *en a usé tout autrement, & a critiqué.* Il ne pouvoit nous venir, ni plus à propos, ni de meilleure main, ni une plus parfaite réfutation de l'accusation de partialité, qu'a publiquement intentée contre nous, dit-on, l'Anti-Journaliste de Nancy, dans son premier mois, par ces paroles de la Préface : *Tous les Livres de leurs amis sont des Livres divins dans leur genre : esperent-ils quelque retour d'un Auteur? Est-il pour eux de la moindre conséquence de*

le ménager ? Les expreſſions manquent pour parler aſſez dignement de ces Chefs-d'œuvres : ſi tous les *Livres des amis*, ceux au moins *des amis* déclarez, *des amis* d'une réputation diſtinguée parmi les Sçavans, *ſont* dans nos Mémoires *des Livres divins en leur genre* ; de ſorte qu'à nous entendre parler, *les expreſſions* nous *manquent pour parler aſſez dignement de ces Chefs-d'œuvres* ; nos deux Extraits de la Vie du Cardinal d'Amboiſe nous auroient-ils attiré la vive remontrance, que nous annonçons de la part du vertueux Auteur, qui déclare au ſujet des Jeſuites, « qu'il « les eſtime, qu'il les honore, qu'il « les aime, parce qu'il les connoît « pour gens de mérite, pour gens de « bien, pour gens inviolablement at- « tachez à la ſaine Doctrine, qui ont « toûjours rendu depuis leur établiſ- « ſement, & qui continuent de ren « dre les ſervices les plus importans « à la Religion & au Public » ? Mais en même tems que l'Auteur du Nancy doit convenir avec Monſieur l'Abbé L. G. de notre impartialité. Nous convenons auſſi, avec cet illuſtre Hiſ-

torien, que ce n'eſt point la prédilection qui nous a guidez dans les Extraits de ſes Ouvrages. Hé! quels Éloges pouvions-nous accorder à la prévention! L'équité les avoit épuiſez. Que nous reſtoit-il à dire par pure affection ou par reconnoiſſance, après que par juſtice nous avons dit dans les Extraits accuſez de rigueur, que « Monſieur l'Abbé Le » Gendre ſoûtient dans cette Vie du » Cardinal d'Amboiſe, l'honneur » qu'il s'eſt fait par ſon Hiſtoire Gé- » nérale de France, par l'Abregé » de la même Hiſtoire; par l'Hiſ- » toire particuliere du Régne de » Loüis XIV. & par celle de la Vie » de feu M. du Harlay Archevêque » de Paris »; que « le ſtile de l'Auteur » eſt ici toûjours le même, vif, con- » cis, élégant »; qu'il « conſerve le » même art de lier les faits, de carac- » tériſer les perſonnes qu'il produit » ſur la ſcéne »; que « ſes Réflexions » ſont courtes, naturelles, intéreſ- » ſantes »; qu'on « ne peut trop loüer » Monſieur Le Gendre, de ce qu'au » milieu des plus importantes occu- » pations que ſon mérite lui attire

ſouvent de la part de la Cour ; il «
trouve encore le tems de donner au «
Public d'excellens Ouvrages, qui «
font honneur à la Patrie & à ſon «
Nom ; & que dans *tout* cet Ouvra- «
ge, il régne un air de ſincerité, de «
Nobleſſe, & de deſintéreſſement, «
qui charmera tous les Lecteurs qui «
aiment la vérité » ?

FIN.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.

Mois de Novembre 1726.

ART. XCVI. *Histoire de la Ville de Paris, composée par D. Michel Felibien, revûë, augmentée & mise au jour par Dom Guy Alexis Lobineau, tous deux Prêtres Religieux Benedictins de la Congrégation de Saint Maur, justifiée par des preuves authentiques, & enrichie de plans, de figures, & d'une Carte Topographique, divisée en cinq Volumes in folio.* A Paris, chez *Guillaume Desprez & Jean des Essars, Rûe S. Jacques* 1725. Page 1973

ART. XCVII. *L'Histoire de la Ville de Paris, composée par Dom Michel Felibien, revûë, augmentée & mise au jour par Dom Gui Alexis Lobineau, tous deux Prêtres Religieux Benedictins, de la Congrégation de Saint Maur.* A Paris, chez *Guillaume Desprez, & Jean des*

Essarts, Rüe Saint Jacques 1725. p. 2008

ART. XCVIII. *Suite à l'Histoire de la Ville de Paris, composée par D. Michel Felibien, revûe, augmentée & mise au jour par Dom Gui Alexis Lobineau, tous deux Prêtres, Religieux Benedictins, de la Congrégation de Saint Maur.* A Paris, *chez Guillaume Desprez & Jean des Essars, Rüe Saint Jacques* 1725. p. 2032

ART. XCIX. Achæmenidarum Imperium, sive Regum Ponti, Bosphori, & Bithyniæ historia, &c. Per J. Foy-Vaillant Tom. 2. &c. *L'Histoire des Rois du Pont, du Bosphore & de Bithynie; par M. Vaillant, Tome 2. &c.* p. 2041

ART. C. *Nouveaux Mémoires des Missions de la Compagnie de Jesus dans le Levant. Tome V. in* 12. *pp.* 291. *avec deux Cartes Géographiques. Chez Guillaume Cavelier Rüe Saint Jacques, au Lys d'Or. an.* 1725. p. 2078

ART. CI. *Abregé des Vies des anciens Philosophes, avec un Recueil de leurs plus belles Maximes. Par*

M. D. F. A Paris, *chez Jacques Etienne, ruë Saint Jacques à la Vertu 1726. avec approbation & privilége du Roi. Pagg.* 495. p. 2092

Art. CII *Histoire des Juifs & des Peuples voisins, depuis la decadence des Royaumes d'Israël & de Juda, jusqu'à la mort de Jesus-Christ. Par M. Prideaux Doyen de Norwich: traduite de l'Anglois; nouvelle Edition revûe, corrigée & augmentée, avec des Cartes & des Figures en Taille-douce, partagée en 7. vol. in* 12. A Paris, *chez Guillaume Cavelier ruë Saint Jacques, près la Fontaine Saint Severin. Au Lys d'Or.* 1726. p. 2099

Art. CIII. *Nouvelles Litteraires.*

D'Italie, de Rome. 2123

D'Angleterre, de Londres. 2128

De Hollande, d'Amsterdam. 2130

D'Utrecht. 2131

De Leyde. 2132

De France, De Paris. ibid.

De Bordeaux. 2142

De Douai. ibid.

De Trevoux. 2146

Fin de la Table.

CATALOGUE

Des Livres qui ſe trouvent à Paris,

Chez { ETienne Ganeau, la Veuve de Laulne, la Veuve Faucault, la Veuve Clouſier, Pierre Gandoüin, Nicolas Goſſelin, Pierre Emery, le Gras, Cavelier, Jean-Michel Gandoüin, Pierre Giffart, tous Libraires à Paris, rüe S. Jacques, Quay des Grands Auguſtins & au Palais ;

SÇAVOIR,

L'Hiſtoire d'Angleterre par Thoyras, nouvelle Edition, 8. vol. *in* quarto.

Les Mémoires d'Angleterre, 1. vol. *in* 12.

Les Lettres de Madame de Sévigné, 2. vol. *in* 12.

Les Lettres de Madame Deſnoyer, 5. vol. *in* 12.

Les Oeuvres de la Suze, 4. vol. *in* 12.

Les Mémoires de Villeroy, 7. vol. *in* 12.

Les Mémoires de Sully, 12. vol. *in* 12.

Introduction à l'Hiſtoire de l'Univers, par Puffendorf, 7. vol. *in* 12.

Mémoires de Brantome, 10. vol. *in* 12 compris en deux Tomes des Dames Galantes, un Tome des Dames illuſtres, quatre Tomes des Hommes illuſtres François, deux Tomes des Hommes illuſtres Etrangers, & un Tome de l'Hiſtoire des Duels.

Les Mémoires de Baſſompierre, 4. vol *in* 12.

Les Anecdotes de la Cour Ottomane, 4. vol. *in* 12.

Les Penſées ſur la Cométte 4. vol 12.

L'Hiſtoire des deux Triumvirats, 4. vol. *in* 12.

Les Voyages de Thomas Gages, 2. vol. *in* 12.

Les Mémoires de la Rochefoucault.

Les

Les Mémoires de Montrésor, 2. vol. *in* 12.

Les Oeuvres de Pasquier, 2. vol. *in* folio.

Le Dictionnaire de Trevoux, 5. vol. *in* fol.

La Vie des Peintres par Felibien, 6. vol. *in* 12.

Les Essais de Montagne, sur l'Imprimé à Londres.

Les Coûtumes de Picardie, 4. vol. *in* fol.

Les Révolutions d'Angleterre du Pere d'Orleans.

Errata du mois de Novembre 1726.

PAge 1976. ligne 11. ces, *lisez*, les. Page 2032. ligne 26. garents, *lisez*, garants. Page 2034. ligne 12. garentir, *lisez*, garantir. Page 2037. ligne 21. imprime c'eſt, *lisez*, imprime, c'eſt. Page 2055. ligne 5. Troupès, & qui, *lisez*, Troupes, qui. Page 2062. ligne 12. Nicomedés, *lisez*, Nicomedes. Page 2067. ligue 3. orde, *lisez*, ordre. Page 2073. ligne 11. & qui, *lisez*, & celui-ci. Page 2079. ligne 12. paroit bagatelles, *lisez*, paroit bagatelle. Page 2090. ligne 29. d'*Oymanduas*, liſez, d'*Oſimanduas*. Page 2102. ligne 6. donne, de la, *lisez*, donne de la. Page 2134. ligne 3. d'Hypocrate, *lisez*, d'Hippocrate. Page 2135. ligne 25. 1275, *lisez*, 1725.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Decembre 1726.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueïllis par l'Ordre de Son Alteſſe Séréniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Decembre 1726.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

Et ſe vendent à Paris,

Chez ÉTIENNE GANEAU Libraire Juré de l'Univerſité, ruë S. Jacques, aux Armes de Dombes, près la ruë du Plâtre.

Avec Approbation & Privilege.

CES MEMOIRES ONT COMMENCÉ au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc; & brochez, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
———	1702.	12. v.
———	1703.	12. v.
———	1704.	13. v.
———	1705.	12. v.
———	1706.	12. v.
———	1707.	12. v.
———	1708.	12. v.
———	1709.	12. v.
———	1710.	12. v.
———	1711.	12. v.
———	1712.	12. v.
———	1713.	12. v.
———	1714.	12. v.
———	1715.	12. v.
———	1716.	12. v.
———	1717.	12. v.
———	1718.	12. v.
———	1719.	12. v.
———	1720.	5. v.
———	1721.	12. v.
———	1722.	12. v.
———	1723	12. v.
———	1724.	12. v.
———	1725.	12. v.
———	1726.	13. v.

MEMOIRES

POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Decembre 1726.

ARTICLE CV.

AN INQUIRY IN TOTHE Original of our ideas of Beauty and Virtue, London, *c'est-à-dire, Recherche de l'origine de nos idées, sur la Beauté des Etres en général, & sur ce qui fait le bien ou le mal de nos actions. Vol. in 8°. pp. 276. sans compter la Préface & la Table. A Londres.*

CET Ouvrage est divisé en deux Traitez. Le premier, est sur la beauté & sur l'agrément qui résulte de l'ordre convenable à chaque chose. Le

second, est sur le sentiment naturel que nous avons de la vertu & du vice. Le premier Traité est partagé en en huit Sections : donnons un précis particulier à chacune d'elles.

I. Section.

L'Auteur développe ici dans l'homme deux facultez différentes qui servent comme d'organes à deux especes de perceptions. L'une de ces facultez se borne à nous montrer, pour le dire ainsi, les objets : l'autre, va jusqu'à nous les faire sentir & goûter : l'une, dans sa plus grande perfection ne sçauroit aboutir qu'à nous répréser les diverses qualitez d'un objet pris en lui-même ; sa situation, son étenduë, &c : l'autre, parvient jusqu'à nous rendre agréable ou déplaisante la vûë de ces mêmes qualitez selon la nature de l'objet où elles se trouvent : l'une enfin, sert précisément à nous faire connoître les choses ; & l'autre, à nous les faire aimer ou haïr. C'est par ce dernier canal que les idées toûjours *complexes* de beauté d'harmonie, d'ordre, de concert, arrivent à

nous : & l'Auteur nomme cette faculté ; *ſens intérieur*, l'autre faculté, il l'appelle, ſens extérieur. Dans celle-ci, c'eſt comme un ſimple Botaniſte , lequel , après avoir contemplé une fleur, ne nous parle que de la largeur de ſes feüilles, de la groſſeur de ſa tige, de la profondeur de ſes racines : dans celle-là, c'eſt comme un Poëte plein de feu qui découvre en cette fleur quelque choſe de plus que des dimenſions ; qui, par la vive peinture qu'il nous offre de ſes divers compartimens, nous tranſmet le plaiſir qu'il a goûté lui même en la voyant.

II. Section.

L'Auteur y traite de la beauté originale ou abſoluë ; par oppoſition à celle qui n'eſt que d'imitation ou de reſſemblance. Cette beauté abſoluë, il la fait conſiſter dans un juſte aſſortiment d'uniformité & de varieté. De deux objets differens où l'uniformité régne au même degré, celui dans lequel ſe rencontrera une plus grande varieté, flatera plus nos ſens que

l'autre à qui le mêlange manque : de deux objets également variez, celui dont la varieté ſera diſtribuée avec plus d'uniformité meritera ſur l'autre l'avantage de la beauté. Notre Anglois a ſenti que des notions ſi arbitraires ont beſoin d'exemples pour être renduës plus intelligibles : auſſi en rapporte-t'il pluſieurs, mais qui ne nous paroiſſent pas donner aſſez de jour à ſa penſée : nous ne citons qu'un ſeul de ces exemples. « L'Uniformité, dit-il, étant égale dans » deux corps ; l'avantage de la beauté » ſe trouve où l'on voit plus de va- » riété. Car la beauté d'un triangle » équilateral eſt moins grande que » celle d'un quarré. Et dans les ſoli- » des, un dodécagone a plus de beau- » té qu'un cube ».

III. Section.

Sur la beauté des Théorémes.

Un Théorême eſt une vérité démontrée & déterminée ; ou une propoſition qui s'arrête à la ſpéculation, & dans laquelle on conſidére les pro-

prietez des choſes toutes faites. L'Auteur prête à cette beauté Mathématique des charmes connus d'un petit nombre de perſonnes. Il jette en paſſant, quelques réfléxions très-ſenſées ſur l'inconvénient où ſont tombez Deſcartes, Leibnitz, Puffendorf, &c. Ces grands génies, dit-il, ont prétendu, mal-à-propos, mettre en ſyſtême & réduire à un ſeul & premier principe, toute la Métaphyſique & toute la Morale. Il faut admettre dans l'une & dans l'autre, continuë-t'il, pluſieurs idées claires par elles-mêmes, & pluſieurs devoirs primordiaux; afin de régler & nos jugemens & nos mœurs.

IV. Section.

Sur la beauté relative & de comparaiſon.

Cette beauté conſiſte dans la reſſemblance parfaite de toute répréſentation avec ſon objet; ſoit que cet objet exiſte réellement; ſoit qu'il ne ſubſiſte que dans l'idée ou dans l'imagination. C'eſt de la diſpoſition que

nous avons à être touché de ce genre de beautez, que naiſſent tout le prix & tout le mérite de la Poëſie, de la Peinture, de la Sculpture, & des autres Arts conſacrez aux répréſentations & aux Images. Delà vient encore que pour goûter une copie, il n'eſt point néceſſaire que l'original en ſoit agréable à voir. L'image fidéle d'une tempête, d'un ſanglant combat nous donne autant de plaiſir que la préſence de ces objets nous cauſeroit de frayeur. C'eſt enfin par le goût que nous avons pour les beautez de comparaiſon, que notre eſprit fécond en peintures, met ſi ſouvent de la reſſemblance dans des choſes qui n'ont nul rapport entre elles. Le feu qui ravage une vaſte forêt nous fait ſubſtituer à ſa place ces deſaſtres de la guerre. Une fleur qui dans ſon jeune éclat tombe ſous la faulx du Moiſſonneur, nous peint un Alexandre que la mort enléve au milieu de ſes triomphes. Ne pourroit-on pas ajoûter que, de la même ſource ſort ce déluge de Métaphores dont les Ouvrages des autres Nations & de la nôtre ſont remplies.? Ces peintures or-

nent & ſoutiennent le diſcours, il eſt vrai; mais elles ne doivent être employées que comme des parures néceſſaires, ou comme des preuves qui ſont à la portée de tout le monde.

V. SECTION.

On examine le jugement que nous portons ſur la ſageſſe de la cauſe, par la beauté & par la régularité des effets.

1°. L'Auteur s'éléve dans cette Section contre les folles idées de ceux qui regarden la Nature & le Hazard comme des Êtres réels, comme des Êtres qui agiſſent dans l'Univers ſans ordre & ſans deſſein. 2°. Il fait, avec Deſcartes & ſes Sectateurs, une ſuppoſition qu'il nomme inſenſée; il leur accorde, s'ils veulent, que Dieu ait pû imprimer à toute la maſſe de la matiere en général une certaine quantité de mouvement, & enſuite l'abandonner à elle-même, ſans en diriger les différentes combinaiſons. Ce principe abſurde, quand je le paſſerois à ces Philoſophes, reprend-il,

ne peut encore ſuffire pour expliquer la régularité & le juſte aſſortiment que nous admirons dans les différentes parties qui compoſent tout cet Univers. Il démontre ce point en particulier avec une force qui ne laiſſe nulle replique à tout Lecteur également éclairé & ſincere. Et il ſeroit à ſouhaiter que l'uſage qu'il fait de la Géométrie dans tout le cours de ſon Ouvrage, ſe trouvât toûjours à ſa place, comme il l'eſt ici.

VI. SECTION.

L'Univerſalité du ſentiment des hommes ſur la beauté.

Si quelques Particuliers penſent autrement ſur ce ſujet, que la multitude, dit d'abord notre Géométre Philoſophe, cela ne tire pas plus à conſéquence contre mon principe, que la folie de quelques gens préjudicieroit au droit où l'on eſt d'aſſûrer que les hommes en général ſont doüez de raiſon. Il ajoûte que c'eſt à l'expérience de décider ſi le ſentiment des hommes eſt le même touchant la

beauté, telle qu'il l'a définie: & pour prouver cette universalité de jugement, il a encore recours à la Géométrie. « En bâtissant une maison, « dit-il, s'avise-t'on jamais, lorsque « la chose étoit également libre, de « lui donner plûtôt la figure d'un « Triangle, que celle d'un Parallelo- « grame? S'avisa-t'on jamais de re- « garder comme une beauté, d'avoir « un œil plus petit ou plus enfoncé, « d'avoir une joüe plus platte, un bras « plus court que l'autre, &c? Et les « modes, qui, jusques dans leurs ca- « prices veulent une sorte de symé- « trie, ne sont-elles pas encore une « preuve que les hommes en général « ont un goût naturel pour la beau- « té, c'est-à-dire, pour l'uniformité « & pour la varieté liées ensemble? »

VII. Section.

Le pouvoir qu'ont sur nos sens intérieurs, la coûtume, l'éducation, & l'exemple.

Les préjugez qui naissent de cette triple source, dit notre Auteur, sup-

poſent toûjours en nous un principe naturel de ſentimens & de goût pour ce qui eſt beau : ils peuvent l'altérer & le corrompre, ce princicipe, mais ils ne ſçauroient le donner. Envain, l'on parle de couleurs à un aveugle ; il eſt hors d'état d'en juger, & même d'en juger mal : pour prendre plus de plaiſir à un mauvais tableau qu'à une belle peinture, il faut qu'il commence par voir l'un & l'autre. Il eſt aiſé de faire l'application de cette régle à tous égards.

VIII. Section.

De quelle importance ſont les ſens intérieurs, & pour quelle fin ils nous ont été donnez.

Ces ſens intérieurs ſont comme les organes de tout le plaiſir que nous goûtons : ce plaiſir eſt attaché aux impreſſions que font ſur nous, le bon ordre, l'harmonie, la régularité dans les Êtres qui nous environnent ; il eſt attaché à la connoiſſance de certaines véritez générales, & dont l'uſage eſt d'une grande étenduë ; afin que ce

même plaisir, ce même goût, nous engage aux choses qu'il nous importe essentiellement d'aimer & de pratiquer, &c.

Le 2[d] Traité sur le bien & sur le mal de nos actions, prises moralement, est aussi partagé en différentes Sections; dont la premiere se réduit à examiner si c'est notre intérêt propre qui dirige toutes nos actions. Car en Angleterre ainsi qu'en France, la mode est introduite de mêler par tout l'amour propre, d'en faire le premier mobile, l'unique principe de la conduite du cœur humain. Notre Auteur n'épargne point cet amour propre universel qui n'est pas moins une chimére que celle des tems fabuleux. » Si c'est mon intérêt, dit-il, ou « mon amour propre qui détermine « tous mes penchans, qui régle tous « mes goûts; la vûë d'une campagne « fertile, ou d'une demeure agréable « qui ne seroient point à moi de- « vroient me causer un plaisir aussi « picquant que la rencontre d'un ami, « lequel est dans l'impuissance de me « servir, &c ». Il conclut par établir que nos jugemens sur le bien moral

prennent léur source dans un goût naturel pour la vertu ; & que ce goût, nous le recevons du Souverain Artisan de notre Être, &c.

La 2e & 3e Section se ressemblent trop pour les séparer : le principe des actions vertueuses, selon notre Auteur, c'est quelque affection envers un Être doüé de raison & d'intelligence .... Les hommages que nous rendons à la Divinité, dès qu'ils partent d'un sentiment intérieur, sont tous des effets de notre amour envers cet Être si parfait : les superstitions même du Paganisme ne sont que la suite d'un amour, déréglé à la vérité, mais néanmoins respectueux pour la Divinité.

Tout ceci est clair, selon l'Auteur, il ajoûte que, « comme les opinions » des hommes, sont partagées sur ce » qui peut plaire à la Divinité, c'est » une conséquence nécessaire que les » manieres de l'honorer soient fort » différentes ; bien qu'elles viennent » toutes du même principe, qui est » l'amour pour Dieu, gravé dans nos » cœurs » : Le correctif est la revelation qui réünit tous les esprits dans

une Religion unique & néceſſaire. Le Docteur ſe répand enſuite dans un calcul Algébrique ſur les différens degrez ou de vertu ou de vice qui peuvent ſe trouver à nos actions. Mais la ſcience des mœurs par l'Algebre, n'eſt pas encore aſſez établie en France pour la propoſer à nos Lecteurs.

La 4e Section eſt pour prouver l'accord général des hommes dans le principe ſur lequel ils approuvent ou condamnent les actions Morales.

La 5e eſt pour confirmer que nous avons des diſpoſitions à la pratique de la vertu, & pour développer les différens degrez de notre penchant *à un amour de bien-veillance*, contre l'amour propre, dont tant d'Ecrivains prétendent que tout le cœur humain eſt infecté.

La 6e roule ſur l'importance de ces ſentimens vertueux, qui peuvent faire le bonheur de cette vie même, & qui doivent entrer dans toutes les affaires de l'homme.

Dans la 7e & derniere Section, l'Auteur conclut de tout ce qu'il a dit que nous avons des idées de vertu & de vice indépendamment de toute

Loi Divine & Humaine. " Nous exa-
» minons tous les jours, dit-il, l'é-
» quité des Loix, nous en diſputons;
» & ce n'eſt pas ſeulement à l'égard
» des Loix Humaines que nous exer-
» çons notre Critique : nous nous
» érigeons encore en Arbitres & en
» Cenſeurs des Loix mêmes Divi-
» nes ...... Nous entreprenons de
» confondre certains eſprits déréglez
» qui s'élevent de tems en tems con-
» tre leur équité : nous diſons qu'el-
» les ſont juſtes, ſaintes, bonnes, &c.
» Il y a donc en nous une idée, une
» régle de juſtice, de ſainteté, de
» bonté, antérieure aux Loix Divi-
» nes ; une régle à laquelle nous rap-
» portons, nous meſurons ces mêmes
» Loix, & ſur laquelle nous décidons
» de leur équité, de leur ſainteté, de
» leur bonté, &c ».

Au reſte, les Mémoires Litteraires de Londres ont déja parlé de cet Ouvrage : & le Journaliſte a fait cet Extrait ſur le modéle de ceux qui ſe contentent de reciter quelques morceaux d'un Livre, par leſquels ils puiſſent faire prendre, à l'égard de tout l'Ouvrage, l'idée fauſſe qu'ils en ont conçûë.

Cet Ouvrage mérite, ſans doute, de grandes loüanges à pluſieurs égards; le projet eſt au-deſſus de l'exécution: avec un ſtyle pur & clair pour le tour & pour les termes, les choſes demeurent dans une obſcurité preſque impénétrable, en matieres néanmoins de Morale & de conduite.

ARTICLE CVI.

RE'PONSE AUX DIFFICULTEZ touchant la Cataracte Membraneuſe & ſon operation, rapportées dans l'Extrait du Livre de Monſieur de Saint Yves, aux Mémoires de Trevoux du mois de Juillet 1722. *Article LXXIII. pag.* 1277.

COmme cet *Article des Mémoires* contient en abregé la ſubſtance de tout ce que les Adverſaires de la Cataracte des Anciens ont de plus fort, & de plus nouveau, à oppoſer à la Cataracte comme Corps étranger, avec des forces ou objections empruntées de toutes parts; je me ſuis trouvé obligé de répondre aux argumens & aux raiſons qu'on y a alléguées;

les Auteurs des *Mémoires* voulant bien continuer à prêter un champ libre aux Combattans, sans prendre parti dans ce débat, pour voir enfin si les raisonnemens de la Théorie des deux Parties s'accordent avec leurs preuves, & avec les expériences produites de part & d'autre, depuis le renouvellement de cette Controverse, qui a été autrefois décidée dans l'Université de Padouë, entre Messieurs Joa. Tho. *Minadouë* & François *Campana* Professeurs, comme témoigne Gaspard *Hoffman* dans ses Commentaires sur Galien de l'usage des parties pag. 221, en faveur de la Cataracte membraneuse, à l'occasion de l'ouverture d'un œil operé par un Oculiste; Nursin *Rhodius* aussi Cent. 1. Observat. 81. fait mention d'une pareille expérience de *Plazzoni* dans un Théatre d'Anatomie publique. *Bonetus* dans son *Sepulchetum* Obs. 22. sur les yeux, rapporte deux insignes expériences des Cataractes membraneuses, &c.

Au dernier paragraphe de cette page des Mémoires de Trevoux, Monsieur de Saint Yves prétend que les

Modernes déterminent le Glaucome, & conviennent avec les Partisans de l'Antiquité qu'il eſt rare. On ſe mécompte fort en cette aſſertion, puiſque Meſſieurs Briſteau & Heïſter ont placé le Glaucome uniquement dans l'humeur Vitrée, ce que Monſieur de Saint Yves lui-même n'admet pas, quoique tous les Anciens ayent admis deux ſortes de Glaucomes ; un dans l'humeur Cryſtalline, & l'autre dans l'humeur Vitrée, dont j'ai toûjours reconnu la vérité par grand nombre de démonſtrations Anatomiques ; cependant Monſieur Antoine ne reconnoît aucun Glaucome de l'humeur Vitrée, & il reçoit ſeulement celui de l'humeur Cryſtalline : mais Monſieur de Saint Yves joint le Glaucome du Cryſtallin des Anciens à leur goutte ſereine commune, ou obſtruction du nerf optique ; & il fait une ſeule maladie des deux qui ſont eſſentiellement différentes : qualifiant cette illuſion du nom d'une nouvelle découverte de ſa façon, quoique les Partiſans de l'Antiquité n'ayent jamais reconnu qu'une pareille ſorte de Glaucome ou de Cataracte fût ſi rare à ren-

contrer. De plus, ils n'ont jamais affirmé que le Glaucome du Cryſtallin fût abſolument incurable, ſinon dans ſa conſommation ou maturité parfaite; & ils ont unanimement reconnu cette Maladie pour guériſſable dans ſa naiſſance & ſon commencement: aucun d'entr'eux n'a prétendu que ce fût une affection peu fréquente en comparaiſon de la vraye Cataracte: *Plempius* eſt le premier qui ait avancé cette erreur au Chapitre 9. Livre 5. de ſon *Ophtalmographia*, mais ils ont toûjours entendu parler du Glaucome de l'humeur Vitrée, quand ils ont parlé d'un Glaucome rare & incurable, & quand ils ont écrit que le Glaucome paroîtroit dans un enfoncement ou éloignement, & eſpéce de lointain au fond de l'œil: ils ont conſtamment ſous-entendu le Glaucome de l'humeur Vitrée ſeule; ou le Glaucome du Cryſtallin compliquez avec celui de l'humeur Vitrée, ce dernier étant toûjours accompagné du premier; ou bien le Glaucome du Cryſtallin expoſé dans un certain faux jour, peu favorable à l'Oculiſte qui l'examinoit, à cauſe des difficultez qu'il a le plus

ſouvent d'en juger préciſément : puiſque les Cryſtallins alterez avancent ou reculent dans le globe de l'œil ſelon que le bubbe ſe rapetiſſe & s'arrondit, & ſelon que les objets s'éloignent ou s'approchent : mais ces Anciens ont généralement aſſûré avec Hipocrate & Ariſtote que les Vieillards ſont les plus ſujets à cette indiſpoſition de l'œil, ſans ſpécifier ſi ce mal étoit le Glaucome ſimple de l'une ou de l'autre humeur, ſoit Cryſtalline, ſoit Vitrée, ou ſi c'étoit un Glaucome mixte ou double & conjoint de ces deux humeurs naturelles de l'organe de la vûë, ce qu'on rencontre aſſez ſouvent en ouvrant les yeux des animaux.

Certes, je ſuis le premier qui ait démêlé, éclairci & mis dans ſon propre jour ce problême ſi mal-aiſé à dénoüer & à débroüiller : c'eſt-à-dire, qu'il y a bien plus de Glaucomes de l'humeur cryſtalline, que des Cataractes membraneuſes ; comme il paroit par pluſieurs paſſages de mon Livre ; & Meſſieurs Heiſter & de Saint Yves ont tâché inutilement à m'enlever cette obſervation avec pluſieurs autres couchées dans mes Ouvrages, tant im-

primez que Manuſcrits, qui ſont entre les mains de mes Eleves de diverſes Nations, depuis plus de 20. années. De plus, quelques Anciens faiſoient l'opération du Glaucome, de la même maniere que l'opération de la Cataracte Phlegmatique, ſans aucune différence, comme font nos Empiriques: d'autres Anciens travailloient avec diſcernement, & diſtinguoient ces deux affections, comme on peut fort bien appercevoir, par quelques paſſages notables de l'Hiſtoire naturelle de Pline, par les Livres de Paulus Ægineta, d'Oribaſius, d'Actuarius, &c.

Meſſieurs Briſteau, Heïſter, Winſlow, notre Ecrivain Monſieur de S. Yves, & Monſieur Petit le Médecin, jugent que la Chirurgie de la Cataracte, entenduë Corps étranger, eſt impoſſible, au même tems que Monſieur Morand le fils la croit poſſible; mais celui-ci confond toute ſorte de Cataractes avec les Glaucomes du Cryſtallin, & notre Antagoniſte M. de S. Yves fait conſiſter ſinguliérement la Cataracte membraneuſe dans la matiere morbifique d'une ſuppu-

ration interne de l'œil ; ſoit qu'on ait tiré pour lui cette idée d'une ancienne erreur refutée par Galien dans ſes Therapeutiques, ſoit qu'on l'ait empruntée des accompagnemens de la Cataracte de Monſieur Antoine, que j'ai dit être la Cataracte véritable & ſimple dans mes diſcours ſur le ſyſtême de cet Ecrivain ; ſoit qu'on l'ait copiée de mes Cahiers Manuſcrits où j'ai avancé que la matiere de l'hypopyon eſt quelquefois tellement dilutée par l'humeur aqueuſe, qu'elle ſe détache d'entre la cornée & l'Iris, & ſe coule dans la ſeconde chambre de l'œil, faiſant une eſpéce de Cataracte boüeuſe, ſelon *Mercurialis*; on voit cete opinion un peu déguiſée à la page ſixiéme de la réponſe de M. de Saint Yves au D. Mauchart. Cet Ecrit merite attention ; il renferme des opinions ſingulieres qui me paroiſſent abſurdes : puiſque Monſieur de Saint Yves y aſſûre que, ſi la ſuppuration occupe toute la choroïde juſqu'au nerf optique, alors c'eſt une Cataracte incurable : au lieu de dire qu'alors c'eſt le Sepedon ou pourriture de toute l'humeur de l'œil. Cette notion ſur-

prenante eſt une des nouvelles découvertes de Monſieur de Saint Yves, ſi agréables aux Connoiſſeurs, dont parle Monſieur Winſlow dans ſon approbation de ce *Traité nouveau des Maladies des yeux* ſous le nom de M. de Saint Yves.

Meſſieurs de la Charriere & Vauguyon ont publié ci-devant que la Cataracte membraneuſe étoit une opacité de la ſurface antérieure de la membrane Cryſtalline ; laquelle opinion eſt envahie préſentement par Monſieur Morand le fils, qui la remet au jour, comme une découverte faite nouvellement par lui, dans l'Hiſtoire de l'Académie Royale des Sciences de 1723. L'Antiquité la plus reculée rangeoit cet accident parmi les Cataractes Glaucomatiques, probablement avant que le mot Grec Hypochyme fût inventé ; & il eſt vraiſemblable, que le terme d'*Hypocoriaſis* conſervé par *Vegetius* dans ſon *Mulomedicina*, étoit alors la diction uſitée pour dénoter cette indiſpoſition du Cryſtallin que *Celſus* & d'autres Auteurs Latins ont appellé *Caligo* & *Caligatio* ; mot traduit du Grec

Ἀχλὺς, chez les plus anciens Auteurs de cette Langue, & employé par Hypocrate lui-même, qui dans ſes *Epidemiques* nous a décrit ce mal par cette jolie periphraſe ὀφθαλμοὶ ῥυτιδούμενοι ἔνδοθεν, *oculi intus corrugati*, des yeux ridez au-dedans ou intérieurement.

Nos Ancêtres faiſoient conſiſter la Cataracte dans la concrétion d'une humeur lente & indigeſte, infiltrée contre nature dans la ſeconde region de l'œil au-delà du trou de la prunelle, directement contre l'humeur Cryſtalline, éclipſant la vûë par cette interpoſition & par ſon oppoſition au trou de la prunelle, & à l'expanſion réticulaire du nerf optique.

Or, quoique Monſieur de S. Yves aſſûre fort ſouvent dans ſa ſuſdite petite réponſe, que je fais conſiſter la Cataracte dans la ſeule altération de l'humeur aqueuſe; cependant il eſt de notorieté publique, que je me ſuis toûjours déclaré de l'opinion des Anciens, & que je me ſuis fort bien expliqué ſur ce ſujet dans pluſieurs endroits de mes *Diſſertationes Ophtalmicæ*. Tous les Sectateurs de l'Anti-

quité soutiennent cette hypothese sur la Cataracte commune, & conviennent généralement ensemble touchant la maniere d'en faire l'opération manuelle, en perçant le globe de l'œil d'une certaine façon entre l'Uvée & le Crystallin, avec une aiguille applatie au bout, & saisissant la taye par en haut en avançant le Parakentherion ou l'aiguille sur plus que deux tiers de ce Corps étranger, le supprimer ou soumettre avec subtilité & l'abbatre perpendiculairement derriere la prunelle au bas de l'Iris, entre l'humeur Crystalline & l'Uvée, de sorte que ce corps y reste déjetté, courbé, plissé, accollé & comme garotté & emprisonné sans empêchement de la vûë. Le Glaucome du crystallin est au contraire une certaine opacité ou perte de transparence, & obstruction des pôres de l'humeur Crystalline, qui ne se fait connoître que par le changement de couleur au pertuis de l'Iris, nommé pupille ou prunelle, qui est la mouche noire au milieu des couleurs de l'œil, à-peu-près comme la Cataracte vulgaire, ce qui cause la grande ressemblance

de ces deux maladies remarquées anciennement par Galien.

Quant au Glaucome du vitrez, l'art n'y peut trouver du remede: quoique Monſieur de Saint Yves dans ſa courte réponſe au Docteur Mauchart, prétend qu'il ſe peut guérir par l'opération de la main, ce qui eſt encore une grande découverte contre le ſentiment commun & toute ſorte de démonſtration. Ailleurs, toutefois & dans ſon nouveau *Traité des Maladies des yeux*, cet Ecrivain ne ſemble pas reconnoître en aucune maniére l'exiſtence de cette maladie oculaire pour réelle; mais pareilles contradictions échapent aux Compilateurs.

Il y a eû de tout tems des gens qui ont pris le Glaucome du Cryſtallin pour le vrai *hypochyme* des Grecs, & quelquefois des Oculiſtes experts ont débuſqué le Cryſtallin, par malheur, au même tems qu'ils ont voulu abbatre la taye: d'autres ſe ſont laiſſez tromper comme Monſieur de Saint Yves, en voulant aiguilleter le Glaucome du vitrez; ou la matiere purulente d'une *Empyeſis* ou du *Sepedon* pour une

Cataracte : mais les Oculiſtes ſçavans, clairvoyans, diſcrets & bien expérimentez, ont toûjours fait grande différence entre les définitions de ces quatre affections oculaires : même il y a toûjours eu des perſonnes depuis le tems d'Hypocrate, qui ſe ſont attachez à connoître & à traiter ces maladies particulieres & occultes de l'œil, comme il y en a encore aujourd'hui dans la Province de Nurſie en Italie, où tous les Ophthalmiâtres tiennent pour l'ancienne opinion, comme on peut apprendre par la Lettre de *Pier Paolo Lapi d'alle Preci Oculiſta*, *&c.* imprimée à Rimini 1722. *in* 8°. & par le Livre de Marini Chirurgien Oculiſte de l'Archiſpedale du Saint Eſprit in Saſſia, à Rome, imprimé en 1723. *in* 8°.

Quoiqu'il en ſoit, comme en ouvrant les yeux des cadavres humains on trouve le plus ſouvent des Glaucomes de l'humeur Cryſtalline, on a pris delà occaſion d'imaginer qu'il n'y avoit pas de Cataractes ou Hypochymes panniculaires, ſelon les Anciens : & ſur tout, à cauſe que le bruit ſe répand tout auſſi-tôt d'une heu-

reuſe opération de la Cataracte avec recouvrement de la vûë, & que les Opérateurs ſoi diſant Maîtres Oculiſtes, ont toûjours caché avec grande induſtrie & précaution leurs manquemens & les mauvais ſuccès de leurs manœuvres ſecrettes à l'égard des Glaucomes, alléguant conſtamment qu'il y avoit une goutte ſereine compliquée avec la Cataracte, quand véritablement ils avoient déniché un ſimple Glaucome du Cryſtallin, pour une vraye toile de ſuffuſion; ſoit par ignorance & prévention, ſoit par ſurpriſe & inadvertance, ſoit par avarice ou par une malice artificieuſe; delà eſt venu que le Glaucome du Cryſtallin a été de tout tems une maladie fort négligée, & peu connuë juſques à la publication de mes diſcours critiques, & que tout paſſoit pour la *parenchyſis* ou hypochyme des Anciens Grecs; ce que Monſieur Heïſter a allégué en pluſieurs endroits de ſes trois Livres, qu'il a publié ſur le Glaucome & la Cataracte, comme une forte induction, & une bonne preuve pour perſuader que les Glaucomes du Cryſtallin ſont les ſeules vrayes Catarac-

tes, ou gouttes obſcures qui bouchent le trou de la prunelle ſelon les anciens Auteurs Grecs, Latins & Arabes.

Or, il eſt à remarquer que les ſçavans Auteurs qui ont écrit touchant la maladie des yeux, n'étoient pas eux-mêmes des Chirurgiens ni Médecins Oculiſtes de profeſſion; & qu'ils n'écrivoient ſur ce ſujet que par les rapports & oüi-dire d'autrui, comme ont fait *Celſus*, *Paulus*, *Oribazius*; *Actuarius*, *Avicenna*, *Rhaſis*, *&c.* Car nous n'avons aucun Ouvrage écrit par un Chirurgien ou Médecin Oculiſte avant le 14ᵉ Siécle ou l'Auteur nous ait décrit cette opération de l'œil conformément à ſes propres expériences & obſervations. Apparemment avant ce Siécle-là, ces Oculiſtes Opérateurs qui battent la campagne, n'avoient garde de réveler un ſecret qui les faiſoit vivre: car s'ils avoient enſeigné au monde ce que c'étoit que le Glaucome du Cryſtallin; de cinquante traitemens de Cataracte que leurs Succeſſeurs prétendent encore faire toutes les années à Paris juſqu'aujourd'hui, ils en feroient à

peine quinze, & ils ſeroient obligez de retrancher leurs équipages poſtiches, leur bonne chere, leurs Ecrivains & Suppôts Mercenaires, &c. qui les font paſſer pour grand Maîtres de l'Art, quoi qu'à la vérité, ils ſoient Autodidactes, n'ayant appris que d'eux-mêmes parmi le peuple ignorant des grandes Métropoles, comme Paris, Londres, Conſtantinople, &c. Mais ils rejettent inceſſamment la faute ſur la goutte ſereine qu'on ne voit pas; ce qui eſt le vieil ſubterfuge & ancienne défaite des Charlatans & Rodeurs, qui ont toûjours attiré dans leur parti quelques Sçavans de bonne foi, qui n'ont eû ni le loiſir, ni l'occaſion d'approfondir ce myſtere d'iniquité, dont la révélation a toûjours été réſervée dans les ſecrets abîmes de la Divine Providence à des perſonnes d'étude & de pratique, qui n'avoient à cœur que la pure vérité & le bien du Prochain, & qui travailloient plus par honneur & par charité, que par la néceſſité de la Profeſſion à laquelle ils avoient ſuccédé depuis pluſieurs filiations.

Quand Monſieur de Saint Yves

prétend, à la page 1279. des Mémoires que les Anciens & les Modernes opérent sur la même maladie par les mêmes régles avec les mêmes Instrumens, adresse pareille & pareil succés, &c. il trouvera bon qu'on le contredise : j'ai montré le contraire dans plusieurs Mémoires de Trevoux précédens & dans mes Observations sur le Mémoire Académique de Monsieur Morand le fils en 1726 ; j'ai montré qu'il est question ordinairement de trois & quelquefois de quatre & même de cinq différentes indispositions de l'œil, à sçavoir, 1°. de la Cataracte membraneuse, entenduë Corps étranger ; 2°. du Glaucome du Crystallin, 3°. du Glaucome du Vitrez, 4°. de l'*Empyésis* ou de l'*Empyéme*, 5°. de l'Hypopyon ou Puron transporté, & 6°. du Sepedon ; ainsi les Instrumens, quoique quelquefois pareils, sont très-différemment appliquez & mis en œuvre : de maniere que le succés en est bien différent, & qu'avant George Bartisch Auteur de l'*Ophtalmodoulia*, pauvre Ouvrage en Langue Allemande, nommé *Augen Dienst*, on n'a jamais prétendu recogner la Ca-

taracte dans le fond de l'œil derriere le Vitrez : mais uniquement dans la pente, détours, ou détroits au derriere de l'Iris, & au bas de l'Uvée : & s'il est jamais arrivé qu'une personne a pû entrevoir, après le transport de la Cataracte ou du Glaucome au fond de l'œil derriere le Vitrez ; ce peu de vûë n'a guéres duré, & a toûjours été accompagné des suites les plus fâcheuses, tant pour la vûë que pour la vie des malades.

M. Brisseau nous a donné une expérience malheureuse d'un Glaucome déposé & écaché dans l'œil d'un Cadavre, qui est glissé au derriere de l'humeur Vitrée de l'œil, directement vis-à-vis le pertuis de la prunelle : & quant à ces Cataractes & Glaucomes, qui se sont non seulement fourrez dans la substance même de l'humeur Vitrée, qui est le principal organe de la vûë ; mais encore broyez & confondus pêle-mêle avec cette humeur, dont Monsieur Brisseau & d'autres nous ont encore fourni quelques expériences fortuites & mal entenduës, on sçait que la solution de continuité de l'humeur Vitrée molasse, & trans-

parente cause alors, non seulement la maladie terrible appellée *synchysis*, ou confusion & mêlange de toutes les humeurs naturelles de l'œil, mais aussi la fonte entiere, même en peu de tems; sans parler des douleurs inexprimables que le Malade souffre par ces sortes d'opérations fantasques & massacrantes; après lesquelles en regardant dans la prunelle du Patient, on la verra morne, broüillée, inégale, chargée de nuaisons, rapetissée & comme immobile, au lieu que par l'inspection de la pupille d'un œil où on aura bien couché une vraye Cataracte, on trouvera son ouverture claire, & d'un noir d'ébéne, lustré, avec un brillant & une splendeur vive, & le ressort aisé: & après la cascade d'un Glaucome du Crystallin, le trou de l'Iris paroît languissant, terni & offusqué de nuages, le mouvement paresseux, la prunelle dilatée & le plus souvent irréguliere, éraillée; & la vûë est très-imparfaite; ensorte qu'à peine il se trouvera deux Malades sur mille qui puissent déchifrer aucune lettre excepté les initiales dans un imprimé, & cela par l'aide des verres les

plus convexes, que le Malade ne ſçauroit même ſouffrir aiſément plus que l'eſpace d'un *miſerere* : lui qui devoit ſe ſervir de lunettes appellées des conſerves, ou des lunettes ordinaires de Vieillards, ou de concaves ſelon la concamération de ſon œil, ſi le ſyſtême de Gaſſendi uſurpé par nos Adverſaires eſt véritable, c'eſt-à-dire, ſi l'humeur Vitrée remplace après l'opération la perte du Cryſtallin déniché : au vrai, après l'abbatement de la vraye Cataracte, on lit & on écrit quelquefois, ſans le ſecours d'aucune ſorte de lunettes. Mais le plus ſouvent auſſi, on eſt obligé de porter des verres plus ou moins convexes pour la lecture & l'écriture, à cauſe que la configuration interne de l'œil opéré eſt plus applatie par le Corps étranger de l'Hypochyme tranſporté, & forcé dans le cachot ou gîte artificiel entre l'Uvée & les Procès Ciliaires, embarraſſant l'action & le reſſort alternatif de la prunelle à proportion de la groſſeur de l'Hypochyme; de ſorte qu'il eſt très-difficile que " l'opération réuſſiſſe également d'une " & d'autre part comme prétendent "

» nos Novateurs dans leurs Exposez
» libres & peu fidéles de la page
» 1279 ».

Mais à la page 1286. Art LXXIV. Monsieur de Saint Yves suppose que la Cataracte dite membraneuse, provient d'une suppuration interne de la Choroïde, dont la matiere fait Corps, & nage dans l'humeur aqueuse de l'œil, &c. Cependant il est incontestablement vrai que cette matiere de suintement est plus pesante, que n'est celle de la Cataracte humorale, & elle tombe en bas à mesure qu'elle suinte des vaisseaux corrodez, sans se mélanger du tout avec l'humeur aqueuse : elle s'accolle néanmoins fort souvent aux parties internes de l'œil, & les altére : si elle s'attache à la Choroïde ou à l'Uvée, elle ne manque pas de les chifonner & de les rendre atrophiées en changeant la figure Sphérique & le jeu alternatif de la prunelle, dont quelques fibres déchirées, pendent le plus souvent par petits lambeaux & filandes en différens sens, en prenant le nom des Pendiloques par les Grecs Ekphysies & sont absolument incurables par l'art.

Si cette matiere morbifique s'attache au Cryſtallin ou au Vitrez, elle corrode ces humeurs & les dérange ſi fort qu'aucune manœuvre ni remede ne ſçauroit rétablir la vûë, au lieu qu'on la rétablit par la Chirurgie ordinaire de la vraye Cataracte humorale.

J'ai vû un grand nombre de perſonnes de tout âge & de toute qualité, à qui Monſieur de Saint Yves, & d'autres qu'on nomme Oculiſtes, avoient diſtribué à pleines mains leurs eaux Ophtalmiques pendant des années entieres pour les ſuppurations internes de la Choroïde, que Monſieur de Saint Yves en particulier qualifie du nom de Cataracte membraneuſe, leur faiſant eſpérer une heureuſe guériſon: ce n'étoit autre choſe que de véritables Empyémes qui ſe pouvoient guérir par l'opération Spécifique de ce mal, pendant que le pus en couloit encore, étant ſereux & fluide.

Mais comme on veut ignorer tout-à-fait cette Chirurgie particuliere du Globe de l'œil, tous ces Malades ont été fruſtrez de leur attente & privez de la vûë à jamais.

On n'a qu'à voir la Lettre du Doc-

teur Mauchart sur ce sujet, imprimée au supplément du Mercure du mois de Mai 1722. & au Mercure du même mois, 1723. Monsieur de Saint Yves semble tout à coup se défier de son systême spécial de la prétenduë Cataracte membraneuse, qui est très-rare, dit-il, toute adoptée qu'elle est par le Sçavant Professeur Monsieur Winslow dans son Extrait peu exact des Transactions Philosophiques d'Angleterre, inseré aux Mémoires de Trevoux du mois d'Octobre 1723. page 1756. A la vérité cette Cataracte controuvée de Monsieur de Saint Yves est si rare, que je le défie d'en avoir jamais guéri une seule personne ou d'en pouvoir guérir jamais une pendant tout le cours de sa vie. Mais on a guéri grand nombre de Cataractes membraneuses reconnuës telles par l'ouverture des yeux opérez, comme on voit dans les susdits Mercures. Ainsi ces Cataractes membraneuses ne sont pas formées de la suppuration de la Choroïde, comme Messieurs de Saint Yves & Winslow, après plusieurs autres Ecrivains, veulent faire croire. Enfin la définition de la vraye

Cataracte, ſuivant Monſieur de Saint Yves eſt la même abſolument que celle de Meſſieurs Briſſeau, Antoine, Maître Jean, qui ont dépoüillé l'Hypochyme humorale des Anciens, de tous les Diagnoſtics, Pronoſtics, & autres qualitez & accidens inſéparables pour en orner & maſquer l'ancien Glaucome, leur Cataracte Poëtique, comme on peut voir plus au long dans mes *Diſſertations Critiques & Ophtalmiques.*

Monſieur de Saint Yves a copié très-fidélement les ſuſdits Modernes ſur ce ſujet avec quelques petits changemens de dictions, pour jetter de la poudre aux yeux des Lecteurs, qui ne ſont pas au fait de cette Controverſe. Mais pour la Cataracte prétenduë réformée de Monſieur de Saint Yves, rejettée du tems de Galien, il y a encore une différence très-eſſentielle de ſa matiere Morbifique d'avec celle de la Cataracte membraneuſe des Anciens, en ce que le pus de la ſuppuration eſt en qualité plus ſec, plus friable, & plus abondant en quantité que n'eſt, pour l'ordinaire, la matiere Phlegmatique de la ſuffuſion qui eſt

conſtamment plus fine, plus déliée & plus filante ou roupieuſe, moindre en quantité & plus lente ou tardive à venir, qui s'accroît & s'étend fort ſouvent pendant des années entieres. Mais le pus de ces Empyémes oculaires eſt épais, s'amaſſe & ſe déſſéche bien promptement, étant toûjours accompagné de douleurs ou d'inflammations ſenſibles de l'œil : ou bien il arrive après quelques coups, orbs & mauvais accidens ſurvenus à la partie: mais la véritable Hypochyſis ſimple vient ſans aucune cauſe évidente, ſelon Hypocrate, & ſans pulſation, rougeur, ni douleur.

A la page 1287. Monſieur de Saint Yves dit que certainement une membrane née dans l'humeur aqueuſe demeureroit au même lieu où elle auroit pris ſon origine ſans changer ſi viſiblement de place, &c. Cet Auteur n'a-t'il jamais reconnu que la Cataracte Limphatique ou humorale, vulgairement nommée membraneuſe, eſt produite par la Parenchyſis des Anciens Grecs ou par l'infiltration d'une humeur étrangere, lente, roupieuſe, indigeſte, & viſqueuſe, qui

s'amaſſe & s'accroche inſenſiblement dans le ſecond entrepôt de l'humeur albugineuſe de l'œil, & non pas par la ſimple altération de l'humeur aqueuſe, comme on me le fait dire fort ſouvent dans la Réponſe à la Lettre du Docteur Mauchart, où il ſemble au Malade que differens petits fétus, atômes, poils, filets, filandes, moucherons, araignées, pucerons, taches, ou autres ſemblables phénoménes, voltigent & paſſent devant ſes yeux; car en cet état, ſi le Malade regarde au travers le trou d'une carte percée par la piqûre d'une épingle appliquée très-proche à la prunelle affectée, il verra branler & nager dans l'humeur aqueuſe de ſon œil ces molecules qui ſe joignent & s'accrochent enſemble par la ſuite du tems, faiſans une eſpece de trame & reſeau ou gaze: & que leſdites apparences roulent & flottent continuellement dans l'humeur aqueuſe, ſelon l'influx & renouvellement momentané de cette humeur chyleuſe & imparfaite, ne pouvant rentrer dans la voye de la circulation par les vaiſſeaux abducteurs de cet organe

derniérement décrits par Monſieur Imheer Hovius, après la Découverte de Monſieur Moulins, Anatomiſte Anglois; enſorte qu'elles changent inceſſamment de place à chaque mouvement du globe : bien au contraire, quand l'affection eſt au Cryſtallin, le Malade n'apperçoit aucun changement de place; & au lieu de fétus noirs, ou tâches opaques, il croit voir de faux brillants, des ſablons blancs, luiſans, des étincelles de feu, petits éclairs, cercles lumineux & bluettes nommées par les Grecs Μαρμαρυγὰς & Λαμπηδόνας, ſur tout dans l'obſcurité; ce qui fait la diſtinction ſpécifique entre le Glaucome & l'Hypochyme dans leurs origine & naiſſance. Mais l'*Argytias* eſt ce point profond de la groſſeur de la tête d'une épingle, de couleur d'argent, infligé au Cryſtallin, dont il ſemble que Monſieur de Saint Yves veut parler à la 8e ligne de la page 1287. Cette petite tache ou cicatrice argentée eſt toûjours permanente, immobile & fixe au même endroit ſans remuer, vaciller, ni ſe promener çà & là. Mais lorſque le Cryſtallin eſt entiérement

durci & acquiert une blancheur visible & éclatante par la secheresse, dit Monsieur de Saint Yves, alors il quitte évidemment le Sinus de l'humeur Vitrée, étant un Glaucome accompagné du Crystallin, & non pas une Cataracte pleine avec tous les signes d'un Crystallin qui s'épaissit, se blanchit & se pousse enfin jusqu'à la petite fenêtre de l'œil, pour me servir des propres termes de M. de S. Yves citez à la même page.

Or Monsieur de Saint Yves prétend à cette même page, que, si le Corps de la Cataracte étoit une membrane, il paroîtroit plat ou plissé; & à la page 1289. Monsieur de S. Yves s'applaudit à lui-même de cette prétenduë Découverte, qu'il assûre n'avoir jamais été remarquée par aucun Ecrivain avant lui. A la 5e ligne du dernier §. de cette page, & à la penultiéme ligne, il s'exprime ainsi: „ Si la Cataracte est membraneuse, " on la reconnoîtra en ce qu'elle est " platte, & que son milieu paroît en- " foncé, „ &c. Mais comme les termes de plat & d'enfoncé se contrarient fort, il devroit s'être servi du

terme de concâve ou de cambré. Cependant, il faut remarquer de plus, que notre Ecrivain y donne boublement dans le panneau. puiſqu'en premier lieu il ne fait aucune mention du Glaucome humide, une des eſpeces de Cataractes Cryſtallines des Modernes qui provient de la conquaſſation, réſolution ou colliquation & fonte entiere du Corps Cryſtallin : lequel mal, reſſemble le plus à l'Hypochyme membraneux & adherant des Anciens : car en cet accident il ne paroît au Cryſtallin aucune convexité lenticulaire contre le trou de la pupille, comme prétend Monſieur de Saint Yves ; & cette indiſpoſition eſt ſi fréquente, & ſi ordinaire que de bons Praticiens la confondent ſouvent avec une Cataracte Panniculaire & membraneuſe, ou taye & pellicule ourdie contre nature dans l'œil.

Mais notre Adverſaire nouveau nous annonce ſeulement des Glaucomes cauſez uniquement par la ſechereſſe du Cryſtallin , quoique les meilleurs Auteurs de tous tems & l'Autopſie journaliere nous ayent conſtamment fait reconnoître deux

especes de Glaucomes du Cryſtallin; l'un fait par ſechereſſe; l'autre cauſé par une humidité étrangere & intempérée, qui briſe, réſoud, décompoſe & diſſipe les principes Plaſtiques qui lient, uniſſent & attachent enſemble les diverſes particules de cette humeur naturelle de l'œil, dont la figure, la viſcoſité, la couleur, la tranſparence, &c. ſont entiérement changées & altérées par cette liqueur hétérogéne & diſſolvante.

L'Ateur de l'*Iſagoge* qu'on attribuë à Galien, donne cette définition du Glaucome: " *Glaucoſis eſt* " *humoris Cryſtallini in album &* " *aqueum colorem permutatio:* » & dans ſes définitions de Medecine, on parle du double Glaucome des humeurs Cryſtalline & Vitrée en ces termes. " *Glaucoma eſt Naturalium* " *oculi humorum in flavum colorem* " *tranſmutatio* ». Et dans le dixiéme Livre "*De Uſu partium* », Galien ſpécifie précisément les deux cauſes du Glaucome du Cryſtallin en ces mots: » *Glaucoſis eſt deſiccatio & mollifi-* " *catio, liquefactio, liquatio immode-* " *rata Cryſtallini humoris,* » ou les pa-

roles Grecques de Ζῆξις ἄμετρος, ou maceration détrempée & fuſion immodérée, ou décompoſition & analyſe ſont oppoſées au Glaucome ſec, qui eſt toûjours un amoindriſſement & conſomption du Cryſtallin : mais le Glaucome humide eſt toûjours plus grand en extenſion, comme une goutte de ſuif fonduë, que n'a jamais été le Cryſtallin naturel : & il eſt ſi molaſſe & large qu'il couvre entiérement l'ouverture interne de l'Iris : enſorte qu'il ne reſte plus le moindre cercle ou interſtice & ligne noire pour diſcerner & entrevoir les bords du Cryſtallin altéré au dedans de l'œil. Ce que ces Meſſieurs prétendent être le meilleur, le plus conſtant & le plus ſûr Diagnoſtic du Glaucome ou de leur Cataracte Cryſtalline & ordinaire, quoique ce ſigne ſoit commun tant au Glaucome qu'à la vraye Hypochyſis des Grecs. *Paulus Ægineta* lib. 3. prétend avoir tiré de *Ruſfus* la définition qu'il y apporte du Glaucome du Cryſtallin provenant d'une intempérie humide & fondante ou diſſolvante. On a pluſieurs expériences de ces diſſolutions du Cryſtallin, une

dans les Converſations Académiques de Monſieur l'Abbé Bourdelot, quelques-unes dans les Ephemerides d'Allemagne, & derniérement deux, aux yeux ouverts par Monſieur Deidier Profeſſeur à Montpellier, dans ce cas on ne trouve aucune trace de l'humeur Cryſtalline, mais ſa membrane eſt abbatuë pour une Hypochyme ordinaire, quoique ce mal ſoit alors véritablement une Cataracte Glaucomatique. Mais en ſecond lieu, on répond que l'Obſervation ſuppoſée nouvelle de Monſieur de Saint Yves ſi vantée au bas de la page 1289. n'eſt pas ſeulement fort antique, mais extrêmement défectueuſe & équivoque. Car l'humeur aqueuſe derriere la Cataracte membraneuſe étant continuellement pouſſée en avant contre l'ouverture de l'Iris par le preſſement & action de l'œil, elle doit rendre cette ourdiſſure de Cataracte naturellement bouffie, lenticulaire, convexe en forme d'avance dans ſa face antérieure, le trou de la prunelle lui cauſant cette forme voutée ou courbée; mais quand la prunelle eſt reſſerrée; cette eſpece de toile ourdie

n'étant pas dans toute ſon étenduë, paroît pliſſée, chifonnée, déprimée & fort ſouvent enfoncée, de ſorte que ces deux figures deviennent connaturelles aux vrayes Cataractes par l'habitude contractée depuis la premiere trame ou Embryon & ébauche de ces Corps étrangers. J'excepte ſeulement les Cataractes adhérentes qui ſont plattes, unies ou pleines, auſſi-bien que les Glaucomes cauſez par la fuſion ou fonte & liquefaction ou détrempe de l'humeur Cryſtalline. Il eſt donc certain que Monſieur de S. Yves s'eſt fondé ſur la convexité ſuppoſée générale aux Glaucomes, en ce que ſelon l'Anatomie qu'il a appriſe de Monſieur Winſlow quand il mena ce dernier en Hollande, l'humeur Cryſtalline de l'homme doit être convexe en ſa face anterieure: ce qui n'a aucun lieu qu'aux perſonnes Myopes & aux yeux de Bêtes. Au contraire, les Cryſtallins Glaucomatiques ſont, pour la plûpart, enfoncez dans leur milieu, ulceré ou abſcedé qui regarde directement le trou de la prunelle, & qui reçoit les premieres impreſſions & atteintes des inju-

res externes. Et comme la ſubſtance de leurs corps ſe flétrit, & que leurs parties aqueuſes ſont fort évaporées, ces Cryſtallins deviennent ordinairement ridez, ſillonnez & ſubſidez, ce qu'on appelle étoilez & ſtriez en terme d'Art : de ſorte que la régle loüée au bas de la page 1289. que Monſieur de S. Yves donne après Mjm-heer, Boërhaave Profeſſeur à Leyde en Hollande, & bieu d'autres pour diſcerner la ſuffuſion Phlegmatique d'avec l'altération du Cryſtallin, eſt très-défectueuſe & établie ſur une petition de principe qu'on ne peut nullement accorder. Car de pluſieurs milliers de Glaucomes que j'ai examinez même dans les yeux des Bêtes, je n'en ai pas rencontré deux ſur vingt qui ſe ſoient trouvé plus élevez & rehauſſez dans leur milieu, ou avancé, que dans leurs circonférences, comme Monſieur de Saint Yves ſuppoſe aux dernieres lignes de la page 1290. Sur ce faux principe que les Cryſtallins des yeux d'hommes ſont tous voutez ou cambrez, on fait bien de beaux raiſonnemens en l'air, & on tire des inductions concluantes

qui montrent de la Logique dans celui qui l'a composée, mais que son Maître d'Anatomie a moins tiré ses connoissances des Cadavres humains que des Bêtes, dont les Crystallins lui ont évidemment imposé. Ces lentilles aux yeux d'hommes après l'âge de 54. années sont plûtôt concaves que convexes antérieurement.

Pour ce qui concerne les faits & les expériences prétenduës décisives de nos Adversaires en cette dispute rapportée dans ces mêmes *Mémoires*, on les a toutes refutées dans d'autres Ecrits imprimez & principalement dans l'attestation sur la vérité du fait qui regarde la Mere de Saint Paul, Religieuse de l'Hôtel-Dieu, dont le Certificat se trouve inséré dans le Mercure du mois de Mai 1723. Or, puisque cette Dame, aussi-bien que le Marquis de Vilvaudet, avoit des Cataractes de la façon de Monsieur de Saint Yves, pourquoi ne les en a-t'il pas guéris selon sa promesse par son opération? Mais à l'égard des expériences des Cataractes nommées vulgairement membraneuses, alléguées par les Partisans de l'ancien sys-

tême, perſonne ne les a pû révoquer en doute, puiſqu'elles ſont reconnuës autentiquement par deux Antagoniſtes qui ont été les plus acharnez contre l'ancienne Hypotheſe. L'un eſt M. le Docteur Widman qui avoit ſoutenu lui-même dans l'Univerſité d'Afdtorff une Theſe publique pour le Bonnet de Docteur ſous la préſidence de ſon Maître Heïſter, contre l'exiſtence réelle des Cataractes entenduës Corps étrangers; l'autre eſt, ce rédoutable Profeſſeur Monſieur Heïſter, qui a rétracté cette erreur dans ſes *Vindiciæ contra Woolhouſium*, & dans ſon cours de Chirurgie imprimé deux fois en Langue Allemande *in* 4°. après avoir publié deux gros Traitez auſſi outrageans que plagiaires, en Latin contre la réalité des Cataractes des Anciens communément cruës membraneuſes, engendrées dans le ſecond diſtrict de l'humeur aqueuſe de l'œil. Au reſte, à parler en rigueur, on n'a jamais prétendu par-là ſignifier des véritables membranes avec des nerfs, veines, arteres, &c. comme on a voulu l'inſinuer, & l'imputer

aux Anciens ſans aucunes preuves.

Quant au ſurplus de l'expoſé de Monſieur de Saint Yves dans ces Mémoires de Trevoux ſur ce ſujet, on croit avoir ſuffiſamment répondu ailleurs à tous les points qui y ſont avancez. Je dirai ſeulement de plus, qu'on regarde avec un œil de pitié & de commiſération toutes ces honnêtes perſonnes qui font les eſprits forts à ne vouloir pas ajoûter foi aux dépoſitions formelles de tant de bons Phyſiciens, de tant de Sçavans Médecins & Chirurgiens experts & éclairez qui ont certifié avoir vû & manié plus d'une fois des Cataractes des Anciens nommées vulgairement membraneuſes ; au lieu qu'on n'a pas encore produit une ſeule expérience particuliere d'un pauvre Glaucome, opéré avec recouvrement de la vûë nette, claire, & autrement conditionnée & circonſtanciée que ce que j'en ai avoüé, expliqué & reconnu au commencement de ce dernier renouvellement de conteſtation tant de fois décidée, qui n'eſt pas à beaucoup près ſi difficile & ſi épineuſe de ſa nature qu'on la veut faire paroî-

tre par des méprises, par des chicanes, & par toutes les ruses, artifices, abus, préventions, détours & mésintelligences imaginables qui sont employées communément par des Avocats Sophistes & de mauvaise foi, qui s'efforcent de faire valoir une méchante cause expirante, desespérée & abandonnée des Médecins, de ceux même qui ont toûjours travaillé le plus à la maintenir, tant bien que mal, à tort & à travers, aux dépens de leur propre intérêt, & du peu de réputation que le Peuple leur a prêté si aveuglément à cause du charme bizarre d'une nouveauté feinte & supposée.

ARTICLE CVII.

ECLAIRCISSEMENS SUR l'Article XXIe. du mois de Mars 1726. des Mémoires de Trevoux, au sujet de la Chûte Verticale des Corps. Par le P. de Laval D. L. C. D. J. Hydrographe du Roi au Port de Toulon.

EN lisant ce mois de Juin 1726. les Mémoires du mois de Mars de cette année, j'ai trouvé à l'Article XXI. un Mémoire que j'ai composé, & que les Auteurs m'ont fait l'honneur d'insérer dans ce Volume. J'ai vû à l'Article XXII. un Ecrit du R. P. Castel où ce P. paroît désirer de moi quelques éclaircissemens. Il a raison de dire que je serai surpris de me voir associé parmi les plus fameux Philosophes, les Descartes, Mersenne, Varignon, Newton, Gregori, *en un mot, tous les Géométres & Physiciens Modernes les plus célebres*; non seulement j'en dois être surpris; mais (quoiqu'il assûre le contraire,) j'en dois rougir par bien des raisons, dont la moindre est que je ne pensois, en composant ce Mémoire, ni à laisser

en possession de son droit le sistême général de ces célebres Auteurs, ni à les en débouter par la composition d'un Ecrit aussi court, que je n'ai fait que par compassion pour ce pauvre Boulet condamné par les uns à se mouvoir en Tourbillon ; par les autres, à être pulverisé; quoiqu'il me paroisse clair qu'il n'a pû monter même une lieuë dans l'Atmosphére, & qu'il ne peut se trouver dans le cas dont le P. C. parle dans l'Article V. de son Ecrit. Ç'a aussi été pour justifier, s'il étoit possible, l'imprudence des Aigles, qui s'élevant quelquefois beaucoup plus haut que ce Boulet (que le P. Mersenne ne tira pas du plus haut des Rochers des Alpes d'où partent les Aigles,) courent risque, faute de sçavoir la nouvelle Physique, d'être emportées non seulement hors de l'Atmosphére, mais même hors du Tourbillon de la Terre, & changées en Cometes, ou d'être réduites en poudre bien plus que cet infortuné Boulet, qui n'a pas de plumes, & qui a beaucoup plus de pesanteur, sous un moindre volume.

Pour parler sérieusement, je nai

pas crû, je ne crois pas même encore, qu'aucun Corps grave qui pourroit être jetté de la Terre, pût retomber que sur la Terre, non pas même quand il seroit porté au-dessus de l'Atmosphére, pourvû qu'il restât dans le Tourbillon de la Terre. Car je n'ai pas prétendu prouver que ce qui appartient à la Terre, fut-il dans le dernier Tourbillon de l'Univers, doive retomber sur la Terre. J'ai abandonné ce point au R. P. C. qui en a traité au long dans son Ouvrage *de la Pésanteur* universelle.

J'ai voulu uniquement prouver, sans me trop élever au-dessus des idées du Peuple Philosophique, qu'un Boulet tiré verticalement, s'il est possible, ne peut monter qu'à une petite hauteur, & sans courir le risque d'être pulvérisé, doit retomber par une ligne que j'ai dit être parabolique, après plusieurs autres; de maniere qu'il n'a pû tomber aux pieds du P. *Mersenne* qui étoit posté auprès du Canon. Je ne me suis pas attaché à déterminer exactement si c'étoit une Parabole; Monsieur Blondel le prétend ainsi: ou si c'est une Hyperbole d'après Monsieur Newton; ou une des Logistiques,

comme le veulent Messieurs Huguens & Leibnitz ; ou une des Asymptotiques, d'après Monsieur Varignon. J'ai lû ce qu'en ont écrit ces célebres Physiciens & Géométres ; j'en ai été charmé, mais non pas convaincu. Voilà, me disois-je, de la sublime Géométrie ! Dans cette variété de systêmes, Dieu seul sçait ce qu'il en est. Il n'y en a qu'un de vrai, & peut-être n'est ce aucun de ceux-là.

Je ne ferai pas tort au R. P. C. quand je mettrai le sien avec ceux de ces grands génies. Il est toûjours permis aux Physico-Géométres de sa force de dire leur avis : mais, moi, dois-je profiter de cette permission ? Je le ferai avec sobriété. Je crois qu'il faut distinguer la chûte d'un Corps, qui étant soutenu à une certaine hauteur dans l'Atmosphére à laquelle il auroit été élevé par une puissance qui l'y auroit porté, par exemple, par un Ange, seroit ensuite abandonné par cette puissance ; ce Corps, à mon avis, tomberoit sus la Terre par une ligne droite perpendiculaire à l'horizon. Mais si ce Corps est poussé à cette hauteur par une puissance, comme

la poudre d'un Canon auquel on a mis le feu ; comme la montée de ce Corps, auquel la puissance n'est pas continuellement appliquée, ne sçauroit être, à ce que j'en pense, une perpendiculaire, quand même le Canon seroit placé verticalement; mais que cette montée sera toûjours une espece de Parabole ; je pense aussi que la chûte du Boulet, quand il sera arrivé au sommet de cette Parabole, ce qui est dans l'instant que finit l'impression de la force étrangere, ne peut être que par une demi-Parabole ; mais les ordonnées de celle-ci observent une autre raison, que les ordonnées de la Parabole de montée.

Ceci me mene à l'explication de la comparaison du jet d'eau, que j'ai employée d'après le Pere la Roquette, & qui fera mieux entendre ma pensée. Lorsque je considérois le Boulet à la tête d'un jet d'air, quoique la comparaison ne soit pas entiere avec celle du jet d'eau, puisque l'air n'est pas poussé par l'action de la poudre enflâmée après le Boulet, ni ne suit pas le Boulet dans sa montée, & qu'au contraire il est obligé de réfluer en arriere

du Boulet dont il prend la place, à meſure que celui ci monte, comme il arrive a l'eau qui eſt déplacée par un Boulet qui à du mouvement dans la Mer.

Je ne penſe pas que le plus roide jet d'eau monte par une ligne parfaitement verticale, dans le tems même le plus ſerein. La preuve en eſt que le jet d'eau paroît bien plus large vers ſa tête que près de l'ajutoir, enſorte que la largeur du jet d'eau diminue inſenſiblement à meſure qu'on approche de l'ajutoir; c'eſt donc une courbe (Parabolique ſi on veut). Quand l'eau eſt parvenuë au plus haut de la tête du jet, elle retombe éparpillée, comme le remarque fort bien le R. P. C. autant d'un côté que de l'autre. Ce qui arrive, à mon avis, parce que le jet d'eau peut être conſidéré comme une gerbe de Paraboles, qu'un grand nombre de filets d'eau font dès leur ſortie de l'ajutoir; & toutes ces Paraboles adoſſées élargies à la tête du jet retombent éparpillées par autant de demi-Paraboles, mais dont les ordonnées n'obſervent pas la proportion de celle de la montée.

Decembre 1726.

Pour ce qui eſt de l'œuf mis à la tête du jet d'eau, dont parle le P. C. dans cet Article, un fameux Médecin & bon Phyſicien, qui a fait l'expérience, m'a aſſûré que ſi on ôte l'eau tout à coup, il tombe à côté par une Parabole; mais que ſi on ôte l'eau peu à peu, cet œuf reſte toûjours environné d'eau à la tête du jet, & vient enfin ſe repoſer ſur l'ajutoir lorſque la preſſion de l'eau des tuyaux de conduite devient nulle, ainſi que la hauteur du jet d'eau.

Je crois donc avoir prouvé par l'Analyſe du jet d'eau que la montée du Boulet ſe fait par une courbe; comme celle de tous les petits globules d'eau qui compoſent le jet. Parabole, ou autre courbe, tout m'étoit égal, puiſque je ne prétendois ſeulement prouver que le Boulet ne pouvoit retomber dans la volée, ni proche du Canon; & qu'ainſi le P. Merſenne ne pouvoit aſſûrer qu'il ne retomboit pas. D'autre part, le moindre obſtacle que ce Boulet trouve en roulant en Tourbillon dans l'ame du Canon, quoique vertical, doit encore plus lui faire changer de direction, comme

les globules d'eau, qui frottent l'ajutoir font dans le jet des Paraboles plus concaves. Or le Boulet ne peut quitter la direction perpendiculaire, sans en prendre une inclinée à l'horizon, & par conséquent curviligne, & d'autant plus curviligne, qu'il aura trouvé plus de frottement dans l'ame du Canon ; comme il arrive aux globules d'eau qui frottent l'ajutoir en sortant.

Cela me suffisoit, & je pensois m'être assez expliqué dans le Mémoire dont il est ici question, où j'avois ajoûté qu'une Bombe, quoique d'un grand poids par rapport à un Boulet de douze, tel que l'étoit tout au plus celui du P. Mersenne, qui n'auroit pû aisément tenir des piéces de vingt-quatre, ou de 36. dans une situation verticale dans le tems qu'on les auroit tirées. Une Bombe, dis-je, ne retombe pas dans la bouche du Mortier perpendiculaire à l'horizon malgré son grand poids qui devroit l'empêcher de suivre une ligne courbe, elle tombe toûjours à quelque distance du Mortier, plus ou moins grande, selon qu'on a mis plus ou

moins de poudre dans la chambre.

Ainſi quoique le P. C. diſe dans l'Article V. de ſon Ecrit que l'état de la queſtion eſt, ſi cette ligne de montée & de deſcente eſt une Parabole, ou une autre courbe, je ne m'embarraſſois pas de la nature de cette courbe dans une petite hauteur dont il s'agiſſoit, & je ne penſois pas à former des Hypothéſes, en donnant carriere à mon imagination; aurois-je pû réüſſir après de ſi habiles gens? De ſorte que ce ſujet qu'il traite fort briévement dans les cinq derniers Articles de ſon Mémoire ne ſervant de rien pour ce que je m'étois propoſé, je n'ai pas dû en parler; mais je ſuis ravi d'avoir donné occaſion à un ſi ſçavant Phyſicien de nous débiter une ſi belle Géométrie, qui mérite bien d'être un peu plus développée pour lui aſſûrer le tître de démonſtration.

Toutes celles des célebres Géométres citez ci-deſſus n'ont pû encore me convaincre que l'eau qui ſortoit par un ajutoir horizontal, preſſée par celle qui la ſuit dans les tuyaux de conduite ne tombe pas par une ligne

Parabolique, dont les ordonnées ſont d'autant plus grandes que la preſſion l'eſt plus. Monſieur Mariote, qui certainement n'étoit pas peuple en Géométrie, quoiqu'il ne prît pas ſon eſſor ſi haut, & dont le Traité du mouvement des eaux eſt très-original, paroit être du même avis; or il en doit être de même de tout autre jet d'eau. Monſieur Blondel l'a prouvé de tout jet de Bombe; de maniere que tous les fameux Géométres que le P. C. cite ne feront pas changer la Baliſtique, au moins dans la pratique. Nos Officiers d'Artillerie s'embarraſſeront peu de la courbe que ces Géométres, ou d'autres, voudront ſubſtituer à la Parabole; comme les Conſtructeurs ſe mettront peu en peine de la courbe que Monſieur Newton leur donne pour les Vaiſſeaux; je doute même que les plus fameux Diſciples de Monſieur Newton, tout adorateurs qu'ils ſont de leurs Héros, perſuadent aux Conſtructeurs leurs Compatriotes de la préférer aux Gabarits dont ils ſe ſervent. Il n'a pas mieux réüſſi en cela que Monſieur Deſcartes dans les courbes pour les

verres de lunette. A quoi aboutit tout ce grand attirail de Géométrie ? Chacun le peut aisément penser.

ARTICLE CVIII.

LETTRES DE MONSIEUR de Saint André Conseiller Médecin Ordinaire du Roi, à quelques-uns de ses amis, au sujet de la Magie, des Malefices & des Sorciers; où il rend raison des effets les plus surprenans qu'on attribue ordinairement aux Démons; & fait voir que ces intelligences n'y ont souvent aucune part; & que tout ce qu'on leur impute qui ne se trouve ni dans l'Ancien ni dans le Nouveau Testament, ni autorisé par l'Eglise, est naturel ou supposé. A Paris, *chez Robert-Marc Despilly, Libraire, Place de Sorbonne à Sainte Ursule,* 1725. *Vol. in* 12. *pp.* 446.

OU les Ecrivains, même les plus estimez, nous en font bien accroire; ou l'Auteur entreprend beaucoup de vouloir restraindre les opérations de la Magie aux seuls faits at-

testez dans l'Ecriture, & autorisez par l'Eglise. Il n'est pas question de considérer la Magie, telle qu'elle est aujourd'hui; devenuë le partage de quelques misérables Pâtres ou de quelques vieilles *Canidia*; rétranchée tout au plus dans quelque païs de montagnes, ou confinée aux extrémitez de l'Europe dans les Isles du Nord, la Scandinavie, la Russie. On sçait assez qu'en remontant quelques Siécles plus haut, elle paroît au rang des professions graves, exercée par les génies du premier ordre, reçûë dans les Cours des Princes, cultivée par les Princes même, & placée juques sur le Trône des Empereurs Romains. Mais les grands noms, ni les grands exemples qu'on peut alléguer en sa faveur n'ébranlent point Monsieur *de Saint André*. Résolu d'en purger le monde, il se mocque de tout ce qu'on en rapporte, & soutient nettement que la fourberie & l'imagination d'une part; de l'autre, l'ignorance & la crédulité, lui donnent d'ordinaire tout son prix. On fait, à son avis, trop d'honneur au Diable, de lui attribuer le pouvoir exorbitant qu'on

lui cede en conſéquence des myſtéres de la Magie: on lui fait auſſi trop d'injure de le ravaler juſqu'à recevoir la loi des Magiciens, ſe prêter à leurs fantaiſies ou à leurs paſſions, s'aſſervir à leurs volontez. Il n'a pû ne ſe pas perſuader qu'il étoit de l'intérêt de la Réligion de couper racine à des préjugez, leſquels ſuppoſent comme réel un culte abominable, rendu au Démon, & par cette ſeule idée bouleverſent les eſprits & les rempliſſent d'impreſſions ſacriléges. Les Juges Eccléſiaſtiques & Séculiers, les Médecins de l'ame & du corps profiteront, à ce qu'il eſpere, de ce qu'il en dira; eux que l'éclat des apparences & la force des dépoſitions jettent quelquefois en de grandes perplexitez. Il a vû lui-même, il a écoûté attentivement; il a lû, réfléchi, conſulté, examiné, autant qu'un honnête homme le peut faire, ſauf à être contredit par ceux qui auront creuſé plus avant dans ces profondeurs de Satan; il ne s'engage à rien plus qu'à communiquer au Public le fruit de ſon étude & de ſon expérience. L'Ouvrage comprend douze Lettres.

Monsieur de Saint André dans la premiere Lettre, recherche d'abord quelle fut l'origine de la Magie. Il s'en faut bien qu'il la juge aussi ancienne, que ceux qui en fixent la naissance au Jardin d'Eden, où le Serpent, disent-ils, ensorcela Eve; qui de-là la transmettent aux Géans dont il est parlé avant le Déluge; puis à Cham fils de Noë; & par le ministere de Cham aux diverses générations qui ont peuplé l'Uunivers. Il croit au contraire que la Magie dans ses commencemens, n'a été autre chose qu'une Philosophie sublime, toute occupée de la connoissance de Dieu & de la nature; & il cite pour lui Saint Jerôme qui, au IIe Chapitre de Daniel, a pris les deux qualitez de Sages & de Mages pour des qualitez Synonimes : *Magi sunt qui de singulis Philosophantur.* Ces Mages les premiers Peres de qu'on a depuis appellé Magiciens, se sont maintenus plus ou moins de tems, suivant les païs, dans la pureté & l'innocene de leur institution. Mais peu à peu la superstition, la malignité, la curiosité illicite ont prévalu parmi eux, & d'une

profeſſion reſpectable les ont fait paſſer à des études déréglées, tenuës conſtamment dans l'opinion commune pour l'opprobre des Sciences & le comble de l'impiété. Sous le nom de Mages, Monſieur de S. André enveloppe généralement Zoroaſtre chez les Perſes ; Hermes Trimegiſte chez les Egyptiens ; Confucius chez les Chinois ; Zamolſis , Pythagore, Démocrite , Hipocrate , Platon chez les Grecs ; ce qui eſt les exclure tous du nombre des Magiciens , malgré les ſoupçons qui ſubſiſtent encore contre pluſieurs d'entr'eux. Il a crû pour leur défenſe, s'en devoir tenir au *Traité Apologetique* de Monſieur *Naudé*, qui va juſqu'à juſtifier Zoroaſtre, ſi dénigré ſur ce point dans *Pline* & dans *Arnobe* ; & l'Ecole de Pythagore, où l'on ſe vantoit de diſpoſer du Ciel & des Elémens , & de rendre le mouvement & la vie aux Cadavres, comme on le lit dans les Vers d'Empedocle. Mais comment percer en des tems ſi obſcurs, ne fut-ce que pour balancer les raiſons qui appuyent, ou qui combattent la vérité des fais? Ainſi Monſieur de Saint André abrege

prudemment la partie Historique de l'ancienne Magie, & passe au grand principe, sur lequel on fait entrer les Magiciens en société de pouvoir avec les pures intelligences. C'est ce qu'on nomme Pacte ou Convention, qui est un Contract véritable, passé entre le Magicien & le Diable, & dont l'effet est tel, que l'un & l'autre, sous certaines clauses, demeurent réciproquement chargez de certaines obligations. Il y a des Pactes qu'on distingue en exprès & tacites, selon que la personne qui les met en usage en connoît, ou en ignore les conséquences. Il y en a de généraux & de particuliers, selon que la stipulation s'étend à tous ceux qui les employent, ou qu'elle est bornée au seul Contractant. Il y en a enfin de perpétuels que le Diable s'est astreint d'accomplir autant de fois qu'il en seroit sommé dans la suite des tems; & d'autres où il ne s'engage que pour un terme préfix, mais qu'on peut proroger en renouvellant la convention.

A en croire les personnes qui sont frappées sur l'article de la Magie, le pere du mensonge est d'une exactitu-

de ſcrupuleuſe à garder ſa parole : avec lui, tant promis tant exécuté, ſelon les loix du plus rigide honneur. Voilà ce qu'on débite communément ſur les pactes ; frivole & chimérique production d'une imagination allumée, ſelon Monſieur de Saint André. Il en appelle aux exemples même qu'on allégue en preuve, entre leſquels il déclare les uns abſolument faux, & ne découvre rien dans les autres qu'on ne puiſſe aiſément rapporter à quelqu'une de ces trois cauſes, le hazard, l'induſtrie, la nature. Cela lui donne lieu de propoſer un peu au long les bévuës qu'on pourroit faire, & qu'on a faites très-ſouvent ſur quantité d'opérations extraordinaires, où l'on ſeroit ridicule aujourd'hui de mettre le Diable en jeu. Il cite l'Aiman, le Théamede, le Napel, les Somnambules, les Coureurs, &c. Ce qu'il raconte en particulier ſur la piqûre de la Tarantule eſt fort détaillé, ayant eû lui-même la facilité d'en examiner mûrement les effets dans la perſonne d'un Soldat Napolitain. Il l'a vû, dit-il, au ſortir d'une Léthargie profonde, dont

 il

il n'y avoit que le ſon des violons qui le pût tirer, danſer près de deux fois vingt-quatre heures preſque tout d'une haleine, avec une agilité & une juſteſſe étonnante. Il l'a vû ſe joüer en danſant avec un ſabre nud, ſe l'enfoncer fort avant dans le bras gauche qu'il avoit découvert, & guérir auſſi-tôt la playe avec ſa ſalive. Une bagatelle renouvelloit ſes premiers ſymptômes. Que les inſtrumens ſe repoſaſſent un moment; qu'une corde vint à rompre; qu'il entrât quelqu'un avec du ruban noir; qu'on déplaçât un miroir, ou qu'on le renverſât ſur la glace, ſans même qu'il l'apperçût, il retomboit en ſyncope, & quelque bruit que fiſſent les violons, il ne revenoit point de ſa défaillance qu'on eût ôté le ruban & remis le miroir à ſa place. Ce miroir étoit cependant à ſes yeux un objet d'effroi; il y croyoit voir la Tarantule qui l'avoit piqué, & ſouvent ſe proſternoit devant elle, comme s'il l'eût adorée. C'en étoit plus qu'il n'en falloit auprès de la multitude pour croire le Soldat enſorcelé. L'intervention diabolique paroiſſoit ſi manifeſ-

te à la plûpart des Spectateurs, que Monſieur de Saint André ſcandaliſa extrêmement, lorſqu'en Médecin habile, il voulut remonter aux cauſes Phyſiques & parler là-deſſus de la force des levains & de leur action ſur les eſprits. Le pauvre Brioché, de ſon tems, courut bien un autre riſque, & pour bien moins encore. Il étoit paſſé en une Ville de Suiſſe, où jamais l'on n'avoit ſçû ce que c'étoit que Marionnettes. On le crut ſorcier, & on le mit en priſon. Il n'en ſeroit apparemment ſorti que pour perdre la vie en place publique, ſi un Officier qui ſervoit en France ne fût ſurvenu à propos pour faire entendre raiſon au Magiſtrat & ſauver le prétendu ſorcier du fagot.

Que croire de tout ce qu'on impute au Démon ſur de pareils jugemens, ſi l'on va juſqu'à lui imputer des tours de main, & des jeux de ſimple Méchanique? Monſieur de S. André nous dépeint ce qu'il conçoit ſous l'idée d'un vrai Magicien; & quoique le Tableau en ſoit fait à plaiſir, il ne le préſente pas pas moins comme une régle ſûre du parti qu'on doit

prendre au ſujet des opérations Magiques. Tous les traits y ſont formez en grand. Point de ces minuties ni de ces puérilitez qui ne meritent pas d'occuper une ſubſtance ſpirituelle auſſi ſerieuſe, & auſſi dégagée des foibleſſes de la nôtre que la ſubſtance Angelique. Il veut un homme avec qui le Diable n'ait contracté que des obligations dignes de lui ; qui lui ordonne, par exemple, d'exciter un orage dans un ſeul canton déterminé ; de couvrir de glace une riviere durant les plus grandes chaleurs ; d'arrêter l'impetuoſité d'un torrent ; de tenir un corps ſuſpendu en l'air ; de le tranſporter d'une Province à l'autre ; & qui ſoit obéï : un homme qui en vertu du Pacte & à l'inſtant précis de la conjuration, faſſe parler toute ſorte de Langues à un enfant ; lie une converſation reglée entre un ſourd & un muet ; reſtituë pour un moment ſeulement la faculté de marcher à un Grabataire ; reſſuſcite un mort, qui opere en un mot ce que tout le monde convient qui ſurpaſſe évidemment toute autre force que celle qu'il attribuë à l'intelligence qu'il ſe vante d'a-

voir à ſes ordres. Avec ces aſſûrances Monſieur de Saint André avoüera que les Pactes ſont quelque choſe de réel; autrement il perſiſte à les traiter d'impoſtures; non pas que les Démons ne ſe mêlent jamais des affaires de ce Bas-Monde: mais quand ils le font, c'eſt, dit-il, par une permiſſion expreſſe de la Divinité; permiſſion qui n'eſt ni générale ni indéfinie. Dieu la détermine & la limite ſelon ſes deſſeins, comme on le voit par l'Hiſtoire de Job, que le Démon n'affligea que par degrez & autant préciſément qu'il lui fut permis. Or, en ſoutenant la réalité des Pactes, ce n'eſt plus la volonté Divine qui regleroit l'opération du Démon. Le Magicien ſeul diſpoſeroit de toute la puiſſance de l'Enfer ſelon ſon caprice.

Les Conjurations font la matiere de la ſeconde Lettre. A ce nom, l'Auteur avertit de ne pas confondre ce qui eſt du reſſort de la Magie avec les prieres uſitées dans l'Egliſe en certains cas d'épreuve ou de calamité. Les Conjurations Magiques renferment univerſellement tout ce qui ſert à évoquer

les Démons, & à les rendre favorables, soit aux demandes, soit aux commandemens qu'on leur fait; paroles, signes, caracteres, cérémonies. Elles étoient fort communes parmi les Payens, les Dieux infernaux n'étant pas moins chez eux un objet du culte public, que les Dieux du Ciel & de la Terre. Mais on n'y trouve de bien averé que la grimace & la multiplicité des Rits employez par les Augures & les autres Ministres, des mysteres cachez : nul prodige, nul coup d'éclat qui en démontre irréfragablement l'efficace. Monsieur de Saint André n'oseroit cependant pas nier absolument que les paroles ne puissent avoir un effet sensible sur les animaux, sur les plantes, & quelques autres corps : ce qu'il soutient, c'est que les Conjurations Magiques n'y influent en rien; & que si elles ont jamais operé quelque chose, elles l'ont uniquement operé par l'action des esprits, qu'exhaloient les personnes qui les prononçoient, & par l'impression qu'ils faisoient sur l'air, & l'air sur les corps où il s'insinuoit; sans que l'on en ait été plus

autorisé à mettre le Démon de la partie. Il donnera du jour dans la suite à cette maniere d'expliquer, où il reviendra plus d'une fois. Pour les merveilles que l'on a la liberté d'attribuer aux impressions fortes qui dominent l'imagination, & que l'on croit pouvoir traiterde fascination & de prestiges; il a devant lui un chemin tout tracé; les autoritez ne lui manquent pas. " La fin de la Ma-
» gie », dit Jamblique Philosophe du IVe Siécle, " n'est pas de produi-
» re des choses admirables; mais de
» dresser l'imagination pour se figu-
» rer de l'admirable où il n'y en a
» point ». Monsieur de Saint André renvoye aux Interprêtes sur ce qu'on doit penser des prodiges qu'opérerent les Magiciens de Pharaon, quoique plus porté à les regarder comme des secrets particuliers, qu'ils devoient à une étude profonde de la nature, que comme l'ouvrage du Démon. En cas néanmoins qu'on y reconnoisse du surnaturel, c'est assez, suivant ses principes, qu'on y reconnoisse aussi une permission expresse de Dieu, qui par-là vouloit signaler

la ſupériorité de puiſſance donnée à Moïſe. Il en dit autant des enchantemens de Simon, qui n'en firent que plus éclater la vertu des Miracles attachée au Miniſtere des Apôtres. Il trouve moins dur d'expliquer l'apparition de l'ame de Samuël indépendamment de toute opération Magique. Dieu la fit paroître, ſelon lui & ſelon pluſieurs autres, par le ſeul décret de ſa volonté; la Pythoniſſe ne l'évoqua point par le pouvoir de ſon art. A examiner même en général cette ſorte de pouvoir d'évoquer les Morts, il le juge deſtitué de vraiſemblance. Où l'ame du Mort, dit-il, prendroit-elle un corps pour ſe faire voir? Comment le pourroit-elle animer? Double difficulté qui s'étend plus loin que le ſujet propoſé. Elle n'a pas empêché qu'on ne fît de ce prodige un des principaux appanages de la Magie, & qu'on n'érigeât dans ſes écoles une claſſe particuliere ſous le terrible nom de Nécromantiens. Aux exemples d'apparitions ſur leſquels il ſeroit hardi ou peu honnête de crier à la fable, Monſieur de S. André trouve au moins dequoi ex-

pliquer naturellement ce qui peut arriver en ce genre dans les Cimetieres & sur les Tombeaux, pendant que les corps y pourrissent. Il ne croit pas impossible que les petites parties qui, alors, s'en détachent, & percent au travers de la terre, se rassemblent successivement dans l'air, avec le même ordre & les mêmes proportions qu'elles avoient. Ce spectre ou cette vapeur ainsi figurée, est tout ce qu'il peut accorder aux Patrons de la Nécromantie.

Il passe delà au Livre de Magie & s'arrête particuliérement aux *Clavicules* de Salomon Roi d'Israël, & au *Grimoire* du Pape Honorius. Outre le premier de ces deux Ouvrages on en compte douze autres en semblable matiere qui portent le nom de *Salomon*, mais tous avec des marques de supposition très-sensible. Elles sautent aux yeux pour celui-ci, lorsqu'on y voit Porphyre, Jamblique, Paracelse, Agrippa, de Abano, & le Rituel Romain citez dans le fil du Texte. Ce sont les desordres des dernieres années de ce Prince qui ont fait penser à emprunter son nom, *Hariolatus est, & obser-*

vavit auguria, &c. dit l'Ecriture. On ne ſçait auquel des quatre Papes nommez *Honorius* le fourbe qui a composé le *Grimarium* a eû intention de l'attribuer. Ce Livre a cela de ſingulier, que pour le rendre efficace, il lui faut imprimer un caractere Chrétien par les cérémonies du Baptême. Le Prêtre qui le Baptiſe n'agit pas ſeul; tous les Démons prennent part à la fête, & députent un d'entr'eux pour ſigner & ſceller l'exemplaire, dont l'on veut uſer. Il n'y a point de Puiſſances Infernales ni Aëriennes, dont l'on n'ait droit de diſpoſer ſur la foi de cet engagement, moyennant quelque honnêteté dont on les regale à chaque évocation. Les Démons au reſte ne ſont point avides; une noix les contente; mais il la leur faut donner de bonne grace, pour ne point choquer leur délicateſſe, qui eſt extrême : dès que l'on biaiſe avec eux, ils ſe vengent, & le font d'une maniere ſanglante. Monſieur de Saint André a eſſuyé l'ennui de ces inſipides & impertinentes lectures, afin de n'en parler que ſur un bon examen. Bien loin de les conſeiller à qui que ce ſoit, la prohi-

bition de l'Eglise, la perte du tems, le danger des Consciences, lui paroissent des motifs plus que suffisans pour en détourner tout homme de probité.

Les quatres Lettres suivantes ont pour objet principal les Maléfices ou *Ensorcellemens.* Leur malignité est réelle; les hommes, les animaux, les campagnes, les plantes la ressentent; mais le Diable, selon Monsieur de Saint André, n'y met pas plus du sien, si ce n'est en qualité de *Tentateur*. Le premier exemple qu'il en donne concerne le Mariage. Persuadé qu'il est, qu'à l'égard du formidable obstacle, que l'on dit intervenir pour en empêcher la consommation, on ne s'en doit prendre qu'à la nature; il ne disconvient pourtant pas que la prévoyance d'un Malfaiteur, son adresse à émouvoir l'imagination, sa présence même ne puissent toûjours beaucoup pour changer le tempéramment des personnes qui tombent dans cet accident. C'est ce qu'il prétend qu'on peut facilement expliquer par la Philosophie des Corpuscules. Cette Philosophie des Corpuscules lui est tout-à-fait commode, pour ajuster à un plan

d'expoſition naturelle ce qu'on a coûtume d'attribuer à la vertu ſurnaturelle du charme ou maléfice. Sans admettre ni rejetter tout ce qui court dans le monde de petites Hiſtoires touchant les funeſtes effets des figures de cire & de dépériſſement viſible de ceux qu'on *envoûte* par ces ſortes d'images, il n'y apperçoit rien de plus difficile à comprendre que le regard réciproque de l'homme & du crapaud; le nez & les dents d'applique; les ſueurs, les haleines fortes, les preſſentimens, &c. Il conſidére le Malfaiteur au moment que ce ſcelerat plein de la paſſion de ſe venger & tout occupé de l'idée du mal qu'il veut faire, travaille ſur la figure & la charge d'imprécations. Il ſe le répréſente comme enveloppé d'un Tourbillon épais, que forment une infinité d'eſprits exhalez de ſon corps, & portez en file vers ceux qui ont de la diſpoſition à les recevoir. De là ſans donner beaucoup aux ſuppoſitions arbitraires, il ne voit nul inconvénient à avancer, que ces eſprits " deviendroient ſi " malins & ſi dangereux, qu'ils ſe- " roient capables de faire ſouffrir & "

„ de faire mourir les personnes qu'ils „ attaqueroient par le trouble & le dé- „ réglement qu'ils causeroient dans les „ esprits, les humeurs, & le sang...... „ unis aux petites parties qui se déta- „ chent de la cire & aux atômes de „ feu qui les rendent encore plus ac- „ tifs, ils se répandroient, ils insi- „ nûroient, ils exciteroient des sen- „ timens de châleur & de douleur „ plus ou moins vifs, selon que l'ac- „ tion du feu auroit plus ou moins „ de vivacité „.

L'éloignement des personnes, qui doit empêcher l'action immédiate des esprits, & la multiplicité des obstacles qui en doit briser ou détourner le cours, offrent ici une difficulté qui n'échape pas à l'Auteur; mais il y trouve dequoi fortifier sa pensée, puisqu'il est vérifié & tout systême, que le maléfice fait moins souffrir, quand le Malfaiteur est plus éloigné; que les douleurs au contraire s'irritent & redoublent à sa vûë & à son approche. D'ailleurs, il s'en faut beaucoup que les Malfaiteurs n'operent jamais qu'à coup sûr. Entre ceux sur qui ils s'éssayent, les uns sont plus suscepti-

bles d'une impreſſion contagieuſe que les autres. Les conſtitutions n'étant pas les mêmes en tous, il en prend mal aux tempérammens délicats qui ont les parties tendres & les ſucs faciles à s'altérer, aux femmes, aux valetudinaires, aux enfans. Les preuves de comparaiſon ne ſont pas ce que Monſieur de Saint André peut ſuggérer de moins impoſant pour faire goûter ſes explications. Elles arrêtent au moins la premiere fougue des Contrediſans, & les tiennent en reſpect. On ſçait des exemples ſi poſitifs de l'action ſecrette des eſprits ou particules imperceptibles qui émanent des corps, qu'en certains cas aſſez reſſemblans, ce ſeroit une inconſéquence d'attribuer d'un côté tout à la Nature; & de l'autre, tout au Démon. *Neſcio quis teneros oculus mihi faſcinat agnos*; lit-on dans Virgile. La contagion eſt réelle ſans recourir aux Charmes des Enchanteurs. Il y a des hommes dont les yeux empeſtent tous les objets où ils les portent. On en a connu qui par leurs regards deſſechoient les feüilles des arbres, faiſoient tomber & flétrir les fruits, ſup-

primoient le cours du laict dans les mamelles des nourrices, rongeoient les verres & les glaces jusqu'à les percer: Monsieur de S. André en cite un exemple dont il a lui-même été témoin. Il insiste particuliérement sur la subtilité du tact & de l'odorat dans certaines personnes & dans certains animaux; sur la propriété des poudres sympatiques, & sur ce qu'il en pensa coûter à un Abbé, curieux d'expériences, pour s'être éprouvé avec un crapaud, qui de lui, ou de l'animal, avoit l'œil plus dangereux. Il en avoit déja tué plusieurs en les regardant, mais il ne conserva pas toûjours la supériorité en ce nouveau genre de défi, & il fut à son tour sur le point d'y laisser la vie. Le peu de distance entre la cause & l'effet, dans ces expériences, ne permet pas d'en méconnoître les rapports, quoiqu'au fond l'on n'y voye pas souvent plus clair que dans la manœuvre des Maléfices. Qu'est-ce que quelques degrez de plus, ajoûtez à l'activité & à la malignité des esprits, que répand un Malfaiteur, ou qu'il a l'art d'exprimer des drogues dont il use? En

seroit-ce assez pour dépoüiller brusquement la Nature de son bien ; & sans autre raison que l'ignorance, soutenir définitivement que le Diable y a part.

On demandera si c'est pareillement par un jaillissement de corpuscules & par une foiblesse de temperamment, qu'une personne maléficiée vômit quelquefois du poil, des plumes, des aiguilles, de gros clouds, des morceaux de verre & plusieurs autres choses aussi étrangeres au corps humain. Henric Abhéer parle d'une fille de neuf ans, sujette à des convulsions affreuses & à des douleurs très-vives, qui rendit jusqu'à un couteau de la longueur de la main. Il la croyoit ensorcelée, & ne s'applaudit pas moins de l'avoir guérie avec l'onguent de *Charieterus*, comme si la vertu de ce remede eût été de mettre en fuite les Puissances Infernales qui persécutoient la Malade. Ce que fit l'onguent de *Charieterus* pour sa guérison, au sentiment de Monsieur de Saint André, ce fut d'effacer toutes les impressions des vapeurs malignes qu'une Malfaitrice, apostée pour la

tourmenter, exhaloit vers elle. Pour ce qui est des choses qu'elle vômissoit, il n'est pas sans exemple que l'inattention, l'humeur hypocondriaque, un goût singulier en fassent avaler quelques unes, même à des personnes saines; il n'est pas non plus extraordinaire qu'on en suppose par un tour d'adresse; & il arrive aussi quelquefois qu'il s'en forme dans le corps. Galien, dit-on, l'a remarqué le premier. Il fait mention de gravier, de lie, de pierres, de coquillages, de bois, de charbon, trouvez dans des abscès, où il ne s'avisoit pas d'accuser les Dieux souterrains de les avoir introduits. Les épingles que l'on fait sortir de dessous la peau sont une autre sorte de prétendu Maléfice, où un médiocre Anatomiste ne sçauroit se méprendre. Nous en avons depuis peu publié une expérience, peu différente, à la fourberie près, de l'Histoire d'Orbec, qu'on rappelle ici; dans l'une & dans l'autre, nul vestige de Magie.

Les obsessions & les possessions du Démon, dont il est parlé dans la septiéme Lettre, sont d'un ordre supé-

rieur. Il eſt de foi qu'il y en a de véritables ; c'eſt un frein à la liberté des conjectures ; mais il conſte par quantité de faits, que l'artifice, l'imagination, l'erreur les ont multipliées fort au-delà de la vérité. C'eſt un vaſte champ de déclamation, où ce qu'on dit communément, montre ce qui pourroit être, & ne décide pas toûjours de ce qui eſt.

Monſieur de Saint André dans la huitiéme Lettre revient à l'article des Maléfices, & y touche entre autres les moyens propoſez pour en découvrir les Auteurs. Il porte la condeſcendance pour la ſatisfaction des perſonnes à qui il écrit, juſqu'à les leur expliquer comme vrais, ſuivant les principes de l'émanation & de la ſympathie des eſprits. La maniere un peu bruſque dont il entame ſon ſujet, ſuppoſe qu'elles avoient là-deſſus des connoiſſances que le Public n'a pas ailleurs : mais il eſt aiſé d'y ſuppléer.

La ſuite de la Lettre n'a rien d'embarraſſant, ſi ce n'eſt la mort du Berger Hocque, fameux Malfaiteur de la Châtellenie de Pacy en Brie. On

entre ſans peine dans l'idée de Monſieur de Saint André, que pour endommager ou faire périr un Troupeau par Maléfice, il ne faut que charger la terre de quelque plante ou drogue venimeuſe, dont les particules exhalées en vapeurs répondent à l'éffet que le Malfaiteur en attend. Ainſi, la mortalité étoit immanquable dans les pâturages que le Berger Hocque avoit inféſtez de gogues empoiſonnées; quoiqu'en cela il n'y eût rien de plus ſurnaturel que dans l'entrepriſe d'un homme, qui en tueroit ſimplement un autre avec une priſe d'arſenic. Hocque néanmoins s'eſtimoit quelque choſe de plus qu'un ſimple empoiſonneur. Une preuve qu'il comptoit ſur l'effet du Maléfice, non en vertu du poiſon qu'il y employoit, mais en vertu de l'opération diabolique, c'eſt qu'il croyoit un pacte, & que ce pacte le faiſoit trembler, étant ſtipulé, comme on le lui avoit dit, que ſi quelqu'un venoit à découvrir la maſſe des gogues enfoüie en terre & à la lever, il y alloit de la vie pour l'Enfoüiſſeur. Et voilà l'endroit le plus embarraſſant de ſon Hiſ-

toire. Il étoit dans les prisons de la Tournelle à Paris, condamné aux Galeres. Un jour que son secret lui échapa dans le vin, on en donna avis en Brie aux personnes intéressées, pour en profiter. Il y avoit six lieuës jusqu'à la Terre de Pacy qui étoit le lieu du Maléfice; & *au tems même* que la charge empoisonnée y fut levée, l'infortuné Berger rendit l'ame: ce sont les Factums qu'on eut soin d'en dresser à Paris & à Pacy qui l'attestent. Cette mort, à la vérité, fut accompagnée de circonstances, qui aident fort à en faire tomber la cause sur une imagination blessée. Le Berger saisi d'horreur, dès qu'il envisagea les conséquences de ce qu'il avoit révélé, *s'emporta, se desespera, se tourmenta comme un Possédé*; c'est-à-dire, qu'en abrégeant lui-même ses jours par ces violences; il fit équivalemment tout ce qu'il falloit pour donner lieu de publier que le Diable l'avoit tué. Mais à cette raison Monsieur de Saint André en ajoûte une autre qui est un des derniers retranchechemens de la Philosophie des Corpuscules. Il sera, dit-il, arrivé,

que les esprits émanez du corps de ce Malfaiteur lorsqu'il préparoit la gogue, & qui s'étoient conservez en terre sans dissipation, en seront sortis lorsqu'on l'a levée; que portez d'eux mêmes vers le lieu de leur origine, ils y auront entraîné les parties les plus venimeuses de la charge; & que ces parties bien-tôt confonduës avec un sang troublé & des humeurs alterées, par le desespoir du Berger, lui auront fait sentir l'impression de leur venin la plus prompte & la plus subtile. Il n'appartient qu'aux Experts de prononcer sur le rapport de ce Phénoméne avec les effets attribuez par quelques uns à la poudre de sympathie dans la guérison d'une playe; mais tout le monde, comme on sçait, n'en convient pas. Le jeu des esprits est le même, selon Monsieur de Saint André; même régularité, même justesse; ne sera-t'on pas tenté de dire, même incertitude de part & d'autre, même difficulté d'acquiescer à des explications très-ingénieuses, on l'avoüe; mais aussi incompréhensibles que les choses mêmes dont l'on cherche l'éclaircissement.

Il manqueroit une partie essentielle au dessein que l'Auteur a embrassé, s'il ne parloit de l'état même des Sorciers ; de leurs voyages & de leurs assemblées, de leurs branles & de leurs festins, & de tout ce qui compose la lugubre & effrayante cérémonie du Sabat : c'est le sujet des Lettres neuviéme & dixiéme. Il lui a été d'autant plus facile de débroüiller ces horreurs, qu'il a eu en main toutes les piéces de deux grands Procès, qui ont rendu si célébres dans le monde quelques cantons de Basse-Normandie, où il sembloit que la sorcellerie eût alors placé son trône, ainsi qu'on l'a dit du Païs des Anciens Normans. Mais il les a lûës avec d'autres yeux, que les Juges des deux Jurisdictions, où l'affaire a été le plus vivement poussée en 1669. & 1670. Quelques éloges qu'on lui eût fait de ces papiers, il n'y trouva que des rêveries, qui le révolterent, jusqu'à être près vingt fois de jetter le Cahier au feu. Les Réponses aux Interrogations y rouloient toutes sur le Grand-Bouc, l'Homme noir, les chandelles de même couleur, la chaudiere, le

hachis d'enfans, l'adoration du Diable, sa marque, ses registres, avec un détail d'impiétez & d'ordures, qu'on ne se retrace point sans exécration. Il étoit cependant constant, qu'après des assemblées de quatre mille Sorciers tenuës dans une Campagne des environs, de l'aveu des Accusez, il n'en paroissoit pas le plus leger vestige, pas un brin d'herbe foulée aux pieds, qu'après une multitude d'enfans qui avoient boüilli dans la chaudiere, pas une mere ne se plaignoit d'avoir perdu le sien; qu'après des repas de plusieurs heures, mêlez d'une danse enragée, on se trouvoit le matin chez soi plein d'apetit; & l'on se mettoit frais & reposé à son travail.

L'uniformité des dépositions, & un certain arrangement qu'il y avoit dans la suite des répresentations nocturnes, attestées par les Déposans, étoit le seul endroit qui pût arrêter Monsieur de Saint André, & l'empêcher de placer ailleurs que dans leur cerveau, la véritable scéne du Sabat. Ce n'est pas qu'il n'y eût entre eux ni variations, ni contradictions : il en reconnoît même beaucoup, mais qui

ne touchent, à ce qu'il nous paroît que le cours des procédures : au lieu que le recit étoit uni & ſoutenu ſur l'eſſentiel du Spectacle, que le Diable étaloit devant eux. « Ils convien- « nent tous », dit-il, « que le Sabat « eſt une aſſemblée des perſonnes des « deux ſexes qui ſe tient pendant la « nuit, &c ». Tous y avoient vû les mêmes choſes ; & chaque fois que chacun d'eux les avoit vûës, c'étoit preſque toûjours dans le même ordre & avec les mêmes circonſtances : ce qui eſt ſingulier & ne paroît guéres naturel, ſoit dans les rêves, ſoit dans les délires, ſoit dans quelque autre ſorte de viſion imaginaire que ce puiſſe être. Monſieur de Saint André laiſſant à d'autres la diſcuſſion de cette remarque, qui eſt comme engloutie dans la généralité de ſes principes, ſuppoſe tous les Dépoſans ſi fortement prévenus de l'idée du Sabat, & ſi pleins de l'image qu'on leur en avoit faite, qu'ils ne l'avoient jamais perduë. Il attribuë encore le déréglement de leur imagination aux drogues dont ils ſe frottoient. « Ces « drogues, » ajoûte-t'il, « ſont com- «

„ posées de Narcotiques, qui jettent „ dans un sommeil profond les per- „ sonnes qui s'en servent, en rem- „ plissant leur esprit de rêves agréa- „ bles, conformes à ce qu'elles ont „ de plus fraîchement empreint dans „ la mémoire, & à leurs inclinations „ particulieres „. Cela prouve que les Sorciers doivent rêver au Sabat; mais cela rend-t'il raison de la régularité de leurs songes? Cela montre-t'il pourquoi nulle image étrangere ne vient renverser ou déconcerter le systême phantastique qu'ils se sont forgé, & les mettre par-là en voye de reconnoître leur erreur? On conçoit néanmoins que la chose n'est pas impossible par l'exemple de certains foux; que des écarts périodiques du bon sens ramenent réglément aux mêmes objets. Monsieur de Saint André compare les uns aux autres; visionnaires, & sorciers, il les range tous sur la même ligne.

Les argumens *à priori* par où il tâche de vaincre l'entêtement des Démonographes & autres Partisans de la réalité du Sabat, sont pleins de pénétration & de solidité: c'est le fort de la

Thése qu'il soutient. Il ne se débarrasse pas avec tant d'aisance des argumens *de fait* qu'il refute; parce qu'il ne peut si bien en démontrer le faux, qu'il contente pleinement un monde d'Adversaires, armé contre lui de ces deux paroles; *j'ai sçû, j'ai entendu.* Au moins déploye-t'il très-judicieusement toutes les conséquences où ils conduisent. Ce sont autant d'absurditez grossieres qu'il faut se résoudre à dévorer, si l'on veut passer outre.

La complaisance ne l'a pas rendu plus traitable sur la marque du Diable; qui est, dit on, un caractere invisible, imprimé par le Diable même avec son ongle sur quelque endroit du corps du Sorcier : on prétend que l'endroit est connoissable par l'insensibilité qu'il contracte. Quand la prétention seroit appuyée; il y auroit encore bien loin de là à une preuve de sorcellerie; puisque l'on peut par accident perdre le sentiment dans quelque partie du corps, sans avoir ni société ni rapport avec les Gens à Grimoire : l'Auteur en parcourt plusieurs exemples. Il a peine à disculper les Promoteurs d'un Jugement

prononcé dans sa Province au sujet d'un Ecclésiastique accusé de Magie, contre lequel la prétenduë marque avoit fondé une sentence de mort. L'insuffisance des preuves tenant les Juges en suspens, ils avoient cherché à y suppléer par ce moyen. La lancette portée par tout, trouvoit par tout un sentiment fort vif, excepté en un endroit de la jambe droite, qui étoit couvert comme plusieurs autres, d'une excoriation vermeille, restes d'une ancienne indisposition. Les Chirurgiens attesterent l'insensibilité; les Juges en conclurent l'opération du Diable; & l'Ecclésiastique fut condamné; mais l'autorité de la Cour sursit l'exécution.

Les deux dernieres Lettres contiennent différentes Histoires de Charlatannerie & de Prestiges, qui ont toutes quelque Bourg ou quelque Ville de Basse-Normandie pour principal Théatre: celle des Sorciers dont l'on vient de parler, à la Haye-du-Puis; celle de Marie Bucaille à Valognes; & celle de Charlotte le Vavasseur à Carentan. Ce qui concerne Marie Bucaille ne tient aux opérations Magiques,

ſelon Monſieur de Saint André, que par ce qu'il plût au premier Tribunal, où elle fut déferée, de la condamner comme Magicienne : mais elle n'avoit ſongé à rien moins qu'à dupper le monde de ce côté-là. Son plan d'impoſture étoit plus artificieuſement dreſſé du côté de la dévotion ; bien loin de prétendre rien à la faveur des mauvais Anges, ce ne ſont au contraire que des Legions de Seraphins, qui figurent dans les Mémoires de ſa vie. Elle y ſoutint juſqu'au bout le Caractere de l'Hypocriſie la plus rafinée : un commerce infame & ſacrilege étoit le myſtere d'iniquité caché ſous ces voiles. Le Parlement de Roüen auquel il y eut appel n'aperçût rien de plus, & ne trouva dans les autres Chefs qu'un juſte motif de réformer la premiere Sentence. Pour Charlotte le Vavaſſeur, on la voit condamnée à mort, ſans que l'Auteur lui impute d'autre délict qu'une humeur bouruë, maligne, acariâtre, & des emportemens ſi affreux qu'on la ſurnommoit *la Diableſſe* : Maléfice ſûr & ſouverain contre quiconque avoit le malheur d'approcher d'elle,

mais pour lequel, après tout, il ne faut que laiſſer agir l'humanité. Cette exécution fut encore ſurſiſe, avec celle des Sorciers de la Haie-du-Puis.

Tant de mouvemens excitez en Normandie ſur le fait de la ſorcellerie, & les impreſſions fâcheuſes qu'ils y causerent, furent ce qui détermina le feu Roi à donner ſa Déclaration du mois de Juillet 1682. contre les Magiciens & les Sorciers. Quoique la peine de mort y ſoit décernée, *quand le cas y échet*, il n'en reſulte pas cependant que ce cas de la punition ſoit celui de la réalité. La Loi regarde ceux qu'elle condamne par rapport aux maux dont on les convainc d'être les auteurs; & laiſſe indéciſe la queſtion, ſi c'eſt par l'intervention du Diable qu'ils les procurent, ou par un effet purement naturel de leur malice. L'Egliſe qui les excommunie n'entre point non plus dans cette diſcuſſion. Ne les jugeât-elle engagez au Démon que par la diſpoſition où ils ſont de réaliſer, s'il dépendoit d'eux, toutes les impiétez & profanations qu'ils imaginent: les voilà dès-lors des

Profanes & des Impies formels ; aussi dignes de ses foudres que les Pécheurs scandaleux & les Hérétiques secrets.

ARTICLE CIX.

THE HISTORY OF THE Life and Reign of Mary Queen of Scots, &c. *C'est à-dire : l'Histoire de la Vie & du Régne de Marie Reine d'Ecosse, &c.* A Londres, 1725. *in* 8°. *pp.* 411. *sans nom d'Auteur.*

LA plûpart des Historiens, dit dans sa Préface ce dernier Ecrivain de l'Histoire de Marie Reine d'Ecosse & Doüairiere de France, ont donné dans deux extrémitez à l'égard de cette Princesse. Les uns lui ont attribué des Eloges outrez, jusqu'à la mettre au-dessus des moindres fragilitez humaines : les autres l'ont noircie des plus atroces impostures, jusqu'à la peindre comme un monstre d'iniquité. La *Réformation*, continuë cet Historien recent, a produit ce double excès. D'une part, le zéle de cette Princesse pour la Réligion Romaine a été aux Protestans un motif de flétrir son pro-

pre caractere ; & de la perdre d'honneur sans aucun ménagement. D'un autre côté, ce même zéle de *Marie* a été aux Catholiques Romains un motif de la révérer comme une Martyre de la vraye Foi : & ils lui ont prodigué des Panegyriques sans bornes ; ils l'ont répréséntée comme un miroir sans tache, de la pureté & de la vertu.

Il n'y a pas un seul Historien, pas un seul Auteur connu qui ait mis ainsi *Marie* au-dessus des moindres fragilitez humaines ; les plus grands Saints n'en ont pas été exempts. Durant cette vie mortelle, personne ne peut longtems prévenir toutes les fautes. On voit déja par cette affectation d'imputer aux Ecrivains Catholiques des loüanges si insensées, que notre Anglois commence à prendre parti : les paroles qui suivent nous confirment dans cette pensée : *ils la présentent (Marie) comme un parfait modéle de la pureté & de la vertu sans tache.* C'est ici une de ces manieres de s'exprimer qui ne semblent diminuer la chose que pour l'exaggérer. L'Historien aura sans doute consulté pour cela, & aura adopté certains Actes iniques,

fondez ſur des papiers que les gens d'Eliſabeth enleverent à la Reine d'Ecoſſe. On y trouva dans ces papiers, tout ce que l'on avoit jugé à propos d'y mettre, afin de diffamer cette Princeſſe trop vertueuſe, & alors trop perſécutée, trop accablée d'infirmitez pour former le moindre ſoupçon injurieux à ſon honneur. Mais ſa mort étoit décidée, & il falloit la rendre criminelle, la rendre odieuſe par toutes ſortes d'endroits. Ainſi en uſa Cromwel à l'égard de Charles I. qui vouloit qu'il eût quelque maladie honteuſe. Au reſte, nous demanderons en paſſant ſi les Proteſtans ſont donc très-modérez dans leurs Eloges d'Eliſabeth ? Selon leurs Hiſtoriens, c'étoit la Princeſſe du monde *la plus accomplie, une Princeſſe incomparable, une Princeſſe en qui toutes les vertus étoient réünies au ſuprême degré; la juſtice, la temperance, la douceur, la clémence, la bonté, la compaſſion; une Princeſſe, en un mot, dont l'ame eſt maintenant bien-heureuſe dans le Ciel. Ainſi ſoit-il.* C'eſt *Camden* entr'autres, qui de ſon autorité, place dans le Paradis, *cette*

ſainte ame, comme il s'exprime ailleurs.

L'Hiſtorien Anglois continuë : les Lecteurs obſerveront, dit-il, que je cite avec une exactitude ſcrupuleuſe les divers Ecrivains dont je tire les faits qui compoſent cet Ouvrage : par-là chacun pourra juger de ma fidélité à ne rien avancer dont je n'aye des garans ; car il ne s'agira que de confronter les originaux avec ma Relation. Mais il s'attache ſur tout & s'avoüe très-redevable à *Cambden*, lequel a fait l'Hiſtoire d'*Eliſabeth* Reïne d'Angleterre. Ces *Annales*, car ce ne ſont que des Annales, ſont écrits en Langue Latine, & furent traduits en François, l'année 1625. par *de Bellegens* Avocat au Parlement de Paris. Notre Hiſtorien préfere *Cambden* à tout autre, parce que celui-ci, ajoûte-t'il, a pris des ſoins infinis pour ramaſſer toutes les circonſtances du Procès de Marie, & de la mort de cette Princeſſe infortunée. Ces ſoins étoient-ils véritablement infinis ? Non : Guillaume *Cecile* Baron de *Burghley*, Grand Tréſorier d'Angleterre, & Robert *Cotton* Chevalier

Baronnet avoient fournis à *Cambden* tous ces materiaux dont cet Annaliſte n'eût qu'à ranger les dattes ; tels furent ſes ſoins. D'ailleurs, ce que notre Anglois paſſe ſous ſilence à ce ſujet, ſuppléons-le, comme une lacune à remplir : c'eſt que les deux ſources où *Cambden* a puiſé, ne pouvoient être guéres fort ſûres par rapport à *Eliſabeth*, & conſéquemment par rapport à *Marie*. Car de l'aveu même de l'Annaliſte Latin, le *Baron* & le *Baronnet* étoient de très-bons Serviteurs d'Eliſabeth : ils cherchoient avec zéle une excellente plume *qui rendît à jamais glorieuſe la mémoire de leur Reine incomparable*.

Après cela, notre Auteur rapporte quelques fautes qu'il a remarquées dans l'Hiſtoire d'Angleterre que Monſieur *de Rapin Thoyras* a miſe au jour. Pour ce qui eſt du témoignage de M. de *Thou*, il n'en fait pas grand cas. Quelque mérite, dit-il, que puiſſe avoir d'ailleurs cet Hiſtorien celébre, ſon autorité ſur ce qui regarde la Reine *Marie*, n'eſt de nulle conſéquence. La Préface eſt longue, parce qu'on s'eſt propoſé d'y donner un

précis assez complet de tout l'Ouvrage : on la conclut par une espece de serment de fidélité à l'Histoire, ainsi que font tous les Auteurs en ce genre : voici dans quels termes l'Ecrivain s'exprime. « Si je me suis trompé en » quelque occasion je supplie les Lec- » teurs de regarder ma méprise com- » me une erreur d'esprit & non point » comme une faute qui parte de la » volonté. Car j'ose protester que j'ai » employé tous mes efforts, pour n'ê- » tre point partial, & pour répresen- » ter les choses telles que je les ai trou- » vées ». Entre toutes ces choses, nous n'en rapporterons que quelques-unes, qui lui ont semblé des découvertes nouvelles ; le reste est connu par la lecture de *Camden*, des Révolutions d'Angleterre du Pere d'Orléans Jesuite, de Larrey, de Thoyras, &c.

» Le premier de Fevrier l'arrêt fut » signé pour l'exécution de la Reine » d'Ecosse. Mais la Reine *Elisabeth* » qui cherchoit tous les moyens ima- » ginables pour éluder le blâme d'u- » ne telle action, donna des ordres à » ses Secretaires *Walsingham* & *Da-*

viſon, d'écrire à *Amyas Pawlet* & à "
Drue Drury d'exécuter *Marie* ſecret- "
tement. Pawlet & Drury déclinerent "
une commiſſion qui leur parut "
inſoutenable & en juſtice & en hon- "
neur : Eliſabeth s'emporta contr'eux "
avec fureur, ſe plaignit amérement "
de leur ſupercherie & de leur parju- "
re, leur reprocha que contre leur "
ſerment d'aſſociation, ils avoient "
réſolu de rejetter ſur elle tout le far- "
deau : elle les traita de miſerables, "
de fripons qui avoient promis "
d'entreprendre de grandes choſes "
pour ſa ſûreté ; tandis qu'au fond ils "
étoient déterminez à n'en rien fai- "
re : cependant elle eût bien voulu "
que l'affaire ſe fût terminée ſans "
eux : & alors il y avoit, à ce qu'on "
croit, un nommé Wingfiel qui lui "
offrit pour cela ſon ſervice, & qui "
l'aſſûra qu'il dépêcheroit ſa riva- "
le, s'il en recevoit de Sa Majeſté la "
permiſſion. Quoiqu'il en ſoit ; le "
lendemain la Reine ordonna à *Da-* "
viſon d'écrire à *Pavvlet* pour la "
prompte exécution de la Sentence : "
parce que plus on la remettroit, plus "
le danger augmenteroit ». Pour ga-

rantie de ces Particularitez, l'Auteur renvoye les Lecteurs à quelques piéces originales qu'il a inférées dans l'*Appendix*. La premiere de ces piéces est intitulée : *Apologie du Secretaire Davison, tirée d'un Manuscrit qui appartient à une personne de Qualité.*

Si toutes les découvertes de notre Auteur sont de la même nature que celle-ci, son Histoire ne nous apprendra rien de nouveau. C'est dans un Manuscrit d'une personne de Qualité qu'il a trouvé l'Apologie du Secretaire Davison. Un Manuscrit n'étoit pas nécessaire pour découvrir une piéce qu'on lit toute entiere & avec les mêmes termes Chez Cambden : la seule particularité qui n'y soit pas, est celle du nommé *Wingfiel* qui offrit son service à *Elisabeth* pour la défaire promptement & secrettement de sa rivale. Et quiconque sçait lire a en main la preuve contre cette prétenduë découverte; si l'on n'entend pas le Latin, on peut la voir dans la traduction Françoise ou Gauloise de Bellegens, qui a mis en marge ces mots : *une particuliere Apologie pour soi (Da-*

viſon) *cette Apologie fut adreſſée à Walſingham.*

Au reſte, nous ne parlons pas plus à fonds de l'Hiſtorien de Marie Reine d'Ecoſſe; parce que nous n'en ſçavons encore que le peu que nous en apprennent les *Mémoires Anglois*, auſquels nous avons ajoûte nos réfléxions. Si l'Hiſtoire même nous tombe entre les mains, nous pourrons l'examiner de près & en rendre un compte plus détaillé.

Cependant, n'oublions pas le reproche que l'Hiſtorien de *Marie* nous fait de la révérer comme une Martyre de l'Egliſe de Rome: *Reſpecting-her as a Martyr for the Church of Rome.* Quand cela ſeroit vrai dans la derniere exactitude, ce ſont les Proteſtans eux mêmes qui atteſtent le *Martyre* de cette Princeſſe : ils la chaſſent de ſes Etats, ils l'accuſent d'un attentat énorme, ſur le prétendu témoignage de deux de ſes Secretaires ; dont l'un défendoit au contraire avec courage l'innocence de *Marie* ; c'étoit *Nau* François ; & dont l'autre n'eſt point confronté avec elle ; c'étoit *Curle* Ecoſſois ; ils la condam-

nent pourtant à perdre la vie ; & tout cela à cauſe de ſa Religion : ſon zéle pour la Foi Catholique eſt allegué pour motif dans la perſécution qu'elle ſouffre de la part de ſes Sujets, dans les accuſations qui lui ſont ſuſcitées, dans la Sentence de mort portée & exécutée contr'elle : ſa Religion, au jugement des Prétendus Réformez rend cette Reine digne de tout ; de l'exil, de la priſon, des mauvais traitemens, des injuſtices les plus criantes, & de périr par la main d'un Bourreau. Que lui manqua-t'il donc ſi on s'en tient là, pour être victime, pour être *Martyre de l'Egliſe de Rome*, c'eſt-à-dire, de la Foi Catholique ?

ARTICLE CX.

THE HISTORY OF PHYSICK. *C'est-à-dire : l'Histoire de la Medecine, depuis le tems de Galien, jusqu'au commencement du 16e Siécle, principalement sur ce qui regarde la Pratique, &c. Par J. Freind M. D. Premiere Partie, contenant les Historiens Grecs. 2de Edition, corrigée, in 8°. pp. 312. 1725. à Londres.*

CET Ouvrage est proprement un Examen critique de celui de M. le Clerc, ou de sa *continuation*, & dernier essai de l'Histoire de la Medecine. Le fameux Docteur *Mead* l'un des plus habiles Médecins de Londres, trop occupé pour juger par lui-même de ce Livre, souhaita que Monsieur *Freind* en qui il a une entiere confiance lui en dît son sentiment. Monsieur Freind lui en rend compte par ce petit Volume qu'il composa dans la Tour de Londres. Il y renferme tant de choses & tant de faits, qu'il en coûteroit moins de

le traduire que de l'extraire. Ainsi, pour nous tenir dans les bornes qui nous sont marquées, nous ne ferons qu'abréger quelques Articles, par rapport à la Chronologie des anciens Maîtres de la Médecine, & par rapport à leur pratique. Dans cette *continuation*, que Monsieur *Freind* trouve fort inférieure aux parties précedentes, Monsieur *le Clerc* place sans distinction, *Oribasius*, *Ætius*, *Alexandre* de Trallies & *Paul* d'Ægine dans le IVe Siécle. Malgré l'obscurité de ces tems, M. *Freind* montre qu'*Oribasius* est le seul d'entr'eux qui vivoit au IVe Siécle, qu'*Ætius* a vécu à la fin du Ve ou, comme Alexandre à l'entrée du 6e, *Paul* enfin dans le VIIe. A ces Grands hommes, M. Freind termine en matiere de Médecine la période des Auteurs Grecs Classiques. La lecture attentive de leurs Ecrits auroit pû préserver Monsieur le Clerc de cet affreux Parachronisme, comme elle a mis Monsieur Freind en état de le redresser. Aussi M. le Clerc dit-il très-peu de choses de ces quatre Médecins célebres ; il ne les regarde que comme des Compilateurs ; eux qui

forment une chaîne de tradition dans l'étenduë des Siécles qu'ils ont successivement éclairez par leurs progrès continuels d'une doctrine suivie & d'une pratique uniforme.

11°. Monsieur *Freind*, dit comme en passant, qu'*Ætius* est aussi étendu que *Celse*, même sur les accidens des yeux. L'Abbreviateur croit que cela ne peut regarder que les 88. Chapitres où Ætius donne la description des maladies oculaires & 25. autres Chapitres de surcroît, où il traite des opérations & des remedes qui concernent ces maladies, & dont George Valla a fait un Livre séparé, imprimé en Latin à Strasbourg en 1520 Mais au lieu qu'*Ætius* ne traite point du tout l'opération spécifique de la Cataracte, *Celse*, nous en fournit la plus exacte & la plus sçavante Description. *Celse*, diroit ici le Sçavant Monsieur de *Woolhouse*, est le seul parmi les Anciens, qui nous enseigne la Concisure ou Comminution & Depiécement de la Cataracte. Cette Concisure se doit faire, non pas seulement comme quelqu'un l'a prétendu, lorsque l'Oculiste a été trompé sur la maturité de la

Membrane, mais dans toutes ſortes de Cataractes indifféremment, lorſqu'on la peut faire; & lors ſur tout que les Corps étrangers ſont adhérans à l'Uvée, & que l'opération ordinaire ne réüſſit pas.

III°. Monſieur Freind loüe, avec raiſon, *Oribaſius* ſur les bons effets de la Scarification; mais il ne fait qu'effleurer le Paſſage important; il ne ſpécifie l'endroit où la Scarification ſe doit faire, que pour le cas de Peſte; en rapportant qu'*Oribaſius* ſe fit luimême ſcarifier à la cuiſſe: au vingtiéme Chapitre du Livre 7e de l'Auteur Grec, on voit aſſez qu'il entend toûjours une Scarification ſans ventouſe. M. de *Woolhouſe* fit en 1690. la découverte chez Hypocrate d'une Scarification aux yeux. Il en fut parlé en France, ſous ſon nom, dans le Journal de Paris au mois de Novembre 1796; & en Allemagne dans les Ephemerides du Curieux de la Nature en 1717. & dans la Harangue de Monſieur Platner Profeſſeur à Lipſic *de temeritate Chirurgicorum ſalutari*. Après cela, il eſt ſurprenant que Monſieur Hampe dont la Théſe intitulée

Disputatio Medico-Chirurgica inauguralis de Scarificatione oculari Hippocraticâ, imprimée *in* 4°. en 1721. & dédiée à son Prince, n'est qu'une Version Latine du Cahier que Monsieur de Woolhouse a dicté à tous ses Eleves depuis 1696, ait mieux aimé se faire honneur de cette découverte, que d'en rendre l'hommage au noble Oculiste qui venoit d'en renouveller la mémoire dans son *Dissertationes Opthalmicæ*, imprimé *in* 8°. en 1719. à Francfort sur le Mein.

IV°. *Oribasius*, qui en Anatomie n'est que le Copiste de Galien, & qui a néanmoins décrit le premier les Glandes Salivaires, est encore selon, Monsieur Freind, le premier qui nous a dépeint la maladie terrible & les Symptômes de la *Lycantropie* ou rage de Loup. On sent que notre Historien Anglois panche à croire que c'est la maladie spécifique du *Démoniaque*, dont les Evangelistes Saint Marc & Saint Luc font mention. Suivant cette opinion, le nom de Démoniaque pourroit se rendre en François par celui de Loup-garou dont les petites gens aujourd'hui font tant

de peur aux enfans, tant de contes ridicules. Le Docteur Freind, au reste, donne une haute idée du mérite & du caractere d'*Oribasius* : tout Compilateur qu'étoit ce Grec, il avoit découvert des choses nouvelles par rapport aux maladies & à la pratique; sur tout par rapport au mal caduc, pour lequel il observe une méthode plus réguliere, que tous les Anciens, sans en excepter Galien même. On voit encore dans M. Freind quelques endroits remarquables de la Vie & des Ouvrages d'*Oribasius*, aûsquels on renvoye le Lecteur curieux. Cet Article finit par montrer que très-inutilement Parkhuson a donné depuis peu un plan de la Théorie d'*Oribasius*, vû que celui-ci n'en avoit point d'autre que celle de Galien.

V°. D'*Oribasius*, Monsieur Freind passe à *Ætius*. Cet Auteur est singuliérement recommandable par ses opérations de Chirurgie, dont le nombre est le double pour le moins, de celles de Celse & de Galien, dit notre Critique Anglois. Quelques-unes de ces opérations ont été omises par *Paulus*; telle est l'incision pro-

fonde à la jambe dans la guérison de l'*Anasarca* Ensuite nous apprenons que les Cautéres, tant actuels que potentiels, étoient en usage du tems d'*Ætius* : cet Ecrivain assûre après *Archigenes* qu'au cas de la *Paralysie* il ne craindroit point de faire une escarre par le moyen du Cautére potentiel & actuel en plusieurs endroits de son corps; sçavoir, un sur l'endroit où la moëlle spinale prend son origine; deux à chaque côté de celui ci; trois ou quatre sur le sommet de la tête, un précisément au milieu, & les trois autres aux environs. Il ajoûte que si ces ulceres continuoient long-tems à suppurer, il ne douteroit nullement du retour de la santé. Il est plus que probable, dit quelque part Monsieur de *Woolhouze*; qu'Archigenes lui-même avoit adopté les huit Cautéres d'Hippocrate; bien que celui-ci les fit tous faire sur la tête pour les douleurs de cette partie. Et le même observe que lors qu'Hippocrate ordonnoit pour les maux de tête deux Cautéres auprès des Angles des yeux, il entendoit aux deux tempes sur les muscles Crotaphites, ainsi

que l'on pratique encore aujourd'hui pour les grands maux de la tête & des yeux.

Monsieur Freind avoit ici une belle occasion de parler du Cautére potentiel sur la suture coronale, pratiquée en Italie, en Espagne, en Portugal, en Allemagne; &c. tant pour les fluxions rebelles sur les yeux que pour l'Epilepsie, pour l'Apoplexie, pour la Letargie, &c. Cette pratique est contraire à l'opinion de plusieurs de nos Médecins qui prétendent que le Cautére est une invention moderne. Ce qui est dit sur cela d'*Ætius* dans l'Asthme mérite l'attention particuliere des Lecteurs.

Les Anciens, continuë Monsieur Freind, faisoient les Cautéres proche un os, comme l'os Ternum au chignon du col, sur les Clavicules, &c. mais les Modernes le font dans les parties les plus charnuës, suivant le conseil de *Rhasis*. Ici notre Historien auroit fait plaisir d'expliquer l'opération difficile à entendre par laquelle Hypocrate dans un Traité *de visu* prétendoit guérir les gouttes sereines. Le Passage commence par ces mots

dans le Latin de Vanderlinden : *Postea religatum*, &c. c'est au premier paragraphe de cet essai, lequel confirme la différence judicieuse que M. Freind met entre le Cautére des Anicens & celui des Modernes. Mais, qu'est ce que cette Cautérisation qu'Hypocrate s'est attaché à décrire avec p usieurs circonstances ? Monsieur Freind ne l'explique point. Monsieur le Clerc se borne à dire en genéral qu'Hypocrate ne faisoit pas seulement les Cautéres sur la tête dans les fluxions des yeux ; & qu'il les faisoit aussi sur le dos. A prendre dans tous les sens le Passage en question, l'on peut conclure que cette ustion ou brûlure se faisoit immédiatement sur l'*os-sacrum*. Cette opération utile n'est aujourd'hui ni usitée ni connuë de presque personne. Cependant, Monsieur de *Woolhouse* assûre avoir vû à Poitiers un homme de Qualité ainsi guéri de la goutte sereine par un vieux Chirurgien : cet homme de Qualité avoit perdu la vûë dans sa jeunesse, en tombant du haut d'un arbre. On peut en cet endroit observer sur l'essai d'Hypocrate que *Charterius* l'a omis dans son

Edition de Paris : mais *Celſe*, *Galien*, *Paul* & autres anciens Auteurs ayant puiſé de bonnes choſes dans cet Opuſcule, qui d'ailleurs, dans ſon ſtile Laconique renferme pluſieurs Paſſages relatifs aux autres Ouvrages d'Hippocrate, Monſieur de Woolhouſe ne convient point que cet Ecrit n'appartient pas au Prince de la Médecine : il avouë ſeulement qu'il n'eſt pas tout le Livre entier qu'Hippocrate avoit promis lui-même au ſecond Chapitre περὶ πάθων : *atque hi quidem Morbi ſunt qui à Capite ortum ducunt præter oculorum morbos de quibus ſeorſum ſcribemus*. Et Monſieur *Herbelot* dans ſa Bibliothéque Orientale, pag. 74. dit que le Traité de l'œil, Ouvrage d'Hippocrate, ſelon les Arabes, eſt traduit du Grec en Arabe : cette Traduction n'eſt pas encore venuë juſqu'à nous.

VI°. Monſieur Freind nous fournit encore au ſujet d'*Ætius* une infinité de choſes très-inſtructives & dignes d'être méditées par les perſonnes de la Profeſſion, ſoit qu'il traite des Setons, opération connuë non ſeulement en Europe depuis plus de 400.

 ans,

ans ; mais encore chez les Arabes, & dont *Roland* qui vivoit au XIIIe Siécle nous a donné une deſcription exacte ; ſoit qu'il parle des *Dracunculi* ; eſpéce de vers qui naît principalement dans les cuiſſes ; au bras, &c. & qui eſt aſſez ordinaire dans les Indes & dans l'Ethiopie, mais qu'il ne faut pas confondre, comme on impute à M. le Clerc de l'avoir fait, avec les vers qui cauſe ce qu'on appelle *affectio Bovina*; que les Arabes ont dépeint ; & qui ſe trouve ſouvent aux vaches, même aux coins de leurs yeux : ſoit qu'il s'étende ſur les applications topiques externes avec *Ætius* qui prodigue un Livre preſque entier aux emplâtres dont on ſe ſert pour la diſcuſſion & ſuppuration des humeurs ; ſoit qu'il raiſonne ſur la ſaignée dans les Exanthemates ou éruptions cuticulaires de toutes les ſortes ; éréſipele ; petite verole, rougeole ; fiévre ſcarlatine ; ſoit qu'il ſe mocque de la plûpart des ſecrets que les anciens Charlatans vendoient bien cher, & entr'autres du Collyre de Danaüs ; & qu'il faſſe connoître les charmes & les enchantemens ſi uſitez autrefois dans la Médecine des Egyptiens.

Monſieur Boerhaave Profeſſeur à Leyde en Hollande, a fait copier ſur des Manuſcrits de la Bibliothéque du Roi, pluſieurs Livres d'*Ætius* qui n'ont point encore été donnez en Grec, & qui paroîtront dans un Recueil Grec & Latin de tous les Chefs de la Médecine. Monſieur Boerhaave ſe croira ſans doute diſpenſé d'y inſérer l'*Aretæus*, Monſieur Wigan en ayant donné nouvellement une ſi excellente édition dont nous avons parlé dans nos Mémoires du mois de Fevrier 1726.

Paſſons à *Alexandre*. Cet Ecrivain, ſelon notre Hiſtorien Anglois, eſt plus original que les deux précédens : ſon expreſſion eſt plus nette & plus vive ; il traite ſon ſujet avec bien plus de méthode en ſuivant l'ordre des maux ſelon leur ſituation dans le corps humain depuis la tête juſqu'aux pieds ; il eſt fort exact à diſtinguer les maladies qui ſe reſſemblent ; très-précis dans le recit de la compoſition des remedes, & extrêmement ſuperſtitieux ſur les charmes, ſur les enchantemens & les Amuletes. Il n'eſt pas toûjours d'accord avec les Anciens ; mais il n'en

eſt pas moins inſtructif pour ſa véritable methode de guérir & pour les précautions qu'il donne ſur ce qu'on doit éviter. Il faut que de ſon tems la *goute* eût fait de grands progrès : car il en parle fort au long ; au lieu que Galien en avoit dit peu de choſes. Il y a pluſieurs obſervations dans M. Freind ſur l'excellence de la maniere dont *Alexandre* pratiquoit ; & l'Hiſtorien raſſemble beaucoup de particularitez de la vie du Médecin : Alexandre dit à la fin de ſon onziéme Livre que l'Ouvrage eſt fini : ce qui confirme la conjecture de M. Freind, d'ailleurs aſſez établie, que le douziéme Chapitre précédoit les onze. On y trouve, avec quelque ſurpriſe l'éjection d'une véritable pierre par la bouche en touſſant : M. Freind ſur ce Phénoméne dit avoir vû cinq ou ſix pierres, & quelques-unes de la groſſeur d'une noiſette, éjectées par une même perſonne & de la même maniere. Dans le cas du crachement de ſang, *Alexandre* faiſoit quelquefois ouvrir la Saphene ou veine du Malleol pour des raiſons que Monſieur Freind rapporte : de ſorte que

cette espéce de saignée n'est pas de nouvelle invention, ainsi qu'il plaît à quelques Modernes de le penser ; & s'il manque quelque avantage à la pratique de la saignée du pied, ce n'est pas celui de l'Ancienneté. Mais ce qu'*Alexandre* a dit de la faim canine ou immodérée est tout nouveau : il prétend, sans l'avoir appris de ses Prédécesseurs, que cette *Boulimie* est causée par des vers. Celui de douze coudées de longueur qu'un malade vomit après avoir pris un Remede d'*Hiera* ne surprendra pas ceux qui auront lû l'excellent Traité de Monsieur Andry, Professeur Royal en Médecine, & Doyen de la Faculté de Paris. Pour le *Cholera-morbus* & d'autres maladies, *Alexandre* suggere un Remede qui devoit être du goût de toute la Gréce, & qui paroîtroit encore aujourd'hui à bien des gens un spécifique admirable, c'est l'usage du vin. Mais on a éprouvé que ce Cordial & les Remedes spiritueux ont eu de pernicieux effets dans notre derniere peste, quoique Monsieur *Harris* après Monsieur *Hodge* ayent témoigné pour celui-ci un grand pen-

chant. Quoiqu'il en ſoit, de tems immémorial, les ſuprenans effets de l'eau froide, de l'eau glacée, & de l'eau chaude ont fait de grands patrons de cette liqueur : les fins & ſages Médecins y ont toûjours eû recours dans les cas deſeſpérez.

Le dernier des quatre anciens Auteurs dont Monſieur Freind parle, c'eſt *Paul*; & c'eſt auſſi le dernier dont nous parlerons dans cet Extrait, & nous le ferons en peu de mots : pour les autres Ecrivains qui ſuivent ceux-ci, nous les remettons à la curioſité des Lecteurs intelligens, dans l'impuiſſance de parler de tout en un précis d'Ouvrage exceſſivement chargé de matieres. Les Deſcriptions de *Paul* ſont courtes & parfaites. Il paroît par l'Hiſtoire qu'il a été le premier Accoucheur, Les Arabes recouroient à lui ; auſſi traite-t'il plus particuliérement de la maladie des femmes. Son ſixiéme Livre eſt le corps le plus complet que nous ayons des opérations manuelles de la Chirurgie : il eſt certain qu'il n'a pas ſeulement écrit ſur ces opérations, mais qu'il les a encore pratiquées lui-même très-ſouvent.

Monsieur Freind rapporte ce que cet Auteur recite ou enseigne de nouveau ; & les progrès de ses opérations. Par exemple, il nous apprend la méthode nouvelle sur l'incision pour l'extraction de la pierre ; la fracture de la Rotule dont nul autre n'avoit parlé, l'ouverture de la Jugulaire, comme *Alexandre* seul la faisoit avant lui, autant qu'on peut le sçavoir ; il nous raconte comment *Paul* décrit la maniere de l'Arteronomie ; comment il fut l'inventeur d'un instrument à trois pointes pour la scarification ; comment il fait dans son Chapitre de l'extraction des dards, des fléches, &c. une peinture très-curieuse des armes qui étoient en usage parmi les Anciens, &c.

ARTICLE CXI.

Immerſions & Emerſions des Satellites de Jupiter, pendant le mois de Decembre 1726.

Premier Satellite.

Le 1. Decembre Emerſion à . . . . 10ʰ 3′ matin

Le 3 à	4	31	matin
Le 4 à	10	51	ſoir
Le 6 à	5	26	ſoir
Le 8 à	11	53	matin
Le 10 à	6	21	matin
Le 12 à	0	48	matin
Le 13 à	7	16	ſoir
Le 15 à	1	44	ſoir
Le 17 à	8	11	matin
Le 19 à	2	39	matin
Le 20 à	9	7	ſoir
Le 22 à	3	35	ſoir
Le 24 à	10	3	matin
Le 26 à	4	31	matin
Le 27 à	10	59	ſoir
Le 29 à	5	27	ſoir
Le 31 à	11	51	matin

Second Satellite.

Le 3 à	7^h	15′	matin
Le 6 à	8	31	soir
Le 10 à	9	49	matin
Le 13 à	11	5	soir
Le 17 à	0	24	soir
Le 21 à	1	44	matin
Le 24 à	2	58	soir
Le 28 à	4	13	matin
Le 31 à	5	30	soir

Troisiéme Satellite.

Le 5.	Immersion à	5^h	17′	matin
	Emersion à	7	37	
Le 12.	Immersion à	9	17	matin
	Emersion à	11	36	
Le 19.	Immersion à	1	15	Soir
	Emersion à	3	34	
Le 26.	Immersion à	5	17	Soir
	Emersion à	7	33	

On ne verra rien du quatriéme.

ARTICLE CXII.

Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter pour le mois de Janvier 1727.

Premier Satellite.

LE 2. Emersion à	6^h	24′	matin
Le 3 à	0	54	matin
Le 5 à	7	19	soir
Le 7 à	1	47	soir
Le 9 à	8	15	matin
Le 11 à	2	51	matin
Le 12 à	9	11	soir
Le 14 à	3	40	soir
Le 16 à	10	8	matin
Le 18 à	4	36	matin
Le 19 à	11	5	soir
Le 21 à	5	33	soir
Le 23 à	0	1	soir
Le 25 à	6	30	matin
Le 27 à	0	58	matin
Le 28 à	7	27	soir
Le 30 à	1	55	soir

Second Satellite.

Le 4	Emersion à	6h	47′	matin
Le 7 à		8	4	soir
Le 11 à		9	21	matin
Le 14 à		10	39	soir
Le 18 à		11	56	matin
Le 22 à		1	13	matin
Le 25 à		2	31	soir
Le 29 à		3	49	matin

Troisiéme Satellite.

Le 2	Immersion à	9^h	13′	Soir
	Emersion à	11	30	
Le 10	Immersion à	1	12	m.
	Emersion à	3	29	
Le 17	Immersion à	5	12	m.
	Emersion à	7	28	
Le 24	Immersion à	9	15	m.
	Emersion à	11	31	
Le 31	Immersion à	1	17	Soir
	Emersion à	3	17	

On ne verra rien du quatriéme.

ARTICLE CXIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ITALIE, DE ROME.

TABULA ANTIATINA *è ruinis veteris Antii nuper efforssa, interpretatione & Notis ab Josepho Rocco Vulpio. S. J. sacerdote illustrata. in fol. pagg. 56.* Dans la premiere des deux Parties de cet Ouvrage, le P. Volpi s'explique sur quelques Consulats, & sur les ministeres des Esclaves & des Affranchis du même tems. Dans la seconde, il donne un Kalendrier des six derniers mois de l'année, qui differe en quelques points de ce qu'on a vû jusqu'à present. Dans l'une & l'autre Partie, les passages des Auteurs donnent beaucoup de jour à la matiere. L'impression de l'Ouvrage est fort élegante.

Le même Auteur a fait imprimer à Padouë, au commencement de cette année, son troisiéme Tome de l'Histoire de l'ancien *Latium*, *in* 4°. où il traite *de Antiatibus & Norbanis*. On y

trouve vingt-quatre Monumens considérables, parfaitement bien gravez. Le quatriéme Tome, qui comprendra en deux Livres les *Veliterni* & les *Corani*, s'imprime, & sera aussi enrichi d'excellentes gravûres.

De Luminis *affectionibus specimen Physico-Mathematicum Jo. Ginetti.* L'Auteur entreprend & M. Bernoulli, & Monsieur Newton, sur la Réflection de la lumiere, sa Réfraction & les Couleurs. Il attaque ces deux grands Philosophes & par la Géométrie, & par la Physique : il renverse sur le systême de Monsieur Newton les expériences de Monsieur Newton même ; & pour dédommager la Philosophie, il explique par un seul principe tout ce qui concerne la Réflection ; par un autre, tout ce qui regarde la Réfraction ; & par un troisiéme, tout ce qui appartient aux Couleurs.

Ludorum *scientia publico beneficio illustrata. Opus Jo. Ginetti Em°. P. S. R. E. Card. de Polignac dicatum.* Dans la premiere partie, l'Auteur de cet Ouvrage, qui est aussi celui du précedent, fait voir que la fortune

n'eſt point, comme on le penſe, l'arbitre ſouveraine des événemens du jeu ; puiſqu'il eſt certain que dans les jeux de pur hazard, ſi les conditions ſont égales, les Joüeurs, après un eſpace conſidérable de tems, ſe retirent ſans gain ni perte ; & que ſi les conditions ſont inégales, celui auquel elles ſont favorables, eſt toûjours victorieux au bout d'un certain tems ; & que c'eſt auſſi le ſort de celui des Joüeurs qui a le plus d'habileté, quand on joue but à but à des jeux de hazard, où l'induſtrie a auſſi quelque part. L'Auteur entre dans des détails infinis à cet égard, juſqu'à déterminer quel ſera le ſort des Joüeurs après un tems propoſé. Il attaque encore ici l'aîné de Meſſieurs Bernoulli, & perfectionne ſon *de Arte conjectandi*. Il donne une juſte idée de chaque ſorte de jeux. Aura-t'il été plus loin que l'*Eſſai d'Analyſe ſur les jeux de hazard*, imprimé chez Quillau?

D'ALLEMAGNE,

DE LEIPSICK.

Le premier Volume des Amœnitez Litteraires, *Amœnitates Litterariæ*, imprimé à Leipſick & à Francfort 1725. comprend deux Tomes en 596. pages, ſans les Tables.

La premiere piéce eſt la deſcription d'un Livre imprimé dans les premiers tems de l'Imprimerie. Le commencement qui lui ſert de Titre, eſt conçû en ces paroles : " *Ars memorandi notabilis per figuras Evangeliſtarum hic & poſt deſcripta, quam diligens Lector diligenter leget, & practicet per ſigna localia, ut in practicâ experitur.* " : Cet Art, ou cette prétenduë Mémoire artificielle, conſiſte à propoſer de ſuite en peu de mots, & ſouvent en une ligne, le ſujet de chaque Chapitre des Evangeliſtes, mettant Saint Jean avant Saint Matthieu, & à la tête de tous. On y voit les figures ſymboliques des Evangeliſtes : la premiere eſt celle de Saint Jean, " *primò Joannis* ". L'Editeur

des Amœnitez trouva ce Livre par un pur hazard.

La ſeconde piéce eſt un Mémoire, qui contient le récit de la vie, des mœurs & des Ecrits de *Marſile Ficin.* Il naquit en 1433. le 19e. d'Octobre à la 21e. heure d'Italie. Son pere, qui fut le premier Médecin de Côme de Medicis, excelloit dans la Chirurgie; ſa mere s'appelloit *Alexandra.* Il étudia la Muſique par curioſité, la Théologie pour être Prêtre & la Médecine pour vivre: il l'exerça par cette raiſon étant Prêtre; mais il s'adonna éperdûment au Platoniſme. On a ſes Ouvrages recueïllis en deux Tomes *in fol.* excepté ſa Verſion de Platon, & celle de Plotin avec des Notes: il la fit deux fois, la premiere Traduction ayant été tout-à-fait effacée par Monſieur *Muſurus*, qui la trouva très-mal faite. Il compoſa en 1456. à l'âge de vingt-trois ans, les quatre Livres, *Inſtitutionum ad Platonicam diſciplinam:* en 1457. un Livre *de Voluptate Figini*; enſuite, la premiere Traduction qui ait jamais été faite, de tous les Ouvrages de Platon avec des Notes: en 1471. le *Poemander* & l'*Aſclepius*

de Trismegiste : les *Excerpta* d'Athenagore *de Resurrectione.*

En 1489. *Proemium in Theophrastum, de Animâ & in synesim atque Psellum.*

En 1492. sa Traduction Latine de Plotin, & de sa Vie par Porphyre, avec une introduction à ses Œuvres.

En 1497. Traduction de Jamblique, *de Mysteriis*, du Proclus, *de Animâ & Dæmone ; sacrificio ; item & Magiâ.*

De Pophyre, *de Divinis atque Dæmonibus.*

De Synesius, *de Somnis.*

De Psellus, *de Dæmonibus.*

De Théophraste, *de Animâ, Phantasiâ & Intellectu.*

D'Alcinoüs, *de Doctrinâ Platonis.*

De Pseusippus, *de Platonis definitionibus.*

De Pythagore, *Aurea verba & simbola.*

Xenocrates ou Æselme, *de Morte.*

Le Denis Aréopagite.

On a imprimé douze Livres de ses Lettres en 1495.

Outre les Ouvrages qu'on a de lui, il avoit traduit les Œuvres de Mathé-

matique de Théon de Smyrne. Il avoit écrit ſur la Phyſionomie & de l'Œconomie. Il avoit commenté le *Phylebus* de Platon ſur le Souverain bien. Il avoit traduit Herbias ſur le *Phædre* de Platon.

Il mourut en 1499. à Corregio dans ſa maiſon de Campagne, & fut enterré à Florence, où il avoit enſeigné la Philoſophie. Il étoit ſi petit qu'il ne venoit pas à la ceinture d'un homme d'une taille ordinaire. Baronius raconte qu'après ſa mort, il apparut ſur le champ à Michel Mercatus, ſelon la parole qu'ils s'étoient donnée réciproquement, & qu'il l'aſſûra de la vérité d'une autre vie; de ſorte que Mercatus ſe retira pour s'y préparer. Sur ces ſortes de conventions, notre Editeur indique un *Programma Majeri de pacto adparitionis poſt mortem*, joint à une Diſſertation de J. A. Fabricius, *de Recordatione animæ humanæ poſt fata ſuperſtitis*, imprimée Kilonii en 1699. & en 1714.

Comme Ficin, qui ſe mêloit d'Aſtrologie & de Prédictions, fut accuſé de Magie ſur les Livres *de Vitâ* don-

nez l'an 1489. dont le premier est, *de Studiosorum sanitate tuendâ*; le second *de Vitâ producendâ*, le troisiéme, *de Vitâ Cœlitùs comparandâ*, & que M. Naudé n'en a point parlé dans son *Apologie pour les grands hommes soupçonnez de Magie*; notre Editeur entreprend pour la troisiéme piéce de justifier *Ficin*, & il réduit sa prétenduë Magie à de pures superstitions vulgaires: il donne aussi l'Analyse du systême Platonicien de Marsile Ficin: il a tiré sa Vie & sa Doctrine de ses Lettres mêmes; parce que la Vie de Ficin composée par Dominique, est fort rare.

La quatriéme piéce, qui n'avoit pas encore été imprimée, est une Lettre, que le Doge de Venise Leonard *Lauredani* écrivit au Maire & Consuls de Memminge en 1508. pour se procurer leur faveur dans l'embarras, où la République se trouvoit à cause de la Guerre de Cambrai.

SCRIPTORES *Rerum Germanicarum*. Recuëil *in fol.* qui contient en trois Volumes, principalement les Historiens de Saxe, de Misnie, & de Thuringe. L'Auteur, M. J. Bour-

chard Menke y a donné place aux Ecrivains Latins & Allemans, dont on n'avoit pas encore imprimé les Ouvrages ſur la matiere ; & il y a réimprimé quelques Ecrits rares, qu'il a traduit de l'Allemand en Latin.

Monſieur *Frideric Guillaume ſommer* Conſeiller du Duc de Wittemberg-Olſen, & Senateur de Breſlaw donne, *Sileſiacarum rerum ſcriptores inediti : Accedunt Codex Sileſiæ Diplomaticus, & Diplomatarium Bohemo-Sileſiacum* ; avec deux Préfaces, dont l'une eſt un Eſſai de l'Hiſtoire Diplomatique de Sileſie, & l'autre une Hiſtoire Généalogique des Ducs de Sileſie. *In folio.*

Codex *Italiæ Diplomaticus.* Tome 2.

Nouveau ſupplément au *grand Dictionnaire Hiſtorique* Allemand, imprimé *in fol.* en 4. Volumes, & depuis à Bâle chez Fritſch.

Dictionnaire *Philoſophique de Monſieur Walſch.* Profeſſeur d'Eloquence à Iena. Chez Gleditſch.

F. Wokenii P. P. *Elementa Philoſophiæ principalis Theoretica æquè ac*

practicæ ex obligationibus intellectûs ac voluntatis deducta. In 8°.

On a réimprimé le Livre de Monsieur *Salmon* de l'Etude des Conciles, avec diverses Notes de l'Auteur, qui ne sont point montrées dans l'Edition de Paris.

D'HELMSTAD.

M. J. Laurent Mosheini, a imprimé en moins de deux ans ce qui suit.

1°, *Demonstratio vitæ Jesu ex morte Apostolorum* ad 11. Cor. IV. 10. 11.

2°. *Dissertatio de tribus in terrâ testibus* ad 1. Jo. V. 8.

3°. *Dissertatio de distinctione inter Clericos & Laïcos.*

4°. *Dissertatio de felicitate Ecclesiæ externâ internæ plerumque noxiâ.*

5°. *Dissertatio de Gallorum Appellationibus ad Concilium Unitatem Ecclesiæ spectabilem tollentibus.*

6°. *Dissertatio de turbatâ per recentiores Platonicos Ecclesiâ.*

7°. *Dissertatio de Causis suppositorum Librorum inter Christianos sæculi primi & secundi.*

8°. *Commentatio de Ætate Apolo-*

getici Tertulliani, & initio persecutionis Christianorum sub severo.

9°. *Cogitationum in novi fœderis locos selectiores Liber* 1.

10°. *Opuscula Turrettiniana duobus vol. in* 8°. *ipsius curâ recusa.*

11°. D. *Walesii vita & Epistolæ cum præfixâ Dissertatione de autoritate Concilii Dordraceni maximo pacis Ecclesiasticæ impedimento.*

Le même Auteur donnera la continuation de l'Histoire Ecclésiastique de Spanhem jusqu'à nos tems.

D'ANGLETERRE,

DE LONDRES.

Principia Philosophica Religionis naturalis & Revelatæ, Autore Georgio Cheyne. La premiere Partie de l'Ouvrage regarde la *Religion naturelle*; & la seconde, la *Religion revelée.*

LETTERS *to the Author of the discours of the grounds and reasons of the Christian Religion.* Lettres à l'Auteur du *discours* sur les fondemens & les preuves de la Religion Chrétienne. Monsieur *Green* prouve ici que ces

paroles du Sage, " voici qu'une Vierge concevra & portera un Fils ", dans leur sens unique & litteral, sont une Prophétie touchant la Conception & la Naissance du Messie, accomplie en Jesus-Christ; & que les applications de l'Evangile à divers autres Passages de l'Ancien Testament, sont très-justes. Contre ce même *discours* de Monsieur Collin, un autre Auteur a fait imprimer un Livre, où non seulement il rapporte les Ecrits dans lesquels on l'a déja attaqué, mais il l'attaque lui-même par ses propres argumens avec assez d'étenduë.

A DISSERTATION *on the instituted form of Baptism*. Dissertation sur la forme instituée pour le Baptême. On y prouve par *la forme du Baptême*, l'Unité de substance & la distinction proprement dites des trois Personnes en Dieu.

THE FAITH *of a true Christian*, &c. C'est-à-dire, la Foi du véritable Chrétien. Est une brochure, dans laquelle M. W. Ellis examine les *principes* que Guillaume *Bromfield* attribuë aux Quackers, touchant la Conception & la Mission de Jesus-Christ.

M. *Brown* convient dans sa Réponse, que les principes sont erronez ; mais il soutient qu'on les impute faussement à sa Secte.

PRÆLECTIONES *Ecclesiasticæ triginta tres*; M. F. *Richardsons* Bachelier en Théologie.

On a traduit de l'Italien un Livre, dont le but est que les Pauvres soient soulagez & ne mandient plus. L'Histoire de l'Hôpital général de Turin y est rapportée, avec des Régles pour établir des Hôpitaux, & former des Assemblées de Charité. *Ways and Means for suppressing Beggary, and relieving the poor. Voyes & Moyens* pour la suppression des Mendians & l'assistance des Pauvres.

THE USE *and intent of the Prophecy*; &c. Le but & l'usage de la Prophetie dans les divers âges du monde. L'Auteur M. SHERLOC, a donné des *discours pratiques* sur les Assemblées Religieuses, sur la mort, sur le Jugement ; un Livre sur la Providence, des Entretiens sur la félicité des hommes vertueux, & la punition des méchans dans un autre monde. Cette *nouvelle Edition* est augmentée de

trois *Dissertations* sur la seconde Epître de Saint Pierre, sur ce que les Anciens ont pensé avant Jesus-Christ, des circonstances & des conséquences de la chûte d'Adam, & sur la bénediction de Juda rapportée dans la Genèse au Chapitre 49.

AN ESSAI *upon Litterature, or an Enquiry into the Antiquity and original of Letters.* C'est-à-dire, Essai sur les Lettres, ou Recherche de l'origine primitive de l'Ecriture. Ce sont les deux Tables où la Loi fut écrite, qu'on produit comme la premiere Ecriture qui ait été, & le modéle de tous les Alphabets. Chez J. Clark.

THE ABSOLUTE UN LAW-FULNESS *of the stage Entertainements fully demonstrated.* C'est-à-dire, on démontre, avec évidence, que les spectacles de Théatre ne peuvent être permis. L'Auteur de cet Ouvrage M. Guill. LAW l'est aussi d'un *Traité pratique sur la Religion Chrétienne*, de quelques *Remaques* sur le *Febre* des Abeilles, où l'on prouvoit que les vices sont bons pour la société, & de trois Lettres à l'Evêque de Bengor.

M. DURAND continuë depuis le commencement de cette année, de donner chaque mois, par morceaux & de ſuite, l'Hiſtoire du 16ᵉ. Siécle. A ce qu'il tire *de Hiſtoria ſæculi 16ⁱ.* de Jacques Perizonius, mort Profeſſeur en Hiſtoire à Leyde, il ajoûte des Piéces Anecdotes & dignes d'être connuës. C'eſt lui qui a traduit en François le Traité de Monſieur Roland *de Religione Mahumedicâ.* On lui attribuë les *Contes du Pogge* à l'uſage du Clergé Réformé d'Amſterdam. Il a fait l'*Apologie de Vanini.* Il a donné auſſi un Eſſai conſidérable de ſon travail ſur *Pline.*

HISTOIRE *générale d'Irlande*, par le Docteur Keating. Chez A. Campbell.

A DISCOURSE *of the Laws relating to Pirates and Piraties, and the marine affairs of Great Britain:* ou Diſcours des Loix qui concernent les Pirates, la Piraterie, & les affaires de Marine de la Grande Bretagne.

NUMMI BRITANNICI *Hiſtoria*, eſt une Deſcription Hiſtorique des Monnoyes d'Angleterre, depuis Guillaume le Conquerant juſqu'à ce tems.

VOYAGE du Capitaine *Shelvoke*, autour du monde, 1719. 1720. 1721. 1722. *In* 8°. 1726.

LA THÉORIE *de la Terre*, par le Docteur *Burnet*, 6e Edition. L'Editeur est Monsieur Addisson, qui y a ajoûté le caractere de l'Auteur & celui de l'Ouvrage.

LEX TESTAMENTARIA de M. W. Nelson, qui est un abregé en Anglois des Loix d'Angleterre touchant les Testamens, réimprimé avec des augmentations.

A NEW *systême of Agriculture*. C'est-à-dire, nouveau systême d'Agriculture, Ouvrage de Monsieur Laurence, est réimprimé. Le *Silphium* des Anciens y est décrit.

M. LYONS vient d'imprimer les moyens de trouver les Longitudes en Mer, par l'inspection de la Lune. Il a déja donné en Anglois l'*Infaillibilité du Jugement humain*.

M. RUTTY Membre de la Société Royale, Lecteur en Anatomie, a mis au jour un Traité *des Passages de l'urine*.

HYPOCONDRIA, Poëme Anglois, & pour les Anglois en cinq chants.

Decembre 1726.

La Préface pleine de Réflexions ſur les ſources des chagrins, eſt accommodée aux mœurs du Païs.

M. SHAW a composé pour l'uſage des Ecoliers, un *Dictionnaire Grammatical*, où l'on trouve neuf Remarques Critiques ſur autant d'endroits d'*Horace*, qu'il reproche aux habiles Commentateurs d'avoir mal expliquez, ou mal à propos négligez.

LES RÉFLEXIONS *Critiques* de M. Dubos, de l'Académie Françoiſe ſur la Poëſie, la Peinture, la Sculpture, & la Muſique, ont été traduites en Anglois par Monſieur Lockman. Les LOIX CIVILES de M. *Domat* l'ont été auſſi avec ſuccès. L'HISTOIRE D'ANGLETERRE de Rapin-Thoyras a eu pour Traducteur Monſieur *Tindal*, qui lui a joint des *Notes*.

A VIEW *of ſir Iſaac Newtons Philoſophy*. C'eſt-à-dire; Idée de la Philoſophie de Monſieur Iſaac Newton. A Londres, chez Pemberton, 1. Mars 1725. & 1726.

Quelques récens Ecrivains ſur la Philoſophie expérimentale, s'étoient engagez de donner de tems à autre au Public, une partie des Découver-

tes que Monsieur Isaac Newton a faites dans la nature ; & ils ont discontinué la poursuite de leur projet. A mon égard, il y a quelques années que je fus sollicité d'écrire sur ce sujet d'une maniere plus étenduë & plus correcte, pour l'instruction de ceux à qui les Œuvres de M. Isaac Newton ne sont point familieres. Comme ce dessein me parut très-raisonnable, je l'embrassai aussi-tôt par le désir de détruire une erreur, laquelle a prévalu jusqu'aujou'hui ; c'est à sçavoir, que cette Philosophie ne peut devenir intelligible qu'aux seuls Mathématiciens. Je conviens que les Découvertes de ce grand homme ne peuvent être pleinement prouvées pour la plûpart, sans le secours de la Géométrie ; mais j'estime néanmoins qu'il est très-possible d'en donner une idée distincte à ceux qui ne sont nullement versez dans cette Science.

Je veux donc rendre un compte exact de toutes les Découvertes de la Philosophie naturelle, dont Monsieur Newton a enrichi les connoissances humaines, & je le ferai avec un tel ordre, que leur connexion

& leur dépendance mutuelle paroîtront très-claires. Ainſi, loin de me borner à une ſimple Narration, j'entrerai ſi bien dans ſa méthode, que je mettrai en jour la certitude, qui diſtingue proprement l'excellence de ces ſpéculations en matiere Philoſophique.

Le raiſonnement de ce grand Philoſophe, je le diviſe en deux eſpeces: la premiere, je la nomme la Partie Philoſophique; & la ſeconde, la Partie Mathématique. Quant à la premiere, la force de ce génie ſupérieur s'y montre avec plus d'éclat que dans la ſeconde même; & c'eſt pour cette raiſon, que je n'inſiſterai que ſur celle-là: auſſi n'entreprends-je pas un Commentaire achevé ſur les Œuvres de Monſieur Newton; je ne fais qu'expoſer ſes Découvertes renfermées dans ſes deux Traitez Philoſophiques: mais je les expoſe d'une maniere à les rendre ſenſibles aux perſonnes qui n'ont nulle teinture des Mathématiques. Je ne ſuis attentif qu'à ſes raiſonnemens Philoſophiques, qui ſont les fondemens ſur leſquels il établit ſes raiſonnemens Mathématiques: je

m'interdis tout terme qui a du rapport à cette derniere Science ; ou si, pour m'exprimer, je suis forcé d'en employer quelqu'un par hazard ; j'e mets la notion à la portée de tout le monde.

Je commence par un plan général de tout ce qui est contenu dans la Philosophie naturelle de M. Newton ; & puis, je viens au détail des Parties qui composent ce tout. J'explique les régles du mouvement telles qu'il les établit : je décris d'après lui, la nature des fluides & leurs propriétez ; celles des Corps élastiques & des autres. Je traite de l'action des fluides sur les Corps qui y sont enfoncez, soit que ces Corps soient en repos, soit qu'ils soient en mouvement. Je parle du systême du monde ; & de ce systême, je montre les causes qui tiennent en mouvement les premieres & les secondes Planétes, aussi-bien que les Cométes, dont la nature & le mouvement étoient absolument inconnus avant Monsieur Isaac Newton : j'apporte encore la cause du flux & reflux, & de ce qui est appellé par les Astronomes la Précession des Equi-

noxes, avec d'autres particularitez qui dépendent des mêmes principes.

En dernier lieu, je montre les Découvertes de Monsieur Newton sur la lumiere; là, on voit quelle cause inhérente à la lumiere donne aux corps leurs différentes couleurs, & quelle différence dans la figure des corps mêmes fait naître cette diversité. A quoi j'ajoûte les progrès que ce grand Philosophe a faits pour les Telescopes par les moyens de la réflexion; ses sentimens sur l'Arc-en-Ciel, & sur d'autres Phénoménes de même nature. Ce sont-là les principales matieres sur lesquelles j'ai travaillé. Au reste, comme Monsieur Newton a eu occasion de rapporter plusieurs des Découvertes faites avant lui, je l'ai suivi en cela: j'ai fait plus, afin d'être mieux entendu des Lecteurs ausquels je destine mon travail, j'ai cru à propos d'y déveloper nettement tout ce que les Philosophes récens ont écrit jusqu'à nos jours, sur la Philosophie naturelle.

J'ai long-tems gardé chez moi cet Ouvrage depuis sa composition: mais enfin, engagé par Monsieur Newton

à publier l'un de ses Traitez Philosophiques, j'ai tourné de nouveau mes pensées vers cet objet. Voilà ce qui a occasionné la revuë de ce que je mets maintenant au jour, & que j'offre au Public par souscription.

» Le prix de la souscription est une » Guinée pour chaque Volume en » blanc, laquelle sera payée en souscrivant.

» On n'imprimera qu'autant d'E» xemplaires qu'on aura reçû de sous» criptions; & dès que le nombre suf» fisant en aura été rempli, l'Ouvra» ge s'imprimera en même forme & » en mêmes caracteres qu'on le peut » voir dans le *Prospectus*, & il sera re» mis aux Souscripteurs avec toute la » diligence possible ».

DE GENÊVE.

M. de Limiers, donne sous le nom de Bibliotheca Ecclesiastica, un Dictionnaire de Religion, dans lequel on trouvera selon l'ordre des lettres de l'Alphabet, les Ecrivains de toutes les Religions & de toutes les Sectes, tous les Conciles;

les Papes & leurs Decrets, les Instituteurs des Ordres Religieux; & sur chaque Ecrivain, sa naissance, le tems où il a vécu, sa profession, sa doctrine, ses actions, ses œuvres véritables, supposées, douteuses, ce que les Sçavans en ont jugé; le tout conduit depuis le commencement du monde jusqu'au tems présent, & précédé d'un *Abregé de l'Histoire Ecclésiastique* & de *Prolegoménes* nécessaires.

M. AUGUSTINI *privernatis J. C.... de Officio & Potestate Magistratuum. Libri duo.*

DE THERMIS *valderianis Dissertationes duæ. Autore J. Fantono. In* 8°. L'Auteur est le Médecin ordinaire du Prince Royal de Piémont, & Professeur de Médecine dans l'Université de Turin.

DE HOLLANDE,

D'AMSTERDAM.

DESCRIPTION *de la Ville d'Amsterdam* en Hollandois, avec un grand nombre de gravûres en taille-douce,

par feu M. Gasp. Gommelin. 2. vol. *in fol.* de l'Imprimerie de *Herman Wytwerf.*

PHARMACOPŒA *Amstelœdamensis.* Chez Van-den-Berge, *in* 4°.

HISTOIRE *des persécutions excitées contre les Protestans dans toute l'Europe, depuis l'onziéme Siécle jusqu'en* 1726. traduite de l'Anglois, considérablement augmentée, par Monsieur *Jean Bion* Ministre de la Secte Anglicane, se débite en Hollandois & en François séparément.

HISTOIRE *des Dieux & des Déesses du Paganisme, tirée des anciens Poetes.* 2e. Edition. Par D. Van-hoog Straten.

Les Westeins Freres donnent,

1°. Un Joseph en 2. vol. *in fol.* sur l'Edition de Hudson, faite à Oxford il y a peu d'années. Monsieur Havercamp gouverne celle-ci.

2°. L'Ovide de Monsieur *Burman* en trois vol. *in* 4°.

3°. Le Terence de Monsieur *Bentley in* 4°. pareil à l'Horace du même Critique.

4°. Diodore de Sicile *in fol.* par les soins de Monsieur Wase Anglois.

DE LA HAYE.

Dissertation *sur la génération & la transformation des Insectes de Surinam.* Grand *in fol.* François - Latin. On y traite des Vers & des Chenilles de *Surinam*, des Plantes, des Fleurs, & des Fruits dont elles vivent; des Crapaux, Lezards, Serpens, Arraignées, &c. du même Païs. On y a joint un Traité *du changement des Poissons en Grenoüilles & des Grenoüilles en Poissons.* L'Ouvrage est enrichi de quantité de très-belles Planches. Par *Marie Sibyle Merian.*

Les Œuvres *de l'Abbé de Saint Réal*, augmentées des *Lettres de Ciceron à Atticus*, & du *Panegyrique de la Duchesse de Savoye.* 4. *vol. in* 12.

DE LEYDE.

Monsieur Burman a enfin publié son *Recueil des Lettres des Sçavans*, en 4. vol. *in* 4°.

Le Recuëil des *Ouvrages d'Anatomie & de Chirurgie de Vesalius*, entrepris & dirigé par Messieurs Boerha-

ve & Albins, se distribuë. Les Figures dont cette Edition est enrichie, la rendent précieuse.

M. E. Coulet, Maître de Langue, a donné un *Nouveau systême de Grammaire Françoise, in* 8°. en deux Parties, dont la premiere, sur *la Prononciation*, est autant estimée, que la seconde sur l'*Orthographe*, paroît hazardée. On a fait un Abregé de cet Ouvrage pour les Anglois; *or an Abridgement of the first elements of the French Tongue by Stephen Coulet.*

D'UTRECHT.

C. Vitringa *de Theologiâ Symbolicâ.* In 8°. Ouvrage Posthume.

Cornelii de Paw *diatribe de aleâ veterum ad Epigramma Agathiæ Scholastici. In* 8°.

DE MIDDELBOURG.

La Chirurgie *de la Mer*, ou Consolation des Matelots dans plusieurs accidens qui surviennent à ceux qui navigent. Par J. Kouwenburg. *In* 8°.

Decembre 1726.

D'ALCKMAER.

M. G. Kempher a donné une Traduction d'Anacréon en Vers Hollandois mis en Musique. *In* 8°.

DE FRANCE,

DE PARIS.

TRIPLEX *Expositio in Sacro-Sancta D. N. J. C. Evangelia. In fol.* Cet Ouvrage Posthume du R. P. Bernardin de Pequigny Capucin, ancien Professeur de Théologie, soutient la réputation que l'Auteur s'étoit faite par de pareils Commentaires sur Saint Paul. Chez Pierre Augustin le Mercier.

LA RELIGION *des Anglois*, tirée des sources les plus pures de l'Antiquité, par un Reverend Pere Benedictin D. L. C. D. S. M. *In* 4°. 2. vol. Figures, Médailles, Inscriptions en grand nombre. Chez Saugrain Fils.

SANCTI AUGUSTINI *Opuscula quædam Selecta.* 3. vol. *in* 12. d'après l'Edition des Peres Benedictins.

INSTRUCTIONS *sur les Observances régulieres, & sur les Vœux solemnels.* Chez de Lépine. 2. vol. *in* 12.

RÉLATION *de divers Voyages.* In 12. chez Briasson.

LA COUTUME *de Paris* avec des Notes. Par M. d'Aramon 2. vol. *in* 8°. chez Cavelier Fils.

DAVIDIS GREGORII M. D. *Astronomiæ Professoris, &c. Astronomiæ, Physicæ, & Geometriæ Elementa. Genevæ* 1726. 2. vol. *in.* 4°. Cette seconde Edition du Livre de feu Monsieur Gregory, faite à Genêve sous l'inspection de Monsieur Huart fameux Géométre, & augmentée d'une *Préface* de l'Editeur, de la *Cosmographie* de Halley, d'un Traité *des Quadrans*, & de deux Tables, chez Chaubert.

LETTRE *à M. Tournely Docteur de la Maison & Société de Sorbonne, & ancien Professeur de Théologie; où l'on montre que feu M. de Fenelon Archevêque de Cambrai a fait consister le Jansenisme dans la Grace Efficace par elle-même, telle que les Thomistes la soutiennent réellement; & qu'il a regardé comme un fantôme, le Jansenis-*

me que l'on feroit consister dans une Grace différente de celle-là. Brochure, sans aveu. *In* 4°. pag. 28.

Une même falsification d'un même Texte de feu M. de Fenelon Archevêque de Cambrai, s'est trouvée presque en même tems en Flandres dans le *Thomisme Triomphant*, & à Paris dans une *Requête* contre un *Mandement de M. l'Evêque de Xaintes.* L'imposture consistoit en ce qu'on avoit inséré entre les paroles de ce sçavant Prélat, ces mots essentiels : « *de la Grace Efficace des Thomistes* » ; de maniere qu'on lui faisoit dire, contre son sentiment connu de tout le monde, que c'est uniquement le systême de *la Grace Efficace des Thomistes*, que l'Eglise a voulu condamner dans le Livre de Jansenius. La fraude a été découverte, vérifiée, & publiquement reconnuë : mais les Fabricateurs, pour n'en avoir pas entierement le démenti, avancent que, si ces paroles fourrées dans le Texte ne sont pas celles de M. de Cambrai ; au moins, le sentiment qu'elles expriment, fut son sentiment ; & que cet Archevêque a fait consister le Jan-

ſeniſme dans *une Grace Efficace par elle-même, telle que les Thomiſtes la ſoutiennent réellement.* C'eſt la propoſition dont le tître de cette *Lettre* promet la preuve, tout impoſſible qu'elle eſt : mais c'eſt une fauſſe attaque, & toute la *Lettre* tend à montrer que la Grace Efficace des Prédéterminans eſt *réellement* la même que celle dans laquelle conſiſte le Janſeniſme. Ainſi c'eſt aux Prédéterminans de prendre ſoin de réfuter cette *Lettre*, & de faire voir de plus en plus une différence certaine entre l'Efficacité de leur Prédétermination Phyſique, & l'Efficacité de la délectation inévitable & invincible, condamnée dans le Livre de Janſenius. Ils n'auront pas de peine à reprendre ſur l'Anonyme, les témoignages utiles & obligeans de M. de Cambrai, du Docteur Hallier, du Pere Annat qu'il eſſaye de tourner contre les Prédéterminans. Il ne le fait qu'avec mauvaiſe foi, & par les plus faux raiſonnemens.

DE LYON.

SCHOLIA, *seu breves Elucidationes in Librum Psalmorum.* In 8°. chez Duplain.

NOUVELLES VIES *des Saints*, avec trois points de Réflexions à la fin de chacune, 4. voll. *in* 8°. chez Duplain.

DE ROUEN.

LE Reverend Pere Antoine Boucat Religieux Minime, ancien Professeur de Théologie à Paris, vient de mettre au jour le reste de sa Théologie, dont vous avez parlé dans vos Mémoires de Juin 1726. Elle contient cinq Tomes *in* fol. & vingt *in* 8°. Elle se vend chez Pierre Jorre rüë des Juifs, & se vendra à Paris, chez Guillaume Cavelier, rüë Saint Jacques au Lys d'Or.

L'Auteur n'a omis dans sa Théologie aucun Traité, ni dans chaque Traité aucune Question : celui *de la Trinité*, qui anciennement étoit court & purement Scholastique, est ici

rendu tout positif. On y trouvera des Questions assez nouvelles sur l'*Homousion*, les Peres de Rimini, le Pape Libere, & l'Etat de l'Eglise dans ces tems fâcheux de persécutions. L'action de Dieu sur la Créature y est prouvée d'une maniere très-convenable.

Le Traité de la Grace est très-étendu, & contient des Recherches échapées aux bons Auteurs. On ne se contente pas d'y donner une Histoire Critique d'une derniere hérésie; mais on y fait encore l'Analyse de tout le Livre fondamental, où l'on découvre de nouvelles erreurs bien marquées; & aux Traitez de l'*Ecriture Sainte*, de l'*Eglise*, du *Souverain Pontife*, l'Auteur a joint un Catalogue de tous les Conciles, avec des Observations Critiques, qui ne sont pas de peu d'importance. On y voit aussi dans celui de l'*Incarnation*, toutes les Questions dogmatiques & positives, traitées d'une maniere qui sera d'un grand secours aux Licentiez, & à tous les Ecclésiastiques, tant Séculiers que Réguliers, pour soutenir des Théses.

Decembre 1726.

DE GRENOBLE.

Lettre *du R. P. Général des Chartreux aux Religieux Chartreux réfugiez en Hollande*, &c. *In* 4°. pag. 12. C'est un Manifeste, dans lequel ce digne Chef d'un Ordre des plus respectables, " presse, avec toute la " tendresse qu'un Pere & un Pasteur " peut ressentir, quelques uns de ses " enfans & de ses oüailles, à rentrer " dans la Bergerie & dans le sein pa- " ternel, d'où ils sont sortis ". Le procédé du Chapitre à leur égard, y est montré équitable, modéré, indispensable, par l'exposé des Faits & des Statuts, & l'application des uns aux autres : on leur fait sentir toute l'énormité de leur Evasion malgré leurs Vœux de stabilité & d'obéïssance : on ruïne tous les prétextes, par lesquels les Séducteurs lour ont fait illusion : on leur promet, après leur retour à l'Ordre & à la vérité, une entiére Amnistie & toutes sortes de bons traitemens ; & on leur déclare les sentimens ausquels ils seront tenus de se conformer.

Decembre 1726.

DE STRASBOURG.

L'HISTOIRE d'*Alſace Ancienne & Moderne*, juſqu'à l'année 1725. Par le R. P. de la Guille, D. L. C. D. J. paroit en trois vol. *in fol.* & en 8. *in* 8°. avec Cartes & Figures, chez Doulſecker.

ELISABETH Henriette Zorn de Boulach, ayant eû l'avantage, le jour de l'Aſſomption en 1725. d'aſſiſter à la Célébration du Mariage de la Reine, elle fut ſi vivement touchée de la Majeſté des Cérémonies de l'Egliſe, qu'elle ſe fortifia beaucoup dans les ſoupçons qu'elle avoit conçûs contre la Secte qu'elle profeſſoit, & qui retranche du Culte Divin un ſpectacle qui en rend la dignité ſenſible. Elle a cultivé cette grace, & s'eſt trouvée diſpoſée, au jour de l'Anniverſaire, à embraſſer la Foi Catholique. S. A. Eminentiſſime Monſeigneur le Cardinal de Rohan, qui a reçû ſon abjuration, a prononcé alors ce Diſcours.

» Reconnoiſſez, Mademoiſelle, & » adorez les deſſeins de Dieu ſur vous.

La foi vive qui vous anime, & qui «
vous conduit aux pieds de nos Au- «
tels, eſt un don de ſa miſéricorde. «
Ce n'eſt point ici l'ouvrage des «
hommes ; Miniſtres du Seigneur, «
nous n'avons point de part à votre «
converſion. Non, ce n'eſt point «
nous qui ramenons au bercail la «
brebis égarée, que le malheur des «
tems ne nous permettoit pas d'aller «
chercher ; c'eſt Dieu lui-même qui «
vous a pris par la main pour vous «
rendre à ſon Egliſe, & pour vous «
faire entrer dans la voye du ſalut. «

Ce fut l'année derniere, en ce «
jour deſtiné à célebrer le Triomphe «
de la Mere de Dieu, que la grace «
du Sauveur commença à ſe mani- «
feſter en vous. La plus vertueuſe «
de toutes les Princeſſes devoit être «
unie par notre miniſtere au plus «
grand & au plus aimable des Rois. «
Le déſir de voir une ſi Auguſte Céré- «
monie, vous attira dans ce Tem- «
ple autrefois ſi fréquenté par vos An- «
cêtres; le Seigneur vous y attendoit. «
Vous aviez eû déja quelques dou- «
tes ſur la Religion que vous pro- «
feſſiez ; mais à la vûë de nos Saints «

» Mysteres, un trouble tout nouveau
» s'éleva dans votre ame ; votre conf-
» cience fut agitée, & vous éprouvâ-
» tes une secrette inquiétude sur l'en-
» treprise de vos Réformateurs, qui
» avoient osé abolir un Culte consa-
» cré par l'antiquité, & qui paroissoit
» si édifiant, si majestueux, & si digne
» du Dieu que nous servons. Retirée
» ensuite chez vous, & livrée à vos
» réflexions ; vous vous sentîtes enco-
» re plus peinée. C'est en vain que
» vous appellâtes à votre secours les
» préjugez de votre éducation ; que
» lassée & fatiguée de combattre inu-
» tilement les difficultez qui se présen-
» toient sans cesse à votre esprit, vous
» vous adressâtes à celle que vous re-
» gardiez par sa qualité de Mere, &
» par la tendresse qu'elle avoit pour
» vous, comme la personne la plus
» propre à vous rendre la tranquillité
» que vous aviez perduë. Que peu-
» vent les conseils des hommes contre
» la volonté de Dieu ? Rien ne fut ca-
» pable de vous calmer ; vos doutes
» se multiplierent ; & la Providence
» vous ayant fait tomber entre les
» mains quelques Ecrits, où les Quef-

tions de l'Eglise sont traitées avec «
autant de sagesse que de solidité ; «
vous passâtes bien-tôt malgré vous, «
pour ainsi dire, jusqu'à craindre «
que votre Eglise ne fût point la véri- «
table Eglise : en effet, vous n'y pû- «
tes trouver les caracteres, sous les- «
quels les Saintes Ecritures annon- «
cent & présentent l'Epouse de J. C. «
mais vous tournant vers l'Eglise Ro «
maine, vous y reconnûtes sans pei- «
ne, la succession & la perpétuité du «
Ministere, l'Ordre de la Sainte Hié- «
rarchie, l'Unité indissoluble des «
Membres avec leur Chef visible suc- «
cesseur de Saint Pierre, l'autorité «
des premiers Pasteurs, établie sur les «
promesses de Jesus-Christ : autorité «
si nécessaire pour conserver la véri- «
té & la paix ; cette étenduë, enfin, «
qui, selon les divins Oracles, renfer- «
me tous les tems, & n'a de bornes «
que les extrémitez de la terre, & «
cette visibilité qui ne permet pas un «
moment de méconnoître la véritable «
Eglise. Vos Ministres, qui furent ap- «
pellez alors pour détruire les impres- «
sions que faisoit sur vous la Doctri- «
ne Catholique, ne servirent qu'à les «

» fortifier ; & vous trouviez dans
» leurs raiſons des armes pour les com-
» battre : la droiture de cœur & d'eſ-
» prit, qui eſt en vous, vous forçoit
» déja à ceder aux véritez de la Foi;
» cependant, quelques lumineuſes
» qu'elles fuſſent, vous craignîtes en-
» core l'illuſion de l'Ange de ténébres,
» qui ſe transforme quelquefois en
» Ange de lumiere, & vous voulûtes,
» ſelon la régle de l'Apôtre, éprouver
» ſi l'Eſprit qui vous inſpiroit, étoit
» l'Eſprit de Dieu. Mais auſſi, pour
» ne pas tenter Dieu, ſelon l'expreſ-
» ſion de l'Ecriture ; & pour ne pas
» vous expoſer au péril de négliger ſes
» graces, vous vous adreſſâtes à lui ; &
» vous lui dîtes, à l'exemple de Saint
» Paul : *Seigneur enſeignez-moi ce que*
» *vous voulez que je faſſe.* Votre droi-
» ture & votre confiance ont été re-
» compenſées par le Don précieux de
» la Foi, dont vous allez faire entre
» nos mains profeſſion ſolemnelle.

» Ainſi ſe commença, s'eſt con-
» duit, & ſe conſomme aujourd'hui
» l'œuvre de votre converſion. Vous
» m'avez rendu le dépoſitaire de ces
» merveilles, & je les publie à la gloi-

re de la grace de Jesus-Christ qui «
les a operées. «

Joüissez, Mademoiselle, dans le «
sein de l'Eglise, de la paix intérieu- «
re, que ne peut donner aucune au- «
tre Communion : vous la goûterez, «
cette paix, si, pleine de confiance «
dans les promesses de Jesus-Christ, «
& parfaitement soumise aux déci- «
sions de son épouse, vous ne vous «
occupez qu'à assûrer par de bon- «
nes œuvres votre prédestination. «
Elle ne pouvoit s'accomplir hors de «
la Communion Catholique; mais «
dans cette Communion, elle ne «
peut s'allier avec l'esprit du monde «
& la corruption du siécle. Graces à «
Dieu, vous êtes pénétrée de ces sen- «
timens; & nous sçavons qu'il vous «
ont fait prendre la généreuse résolu- «
tion de vivre dans la retraite, pour «
ne songer qu'à votre salut. C'est- «
là que la priere, qui est l'ame de la «
vie Chrétienne, sera votre princi- «
pale occupation. Vous implorerez «
la miséricorde de Dieu sur vous, sur «
nous, sur tous les Fidéles. Vous «
n'oublierez pas ce Pere & cette Me- «
re, à qui vous êtes si tendrement at- «

» taché; cette Famille qui vous est si
» chere ; & ceux dont vous quittez
» la Communion, pour vous réünir
» à la nôtre. vous demanderez à Dieu
» qu'il daigne répandre sur eux les lu-
» mieres, qu'il a répanduës sur vous.
» Puissent vos vœux être bien-tôt
» exaucez; & puissions-nous devoir
» à votre exemple & à vos prieres,
» ces conversions que nous désirons
» avec tant d'ardeur, & que nous
» voudrions pouvoir obtenir au prix
» même de notre vie ».

Fin de la Matiere.

CATALOGUE

DES LIVRES IMPRIMEZ ET des Dissertations, dont il a été parlé dans les Mémoires de Trevoux de l'année 1726.

Livres de Religion ou de Piété.

Prælectiones Theologicæ. Traité de Dieu & des Attributs Divins, dicté en Sorbonne, par Monsieur l'Abbé Tournely. 2. vol. *in* 8°. *Février.* Page 332

Second Extrait. p. 358

Prælectiones de Ecclesiâ Christi. Traité de l'Eglise dicté en Sorbonne par Monsieur l'Abbé Tournely. 2. voll. *Juillet.* Tome 2. p. 83

Suite du Traité de l'Eglise. Par Monsieur Tournely. *Octobre.* p. 1821

Lettre d'un Ecclésiastique de Flandres à M. l'Evêque de Soissons, où il lui demande la maniere d'accorder ses principes, sur ce qui fait la force des décisions de l'Eglise, avec ce qui est prédit dans les Livres du Nouveau Testament, & annoncé par les Saints Perés, par rapport à des circonstances extraordinaires : Réponses à cet-

te Lettre. *Juillet*. Tome 2. p. 125

Lettres de Monsieur de Saint André, Conseiller Médecin ordinaire du Roi, au sujet de la Magie, des Maléfices, & des Sorciers, &c. *Decembre*. 1726. p. 2226

Theologia PP. Scholastico-dogmatica. Traité des Sacremens en général & en particulier. Par le Reverend Pere Boucrt Minime. *in* fol. 2. vol. *Juin*. p. 1031

La Dissertation du Pere le Courayer sur la succession des Evêques Anglois, & sur la validité de leurs Ordinations, *réfutée* par le Reverend Pere Hardoüin D. L. C. D. J. 2e. Partie : la question de Droit : avec des *Réflexions* sur quelques endroits du Livre de la Nullité des Ordinations Anglicanes. *Juin*. p. 989

Lettre d'un R. P. Benedictin au R. P. le Courayer, contre son Traité des Ordinations des Anglois. *Juin*. p. 1132

*Lettre d'un Sçavant d'A*** pour reclamer un Passage important de Saint Cyprien.* Octobre. p. 1877

Lettre de M. Vincent, dattée de Paris du 25. Juin 1648. à M. d'Orgny, Decembre 1726.

Prêtre de la Congrégation de la Mission, sur les Novateurs. Avril. p. 742.

Lettre de M. Vincent à M. d'Orgny Prêtre de la Congrégation de la Mission à Rome, dattée d'Orsigny le 10. *Septembre* 1648. *sur le Livre de la Fréquente Communion.* Mars. p. 448

Eclaircissemens pour l'Article II. des Mémoires de Trevoux 1725. *par rapport à l'Article XXII. du mois de Mars.* Sur la Grace & la Prédestination. *Février.* p. 221

Remarques sur les Eclaircissemens précédens. *Février.* p. 243

Bibliothéque des Prédicateurs. Tome 5e. des Supplémens. *in* 4°. Par le R. P. Houdry D. L. C. D. J. *Avril.* p. 657

Lettres Spirituelles du R. P. de la Colombiere D. L. C. D. J. *Avril.* p. 653

La Religion Poëme, avec un Discours pour disposer les Déistes à l'examen de la vérité. Par Monsieur l'Abbé Asselin. *Mai.* p. 797

Idea del pulpito mitrato, où l'on traite de l'obligation que les Evêques ont de prêcher. *Novembre.* p. 2128

Principia Philosophica Religionis,

&c. *Decembre.* p. 2301

Dissertation sur la forme du Baptême. *Decembre.* p. 2302

Le but & l'usage de la Prophetie, &c. *Decembre.* p. 2303

Dictionnaire de Religion, &c. *Decembre.* p. 2312

Expositio triplex in Evangelia, &c. Decembre. p. 2317

Lettres à M. Tournely, &c. *Debre.* p. 2318

Théologie de Boucat, &c. *Decembre.* p. 2321

Lettre du Général des Chartreux aux Religieux Réfugiez. p. 2323

Histoire Ecclésiastique.

Histoire du Concile de Pise. 2ᵉ. Partie. Par Monsieur Lenfant. *Janvier.* p. 95

Historia de Gli Anni Santi.... Histoire des Années Saintes, & de leur Institution solemnelle jusqu'à l'année 1725. Par le R. P. Alfany Dominicain. *Mars.* p. 528

Nouveaux Mémoires des Missions de la Compagnie de Jesus dans le Levant, &c. *Novembre.* p. 2078

Dominici Georgii de origine Metropolis Ecclesiæ Beneventanæ Dissertatio Epistolaris. Septembre. p. 1736

Remarques Historiques à l'occasion de la Sainte Hostie miraculeuse, conservée pendant plus de 400. ans dans l'Eglise Paroissiale de S. Jean en Gréve de Paris, avec les Piéces originales des faits avancez dans cette Histoire. Par le R. P. Théodoric de S. René Carme. *Mai.* p. 844

De Redivivo sanguine D, Januarii .... Dissertation sur le Miracle perpétuel du sang de S. Janvier. Par le P. J. D. Putignan. D. L. C D. J. *in 4°. Janvier.* p. 23

In Provinciâ & Comitatu Venaissino Pestiferis inservientes demortui. Fevrier. p. 250

Relazione .... Relation d'une nouvelle Cérémonie faite à Urbin dans l'Eglise Métropolitaine, lorsque le haut-Clergé fut mis en possession du droit de Mitre, &c. *Juillet.* p. 1304

*Lettre de *** Religieux de la Trape au R. P. Dom. V. T. Religieux de Saint Maur, sur l'usage de la Volaille dans l'Ordre de Saint Benoît.* Août. p. 1441

Seconde Lettre du même au même sur le même sujet. *Septembre.* p. 1706

Histoire Profane.

Histoire des Juifs & des Peuples voisins depuis la décadence des Royaumes de Juda & d'Israël jusqu'à la mort de Jesus-Christ, par Monsieur Prideaux Doyen de Norvich. 7. vol. *in* 12. *Novembre.* p. 2099

Histoire Romaine : Tome 4e. par les Reverends Peres Catrou & Roüillé D. L. C. D. J. *Février.* p. 263

Rerum Italicarum Scriptores .... Recueïl des Ecrivans qui ont travaillé sur l'Histoire d'Italie, depuis l'an 500. jusqu'à l'an 1500. par M. Muratori 6. vol. *in* fol. *Mai.* p. 898

Scriptores Rerum Italicarum : ou suite du Recueïl Latin des Ecrivains qui ont travaillé sur l'Histoire d'Italie. Par M. Muratori, & Messieurs de la Société Palatine de Milan. Tomes 3e. & 4e. *in* fol. *Juin.* p. 1089

Justi Fontanini de Antiquitatibus Hortæ : Antiquitez de la Ville d'Horta, ancienne Colonie d'Etrurie, avec des Figures en taille-douce. Par M.

Fontanini. *Juillet.* p. 1291

Relazione .... Relation de la Statuë équestre de Charlemagne, nouvellement érigée dans le Portique du Vatican. *Août.* p. 1533

Histoire générale d'Espagne, traduite de Mariana en François, par le Reverend Pere Charenton de la Compagnie de Jesus *in* 4°. suite. *Janvier.* p. 49

Nouveau Théatre de la Grande Bretagne dessiné sur les lieux, & gravé sur planches. *in* fol. 4. vol. *Février.* p. 293

Histoire de la Vie & du Régne de Marie Reine d'Ecosse, &c. *Decembre.* 1726. p. 2261

Lettres sur les Anglois & sur les François, & sur les Voyages, par M. Muralt. *Juin.* p. 1060

Histoire des Pirates Anglois depuis leur établissement dans l'Isle de la Providence jusqu'à présent, contenant toutes leurs avantures & excés. La Vie de deux femmes Pirates, Marie Read, & Anne Bonny; & un Extrait des Loix & Ordonnances de la Piraterie. *Octobre.* p. 192

Achæmenidarum Imperium sive Re-

gum Ponti Boſphori, & Bithyniæ Hiſtoria; Novembre p. 2041

Hiſtoire de la Ville de Paris, par Dom Michel Felibien, augmentée par Dom Guy Lobineau, p. 1973. ſecond Extrait Novembre p. 2008. troiſiéme Extrait. p. 2032

Négociations ſecrettes touchant la Paix de Munſter & d'Oſnabrug, à la Haye. 4. vol. *in* fol. *Mai.* p. 861

Voyages de Jean Ovington faits à Surates & autres lieux de l'Aſie & de l'Afrique, avec l'Hiſtoire de la Révolution du Royaume de Golconde, & des Obſervations ſur les Vers à Soye, traduit de l'Anglois. *Juillet.* p. 1264

A Voïage the Iſland of Madera: Voyage aux Iſles de Madère, Niéves, la Jamaïque, avec une Hiſtoire naturelle de cette derniere. Par le Chevalier Han-Sloane. 2. vol. *in* fol. *Juillet.* p. 1309

Batailles gagnées par le Sereniſſime Prince François Eugene de Savoye, gravées en taille-douce, avec des explications Hiſtoriques. Par le Sr. Jean du Mont, Conſeiller & Hiſtoriographe de Sa Majeſté Impériale. *Decembre* 1726.

in fol. *Janvier.* p. 5

La Vie du Cardinal d'Amboiſe. Par M. l'Abbé le Gendre. Tome I. *in* 4°. *Juillet.* p. 1212

Tome 2. p. 1248

Georgii Buchanani Scoti : les Œuvres de Georges Buchanan. 2. vol. *in* fol. *Août.* p. 1373

Vie de François Eudes de Mézerai Hiſtoriographe de France. Par Monſieur de la Roque. *Septembre.* p. 1651

Arſacidarum Imperium : ou l'Hiſtoire des Rois Parthes, par M. Vaillant. *in* 4°. Tome I. *Août.* p. 1465.

Hiſtoire de l'Empire Ottoman, traduite de l'Italien de Sagredo. Par M. Laurent. 6. vol. *in* 12. *Septembre.* page 1589

Réflexions ſur les Mémoires de Trevoux mois de Juillet 1726. Article du Cardinal d'Amboiſe, brochure *in* 8°. *Novembre.* p. 2148

Scriptores rerum Germanicarum, &c. Decembre. p. 2298

Hiſtoire d'Alſace, &c. p. 2324

Philosophie, Métaphysique, Morale, Physique, Mathématique.

Abrégé des Vies des Anciens Philosophes, avec un Recueïl de leurs plus belles Maximes, &c. *Novembre.* p. 2093

Recherches de l'origine de nos idées, sur la beauté des Êtres en général, &c. *Decembre.* p. 2166

Traité de la Société Civile, & du moyen de se rendre heureux, en contribuant au bonheur des personnes avec qui l'on vit ; avec des Observations sur des Ouvrages renommez de Morale. Par le R. P. Buffier. D. L. C. D. J. *Juin.* p. 1038

Discours sur la véritable grandeur, & sur la différence qui est entre le Grand-homme & l'homme Illustre. Par Monsieur l'Abbé de Saint Pierre. *Janvier.* p. 146

Thoughts on Friendship . . . . . Pensées sur l'Amitié. Par une Dame. *Avril.* p. 774.

L'Existence de Dieu démontrée par les merveilles de la Nature. Par M. Nieuventit. Traduction de l'Anglois

Decembre 1726.

par M. Noguez. *in 4°. Avril.* p. 605

Lettre ſur la formation des Nouvelles Iſles par M. Deſlandes. Septembre. p. 1643

Recherches des cauſes phyſiques du flux & Reflux extraordinaire, qui arriva dans le Port de Marſeille le 29. Juin. 1725. Par le R. P. Laval D. L. C. D. J. Juil. Tome II. p. 157

Obſervations ſur la Plante qui porte le Caffé. Par le R. Pere Le Breton D. L. C. D. J. Miſſionnaire à la Martinique. *Mars* p. 466

Réflexions ſur ce qui arrive à un boulet de Canon qu'on tire, étant ſitué verticalement. Par le R. P. Laval D. L. C. D. J. Hydrographe du Roi au Port de Toulon. *Mars.* p. 470

Eclairciſſement ſur l'Article XXI du mois de Mars 1726 des Mémoires de Trevoux au ſujet de la chûte verticale des Corps, *Dec.* p. 2216

Réflexions Phyſico-Mathematiques du P. Caſtel. D. L C. D. J. ſur les chûtes verticales & obliques des Corps. *Mars.* p. 490

Diſcours pour expliquer phyſiquement les Apparitions. Par Monſieur l'Abbé de S. Pierre. *Janvier.* p. 119

Decembre 1726.

Lettre de M. le Marquis Poleni au R. Pere Abbé Dom Gui Grandi sur le principe du Mouvement des Muscles. *Octobre.* p. 1786

Observation de l'Eclipse de Lune du 21. *Octobre.* 1725. faire à Albano par M. Bianchini. *Mars.* p. 413

Sur l'Eclypse du Soleil qui arrivera le 25. *de Septembre.* 1726. Mars. page 418

Observations sur l'Eclypse du Soleil qui arrivera le 25. *Septembre* 1726. *par le R. P. Bonin D. L. C. D. J.* Octobre. p. 1956

Lettre de Monsieur le Marquis Poleni au R. P. Abbé D. Gui Grandi sur la forme, de la Terre, où il est parlé d'une Eclypse de Lune observée a Padouë l'an 1724. *Octobre.* p. 1781

Immersions & Emersions des 4. Satellites de Jupiter pour chaque mois; pour Fevrier &c. p. 640. 761. 940. 1531. 1728. 1730. 1922. Juillet Tome 2. p. 181

Observations pour l'obliquité de l'Ecliptique, faites à Toulon en 1725. par le R. Pere Laval, de la Compagnie de Jesus Juillet Tome II. page 172

Decembre 1726.

Traité de la conſtruction & des principaux uſages des Inſtrumens de Mathematique. Par M. Bion. 3e. Edition. *Février.* p. 387

Mémoires de M. le Maire ſur une Lunette inventée par M. le Chevalier Newton Août. p. 1557

Œuvres du R. P. Ignace Gaſton Pardies, D. L. C. D. J. *Avril* p. 664

Eclairciſſement ſur l'Analyſe des infiniment petits. Par M. Varignon. *Juillet.* p. 1197

Harmonia Menſurarum : L'Harmonie des Meſures, ou l'Analyſe & la Synthéſe perfectionnées par les Meſures des Rapports & des Angles; avec divers opuſcules Mathematiques de Monſieur Roger Cotes: Ouvrages poſthumes mis au jour par M. Robert Smith. *in* 4°. *Mars.* page 428

Opera Miſcellanea, Œuvres mêlées de M. Roger Cotes: *Sept.* p. 1624

Démonſtration à la portée de tout le Monde, de cette vérité de la Géometrie tranſcendante; que 3. par exemple, diviſé par zero, eſt égal à l'Infini. Par le P. C. J. *Juillet.* page 1210

Decembre 1726.

Théorême de Géometrie démontré par Monsieur Mahieu, u 1°. Dans un Triangle, la difference des Quarrez des côtez, est un Rectangle compris sous la somme & sous la difference des éloignemens de la Perpendiculaire de ces mêmes côtez. 2°. Ce Rectangle est un Quarré, lorsque l'un des deux Angles sur la base est droit. Mars. p. 522

Réflexion Géometrique sur l'Angle de Contingence des Cercles. Par le P. C. J. *Juillet.* p. 1329

Réflexions sur la Démonstration que M. de Malezieux a donné de la Regle de Kepler. Par M. Rey. *Août.* page 1436

Démonstration par Algebre du Posochronisme & Isochronisme tout ensemble de la Cycloïde. Par le R. Pere Roüillé D. L. C. D. J. *Février.* page 253. *La figure qui n'a pas été mise en sa place se trouvera ci-après.*

Histoire naturelle de la Terre Eclaircie amplifiée, defenduë *Nov.* page 2128

Nouvelle Estampe de la Machine de Marly en six grandes feüilles. *Novembre.* p. 2132

Idée de la Philosophie de M. Isaac

Decembre 1726.

Newton. *Dec.* p. 2307

Dissertation sur les Insectes de Surinam. *Dec.* p. 2315

Antiquitez.

Difficultez proposées par le Reverend Pere Hardoüin sur quelques Médailles du Roi Arsacès. Août. p. 1455

Réponse aux deux Lettres d'un Professeur de l'Université de Paris sur le Commentaire de Pline. Par le R. P. Hardoüin D. L. C. D. J. *Octobre.* page 1904

*Lettre à M. ***. Par le P. Chamillart D. L. C. D. J. sur une Médaille d'Etruscille.* Avril. p 643

Explication d'une ancienne Epitaphe de deux enfans de France. Par le R. P. Hardoüin, J. *Mars.* p. 497

Explication du Taurobole & du Criobole. Par le R. P. Hardoüin D. L. C. D. J. *Octobre.* p. 1859.

Médecine.

Histoire de la Médecine, depuis le tems de Galien, jusqu'au commencement du 16e. Siécle, principale-

ment ſur ce qui regarde la pratique, &c. *Décembre.* p. 2271

Eſſai ſur la ſanté, & ſur les moyens de prolonger la vie. Traduit de l'Anglois de M. Cheyne. *Mars.* p. 566.

Syſtême d'un Médecin Anglois, ſur les cauſes de toutes les maladies. *Mai.* p. 955

ΑΡΕΤΑΙΟΥ..... *Aretœus* de Cappadoce ſur les cauſes & les ſignes des Maladies aiguës & des Maladies Chroniques. *in* fol. *Février* p. 304

Quœſtio Medica de temperamentis. Juillet p. 1330

Chylologia Hiſtorico-Medica, &c. Con ſiderations Phyſiques & Médicinales & Civiles, ſur la Chylification & le ſuc nourricier. Par Monſienr Martin Schurigius, Phyſicien de Dreſde. *Mai.* p. 882

Réflexions ſur l'uſage de l'Opium des Calmans & des Narcotiques. *Août.* p. 1433

Friderici Hoſmanni &c. *Opuſcules* de Phyſique & de Médecine. *Mai.* page 826

Réponſe aux Difficultez touchant la Cataracte membraneuſe & ſon operation, rapportées dans l'Extrait du *Decembre* 1726.

Livre de Monsieur de St Yves, *Decembre.* p. 2179

Belles-Lettres. Eloquence. Poësies.

La maniere d'enseigner & d'étudier les Belles-Lettres par rapport à l'esprit & au cœur. Par Monsieur Rollin Ancien Recteur de l'Université. *Août.* p. 1400

Observations pour rendre les Sermons plus utiles. Par M. l'Abbé de Saint Pierre. *Juillet.* Tome 2. page 1. 2e. Partie. p. 38

Jacobi Facciolati de optimis studiis Orationes, &c. Harangues & autres Piéces sur des sujets Litteraires. Par Monsieur Facciolati Préfet des Classes du Seminaire à Padouë. *Mars.* page 505

Poëticam atque Oratoriam facultatem esse necessariò conjungendas. Harangue par le P. de St. Severin D. L. C. D. J. *Avril.* p. 731

Les Elegies d'Ovide pendant son exil. Tome 2. contenant les Pontiques : traduites par le R. P. de Kervillars D. L. C. D. J. *Janvier* p. 293

Petri Burmanni Epistola ad Cla-
Decembre 1726.

dium Capperonerium, de novâ ejus M. Fabii Quintiliani de Institutione Oratoriâ, Editione. Septembre. p. 1756

Projet d'une nouvelle Traduction des Commentaires de Cesar. *Mars.* page 603

Contuccii Contucci S. J. oratio habita in funere Em. Joan. B. Cardinalis Ptolemei Novembre. p. 2123

Essai sur les Lettres, &c. *Decembre.* p. 2304

Discours de M. le Cardinal de Rohan, *Déc.* p. 2324

Arts.

La Langue Françoise expliquée dans un ordre nouveau. Par M. V. Malherbe. *Juillet.* p. 1181.

Methode très-facile pour apprendre l'Orthographe par principes, à ceux ou celles qui n'ont pas étudié le Latin, & utile aux personnes qui ont la connoissance des Belles-Lettres. Par M. Jacquier. *Septembre.* page 1636

Dialogue sur la Musique des Anciens. *Avril.* p. 694

Maniere nouvelle d'employer des vis exposée & employée dans un Roüet. Decembre 1726.

Par M. Le Maire. *Avril.* p. 781
Reflexions Critiques sur la Poësie, la Peinture, &c. *Decembre*

Mélanges.

Les Œuvres du Pere Rapin en 3. vol. *in* 12. *Mai.* p. 815
Nouvelles Œuvres de Monsieur l'Abbé de Maucroix. *Sep.* p. 1671
Lettres de Marie Rabutin-Chantal Marquise de Sevigné à Madame la Comtesse de Grignan sa fille. *Sep.* page 1680
Continuation des Mémoires de Litterature & d'Histoire de M. de Sallengre. Par le R. Pere Des Molets. seconde Partie du Tome Premier. *Août.* p. 1550
Œuvres de Marsile Ficin. *Decembre.* p. 2295

FIN.

Decembre 1726.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.

Mois de Decembre 1726.

ART. CV. AN inquiry in tothe Original of our ideas of Beauty an d Virtue, London, *c'est-à-dire, Recherche de l'origine de nos idées, sur la Beauté des Etres en général, & sur ce qui fait le bien ou le mal de nos actions. Vol. in 8°. pp. 276. sans compter la Préface & la Table. A Londres.* Page 2165

ART. CVI. *Réponse aux difficultez touchant la Cataracte Membraneuse & son operation, rapportées dans l'Extrait du Livre de M. de S. Yves, aux Mémoires de Trevoux du mois de Juillet* 1722. *Article LXXIII. pag.* 1277. p. 2179

ART. CVII. *Eclaircissemens sur l'Article XXIe. du mois de Mars* 1726. *des Mémoires de Trevoux, au sujet de la Chûte Verticale des Corps. Par le P. de Laval D. L. C. D. J. Hydrographe du Roi au Port de Tou-*

lon. p. 2216

AAR. CVIII. *Lettre de M. de S. André Conseiller Médecin Ordinaire du Roi, à quelques-uns de ses amis, au sujet de la Magie, des Malefices & des Sorciers; où il rend raison des effets les plus surprenans qu'on attribuë ordinairement aux Démons; & fait voir que ces intelligences n'y ont souvent aucune part; & que tout ce qu'on leur impute qui ne se trouve ni dans l'Ancien ni dans le Nouveau Testament, ni autorisé par l'Eglise, est naturel ou supposé.* A Paris, *chez Robert-Marc Despilly, Libraire, Place de Sorbonne à Sainte Ursule,* 1725. *Vol. in* 12. *pp.* 446. p. 2226

ART. CIX. The History of the Life and Reign of Mary Queen of Scots, &c. *C'est-à-dire: l'Histoire de la Vie & du Régne de Marie Reine d'Ecosse, &c.* A Londres, 1725. *in* 8°. *pp.* 411. *sans nom d'Auteur.* p. 2261

ART. CX. The Histori of Physick. *C'est-à-dire: l'Histoire de la Medecine, depuis le tems de Galien, jusqu'au commencement du* 16e *Siécle, principalement sur ce qui regarde la Pra-*

tique, &c. Par J. Freind M. D. Premiere Partie, contenant les Historiens Grecs. 2de Edition, corrigée, in 8°. pp. 312. 1725. à Londres. p. 2271

ART. CXI. *Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter pendant le mois de Decembre 1726.* p. 2287

ART. CXII. *Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter pour le mois de Janvier 1727.* p. 2289

ART. CXIII. *Nouvelles Litteraires.*

D'Italie, de Rome. 2291

D'Allemagne, de Leipsick. 2294

D'Helmstad. 2300

D'Angleterre, de Londres. 2301

De Genêve. 2312

De Hollande, d'Amsterdam. 2313

De la Haye, de Leyde. 2315

D'Utrecht, de Middelbourg. 2316

D'Alckmaer. 2317

De France, de Paris. ibid.

De Lyon. 2321

De Roüen. ibid.

De Grenoble. 2323

De Strasbourg. 2324

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 1878